

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SERIE
STATISTIQUES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**



**Cartographie régionale de l'offre
de soins en santé mentale**
À partir des rapports d'activité de psychiatrie 2008

Isabelle LEROUX, Patricia SCHULTZ

n° 155 – avril 2011

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

SOMMAIRE

1 - Les rapports d'activité de psychiatrie et leur diffusion	5
1.1 Le système d'information sur l'offre de soins en santé mentale	7
Des rapports d'activité de secteurs de psychiatrie aux RAPSY.....	7
Le RIM-P : une approche de l'activité par la patientèle.....	8
LA SAE : un bilan annuel sur les capacités, le personnel et l'activité.....	8
1.2 Les RAPSY : une description détaillée de l'organisation des diverses prises en charge en psychiatrie	8
Un éclairage sur l'organisation des soins et les pratiques professionnelles.....	9
La localisation de l'offre de soins par un recueil d'information auprès des services ou lieux de soins de psychiatrie.....	9
1.3 Les RAPSY : Caractéristiques de la collecte et taux de réponse	12
Un protocole d'enquête particulier.....	12
Taux de réponse à l'enquête.....	14
Précautions d'utilisation des données.....	15
1.4 Les RAPSY : Exploitation et diffusion des résultats	18
Entretiens avec les utilisateurs.....	18
La forme du document de travail.....	20
2 - Quelques éclairages sur l'offre de soins en santé mentale en France	21
2.1 L'offre de soins en santé mentale en établissements de santé	23
Les établissements de santé ayant une activité de psychiatrie.....	23
Une prise en charge réalisée en grande partie en ambulatoire.....	25
Les prises en charge à temps partiel encore en développement.....	25
Les prises en charge à temps complet : quelles alternatives à l'hospitalisation à temps plein ?.....	25
Disparités régionales.....	26
2.2 Densités de psychiatres libéraux	27
2.3 Capacités d'accueil en établissement médico-social	28
3 - Cartographie régionale des lieux de soins de santé mentale et indicateurs départementaux de capacités et d'activité en psychiatrie générale et infanto-juvénile : approche par région	29
4 - Chiffres-clés sur la prise en charge de la santé mentale en établissements de santé :	
Indicateurs par thème	123
4.1 - Indicateurs régionaux de capacités, d'activité et de personnels des établissements de santé	125
4.2 - Indicateurs régionaux d'organisation de l'accès aux soins en établissement	135
4.3 - Indicateurs régionaux d'organisation et de pratiques professionnelles dans le cadre de certaines prises en charge	141
ANNEXE 1 : Sigles et définitions	153
ANNEXE 2 : Personnels des établissements de santé	159
ANNEXE 3 : Nombre de psychiatres libéraux et mixtes par département	161
ANNEXE 4 : Questionnaires RAPSY	163



1 - LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DE PSYCHIATRIE ET LEUR DIFFUSION

La DREES a travaillé, en collaboration avec les autres directions du ministère, à la construction d'un système-cible pour le suivi de l'offre de soins en santé mentale. Ce système s'articule autour de 3 sources : le Recueil d'Information Médicalisée en Psychiatrie (RIM-P), la Statistique Annuelle des Établissements de santé (SAE) et les Rapports d'activité de psychiatrie (RAPSY). Directement responsable de ces deux derniers recueils de données, la DREES a en particulier réalisé en 2009 la dernière édition des RAPSY. Cette collecte nationale, auprès de l'ensemble des établissements de santé ayant une activité de psychiatrie, a porté sur l'activité de l'année 2008 et visait à recueillir des données détaillées sur l'offre et l'organisation des prises en charge en santé mentale complémentaires à celles de la SAE et du RIM-P. L'ensemble de ces données doit permettre la réalisation de plusieurs études tout au long de l'année 2011 et d'établir ainsi un état des lieux complet de l'offre de soins en santé mentale.

1.1 - Le système d'information sur l'offre de soins en santé mentale

Des rapports d'activité de secteurs de psychiatrie aux RAPSY

Les rapports d'activité de secteurs (RAS), mis en place à la fin des années 1970, étaient jusqu'en 2003 la seule source statistique permettant de décrire l'activité spécifique des secteurs de psychiatrie (psychiatrie générale, psychiatrie infanto-juvénile, secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire et dispositifs intersectoriels formalisés). Alors que la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) décrit l'activité et les facteurs de production de tous les établissements de santé, toutes disciplines confondues, les rapports d'activité de secteurs de psychiatrie prenaient davantage en compte l'organisation de la prise en charge psychiatrique. En effet, ils s'intéressaient plus particulièrement aux pratiques et modalités de fonctionnement des différents secteurs (accueil hors urgence ou en urgence, modalités de prise en charge dans le secteur, liens avec les intervenants ou établissements extérieurs au secteur, etc.). Les rapports de secteurs ont été recueillis et exploités tous les deux ans de 1985 à 1999. Les questionnaires ont été rénovés en 2000 et de nouveau collectés sur l'activité de l'année 2003.

Pour le recueil portant sur l'activité de l'année 2008, l'enquête a été étendue à l'ensemble des établissements de santé ayant une activité de psychiatrie, qu'ils soient sectorisés ou non. L'enquête (questionnaires et protocole) a donc été complètement rénovée pour devenir les RAPSY. Par ailleurs, les rapports d'activité des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire ont été recueillis séparément, dans une version peu modifiée, auprès des 26 SMPR (secteur médico-psychologique régional). Cette évolution des rapports d'activité s'inscrit dans le cadre du projet global d'amélioration et d'harmonisation du système d'information national sur la psychiatrie, en complément du RIM-P, qui collecte à un rythme annuel des données détaillées sur les prises en charge et la patientèle, et de la SAE, qui fournit un bilan annuel des capacités, du personnel et de l'activité des établissements de santé.

Le RIM-P : une approche de l'activité par la patientèle

L'arrêté du 29 juin 2006 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité de psychiatrie, a mis en place le RIM-P. Depuis 2007, l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) remonte donc des informations sur tous les séjours, venues ou actes ambulatoires réalisés dans les services des établissements de santé ayant une activité de psychiatrie. À chacun de ces séjours est associé un patient, avec un numéro unique et anonyme. Ce recueil permet de disposer d'informations sur le patient (sexe et âge) et les principales caractéristiques du séjour (diagnostic principal, mode d'entrée et de sortie...). Le RIM-P constitue un outil d'analyse central dans le cadre de l'exploration de nouveaux modes de financement de l'activité en psychiatrie mais permettra également une analyse plus fine des prises en charge, en lien avec quelques éléments de morbidité : déroulement d'un séjour, alternance des prises en charge, trajectoires de patients, etc.

LA SAE : un bilan annuel sur les capacités, le personnel et l'activité

La SAE est une enquête administrative annuelle, exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé publics et privés installés en France (métropole et DOM). Actualisée tous les ans depuis 1974, elle recueille, pour chaque établissement de santé, des données sur les facteurs de production qu'il met en œuvre pour réaliser son activité : les capacités (lits et places), les équipements (plateaux techniques), le personnel (praticiens salariés et libéraux par spécialité exercée) et permet ainsi le calcul de taux d'occupation. Le questionnaire se compose de bordereaux regroupés par thèmes. Depuis la collecte sur l'activité de l'année 2006, un bordereau propre à la psychiatrie permet de décrire les prises en charge spécifiques à cette activité de soins, en accord avec les concepts utilisés dans le RIM-P.

Les données administratives, telles que déclarées par les établissements, sont accessibles sur un site internet de diffusion : <http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr/>

1.2 - Les RAPSY : une description détaillée de l'organisation des diverses prises en charge en psychiatrie

Dans ce cadre, l'objectif des RAPSY est de disposer d'une description de l'offre de soins en psychiatrie relativement fine par son niveau géographique et par l'utilisation d'indicateurs qualitatifs. Les données collectées doivent permettre à tous les acteurs de disposer tout d'abord d'indicateurs de description des établissements de santé, de localisation des structures de soins rattachées aux établissements, mais également de réaliser des études sur l'offre de soins en santé mentale et d'alimenter ainsi la réflexion sur l'organisation des soins au niveau local ou national, tout en évitant la mise en place d'enquêtes supplémentaires.

Un éclairage sur l'organisation des soins et les pratiques professionnelles

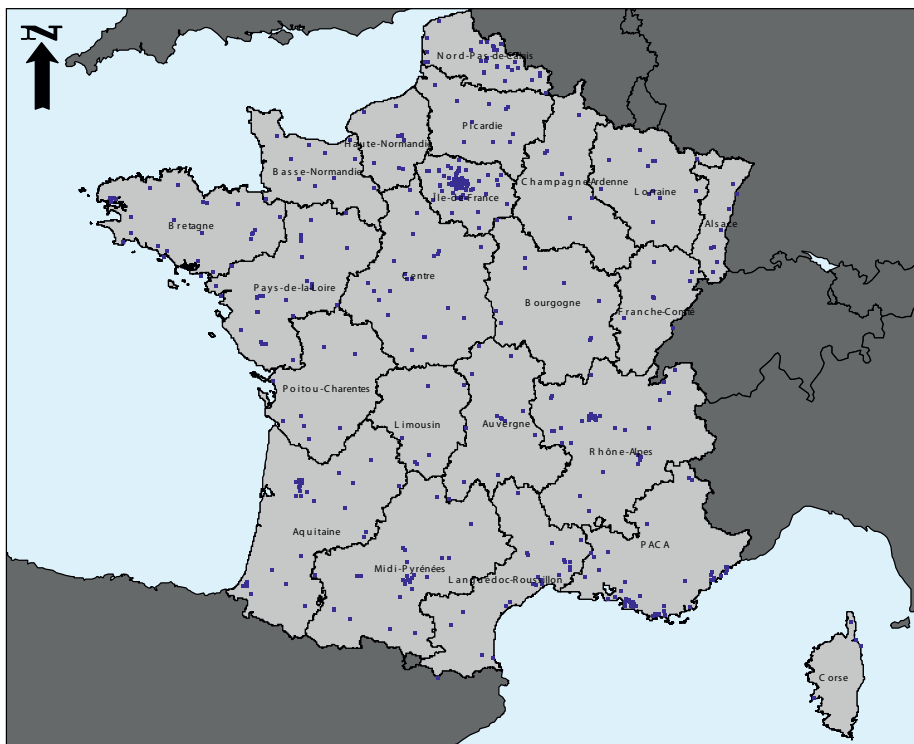
Au-delà d'indicateurs détaillés sur le nombre de patients pris en charge, le nombre de lits ou places et les personnels, les RAPSY fournissent des éléments sur certaines unités de soins spécifiques, dédiées à des populations particulières de patients définies par l'âge ou la prise en charge d'un type de pathologie. L'enquête s'est intéressée également aux organisations des établissements quant à l'accueil des nouveaux patients, la permanence et la continuité des soins, la prise en charge des urgences psychiatriques ou encore la prise en charge somatique des patients en service de psychiatrie. Elle a porté par ailleurs sur les actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage, ou encore d'insertion sociale, entreprises par les établissements de santé. Les interventions d'équipes de psychiatrie dans les établissements médicosociaux d'une part et dans des services sanitaires autres que ceux de psychiatrie et d'urgences (psychiatrie de liaison) d'autre part ont également été enquêtées. L'organisation des soins sans consentement faisait l'objet d'une partie spécifique du questionnaire. Enfin, les RAPSY portaient également sur l'intervention en milieu pénitentiaire, hors SMPR.

La localisation de l'offre de soins par un recueil d'information auprès des services ou lieux de soins de psychiatrie

La psychiatrie se caractérise par l'existence de nombreuses prises en charge alternatives à l'hospitalisation, en particulier dans des structures extrahospitalières. En effet, la mise en place de la sectorisation en psychiatrie (voir encadré 1), initiée dans les années 60, visait à limiter l'hospitalisation en offrant aux personnes souffrant de troubles psychiques des modalités de soins adaptées aux différentes pathologies à chaque phase de la maladie, dans des structures proches de leur milieu de vie et d'activité. Les orientations stratégiques du plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008 et des 3èmes schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS 3) comprenaient la poursuite de cette diversification des activités et des structures de prises en charge alternatives à l'hospitalisation à temps plein et en ambulatoire. La volonté de garantir proximité et continuité des soins a impliqué une organisation particulière des établissements de santé. Pour appréhender cette spécificité, les rapports d'activité de psychiatrie ont interrogé, outre l'établissement de santé, les structures de prises en charge qui dépendent de l'établissement. Ce mode d'interrogation permet de localiser avec plus de précision l'offre de soins disponible sur le territoire ainsi que de mieux la caractériser, certains items ne pouvant être renseignés au niveau trop global de l'établissement de santé.

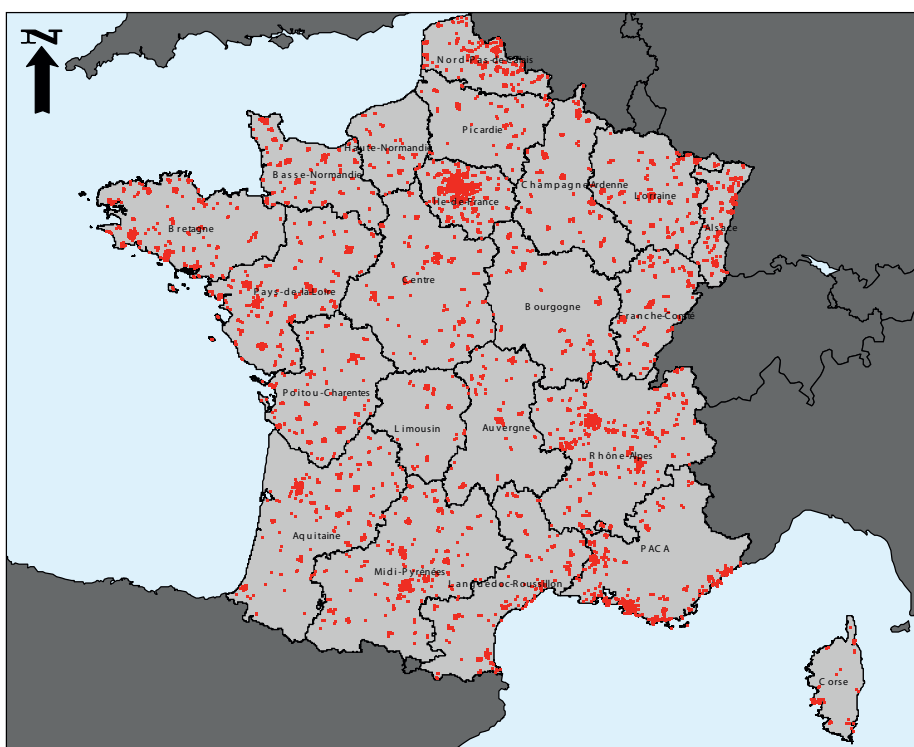
Les cartes 1 et 2 illustrent la différence de répartition géographique entre les adresses des entités interrogées comme établissement de santé et les lieux de prise en charge, et ainsi l'intérêt d'une interrogation à deux niveaux.

Carte 1 : Établissements de santé ayant répondu dans les RAPSY



Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Carte 2 : Structures de prise en charge décrites dans les RAPSY



Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Encadré 1 : La sectorisation psychiatrique

L'offre hospitalière de soins en psychiatrie s'est organisée à compter des années 1960 autour du concept de la sectorisation psychiatrique. Cette dernière s'est appuyée sur la définition de zones-géo-démographiques sur l'ensemble du territoire, au sein desquelles une même équipe pluridisciplinaire est responsable des interventions et soins, assurant la continuité des prises en charge, allant de la prévention jusqu'à la réinsertion sociale. Pour ce faire, des prises en charge diversifiées ont été développées, à temps complet, à temps partiel et en ambulatoire (voir encadré N°2), au plus près des lieux de vie des patients.

Trois types de secteurs psychiatriques ont été définis :

- Les secteurs de psychiatrie générale devant principalement répondre aux besoins de santé mentale d'environ 70 000 adultes de 17 ans et plus.
- Les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile responsables des prises en charge des enfants et adolescents de moins de 17 ans.
- Les secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire en charge des soins de santé mentale auprès des populations détenues.

Toutefois, afin de proposer une réponse adaptée aux besoins d'une population particulière selon l'âge ou la pathologie, les secteurs de psychiatrie ont souvent été amenés à développer des structures intersectorielles, permettant la mise en commun de moyens et de personnels. Ces structures peuvent être des dispositifs intersectoriels non formalisés (ou non autonomes), dans le cas où elles sont sous la responsabilité d'un secteur tout en se chargeant de prestations pour plusieurs secteurs. Elles sont dites dispositifs intersectoriels formalisés (ou autonomes) lorsqu'elles ont été créées par les instances de l'établissement afin d'assurer des missions pour plusieurs secteurs. Ces dispositifs correspondent alors à une fédération, un département ou un service et peuvent comporter plusieurs activités, plusieurs équipements, plusieurs unités fonctionnelles.

En application des dispositions de l'ordonnance du 4 septembre 2003, la régulation de l'offre en psychiatrie entre maintenant dans le cadre commun à l'ensemble des activités sanitaires. Désormais, le territoire de santé est l'aire géographique de référence pour toutes les activités sanitaires. Le secteur a perdu sa dimension géographique pour ne conserver qu'une approche fonctionnelle, comme le mentionne la circulaire du 25 octobre 2004. L'article L3221-1 du code de la Santé publique précise que les établissements autorisés en psychiatrie exercent leurs missions dans le cadre des territoires de santé.

La Loi du 21 juillet 2009 reprend et étend les principes d'organisation territoriale des soins, de coopération entre acteurs et de continuité des soins à l'origine de l'organisation sectorielle en santé mentale. Elle inscrit dans les missions des établissements de santé, quelle que soit l'activité de soins autorisée, la coordination entre acteurs des soins en relation avec les professionnels de santé exerçant en ville et les établissements et services médico-sociaux, dans le cadre défini par l'agence régionale de santé et en concertation avec les conseils généraux. Par ailleurs, elle prévoit que tous les établissements de santé peuvent délivrer des soins avec hébergement, mais également sous forme ambulatoire ou à domicile.

1.3 - Les RAPSY : Caractéristiques de la collecte et taux de réponse

Un protocole d'enquête particulier

Pour répondre aux différents objectifs présentés ci-avant, l'enquête comprend donc deux niveaux de recueil. Un questionnaire est rempli par l'établissement et un autre questionnaire par chaque structure de prise en charge de cet établissement.

Une structure de prise en charge est définie par une adresse, une nature de prise en charge - à temps complet, à temps partiel ou en ambulatoire - et un mode de prise en charge : psychiatrie générale ou infanto-juvénile (voir encadré 2). Dans ce cadre, les établissements avaient la possibilité de regrouper ou non les différents services au sein d'une même structure, en fonction de leur organisation des prises en charge et de leur système d'information.

Afin de pouvoir appairer les résultats des RAPSY et de la SAE, le mode d'interrogation du niveau établissement a été choisi semblable à celui de la SAE. L'établissement peut désigner ici l'entité juridique ou l'entité géographique qui a été interrogée. Ainsi, pour les établissements publics, c'est l'entité juridique qui est interrogée. Pour les établissements privés, plusieurs cas sont différenciés. Si une entité juridique est composée d'une seule entité géographique alors c'est cette dernière qui est interrogée. Si une entité juridique est composée de plusieurs entités géographiques situées dans le même département alors l'entité juridique doit répondre pour l'ensemble de ses entités géographiques. Enfin, si une entité juridique est constituée de plusieurs entités géographiques implantées dans différents départements, une entité géographique principale est désignée dans chacun de ces départements et est en charge de l'information de l'ensemble des entités géographiques du même département.

La collecte a comporté une phase préalable dite de « pré-enquête téléphonique », pendant laquelle chaque établissement de santé susceptible d'avoir une activité de psychiatrie a été contacté. Après avoir vérifié que l'établissement faisait partie du champ de l'enquête, un référent a été identifié au sein de l'établissement pour la durée de la collecte et a communiqué la liste des structures de son établissement. Des questionnaires personnalisés ont ensuite été adressés par voie postale à l'ensemble des établissements ayant une activité de psychiatrie en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM). Une société de service était en charge de la collecte des questionnaires papier et d'un premier contrôle de ceux-ci.

Enfin, les données saisies ont permis la production d'une base « administrative », restituant les déclarations des établissements. Au fur et à mesure des exploitations et des études sera constituée en 2011 une base dite « statistique », c'est-à-dire une base dans laquelle certaines données auront été corrigées notamment de la non-réponse totale et partielle.

Encadré 2 - Les prises en charge en psychiatrie en établissements de santé

Trois grandes natures de prise en charge sont distinguées en psychiatrie : les prises en charge à temps complet, à temps partiel et en ambulatoire. Au sein de chacune de ces natures de prise en charge sont définies diverses formes d'activité, correspondant souvent au lieu de leur réalisation.

Les prises en charge en ambulatoire

Elles désignent l'accueil et les soins réalisés en centre médico-psychologique (CMP) ainsi que les consultations réalisées dans d'autres lieux, notamment ce qui relève de la psychiatrie de liaison en établissement sanitaire et social.

Le **CMP** est censé être la structure pivot autour de laquelle s'organisent les actions de prévention, de diagnostics, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile. Il peut comporter des antennes auprès de tout établissement ou service qui nécessite des prestations entrant dans le cadre de la prise en charge de la santé mentale.

Les prises en charge à temps partiel

Il s'agit de prises en charge plus importantes que celles en ambulatoire sans impliquer une prise en charge continue de jour et de nuit. Ces prises en charge sont réalisées dans 4 types de structures.

Les **hôpitaux de jour** prodiguent des soins polyvalents, individualisés et intensifs au cours de toute ou une partie de la journée.

Les **hôpitaux de nuit** assurent des prises en charge thérapeutiques de fin de journée et une surveillance médicale de nuit. Ils sont destinés à des patients qui ont acquis une certaine autonomie dans la journée mais qui ont besoin d'être pris en charge la nuit, voire le week end.

Les **centres d'accueil thérapeutique à temps partiel** (CATTP) visent à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapeutique de groupe.

Le CATTP est censé se différencier de l'hôpital de jour par une densité moindre des soins, par une activité davantage orientée vers la reprise de l'autonomie et la réadaptation sociale.

En pratique, les professionnels expriment souvent des difficultés à différencier les utilisations de ces deux types de structures. Les informations portant sur l'activité des hôpitaux de jour et des CATTP reposent donc certainement sur des réalités de pratique un peu hétérogènes.

Enfin, les **ateliers thérapeutiques** ont pour objectif le réentraînement à l'exercice d'une activité professionnelle ou sociale. Ils utilisent des techniques de soins particulières, notamment des groupes ergothérapeutiques : pratique d'activités artisanales, artistiques ou sportives...

Les prises en charge à temps complet

Les prises en charge à temps complet sont réalisées dans des lieux permettant la surveillance et les soins 24 heures sur 24.

La forme d'activité la plus répandue est l'**hospitalisation à temps plein** (ou hospitalisation complète). Elle est en principe réservée aux situations aiguës et aux malades les plus difficiles, et doit permettre des soins intensifs et permanents autour des patients, mis à distance de leur environnement.

Les **centres de postcure** sont définis comme des unités de moyen séjour destinées à assurer, après la phase aiguë de la maladie, le prolongement des soins et traitements nécessaires à la réadaptation à une vie autonome.

Les **centres de crise** sont des unités qui sont des unités destinées à répondre aux situations d'urgence et de détresse aiguës. Elles doivent mettre en place la possibilité d'un accueil 24h sur 24 et de prises en charge intensives et de courte durée.

Les **appartements thérapeutiques** sont des unités de soins, situées en dehors de l'hôpital, mises à disposition de quelques patients pour des durées limitées et nécessitant une présence importante, sinon continue, de personnels soignants. Ils sont à visée de réinsertion sociale.

Le **placement familial thérapeutique** permet le traitement de patients de tous âges, placés dans des familles d'accueil, pour lesquels le maintien ou le retour à leur domicile ou dans leur famille naturelle ne paraît pas souhaitable ou possible. Il peut être envisagé à moyen et long terme et généralement proposé en complément avec un autre dispositif de soins.

Les services **d'hospitalisation à domicile** organisent des soins réguliers, voire quotidiens, à domicile, éventuellement associés à des prestations d'entretien nécessitées par l'état de dépendance du patient.

Taux de réponse à l'enquête

L'enquête a été adressée aux 600 établissements de santé ayant une activité de psychiatrie en France et aux structures qui les composent, avec un taux de réponse global très satisfaisant de 80 % des établissements interrogés. Un établissement est considéré comme répondant s'il a renvoyé au moins un questionnaire. Parmi ceux-ci, 8 n'ont renvoyé que le questionnaire de niveau établissement et aucun questionnaire par structure. A l'inverse, 13 établissements ont transmis les informations concernant leurs structures de prise en charge mais pas celles du niveau établissement.

Les taux de réponse par statut juridique (public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif) sont semblables. Les résultats issus de l'enquête ne sont donc pas influencés par une sur ou sous-représentation d'un de ces types d'établissement (voir tableau 1).

Tableau 1 - Taux de réponse par statut juridique

	Nombre d'établissements ayant renvoyé au moins un questionnaire	Nombre d'établissements interrogés	Taux de réponse
Etablissements publics	224	273	82%
Etablissements privés à but non lucratif	130	165	79%
Etablissements privés à but lucratif	129	157	82%
TOTAL	483	595	81%

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Les taux de réponse par région ne sont pas très différents en termes de nombre d'unités interrogées. Toutefois, il existe des variations plus importantes au niveau départemental. D'autre part, la taille des établissements étant très variable, le taux de réponse exprimé en nombre d'établissements n'est pas exactement équivalent à la part de l'activité ou des prises en charge décrite. Ainsi, dans certaines régions, le taux de réponse en termes de capacités d'accueil des établissements peut être bien plus faible que celui par unités interrogées (Haute Normandie, Limousin), ou au contraire plus élevé (Lorraine, Midi Pyrénées, Champagne Ardennes). Au niveau national, les établissements ayant répondu aux RAPSY représentent 83% des lits et places en psychiatrie générale et infanto-juvénile.

Les taux de réponse départementaux sont détaillés dans le tableau 2. La liste des établissements à interroger, et donc leur nombre, a été établie à l'aide de la SAE et de FINESS¹, dans une définition relativement large en premier lieu. Puis, lors de la pré-enquête téléphonique, il a été vérifié auprès des établissements qu'ils entraient bien dans le champ de l'enquête, c'est-à-dire l'ensemble des établissements de santé ayant une activité de psychiatrie en France métropolitaine et dans les DOM. Les colonnes indiquant les capacités d'accueil des établissements de santé par département, pour les établissements ayant répondu aux RAPSY d'une part, et pour l'ensemble des établissements qui étaient interrogés d'autre part, ont été réalisées à l'aide des données de la SAE 2008, qui est considérée comme exhaustive (taux de réponse de l'ordre de 99 %).

¹ Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux. <http://finess.sante.gouv.fr/>

Précautions d'utilisation des données

Au-delà de la non-réponse totale (un établissement ne répond pas du tout à l'enquête), il peut exister de la non-réponse partielle (un établissement ne répond pas à certaines questions). Les résultats présentés dans ce document doivent donc être interprétés avec précaution, notamment dans le cadre de comparaisons inter ou intra régionales, en tenant compte des taux de réponse départementaux et de la possibilité de non-réponse partielle. Les données du RIM-P et de la SAE sont des compléments utiles à certaines exploitations visant à produire des totaux nationaux (ou infra nationaux) précis, portant sur les capacités d'accueil, le personnel et la mesure de l'activité. Les résultats quantitatifs bruts des RAPSY présentés ici, et en considérant les taux de réponse, permettent de donner des ordres de grandeur et de mettre en relation certaines informations (étude de corrélations). La non-réponse, qu'elle soit partielle ou totale, n'est en revanche pas problématique pour l'étude de variables qualitatives². En effet, la répartition des réponses aux questions de ce type (oui/non ; toujours/souvent/parfois/jamais...) peut être étudiée sur le champ des établissements ayant répondu à la question. Dans l'hypothèse où aucune catégorie d'établissements n'est sur ou sous représentée, on peut en effet considérer que ces chiffres sont représentatifs de la réalité.

Il convient de préciser que les informations de type « File active » (nombre de patients vus au cours de l'année, nombre de patients différents pris en charge à temps complet...) sommées par département, région ou pour la France entière peuvent, dans certains cas, comporter un léger biais. En effet, ces informations sont collectées au niveau établissement, et dans la mesure du possible en éliminant les doublons (par exemple, un patient reçu plusieurs fois dans l'année par l'établissement de santé n'est compté qu'une seule fois dans l'item « nombre de patients différents vus au cours de l'année »). En sommant ces nombres, on peut néanmoins compter un même patient plusieurs fois dès lors qu'il a été vu dans plusieurs établissements différents au sein de la même région.

² Une variable est dite qualitative lorsque la valeur qu'elle peut prendre n'est pas une quantité mais une modalité.

Tableau 2 - Taux de réponse départementaux

	Nombre d'établissements ayant renvoyé au moins un questionnaire	Nombre d'établissements interrogés	Taux de réponse	Capacités en lits et places des établissements ayant répondu	Capacités en lits et places des établissements interrogés	Taux de réponse
ALSACE	8	8	100%	2314	2314	100%
BAS-RHIN	3	3	100%	1360	1360	100%
HAUT-RHIN	5	5	100%	954	954	100%
AQUITAINE	33	39	85%	4631	5493	84%
DORDOGNE	4	4	100%	1008	1008	100%
GIRONDE	16	20	80%	2199	2379	92%
LANDES	3	4	75%	455	493	92%
LOT-ET-GARONNE	3	3	100%	541	541	100%
PYRENEES-ATLANTIQUES	7	8	88%	428	1072	40%
AUVERGNE	12	15	80%	2282	3110	73%
ALLIER	3	4	75%	941	1084	87%
CANTAL	3	3	100%	305	305	100%
HAUTE LOIRE	0	1	0%		424	0%
PUY-DE-DOME	6	7	86%	1036	1298	80%
BASSE-NORMANDIE	12	13	92%	2077	2160	96%
CALVADOS	6	7	86%	792	875	90%
MANCHE	3	3	100%	833	833	100%
ORNE	3	3	100%	452	452	100%
BOURGOGNE	11	14	79%	1492	2328	64%
COTE D'OR	3	4	75%	246	748	33%
NIEVRE	2	3	67%	89	342	26%
SAONE-ET-LOIRE	3	3	100%	647	647	100%
YONNE	3	4	75%	510	591	86%
BRETAGNE	26	31	84%	4765	6261	76%
COTES D'ARMOR	5	5	100%	1084	1084	100%
FINISTERE	9	11	82%	1907	1985	96%
ILLE-ET-VILAINE	6	8	75%	358	1706	21%
MORBIHAN	6	7	86%	1416	1487	95%
CENTRE	22	28	79%	3197	3837	83%
CHER	2	2	100%	838	838	100%
EURE ET LOIR	3	3	100%	500	500	100%
INDRE	3	4	75%	296	346	86%
INDRE-ET-LOIRE	5	8	63%	571	857	67%
LOIR-ET-CHER	5	7	71%	408	712	57%
LOIRET	4	4	100%	584	584	100%
CHAMPAGNE-ARDENNE	6	7	86%	1627	1663	98%
ARDENNES	1	1	100%	395	395	100%
AUBE	1	1	100%	384	384	100%
MARNE	3	4	75%	511	547	93%
HAUTE-MARNE	1	1	100%	337	337	100%
CORSE	5	5	100%	461	461	100%
CORSE DU SUD	1	1	100%	243	243	100%
HAUTE-CORSE	4	4	100%	218	218	100%
FRANCHE-COMTE	7	8	88%	1709	1721	99%
DOUBS	4	5	80%	531	543	98%
JURA	1	1	100%	462	462	100%
HAUTE-SAONE	1	1	100%	543	543	100%
TERRITOIRE DE BELFORT	1	1	100%	173	173	100%
HAUTE-NORMANDIE	9	12	75%	732	2289	32%
EURE	3	3	100%	474	474	100%
SEINE-MARITIME	6	9	67%	258	1815	14%
ILE-DE-FRANCE	92	122	75%	11580	14924	78%
PARIS	26	33	79%	3572	3754	95%
SEINE-ET-MARNE	10	12	83%	1103	1181	93%
YVELINES	11	14	79%	1387	1674	83%
ESSONNE	6	9	67%	1699	2113	80%
HAUTS-DE-SEINE	14	18	78%	601	998	60%
SEINE-ST-DENIS	3	7	43%	56	1226	5%
VAL-DE-MARNE	9	15	60%	1594	2346	68%
VAL-D'OISE	13	14	93%	1568	1632	96%

	Nombre d'établissements ayant renvoyé au moins un questionnaire	Nombre d'établissements interrogés	Taux de réponse	Capacités en lits et places des établissements ayant répondu	Capacités en lits et places des établissements interrogés	Taux de réponse
LANGUEDOC-ROUSSILLON	29	34	85%	3726	4349	86%
AUDE	2	3	67%	362	455	80%
GARD	12	15	80%	817	1235	66%
HERAULT	10	11	91%	1587	1699	93%
LOZERE	1	1	100%	237	237	100%
PYRENEES-ORIENTALES	4	4	100%	723	723	100%
LIMOUSIN	7	10	70%	666	1617	41%
CORREZE	4	5	80%	333	371	90%
CREUSE	2	2	100%	313	313	100%
HAUTE-VIENNE	1	3	33%	20	933	2%
LORRAINE	12	17	71%	2775	3263	85%
MEURTHE-ET-MOSELLE	4	7	57%	794	821	97%
MEUSE	2	2	100%	468	468	100%
MOSELLE	5	7	71%	1094	1555	70%
VOSGES	1	1	100%	419	419	100%
MIDI-PYRENEES	27	33	82%	4738	5047	94%
ARIEGE	2	2	100%	197	197	100%
AVEYRON	1	3	33%	426	511	83%
HAUTE-GARONNE	13	17	76%	1792	2017	89%
GERS	2	2	100%	306	306	100%
LOT	1	1	100%	278	278	100%
HAUTES-PYRENEES	3	3	100%	579	579	100%
TARN	3	3	100%	802	802	100%
TARN-ET-GARONNE	2	2	100%	358	358	100%
NORD-PAS-DE-CALAIS	30	36	83%	4217	5076	83%
NORD	18	22	82%	2490	3188	78%
PAS-DE-CALAIS	12	14	86%	1726	1888	91%
PAYS DE LA LOIRE	25	28	89%	4667	4812	97%
LOIRE ATLANTIQUE	9	11	82%	1579	1674	94%
MAINE-ET-LOIRE	6	6	100%	1213	1213	100%
MAYENNE	5	5	100%	422	422	100%
SARTHE	1	2	50%	595	645	92%
VENDEE	4	4	100%	857	857	100%
PICARDIE	10	11	91%	3317	3393	98%
AISNE	4	4	100%	1007	1007	100%
OISE	2	3	67%	1643	1719	96%
SOMME	4	4	100%	667	667	100%
POITOU-CHARENTES	10	11	91%	2377	2413	99%
CHARENTE	1	2	50%	424	460	92%
CHARENTE MARITIME	6	6	100%	817	817	100%
DEUX-SEVRES	2	2	100%	469	469	100%
VIENNE	1	1	100%	667	667	100%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	48	53	91%	7066	8152	87%
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	0	1	0%	251	282	89%
HAUTES-ALPES	3	3	100%		251	0%
ALPES MARITIMES	10	13	77%	678	1452	47%
BOUCHES-DU-RHONE	22	23	96%	3674	3704	99%
VAR	11	11	100%	1250	1250	100%
VAUCLUSE	2	2	100%	1213	1213	100%
RHONE-ALPES	36	48	75%	6397	7909	81%
AIN	0	2	0%		664	0%
ARDECHE	1	1	100%	370	370	100%
DROME	2	4	50%	209	718	29%
ISERE	7	9	78%	994	1125	88%
LOIRE	7	8	88%	867	893	97%
RHONE	14	17	82%	2907	2968	98%
SAVOIE	1	1	100%	454	454	100%
HAUTE-SAVOIE	4	6	67%	596	716	83%
GUADELOUPE	2	5	40%	427	495	86%
GUYANE	1	2	50%	99	99	100%
MARTINIQUE	0	2	0%		395	0%
REUNION	3	3	100%	699	699	100%
FRANCE ENTIERE	483	595	81%	78037	94280	83%

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
DREES, SAE 2008, données statistiques.

1.4 - Les RAPSY : Exploitation et diffusion des résultats

Ce document de synthèse présentant les principaux résultats régionaux, voire infra régionaux des RAPSY, sous forme de tableaux et de représentations cartographiques des lieux de soins, a été élaboré après avoir recueilli les besoins et avis d'un certain nombre d'utilisateurs régionaux et nationaux. Parallèlement, une base Excel simplifiée³ des données, telles que renseignées par les établissements, a été constituée et mise en forme dans un format ergonomique pour la diffuser largement aux utilisateurs. L'ensemble des données plus détaillées (format SAS ou ACCESS) est accessible gratuitement sur simple demande⁴ auprès de la DREES. Des études statistiques à partir des RAPSY, en y associant d'autres sources de données seront réalisées par la suite et accessibles, comme ce document, sur le site internet du ministère.

Entretiens avec les utilisateurs⁵

Les entretiens réalisés avaient pour but de recueillir des avis généraux sur la mise à disposition des données, ainsi que les besoins plus précis des utilisateurs dans le cadre des données existantes dans les RAPSY. Ils ont également été l'occasion d'échanger sur les usages envisagés des données, les particularités régionales de l'organisation de l'offre de soins en santé mentale, et sur les limites posées par certains termes ou questions utilisés dans l'enquête. Nous remercions les participants pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail et pour les différentes remarques et informations qu'ils nous ont ainsi communiquées. Les échanges ont été particulièrement riches et ont ainsi permis d'améliorer la forme de ce document de travail et de suggérer d'ores et déjà des pistes d'études.

Une trentaine de personnes ont été interrogées au mois d'octobre 2010 au cours d'une vingtaine d'entretiens réalisés en face à face ou par téléphone. Les interviewés sont de profils très différents : médecin DIM, directeurs et utilisateurs de ce type de données en établissement de santé ; membres des directions du ministère ; statisticiens régionaux et correspondants régionaux sur la santé mentale en ARS et membre des directions des ARS. Ils exercent dans plusieurs régions : Centre, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Les connaissances préalables sur les RAPSY et le système d'information sur la psychiatrie ou encore sur le domaine de la santé mentale étaient donc différentes. En conséquence, les attentes quant aux résultats de l'enquête sont donc également variées, allant des données exhaustives aux analyses finalisées. Ce document n'est qu'une étape dans la valorisation des résultats de l'enquête.

³ Sélection de variables du questionnaire « établissement ».

⁴ DREES-RAPSY@sante.gouv.fr

⁵ Réalisés par Isabelle QUIGNOT, de la société IPSOS, pour la DREES.

Perception générale du document de travail

La proposition d'un document de synthèse des résultats, sous forme de cartes régionales des lieux de soins (questionnaires par structure de prise en charge) et de tableaux (questionnaire « établissement »), a été bien accueillie et approuvée, car répondant à un réel besoin d'information (voir encadré 3). Cet ensemble de données est apparu comme plutôt complet, structuré et cohérent avec les attentes des différents types d'utilisateurs rencontrés. Des craintes ont été formulées sur les possibles mésinterprétations de données brutes (non corrigées de la non-réponse) et de certains concepts en manque de définition. Par conséquent, des précisions sur le vocabulaire et la méthodologie de l'enquête ont été demandées. D'autre part, il a été généralement souhaité que les données soient mises au maximum en perspective par rapport à une population de référence, à un nombre d'établissements, aux spécificités géographiques....

Cartographie des lieux de soins et indicateurs régionaux

La cartographie du volume de l'activité et de la répartition des prises en charge et des structures sur le territoire était très attendue. Beaucoup de demandes de précisions et d'ajout d'informations complémentaires sur les cartes ont donc été formulées.

Les utilisateurs ont exprimé la volonté de pouvoir comparer les régions entre elles d'une part et avec la France entière d'autre part et même de disposer de précisions au niveau départemental. Les variables proposées issues d'une sélection du questionnaire établissement ont quasiment toutes été retenues par les personnes interrogées. Aucune variable n'a fait l'objet d'une demande majoritaire d'ajout. Les remarques ont essentiellement porté sur la compréhension des formulations, le contenu des différentes catégories proposées, la légitimité des résultats et leur mise en perspective.

Expression des disparités régionales

Ces échanges ont également été l'occasion pour les interviewés de s'exprimer sur l'existence de disparités d'organisation de l'offre de soins en santé mentale. Ainsi, la répartition de l'offre de soins en région a été présentée par les personnes interrogées comme liée à plusieurs critères géographiques, sociaux ou politiques : tropisme du chef lieu de région, présence de zones littorales, facteurs climatiques, richesse et structure sociale de la région et spécificités de la politique de santé de la région (avancement du PRS, enquêtes régionales, partenariats..). Les disparités se traduisent dans l'accès aux soins, la répartition entre les secteurs public et privé, la taille des établissements, l'existence de prises en charge de certaines pathologies, la part de l'activité ambulatoire, la densité des psychiatres libéraux en ville.

Encadré 3 – Citations issues des entretiens

Un besoin d'informations

« On est en souffrance, on cherche des informations sur les modalités de prise en charge. »

« Il faut pouvoir mettre en relation le nombre de consultations dans un type de lieu, donc la structure extra-hospitalière avec l'activité et la charge de travail. C'est important car cela représente une grosse charge de travail, un gros déploiement de personnel sur ces structures et finalement elles ne sont pas encore valorisées. »

« Les RAPSY doivent permettre de mieux décrire l'organisation hospitalière et la collaboration entre les acteurs. »

« 70% de l'activité et des moyens, des équipements c'est l'extra-hospitalier. Et dans les bases de données qu'on a, ça en rend très peu compte »

L'intérêt des RAPSY et du document

« Pour moi, les prises en charge spécifiques c'est du détail très précis »

« L'organisation et l'accès au soin, là on est dans le 'micro'. »

« Dans le tableau récapitulatif par département il y a l'essentiel, il n'en faut pas plus pour avoir une vision à un moment donné. »

Plus de précisions sur les concepts et la méthodologie et davantage de mise en perspective

« Si on ne connaît pas la part des non-répondants on ne peut pas comparer ni interpréter »

« Il faudrait tout rapporter à la population et aussi par établissement pour pouvoir faire des comparaisons »

« Les activités, capacités, personnels sont communs à la SAE mais en quoi les RAPSY sont-ils différents? »

« Si on ne peut pas relier l'information au nombre d'établissements qui ont répondu je me servais plutôt de la SAE. »

« Si on ne montre pas les psychiatres libéraux, on passe à côté d'une part très importante de l'offre. »

La forme du document de travail

A la suite de ces entretiens, il a donc été décidé d'organiser ce document de travail selon deux types d'entrée : une entrée par région et une entrée par thème, tout en accordant une part importante à la documentation des méthodes et des concepts. Les mises en perspective ont été faites autant que possible par la présentation de certaines données sous forme de densités, de l'indication du nombre d'habitants (de plus ou de moins de 17 ans), et en rappelant le nombre d'établissements répondants dans la plupart des tableaux où cela est nécessaire à la bonne compréhension et interprétation des indicateurs. Pour davantage de mise en perspective sociodémographique, il est possible d'utiliser d'autres données diffusées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques : www.insee.fr.

L'approche « par région » propose, pour chaque région de France métropolitaine et en distinguant psychiatrie générale et psychiatrie infanto-juvénile, une cartographie des structures de prise en charge (à temps complet, à temps partiel et en ambulatoire). En fond de carte sont représentées les densités départementales de lits et places déclarés par les établissements de santé ayant répondu à l'enquête. Il s'agit des lits d'hospitalisation à temps plein, des places d'hospitalisation à domicile, des places en accueil familial thérapeutique, des places en appartement thérapeutique, des lits en centre de post cure, des lits en centre de crise, et des places en hôpital de jour et de nuit, rapportés au nombre d'habitants dans le département. Toutes les informations demandées ne pouvant être représentées sur la même carte, le nombre de lits et places mais aussi de CMP, CATTP et ateliers thérapeutiques, des données sur l'activité, par forme d'activité, ainsi que le nombre d'habitants sont présentés sous forme de tableau, en regard des cartes régionales.

L'approche par « thème » propose des indicateurs sur la plupart des thèmes abordés par l'enquête concernant l'organisation de l'accès aux soins en établissement de santé et les pratiques professionnelles dans le cadre de certaines prises en charge. Cet exercice est également fait sur les capacités d'accueil, l'activité et le nombre de patients, et les personnels. Figurent à chaque fois les indicateurs pour la France entière et pour chacune des régions, y compris les DOM.



2 - QUELQUES ÉCLAIRAGES SUR L'OFFRE DE SOINS EN SANTÉ MENTALE EN FRANCE

2.1 - L'offre de soins en santé mentale en établissements de santé

Les éléments portant sur l'offre de soins en établissements de santé présentés dans cette partie reposent sur les données statistiques issues de la SAE 2008.

Les établissements de santé ayant une activité de psychiatrie

En 2008, parmi les 600 établissements de santé assurant une prise en charge hospitalière en psychiatrie, près de la moitié sont des établissements publics (voir tableau 3). Ils représentent les deux tiers de l'ensemble des lits et places de prise en charge à temps complet et les quatre cinquièmes des places d'hospitalisation partielle de jour et de nuit (voir tableau 4). L'autre moitié se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées, ces dernières ayant essentiellement une activité d'hospitalisation à temps plein. Parmi les établissements privés à but non lucratif, 60 % participent au service public hospitalier.

Tableau 3 - Nombre d'établissements ayant une activité de psychiatrie en 2008

	Nombre d'établissements
Établissements publics	272
Établissements privés à but non lucratif	165
dont Etablissements participant au service public hospitalier	107
dont Etablissements ne participant pas au service public hospitalier	54
dont Indeterminés	4
Établissements privés à but lucratif	158
TOTAL	595

(1) Nombre d'entités juridiques ou de départements d'implantation pour les entités multi-établissements.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

DREES, SAE 2008, données administratives.

Près de deux tiers des établissements ayant une activité de psychiatrie sont mono-disciplinaires, c'est-à-dire autorisés uniquement dans cette discipline. Les établissements privés à but lucratif sont quasiment exclusivement spécialisés en psychiatrie. Les établissements pluridisciplinaires sont, en revanche, en grande majorité des établissements publics.

L'offre de soins en psychiatrie infanto-juvénile est presque exclusivement le fait des établissements publics et privés à but non lucratif et est caractérisée par une part beaucoup plus importante des prises en charge à temps partiel. Les places en hôpital de jour et de nuit représentent ainsi 73 % des capacités d'accueil (en lits et places) en psychiatrie infanto-juvénile contre 23 % en psychiatrie générale.

Tableau 4 – Capacités et activité au 31 décembre 2008

	Psychiatrie générale			Total	Psychiatrie infanto-juvénile			
	Établissements publics	Établissements privés			Établissements publics	Établissements privés		
		à but non lucratif	à but lucratif			à but non lucratif	à but lucratif	Total
PRISES EN CHARGE A TEMPS COMPLET								
Hospitalisation à temps plein								
Nombre de lits	36 899	7 507	11 417	55 823	1 658	387	90	2 135
Nombre de journées	12 012 413	2 351 307	4 125 304	18 489 024	331 368	82 751	26 204	440 323
Placement familial thérapeutique								
Nombre de lits	2 801	181	-	2 982	797	99	-	896
Nombre de journées	790 291	47 358	-	837 649	148 691	17 990	-	166 681
Accueil en centre de postcure								
Nombre de lits	623	748	506	1 877	-	-	-	-
Nombre de journées	150 967	211 092	180 772	542 831	-	-	-	-
Accueil en appartement thérapeutique								
Nombre de lits	903	258	12	1 173	-	-	-	-
Nombre de journées	251 558	57 761	2 400	311 719	-	-	-	-
Hospitalisation à domicile								
Nombre de places	641	14	-	655	325	-	-	325
Nombre de journées	165 539	4 192	-	169 731	60 664	-	-	60 664
Accueil en centre de crise								
Nombre de lits	228	12	22	262	17	-	-	17
Nombre de journées	58 468	2 848	8 332	69 648	3 071	-	-	3 071
PRISES EN CHARGE A TEMPS PARTIEL								
Hôpital de jour								
Nombre de places	13 583	3 270	508	17 361	7 417	1 662	48	9 127
Nombre de venues	2 681 496	616 138	159 613	3 457 247	1 168 991	333 284	44 785	1 547 060
Hôpital de nuit								
Nombre de places	1 201	282	32	1 515	99	33	-	132
Nombre de venues	153 688	54 765	7 610	216 063	6 045	4 092	-	10 137
CATTP et ateliers thérapeutiques								
Nombre de structures	1 035	140	1	1 176	552	42	-	594
Nombre de venues	1 623 200	269 289	2 260	1 894 749	490 143	25 256	-	515 399
PRISES EN CHARGE EN AMBULATOIRE								
CMP ou unité de consultation du secteur								
Nombre de structures	1 969	249	-	2 218	1 357	211	-	1 568
Nombre d'actes réalisés en CMP ou unité de consultation du secteur	7 721 488	1 158 429	-	8 879 917	3 802 392	539 146	-	4 341 538
Nombre d'actes réalisés à l'extérieur de l'établissement	2 287 018	305 557	-	2 592 575	260 591	18 927	-	279 518

Champ : France métropolitaine et DOM
Source : DREES, SAE 2008, données statistiques.

Une prise en charge réalisée en grande partie en ambulatoire

Les patients de psychiatrie en établissements de santé sont essentiellement pris en charge en ambulatoire, et notamment dans les 3 790 centres médico-psychologiques (CMP) et unités de consultation du secteur. En effet, les établissements déclarent que près de 70 % des patients reçus au moins une fois dans l'année sont pris en charge exclusivement en ambulatoire. Le nombre de CMP ne semble pas avoir beaucoup évolué depuis 2003, où les secteurs de psychiatrie en dénombraient respectivement 2 070 et 1 560 en psychiatrie générale et infanto-juvénile, en dehors des dispositifs intersectoriels formalisés ou non autonomes. Une diminution du nombre de structures avait été observée entre 2000 et 2003, parallèlement à une tendance à la hausse des horaires et des jours d'ouverture. Outre une augmentation de l'amplitude des plages d'accueil, ce phénomène pourrait aussi être rapproché d'une tendance à la concentration des structures et au développement de l'intersectorialité. Il conviendra d'étudier l'évolution de l'activité de ces structures pour compléter l'analyse, le nombre de structures ne représentant qu'un nombre de points d'entrée géographiques.

Les prises en charge à temps partiel encore en développement

L'accroissement du nombre de places comme de venues en hospitalisation partielle observé ces dernières années se confirme en 2008. En effet, le nombre de places en hôpital de jour et hôpital de nuit a encore augmenté de 3 % ; il atteint 28 000 places pour 5 millions de venues. Cette hausse est notamment portée par les établissements privés à but lucratif et non lucratif. À ces formes d'hospitalisation partielle, il convient d'ajouter les 2,4 millions de venues dans les 1 770 CATTP ou ateliers thérapeutiques. Le fort développement des CATTP observé dans les secteurs de psychiatrie entre 2000 et 2003⁶ semble s'être relativement stabilisé.

Les prises en charge à temps complet : quelles alternatives à l'hospitalisation à temps plein ?

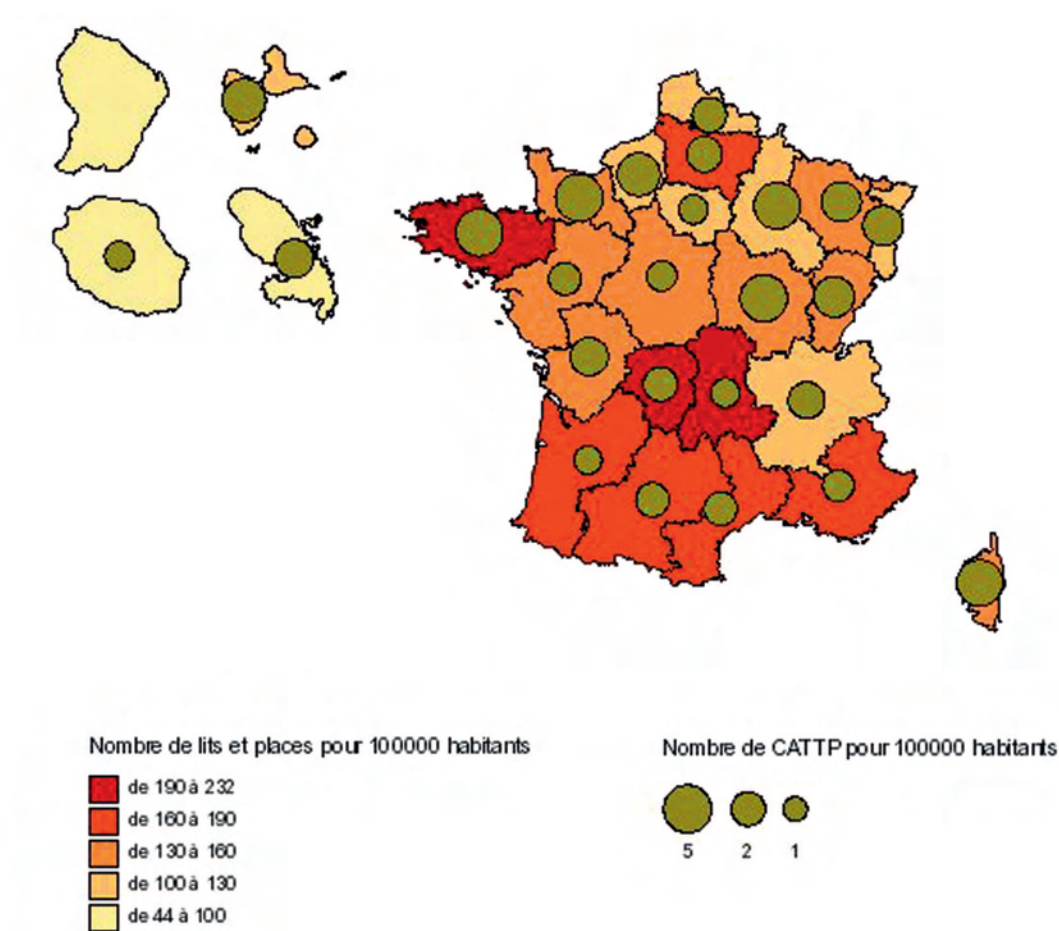
Depuis une trentaine d'années, les capacités d'accueil en hospitalisation à temps plein ne cessent de diminuer. En 2008, le nombre de lits semble s'être stabilisé autour de 58 000 pour 19 millions de journées réalisées. Bien que minoritaires par rapport à l'hospitalisation à temps plein, d'autres formes d'activité à temps complet ont été développées par les secteurs de psychiatrie, essentiellement en psychiatrie générale, les enfants et adolescents étant plus souvent pris en charge à temps partiel ou en ambulatoire qu'à temps complet. Ainsi, en 2008, les établissements de santé déclarent disposer de 8 200 lits ou places en placement familial thérapeutique, centres de postcure, appartements thérapeutiques, hospitalisation à domicile et centres de crise et structures d'accueil d'urgence. Dans ces structures, 2,2 millions de journées de prises en charge ont été réalisées, soit 10 % de l'activité à temps complet.

⁶ Coldefy M. (sous la dir. de), 2007, *La prise en charge de la santé mentale. Recueil d'études statistiques, La Documentation française.*

Disparités régionales

La densité nationale d'équipement en lits et places à temps complet et en places d'hôpital de jour et de nuit est de 147 pour 100 000 habitants en 2008 (149 en France métropolitaine). Elle varie du simple au double entre régions de France métropolitaine (voir carte 3). Cette densité est à compléter par celle des structures de type CATTP ou atelier thérapeutique pour 100 000 habitants qui, hors DOM, varie de 1,7 en Aquitaine à 5 en Basse Normandie.

Carte 3 – Densités de lits et places à temps complet et en hospitalisation partielle et densités de CATTP et ateliers thérapeutiques



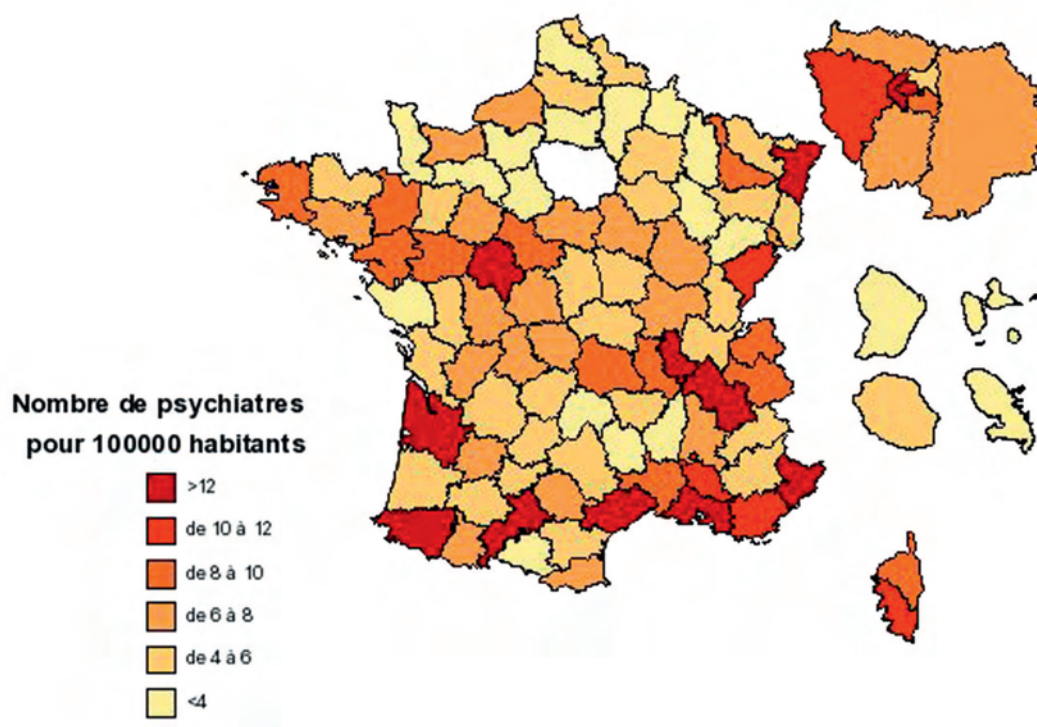
Sources : DREES, SAE 2008, données statistiques.
INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2008

2.2 - Densités de psychiatres libéraux

Afin de compléter cet aperçu de l'offre de soins en santé mentale en France, il conviendrait d'analyser en parallèle la démographie et l'implantation des psychiatres et psychologues ayant une activité libérale. A cet égard, la carte 4 illustre la disparité d'implantation des psychiatres ayant une activité libérale ou mixte (libéral et salarié). La densité de psychiatres libéraux ou mixtes en France entière est de 10 médecins pour 100 000 habitants. Cette densité est très variable d'un département à l'autre. Elle est inférieure à 4 dans une vingtaine de départements tout en atteignant 67 psychiatres pour 100 000 habitants à Paris. Les données se trouvent en annexe 3.

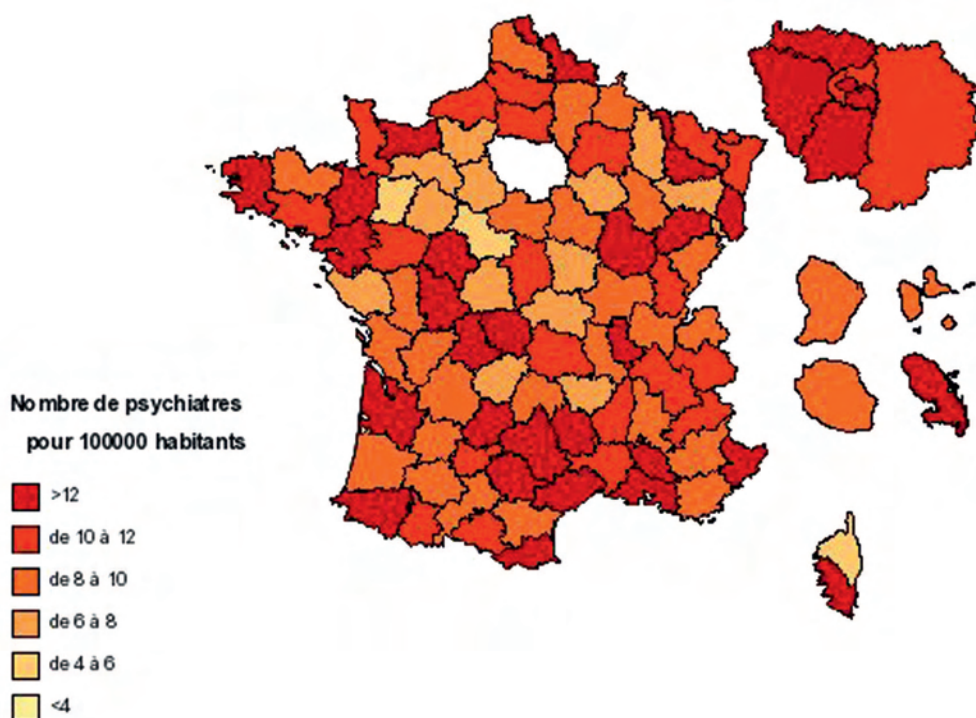
La carte 5 permet de mettre en regard de ces densités celles des psychiatres salariés. Au niveau national, 12 psychiatres salariés sont comptabilisés pour 100 000 habitants. Par département, on peut en dénombrer de 5 à 25 pour 100 000 habitants. Certains départements peuvent être à la fois parmi les mieux dotés en psychiatres salariés et les moins dotés en psychiatres libéraux et mixtes, ou inversement. Mais ce n'est pas un mécanisme de compensation qui est généralement observé. En effet, les deux séries de densités sont corrélées positivement (coefficient de corrélation égal à 0.6) : plus les psychiatres salariés sont nombreux, plus les psychiatres libéraux et mixtes le sont également.

Carte 4 – Nombre de psychiatres libéraux et mixtes pour 100000 habitants au 1^{er} janvier 2009



Sources : Drees, ADELI, Estimations au 01 janvier 2009
INSEE, Estimations de population au 1^{er} janvier 2008

**Carte 5 – Nombre de psychiatres salariés pour 100000 habitants
au 1^{er} janvier 2009**



Sources : Drees, ADELI, estimations au 01 janvier 2009
INSEE, Estimations de population au 1^{er} janvier 2008

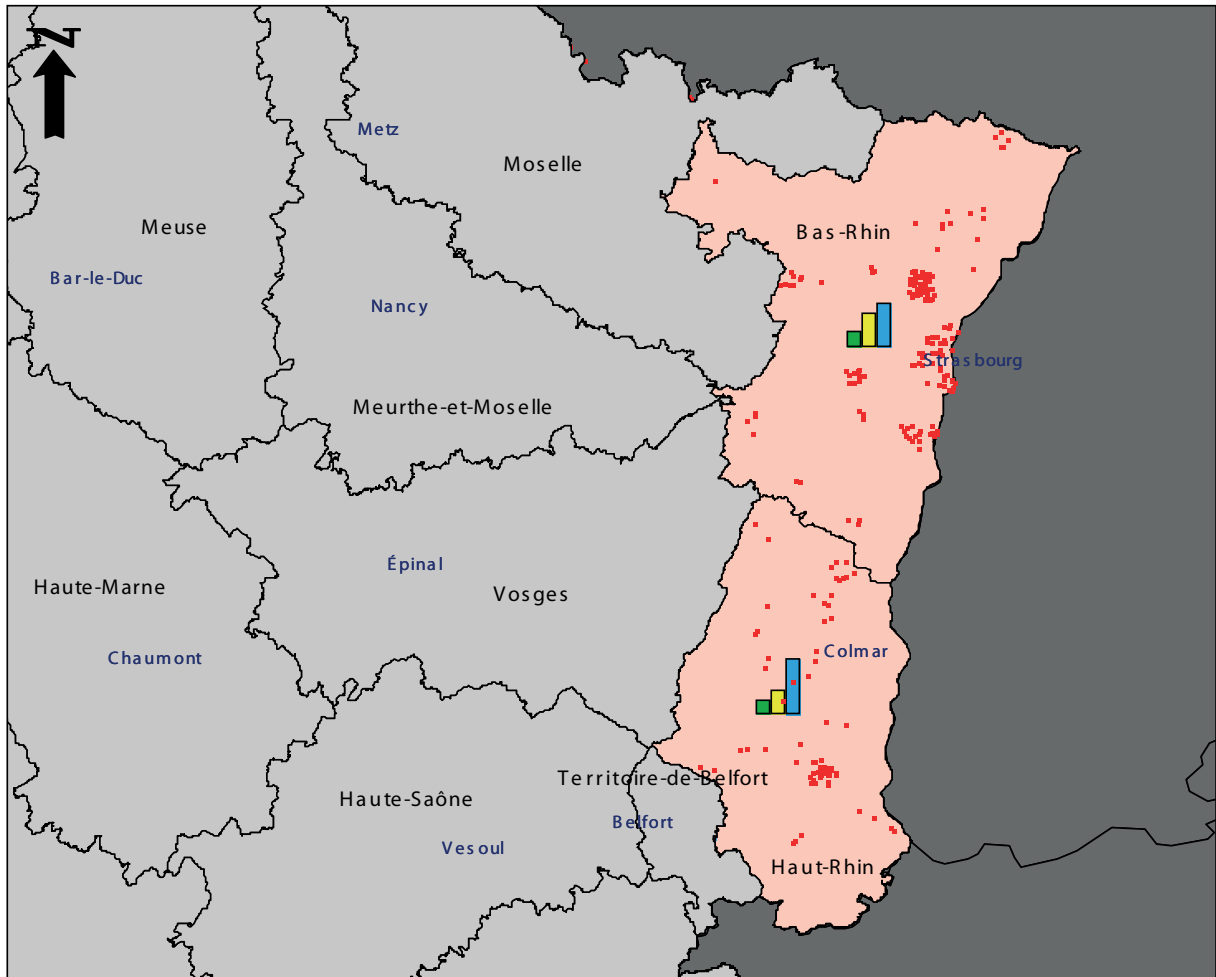
2.3 - Capacités d'accueil en établissement médico-social

D'autre part, les établissements médico-sociaux participent également à la prise en charge des adultes et enfants souffrant d'un handicap psychique. Les prises en charge médico-sociales et sanitaires sont souvent conjuguées et le travail en collaboration et en réseau du secteur sanitaire et du secteur médico-social est depuis longtemps encouragé. L'enquête ES « handicap » de la DREES s'intéresse à l'activité, au personnel et aux personnes hébergées par ces établissements ainsi qu'à leurs capacités d'accueil. À partir de ces données, il est possible d'étudier les établissements dont une partie des personnes qu'ils hébergent souffrent d'un handicap psychique.

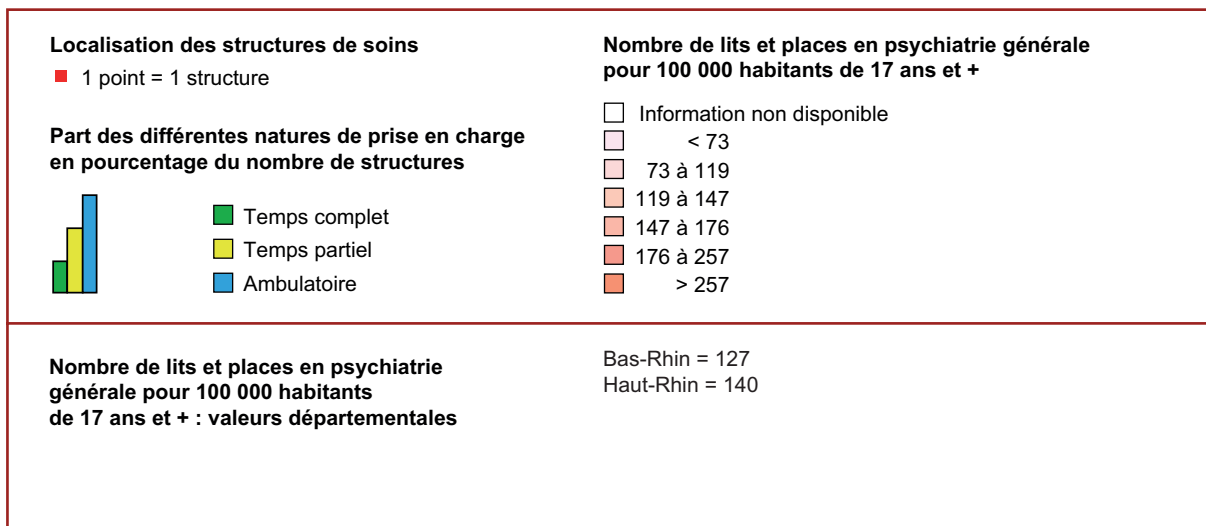
⁷ Cf. le site du ministère de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/enquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes-handicapes-es-handicap.html>

Carte 1a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Alsace



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



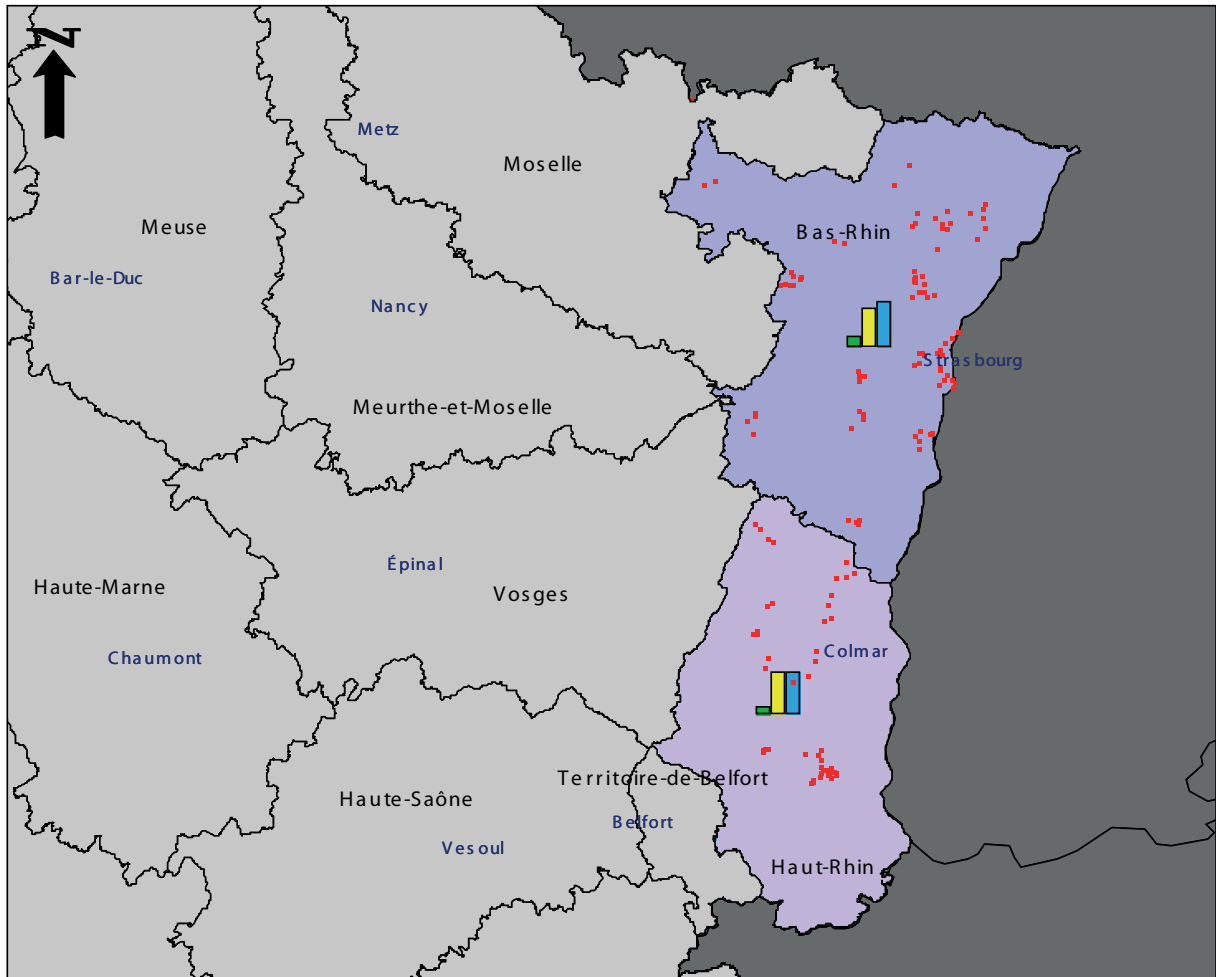
Taux de réponse : 100% des établissements de santé interrogés en Alsace ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	BAS-RHIN	HAUT-RHIN	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	717	623	1340
HAD			
Placement familial thérapeutique	2		2
Appartement thérapeutique	5	9	14
Centre de post-cure			
Centre de crise			
Hôpital de jour	369	196	565
Hôpital de nuit	16		16
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	1109	702	1811
Etablissements privés à but non lucratif		66	66
Etablissements privés à but lucratif		60	60
TOTAL nombre de lits et places	1109	828	1937
Capacités : nombre de ...			
CATTP	25	14	39
Ateliers thérapeutiques			
CMP	43	43	86
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	5306	4938	10244
Séjours en temps complet	7181	7193	14374
Journées de prise en charge à temps complet	238580	200734	439314
Patients différents pris en charge à temps partiel	2293	1754	4047
Venues à temps partiel	104264	60924	165188
Patients différents pris en charge en ambulatoire	14865	17622	32487
Actes réalisés en ambulatoire	173071	140169	313240
Nombre d'habitants de ...			
17 ans et +	870041	590272	1460013

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 1b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Alsace



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

- Information non disponible
- < 36
- 36 à 62
- 62 à 87
- 87 à 118
- 118 à 171
- > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Bas-Rhin = 116
Haut-Rhin = 79

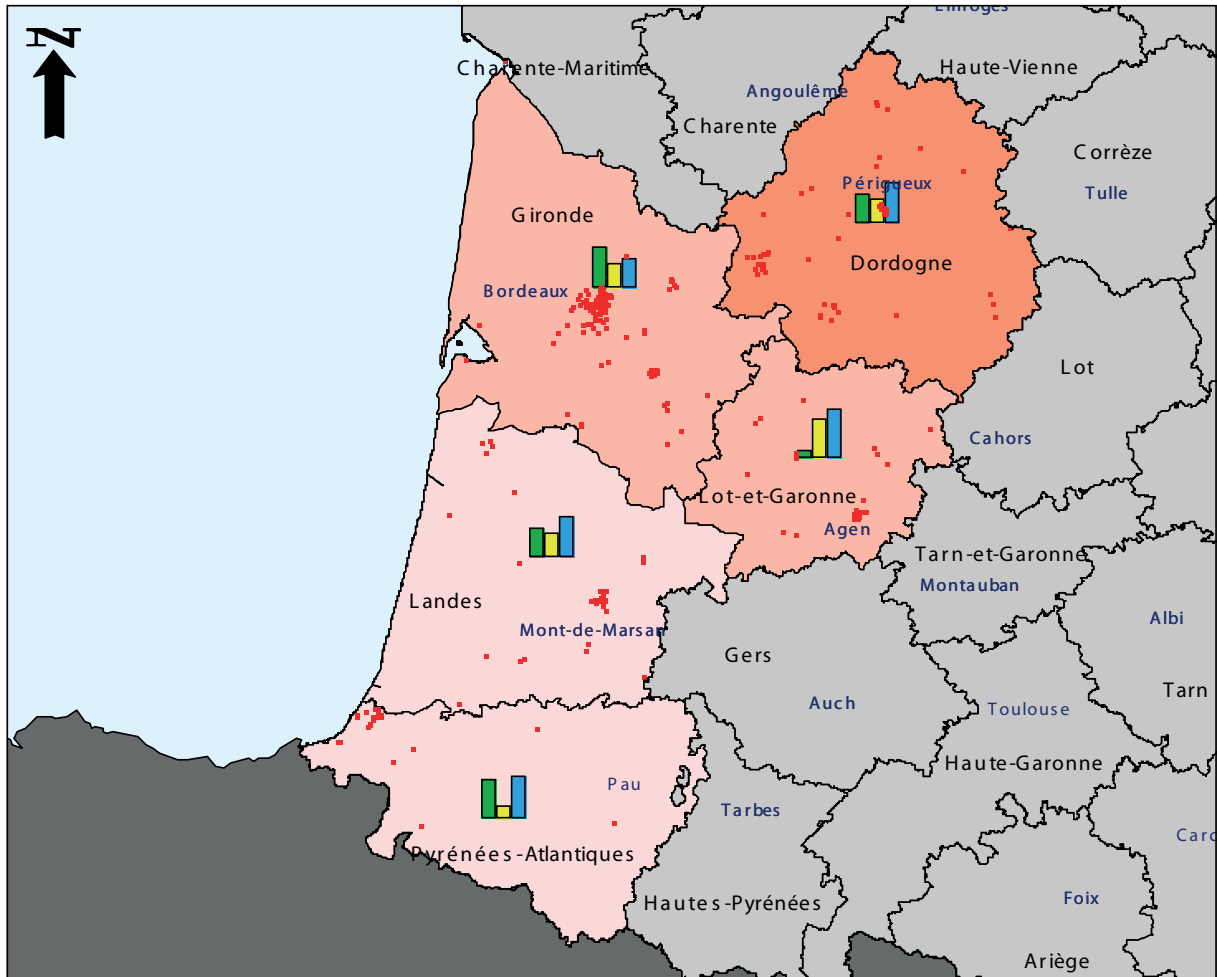
Taux de réponse : 100% des établissements de santé interrogés en Alsace ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	BAS-RHIN	HAUT-RHIN	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	40	12	52
HAD			
Placement familial thérapeutique			
Appartement thérapeutique			
Centre de post-cure			
Centre de crise			
Hôpital de jour	217	112	329
Hôpital de nuit			
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	257	124	381
Etablissements privés à but non lucratif			
Etablissements privés à but lucratif			
TOTAL nombre de lits et places	257	124	381
Capacités : nombre de ...			
CATTP	13	7	20
Ateliers thérapeutiques			
CMP	12	10	22
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	222	227	449
Séjours en temps complet	894	365	1259
Journées de prise en charge à temps complet	11462	2970	14432
Patients différents pris en charge à temps partiel	1455	563	2018
Venues à temps partiel	43403	23257	66660
Patients différents pris en charge en ambulatoire	4813	4594	9407
Actes réalisés en ambulatoire	51125	32802	83927
Nombre d'habitants de ...			
0 à 16 ans inclus	220959	156228	377187

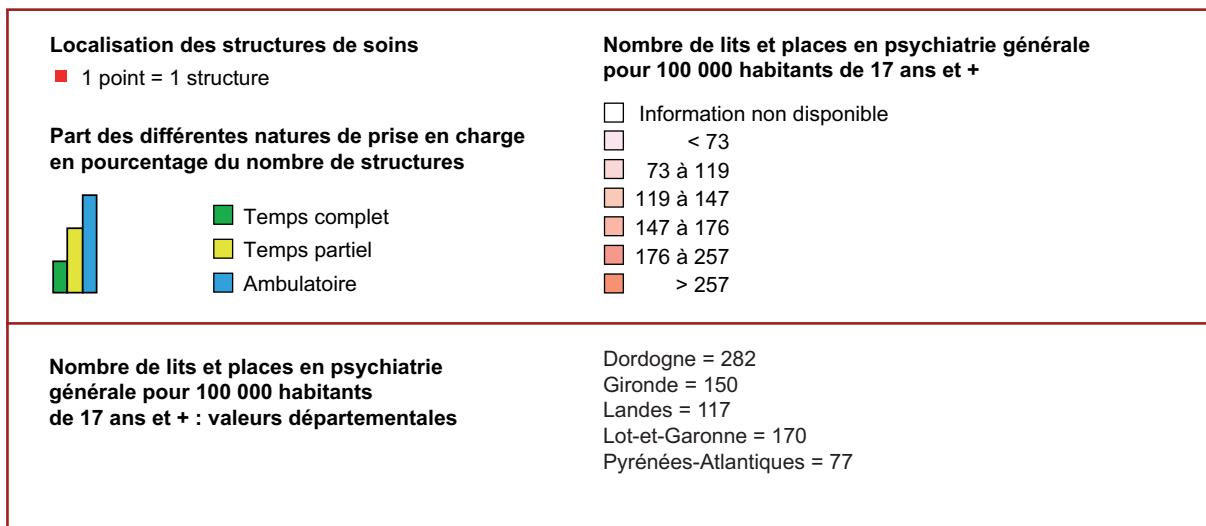
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 2a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Aquitaine



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



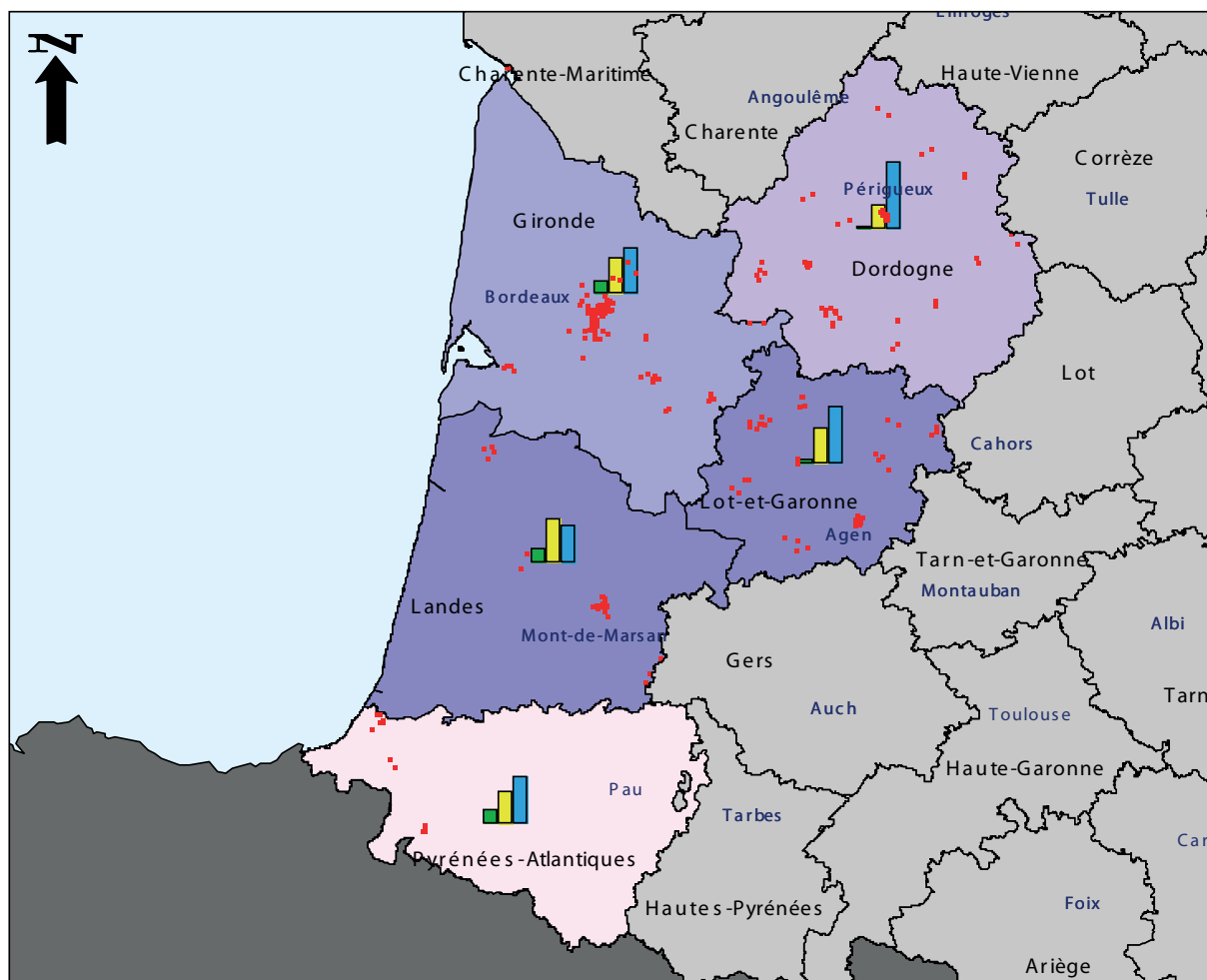
Taux de réponse : 85% des établissements de santé interrogés en Aquitaine ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	DORDOGNE	GIRONDE	LANDES	LOT-ET-GARONNE	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...						
Hospitalisation à temps plein	833	1281	253	371	342	3080
HAD		15				15
Placement familial thérapeutique		15				15
Appartement thérapeutique	8			7		15
Centre de post-cure		44			25	69
Centre de crise						
Hôpital de jour	105	305	95	68	31	604
Hôpital de nuit	8	52	3	6	10	79
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...						
Etablissements publics	442	1326	310	452	158	2688
Etablissements privés à but non lucratif	512	218				730
Etablissements privés à but lucratif		168	41		250	459
TOTAL nombre de lits et places	954	1712	351	452	408	3877
Capacités : nombre de ...						
CATTP	16	6	2	6	3	33
Ateliers thérapeutiques				1		1
CMP	11	27	27	11	7	83
Activité : nombre de ...						
Patients différents pris en charge à temps complet	2842	6006	1426	1485	3252	15011
Séjours en temps complet	1683	6897	1869	3715	12105	26269
Journées de prise en charge à temps complet	262036	284300	90290	128284	130628	895538
Patients différents pris en charge à temps partiel	679	1842	682	509	151	3863
Venues à temps partiel	29354	47297	23170	24365	5659	129845
Patients différents pris en charge en ambulatoire	9456	19779	4413	4227	4137	42012
Actes réalisés en ambulatoire	92736	95431	50678	44907	57260	341012
Nombre d'habitants de ...						
17 ans et +	338040	1141941	299937	265943	526603	2572464

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 2b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Aquitaine



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Dordogne = 72
Gironde = 112
Landes = 166
Lot-et-Garonne = 140
Pyrénées-Atlantiques = 17

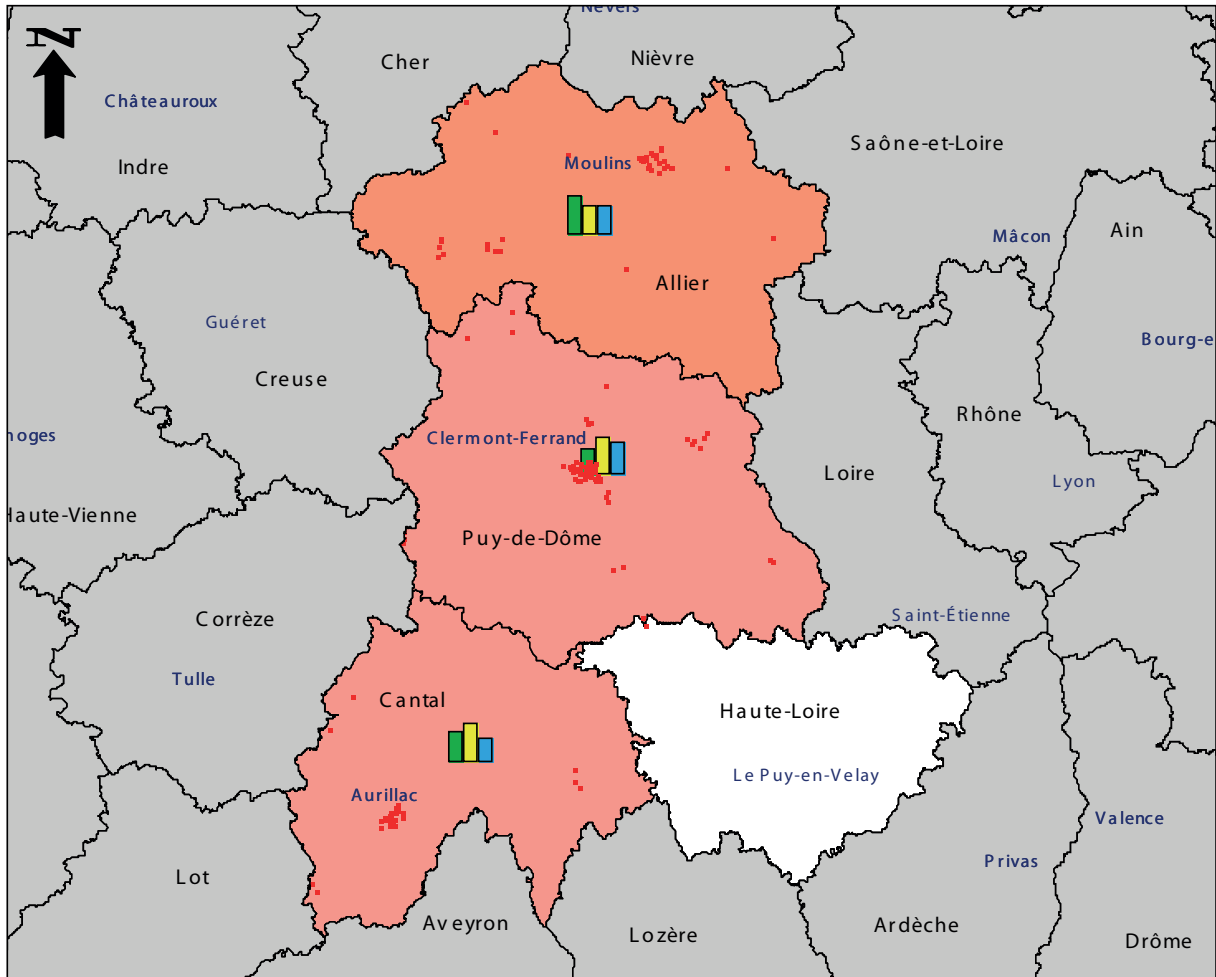
Taux de réponse : 85% des établissements de santé interrogés en Aquitaine ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	DORDOGNE	GIRONDE	LANDES	LOT-ET-GARONNE	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...						
Hospitalisation à temps plein	6	20	64	8		98
HAD		12				12
Placement familial thérapeutique		25		15		40
Appartement thérapeutique						
Centre de post-cure			5			5
Centre de crise						
Hôpital de jour	45	257	45	59	20	426
Hôpital de nuit			5	2		7
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...						
Etablissements publics	51	249	44	84	20	448
Etablissements privés à but non lucratif		65	75			140
Etablissements privés à but lucratif						
TOTAL nombre de lits et places	51	314	119	84	20	588
Capacités : nombre de ...						
CATTP	3	10	8	6	2	29
Ateliers thérapeutiques		8				8
CMP	19	29	5	10	2	65
Activité : nombre de ...						
Patients différents pris en charge à temps complet	68	40	131	77		316
Séjours en temps complet		193	480	560		1233
Journées de prise en charge à temps complet	1552	2769	14095	3155		21571
Patients différents pris en charge à temps partiel	152	278	146	252	83	911
Venues à temps partiel	11305	26138	6790	13583	5936	63752
Patients différents pris en charge en ambulatoire	3179	7613	1734	2383	802	15711
Actes réalisés en ambulatoire	33591	58635	14194	33941	10185	150546
Nombre d'habitants de ...						
0 à 16 ans inclus	70460	280559	71563	60057	120397	603036

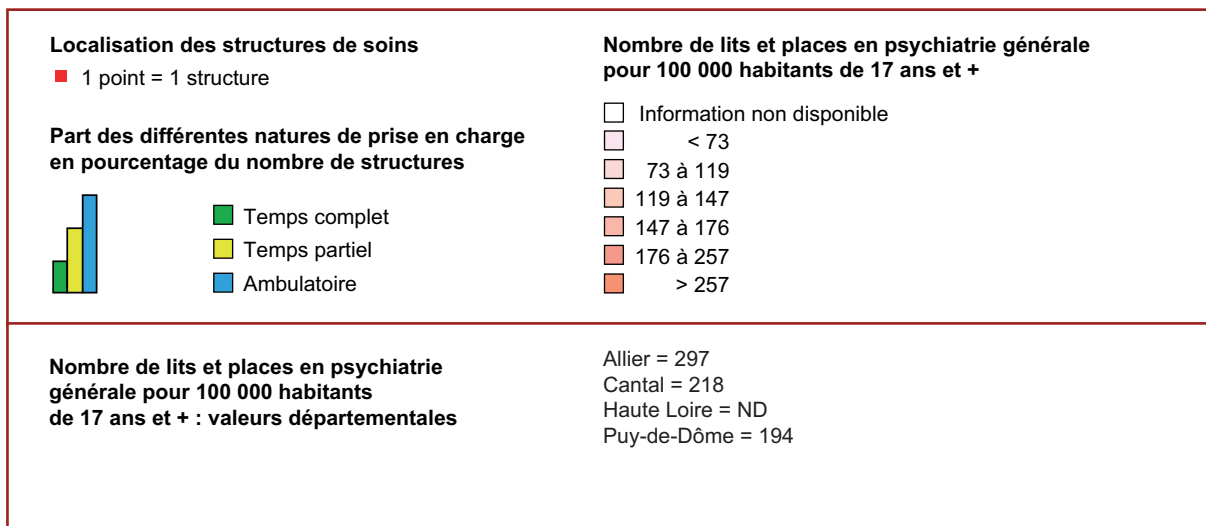
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 3a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Auvergne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



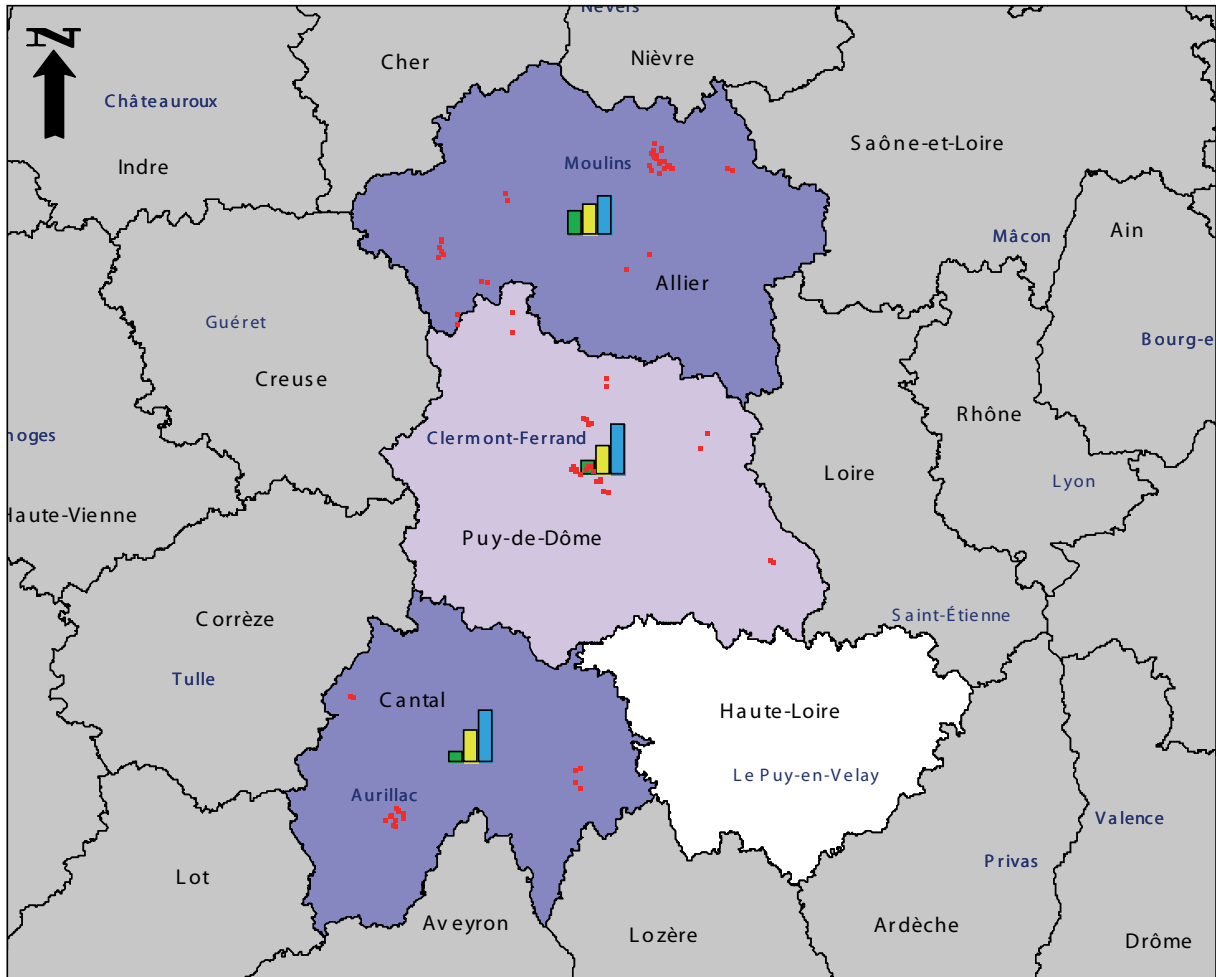
Taux de réponse : 80% des établissements de santé interrogés en Auvergne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	ALLIER	CANTAL	HAUTE LOIRE	PUY-DE-DÔME	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	291	168		652	1111
HAD					
Placement familial thérapeutique	455	10			465
Appartement thérapeutique	12				12
Centre de post-cure	16	30			46
Centre de crise					
Hôpital de jour	65	60		319	444
Hôpital de nuit		2		25	27
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	839	240		85	1164
Etablissements privés à but non lucratif		30		593	623
Etablissements privés à but lucratif				318	318
TOTAL nombre de lits et places	839	270		996	2105
Capacités : nombre de ...					
CATTP	22	2		11	35
Ateliers thérapeutiques	1				1
CMP	10	5		22	37
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	2139	650		4791	7580
Séjours en temps complet	729	286		6933	7948
Journées de prise en charge à temps complet	245279	18573		225687	489539
Patients différents pris en charge à temps partiel	498	260		1675	2433
Venues à temps partiel	20415	15020		103375	138810
Patients différents pris en charge en ambulatoire	4609	4038		10639	19286
Actes réalisés en ambulatoire	64724	32649		118816	216189
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	282085	123895	176835	513764	1096579

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 3b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infantile-juvénile en Auvergne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infantile-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

- Information non disponible
- < 36
- 36 à 62
- 62 à 87
- 87 à 118
- 118 à 171
- > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infantile-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Allier = 137
Cantal = 142
Haute Loire = ND
Puy-de-Dôme = 45

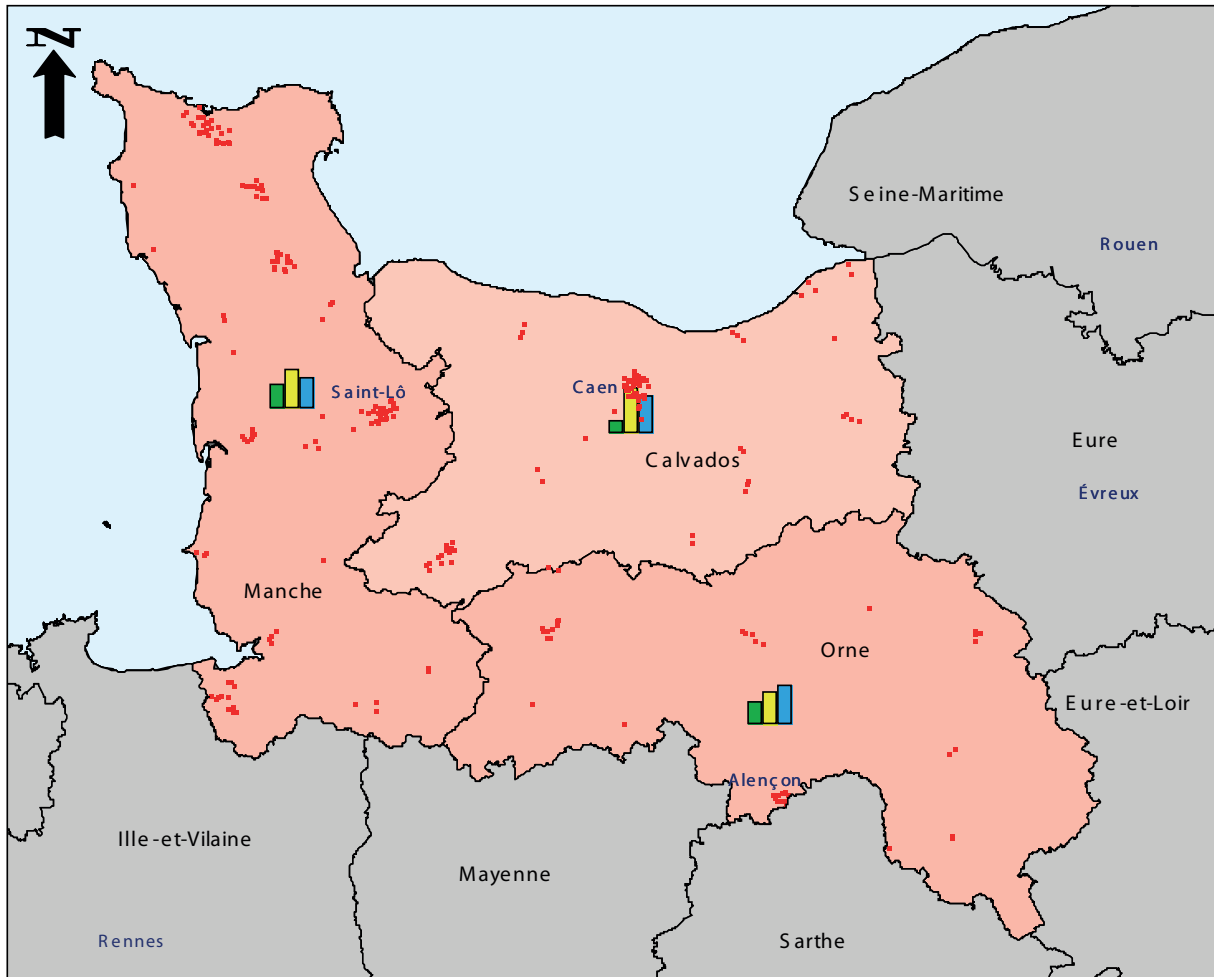
Taux de réponse : 80% des établissements de santé interrogés en Auvergne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	ALLIER	CANTAL	HAUTE LOIRE	PUY-DE-DÔME	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	26	10		22	58
HAD					
Placement familial thérapeutique	22	3			25
Appartement thérapeutique	5				5
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	30	22		30	82
Hôpital de nuit					
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	83	35			118
Etablissements privés à but non lucratif				52	52
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	83	35		52	170
Capacités : nombre de ...					
CATTP	1	1			2
Ateliers thérapeutiques					
CMP	7	2		5	14
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	102	64		65	231
Séjours en temps complet				171	171
Journées de prise en charge à temps complet	13425			3186	16611
Patients différents pris en charge à temps partiel	142	70		133	345
Venues à temps partiel	9478	3268		7188	19934
Patients différents pris en charge en ambulatoire	2327	961		2200	5488
Actes réalisés en ambulatoire	34650	11023		14931	60604
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	60415	24605	44665	115236	244921

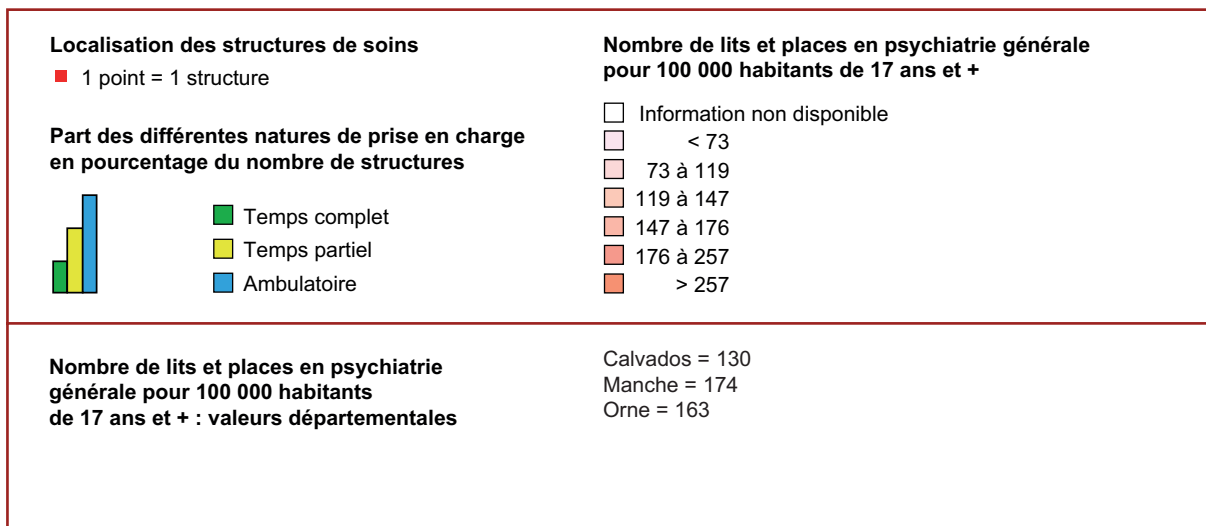
Sources : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 4a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Basse-Normandie



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Basse-Normandie

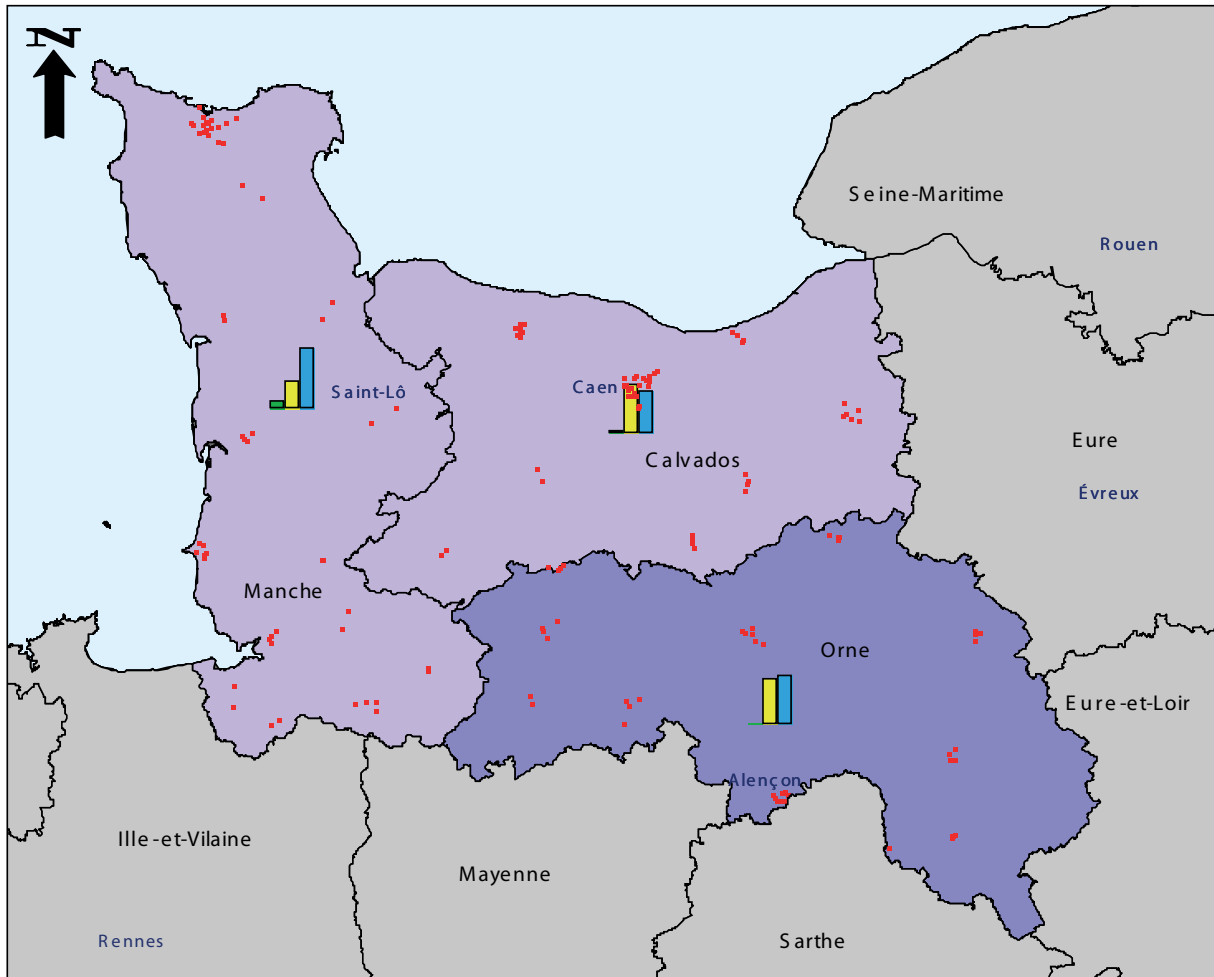
Taux de réponse : 92% des établissements de santé interrogés en Basse-Normandie ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CALVADOS	MANCHE	ORNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...				
Hospitalisation à temps plein	436	437	208	1081
HAD	10	12		22
Placement familial thérapeutique	3	4	20	27
Appartement thérapeutique	4	16		20
Centre de post-cure	10			10
Centre de crise				
Hôpital de jour	203	200	140	543
Hôpital de nuit	29	16	11	56
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...				
Etablissements publics	695	199	379	1273
Etablissements privés à but non lucratif		486		486
Etablissements privés à but lucratif				
TOTAL nombre de lits et places	695	685	379	1759
Capacités : nombre de ...				
CATTP	22	15	8	45
Ateliers thérapeutiques	13	4	2	19
CMP	23	29	11	63
Activité : nombre de ...				
Patients différents pris en charge à temps complet	2715	2947	857	6519
Séjours en temps complet	3958	5596	321	9875
Journées de prise en charge à temps complet	141052	93318	72653	307023
Patients différents pris en charge à temps partiel	932	1270	360	2562
Venues à temps partiel	54591	76083	25936	156610
Patients différents pris en charge en ambulatoire	10560	19783	8914	39257
Actes réalisés en ambulatoire	76565	182149	91719	350433
Nombre d'habitants de ...				
17 ans et +	534394	394426	233187	1162007

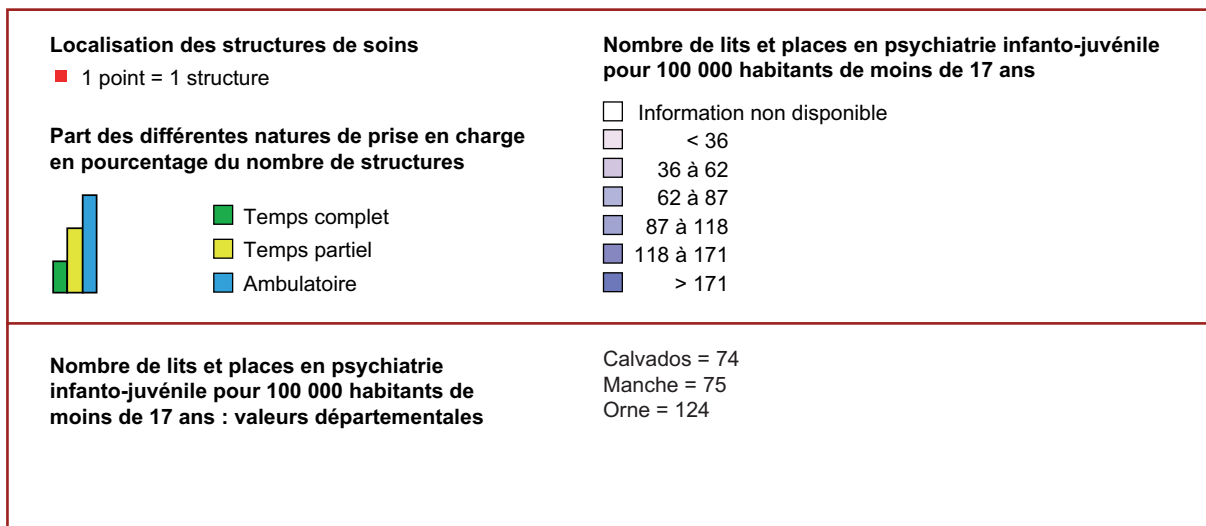
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 4b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Basse-Normandie



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Basse-Normandie

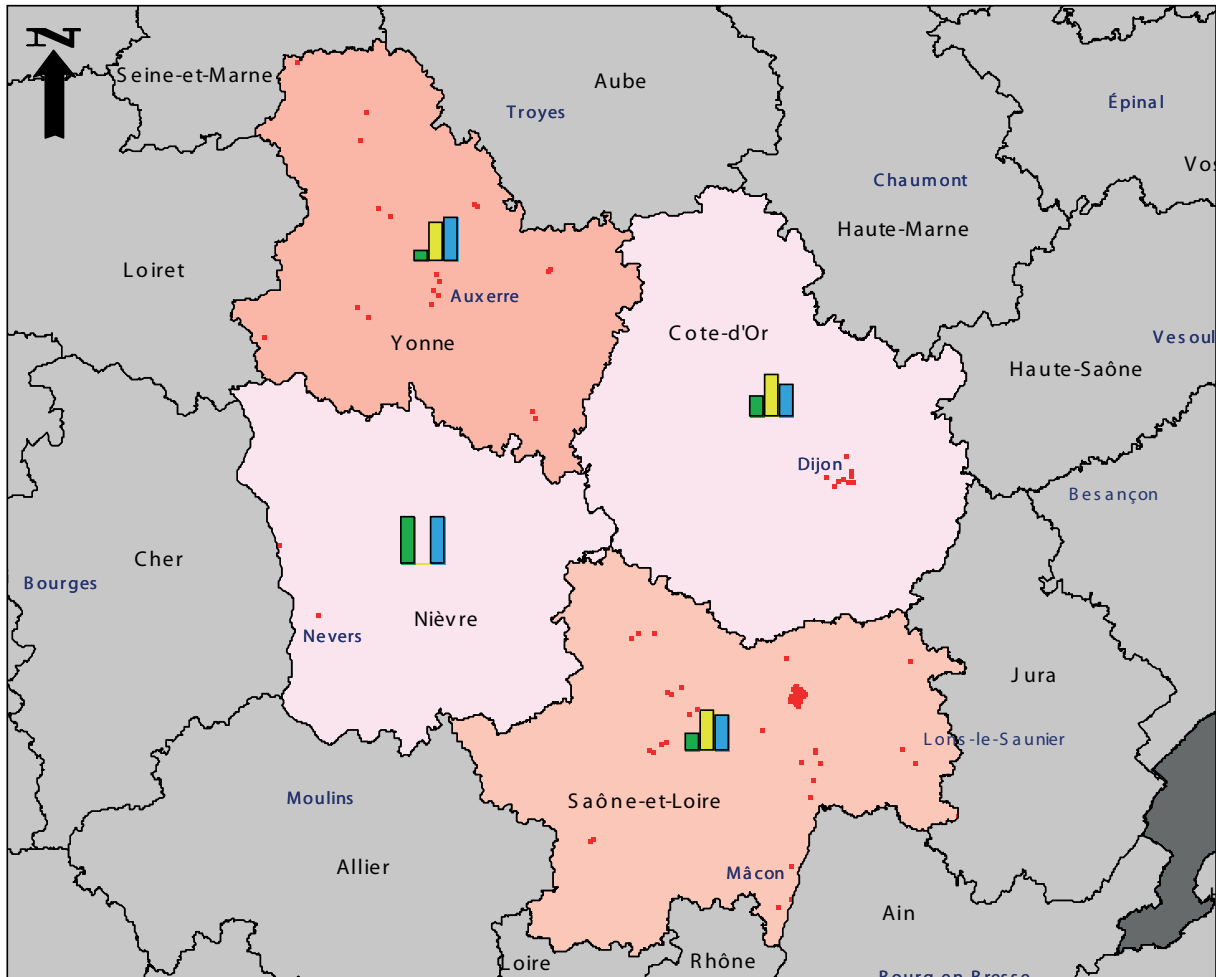
Taux de réponse : 92% des établissements de santé interrogés en Basse-Normandie ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CALVADOS	MANCHE	ORNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...				
Hospitalisation à temps plein	15			15
HAD				
Placement familial thérapeutique			5	5
Appartement thérapeutique				
Centre de post-cure				
Centre de crise				
Hôpital de jour	90	76	68	234
Hôpital de nuit				
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...				
Etablissements publics	105	36	73	214
Etablissements privés à but non lucratif		40		40
Etablissements privés à but lucratif				
TOTAL nombre de lits et places	105	76	73	254
Capacités : nombre de ...				
CATTP	8	2	9	19
Ateliers thérapeutiques	2			2
CMP	12	16	11	39
Activité : nombre de ...				
Patients différents pris en charge à temps complet	36	14		50
Séjours en temps complet	59	120		179
Journées de prise en charge à temps complet	3332	2111	43	5486
Patients différents pris en charge à temps partiel	286	266	413	965
Venues à temps partiel	15076	9716	9158	33950
Patients différents pris en charge en ambulatoire	3931	4905	3158	11994
Actes réalisés en ambulatoire	39323	48947	28436	116706
Nombre d'habitants de ...				
0 à 16 ans inclus	141606	101574	58813	301993

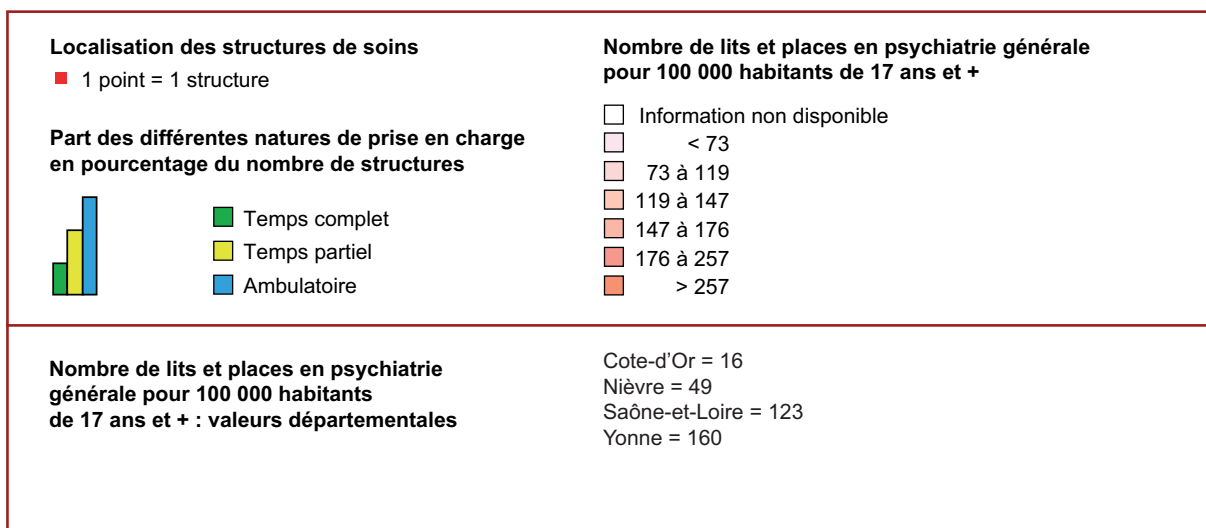
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 5a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Bourgogne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Bourgogne

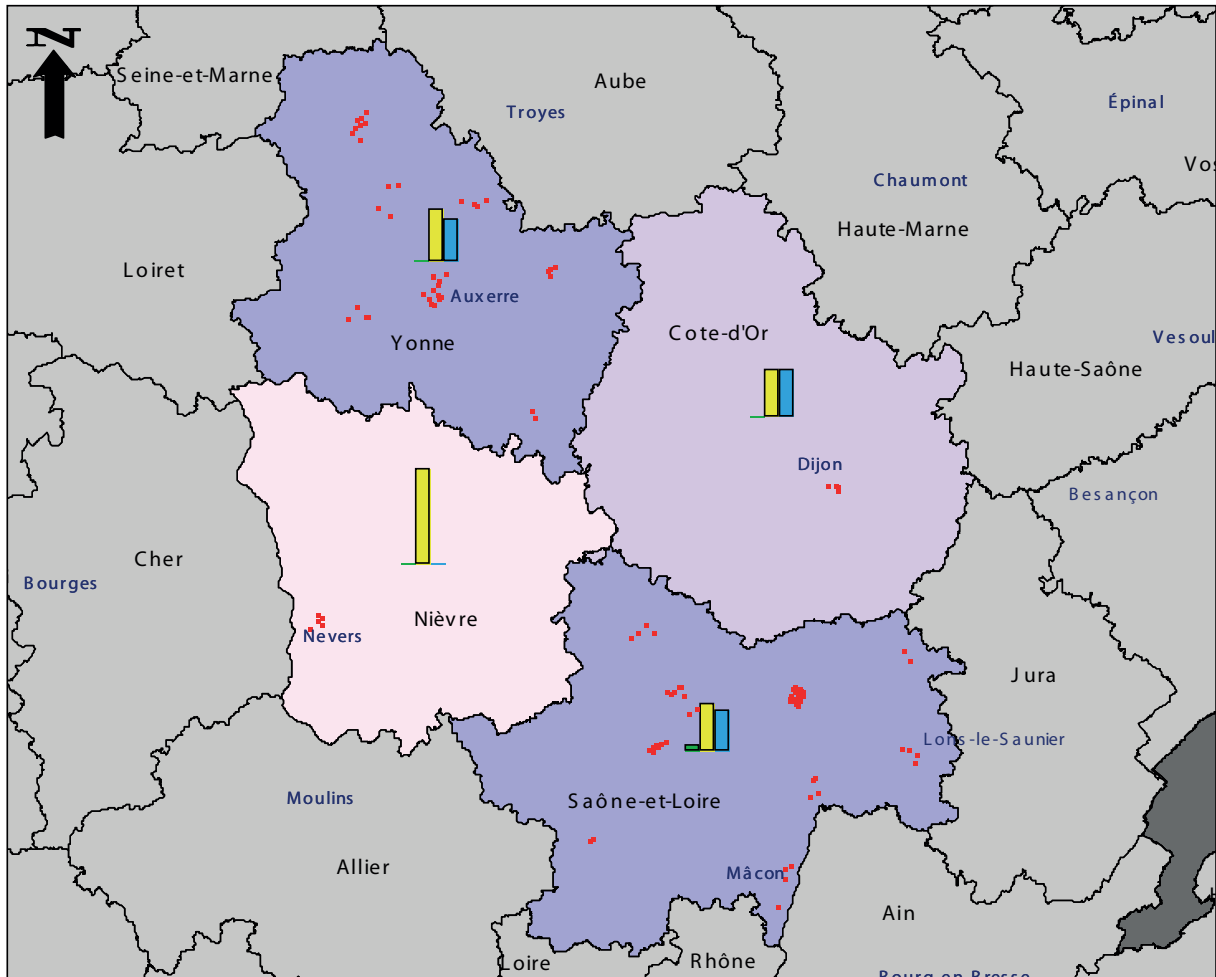
Taux de réponse : 79% des établissements de santé interrogés en Bourgogne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CÔTE D'OR	NIEVRE	SAÔNE-ET-LOIRE	YONNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	42	89	476	381	988
HAD					
Placement familial thérapeutique				6	6
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	25		64	49	138
Hôpital de nuit			10	1	11
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	67		490	302	859
Etablissements privés à but non lucratif				25	25
Etablissements privés à but lucratif		89	60	110	259
TOTAL nombre de lits et places	67	89	550	437	1143
Capacités : nombre de ...					
CATTP			10	8	18
Ateliers thérapeutiques			1		1
CMP			18	9	27
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	530	724	2503	3366	7123
Séjours en temps complet		960	4527	4536	10023
Journées de prise en charge à temps complet	22194	31862	170449	128452	352957
Patients différents pris en charge à temps partiel	85		919	458	1462
Venues à temps partiel	4805		26445	11992	43242
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1203		9949	7852	19004
Actes réalisés en ambulatoire	4442		86993	50419	141854
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	419241	182634	446526	272971	1321372

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 5b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Bourgogne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Côte-d'Or = 58
Nièvre = 31
Saône-et-Loire = 88
Yonne = 106

Bourgogne

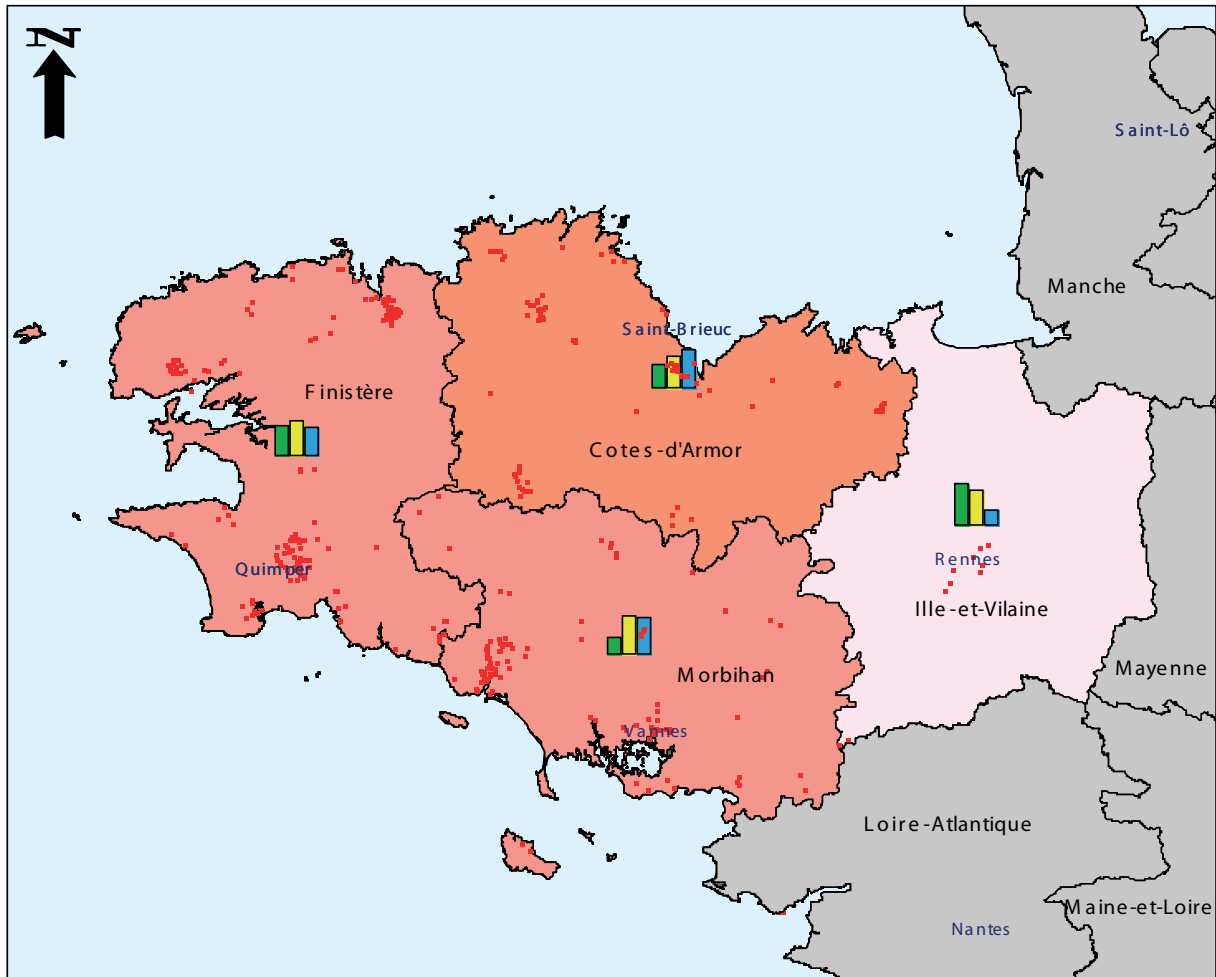
Taux de réponse : 79% des établissements de santé interrogés en Bourgogne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CÔTE D'OR	NIEVRE	SAÔNE-ET-LOIRE	YONNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	11		15		26
HAD					
Placement familial thérapeutique				8	8
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	48	12	78	65	203
Hôpital de nuit					
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	36	12	93	73	214
Etablissements privés à but non lucratif	23				23
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	59	12	93	73	237
Capacités : nombre de ...					
CATTP	1	1	8	10	20
Ateliers thérapeutiques					
CMP	4	1	7	10	22
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	44		110	29	183
Séjours en temps complet	6		283	93	382
Journées de prise en charge à temps complet	2650		3536	9763	15949
Patients différents pris en charge à temps partiel	110	19	705	276	1110
Venues à temps partiel	12029	2114	15915	12766	42824
Patients différents pris en charge en ambulatoire	507		5219	2894	8620
Actes réalisés en ambulatoire	5791	9092	38207	25145	78235
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	101259	38366	105974	69029	314628

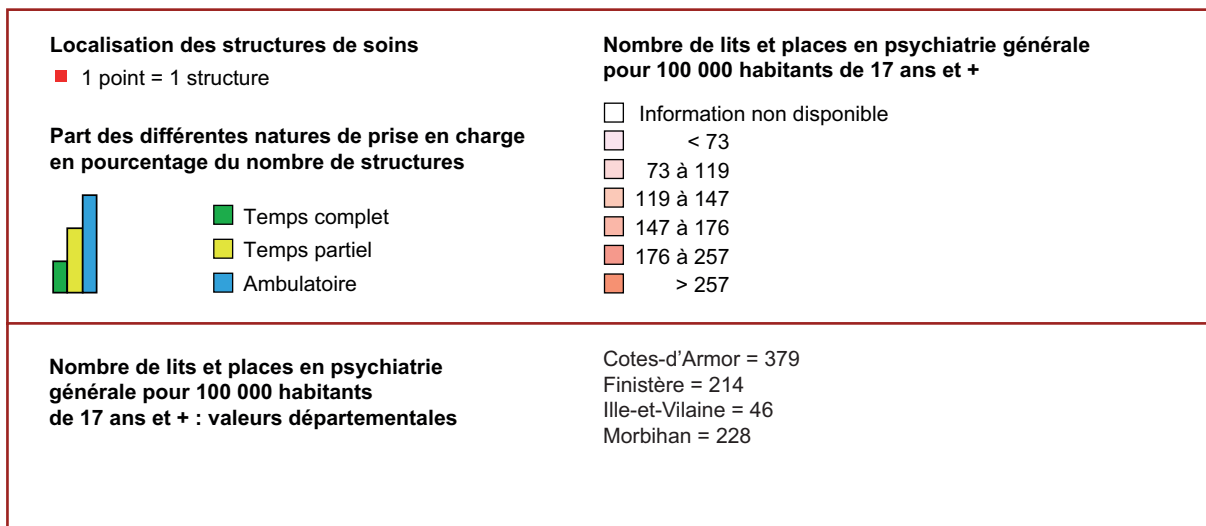
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 6a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Bretagne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



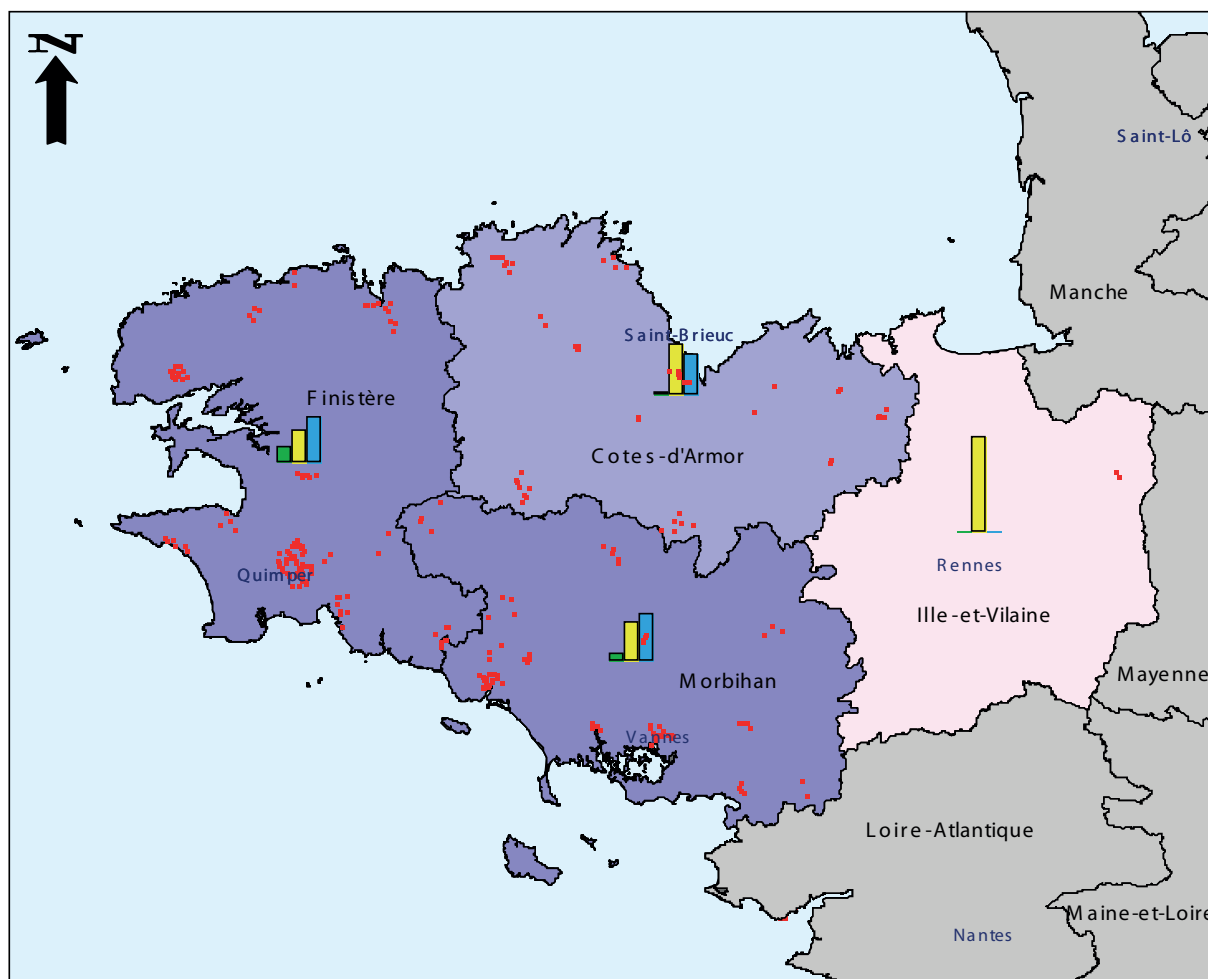
Taux de réponse : 84% des établissements de santé interrogés en Bretagne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CÔTES D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE-ET- VILAINE	MORBIHAN	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	1529	1102	259	766	3656
HAD		70			70
Placement familial thérapeutique	15		3		18
Appartement thérapeutique		22	3		25
Centre de post-cure		25		164	189
Centre de crise					
Hôpital de jour	209	262	42	339	852
Hôpital de nuit	3	39	40	22	104
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics		1240	43	1007	2290
Etablissements privés à but non lucratif	819	20	133	215	1187
Etablissements privés à but lucratif	937	260	171	69	1437
TOTAL nombre de lits et places	1756	1520	347	1291	4914
Capacités : nombre de ...					
CATTP	18	63	11	18	110
Ateliers thérapeutiques	1	1		2	4
CMP	27	57	1	12	97
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	5189	9107	926	5649	20871
Séjours en temps complet	10653	37132	2127	8733	58645
Journées de prise en charge à temps complet	254636	337818	105189	277245	974888
Patients différents pris en charge à temps partiel	1282	2759	383	2317	6741
Venues à temps partiel	56030	121318	15690	95498	288536
Patients différents pris en charge en ambulatoire	19964	19070	1505	17418	57957
Actes réalisés en ambulatoire	176399	202589	12960	133192	525140
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	463595	709755	755032	565102	2493484

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 6b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Bretagne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Cotes-d'Armor = 91
Finistère = 130
Ille-et-Vilaine = 6
Morbihan = 127

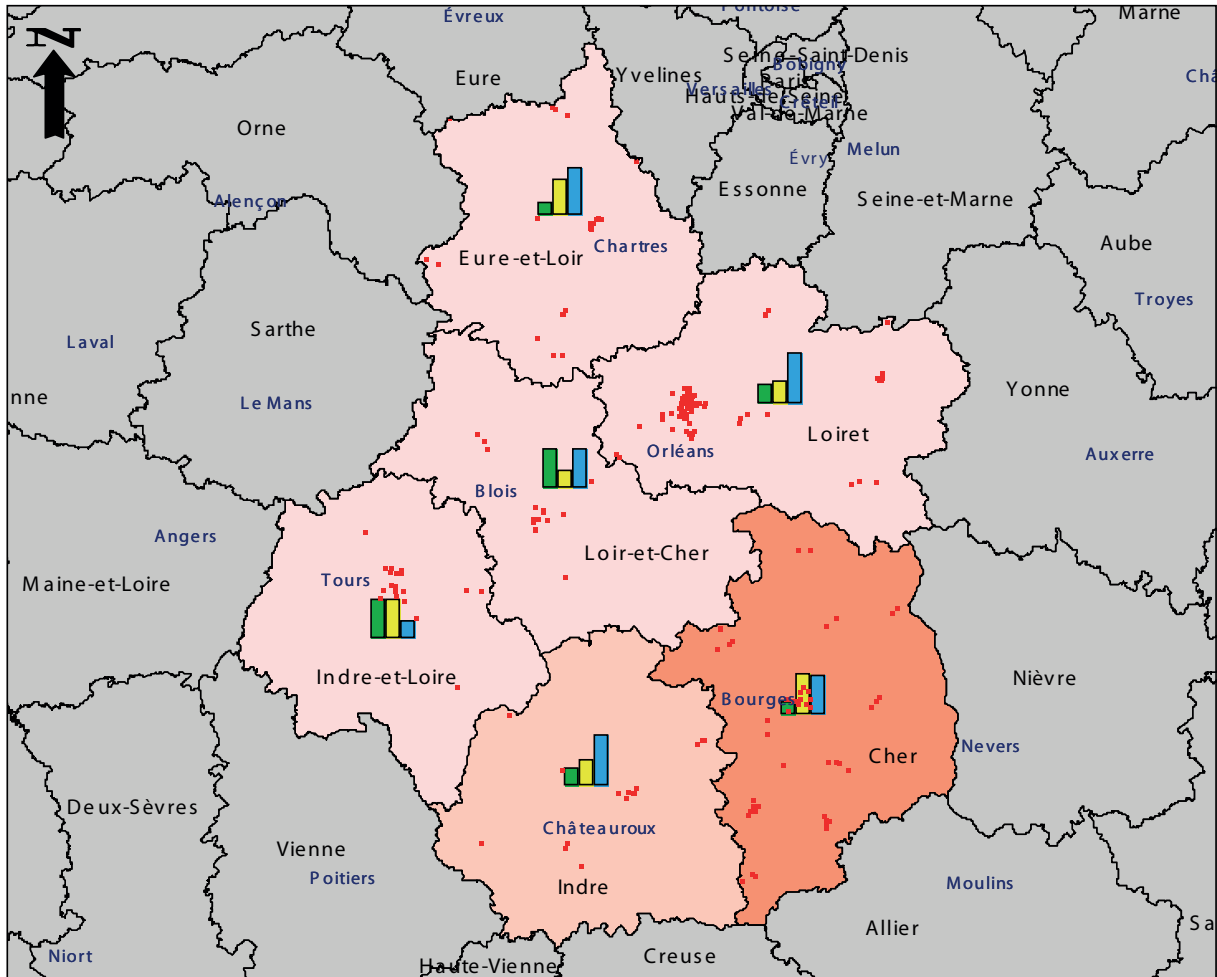
Taux de réponse : 84% des établissements de santé interrogés en Bretagne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CÔTES D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE-ET- VILAINE	MORBIHAN	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	10	41		14	65
HAD					
Placement familial thérapeutique		16			16
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	95	168	12	161	436
Hôpital de nuit		7		6	13
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics		232		181	413
Etablissements privés à but non lucratif	105		12		117
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	105	232	12	181	530
Capacités : nombre de ...					
CATTP	6	6		2	14
Ateliers thérapeutiques					
CMP	14	18		9	41
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	104	405		182	691
Séjours en temps complet	137	483		230	850
Journées de prise en charge à temps complet	1757	13982		4717	20456
Patients différents pris en charge à temps partiel	316	593		1106	2015
Venues à temps partiel	14448	29071	2387	42226	88132
Patients différents pris en charge en ambulatoire	6034	4346		6431	16811
Actes réalisés en ambulatoire	61755	52394		59151	173300
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	115405	178745	210468	142898	647516

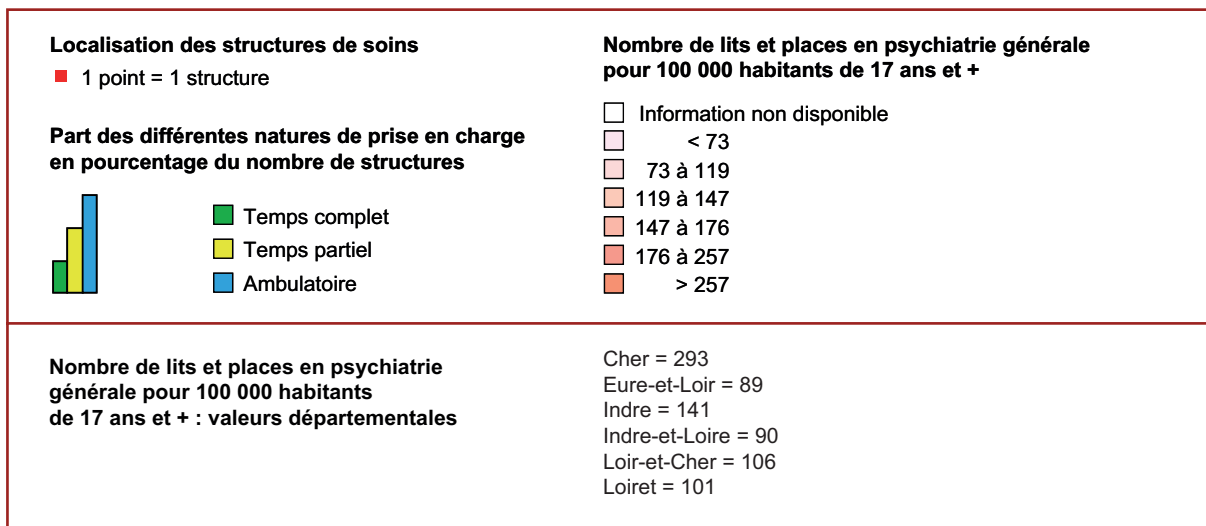
Sources : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 7a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale dans le Centre



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



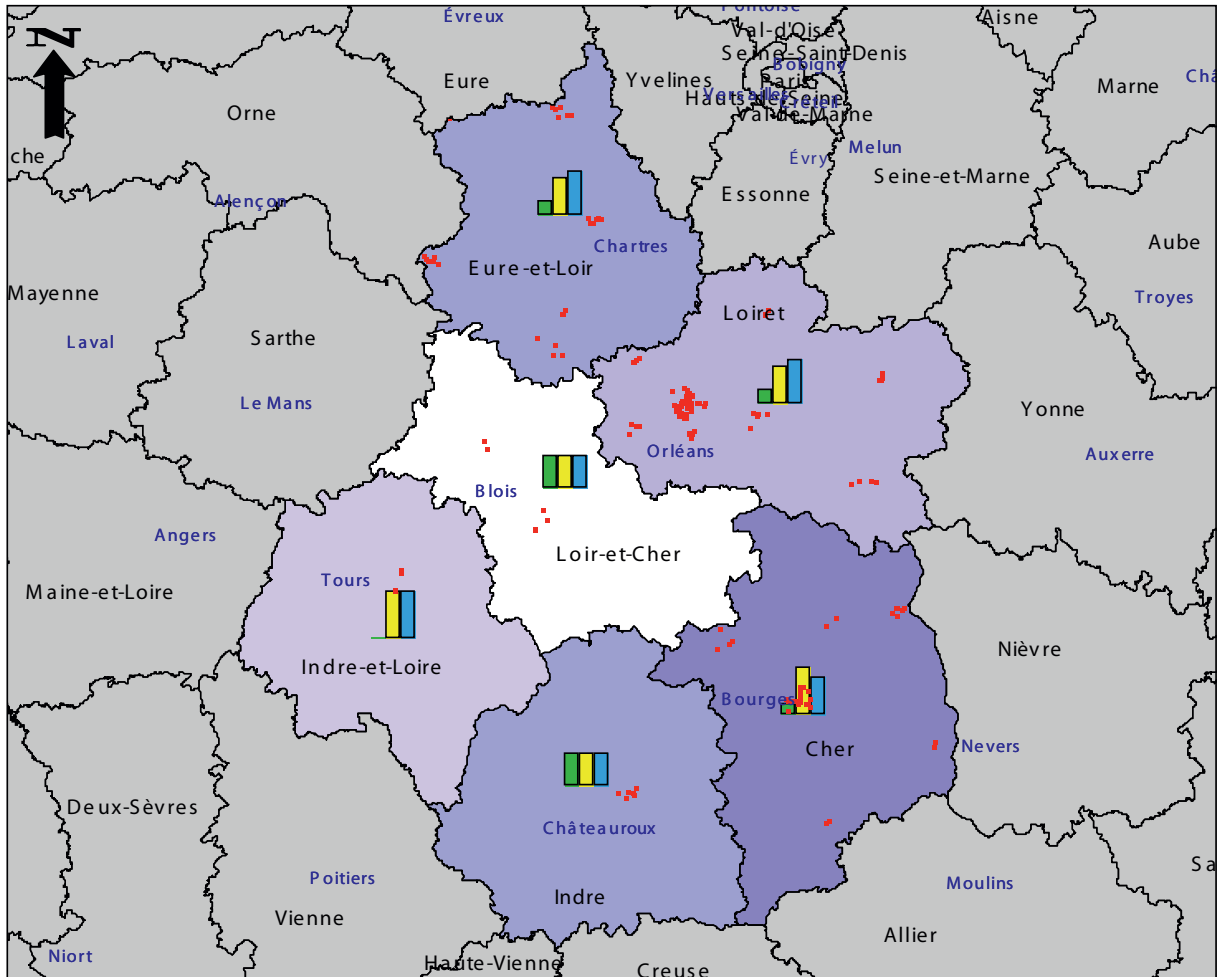
Taux de réponse : 79% des établissements de santé interrogés dans le Centre ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...							
Hospitalisation à temps plein	332	255	196	317	230	292	1622
HAD							
Placement familial thérapeutique	301	9			3	7	320
Appartement thérapeutique			41			30	71
Centre de post-cure						17	17
Centre de crise	14	10					24
Hôpital de jour	99	15	23	106	40	172	455
Hôpital de nuit	2	7	9		5		23
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...							
Etablissements publics	713	296		322	168	441	1940
Etablissements privés à but non lucratif			209				209
Etablissements privés à but lucratif	35		60	101	110	77	383
TOTAL nombre de lits et places	748	296	269	423	278	518	2532
Capacités : nombre de ...							
CATTP		8	4	3	2	9	26
Ateliers thérapeutiques							
CMP	16	13	3	5	2	17	56
Activité : nombre de ...							
Patients différents pris en charge à temps complet	2291	1721	861	2587	974	2614	11048
Séjours en temps complet	3737	2577	2039	3722	1641	3557	17273
Journées de prise en charge à temps complet	216685	86507	68042	159556	78104	116021	724915
Patients différents pris en charge à temps partiel	693	513	390	564	249	532	2941
Venues à temps partiel	21064	24618	8822	38248	16308	18973	128033
Patients différents pris en charge en ambulatoire	8570	8195	3207	6207	3938	9565	39682
Actes réalisés en ambulatoire	83144	53489	39257	72933	26184	97424	372431
Nombre d'habitants de ...							
17 ans et +	255128	330966	190712	468139	261914	511968	2018827

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 7b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infantile-juvénile dans le Centre



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infantile-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans</p> <p>□ Information non disponible</p> <p>□ < 36</p> <p>□ 36 à 62</p> <p>□ 62 à 87</p> <p>□ 87 à 118</p> <p>□ 118 à 171</p> <p>□ > 171</p>
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <p>■ Temps complet</p> <p>■ Temps partiel</p> <p>■ Ambulatoire</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infantile-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales</p> <p>Cher = 152</p> <p>Eure-et-Loir = 117</p> <p>Indre = 98</p> <p>Indre-et-Loire = 41</p> <p>Loir-et-Cher = ND</p> <p>Loiret = 68</p>

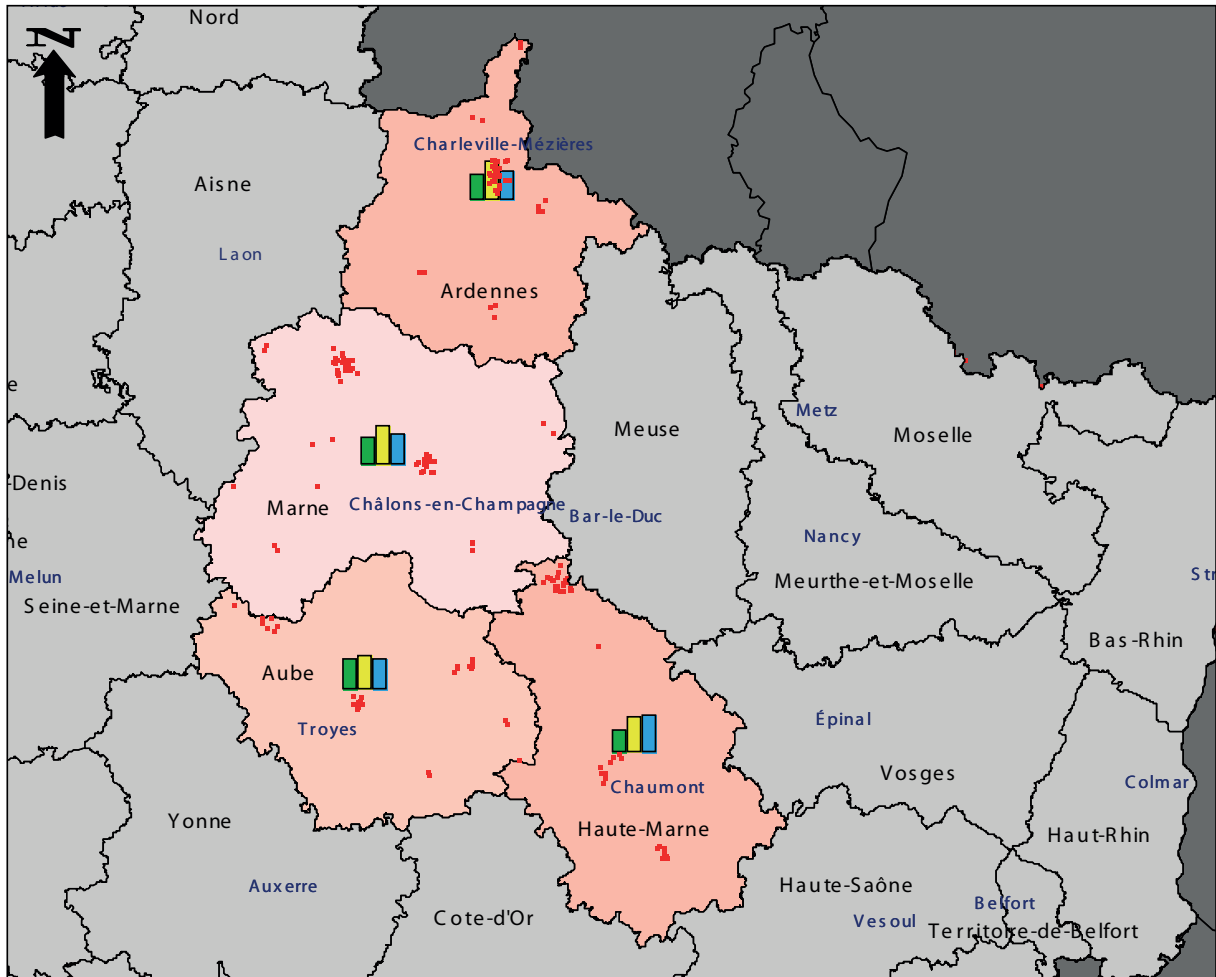
Taux de réponse : 79% des établissements de santé interrogés dans le Centre ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...							
Hospitalisation à temps plein	8	6	4	12		7	37
HAD							
Placement familial thérapeutique		12	4			13	29
Appartement thérapeutique	8						8
Centre de post-cure							
Centre de crise		1					1
Hôpital de jour	74	90	33	36		74	307
Hôpital de nuit							
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...							
Etablissements publics	90	109	41	48		53	341
Etablissements privés à but non lucratif						41	41
Etablissements privés à but lucratif							
TOTAL nombre de lits et places	90	109	41	48		94	382
Capacités : nombre de ...							
CATTP		38	24			9	71
Ateliers thérapeutiques							
CMP	9	8		1		11	29
Activité : nombre de ...							
Patients différents pris en charge à temps complet	123			9	74	65	271
Séjours en temps complet	121	107	1	9	133	73	444
Journées de prise en charge à temps complet	2917	2763	166	18	1111	3971	10946
Patients différents pris en charge à temps partiel	508	607	666	134	22	369	2306
Venues à temps partiel	11510	28688	12462	7369	319	6398	66746
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1818	2729	813	3057		3301	11718
Actes réalisés en ambulatoire	10933	23723	27323	14388	37088	33533	146988
Nombre d'habitants de ...							
0 à 16 ans inclus	59372	93034	41788	117361	65586	139032	516173

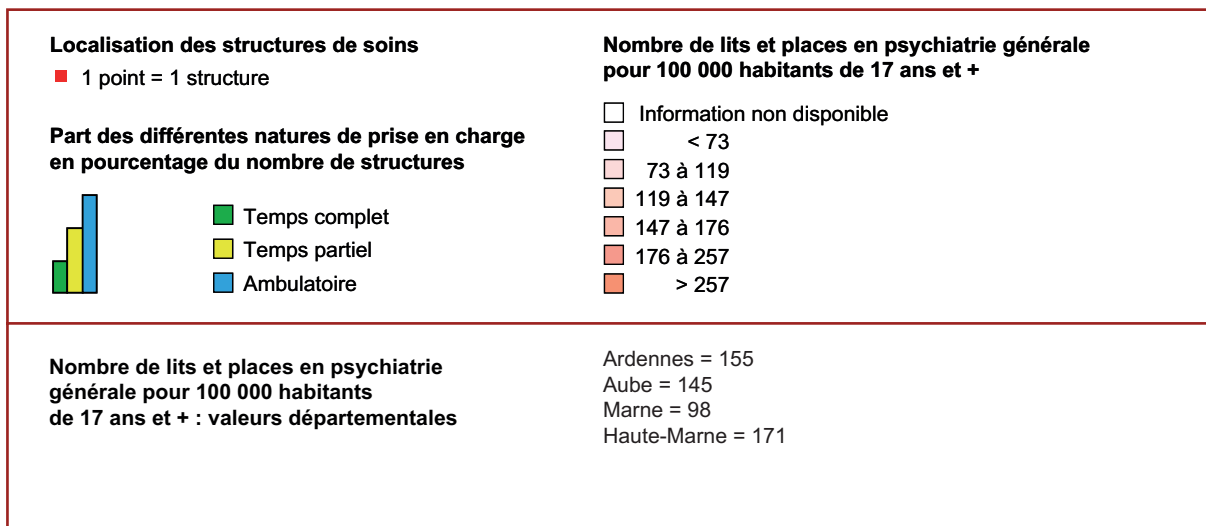
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 8a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Champagne-Ardenne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Champagne-Ardenne

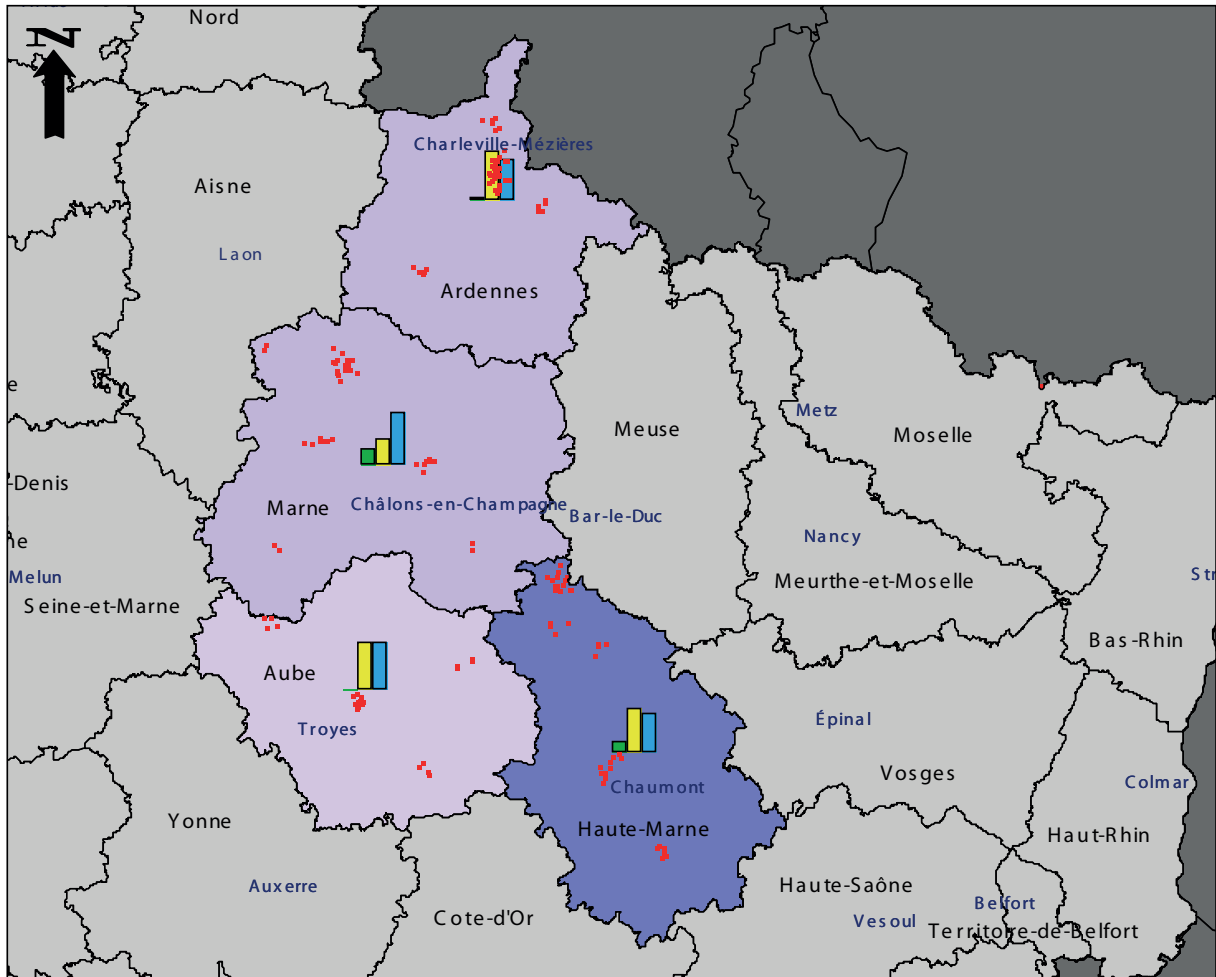
Taux de réponse : 86% des établissements de santé interrogés en Champagne-Ardenne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	ARDENNES	AUBE	MARNE	HAUTE-MARNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	242	202	322	154	920
HAD		14			14
Placement familial thérapeutique	4	12	4	5	25
Appartement thérapeutique	14		23	10	47
Centre de post-cure	12	29	30		71
Centre de crise					
Hôpital de jour	67	91	60	85	303
Hôpital de nuit	6		1	3	10
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	345	348	410	257	1360
Etablissements privés à but non lucratif			30		30
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	345	348	440	257	1390
Capacités : nombre de ...					
CATTP	14	6	13	3	36
Ateliers thérapeutiques	2		4	1	7
CMP	12	6	14	4	36
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	1844	1867	1988	844	6543
Séjours en temps complet		3515	3367	1173	8055
Journées de prise en charge à temps complet	87428	89540	137058	54610	368636
Patients différents pris en charge à temps partiel	495	457	1476	618	3046
Venues à temps partiel	41200	33748	39053	25857	139858
Patients différents pris en charge en ambulatoire	5064	5547	13083	4803	28497
Actes réalisés en ambulatoire	66730	47831	172915	97308	384784
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	222360	240063	449293	149963	1061679

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 8b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Champagne-Ardenne



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

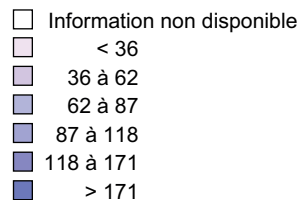
Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans



Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Ardennes = 79
Aube = 58
Marne = 69
Haute-Marne = 219

Champagne-Ardenne

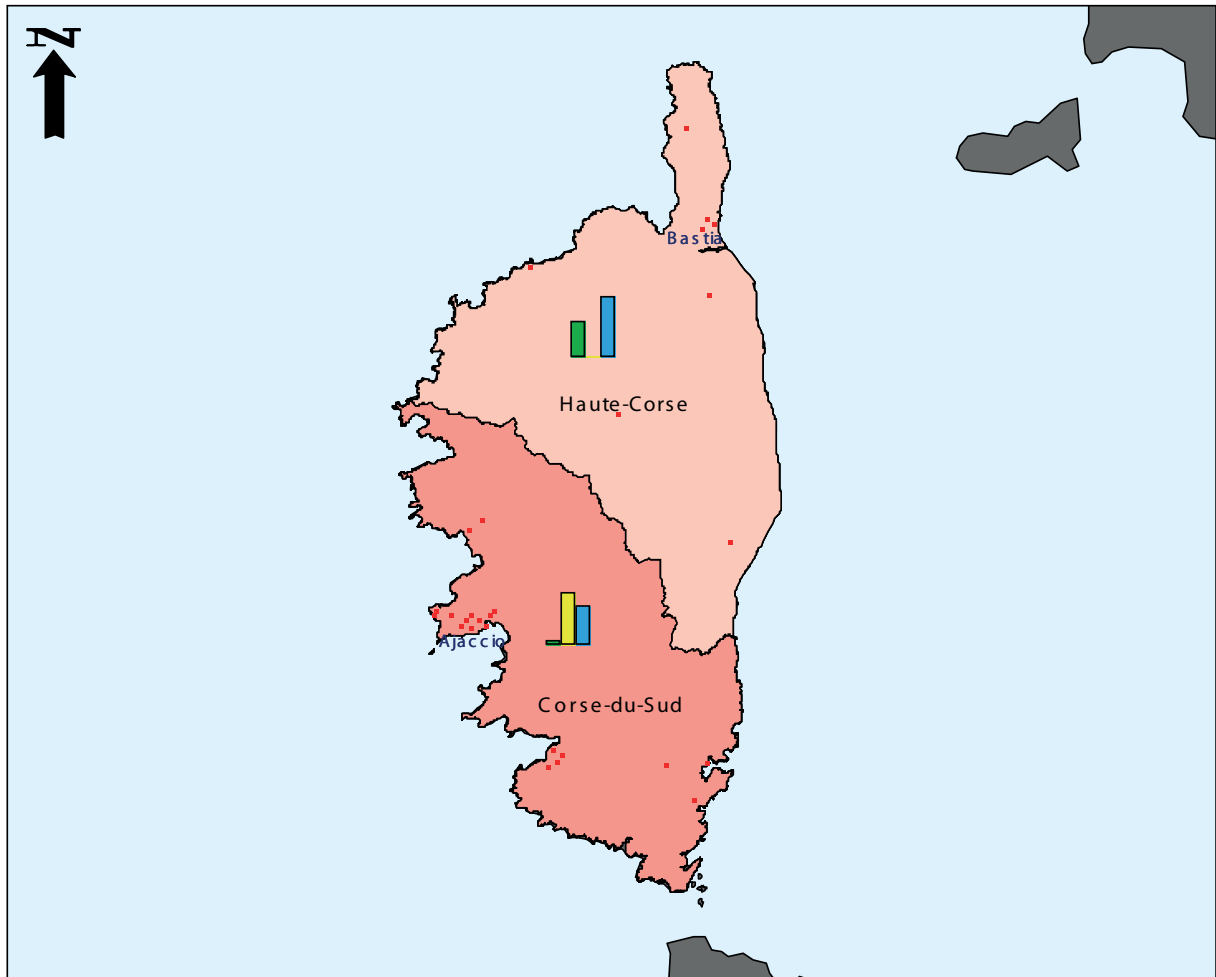
Taux de réponse : 86% des établissements de santé interrogés en Champagne-Ardenne ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	ARDENNES	AUBE	MARNE	HAUTE-MARNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	4		12	5	21
HAD					
Placement familial thérapeutique			10	4	14
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	45	36	58	71	210
Hôpital de nuit					
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	49	36	80	80	245
Etablissements privés à but non lucratif					
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	49	36	80	80	245
Capacités : nombre de ...					
CATTP	7	7			14
Ateliers thérapeutiques			3		3
CMP	12	7	10	5	34
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	35	16	106	106	263
Séjours en temps complet		16	253	296	565
Journées de prise en charge à temps complet	367	43	5536	1683	7629
Patients différents pris en charge à temps partiel	694	853	282	121	1950
Venues à temps partiel	17127	11650	10526	20295	59598
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1578	2534	4555	1986	10653
Actes réalisés en ambulatoire	17209	20035	35870	31649	104763
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	61640	61937	116707	36537	276821

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 9a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Corse

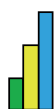


Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +

- Information non disponible
- < 73
- 73 à 119
- 119 à 147
- 147 à 176
- 176 à 257
- > 257

Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales

Corse-du-Sud = 185
Haute-Corse = 140

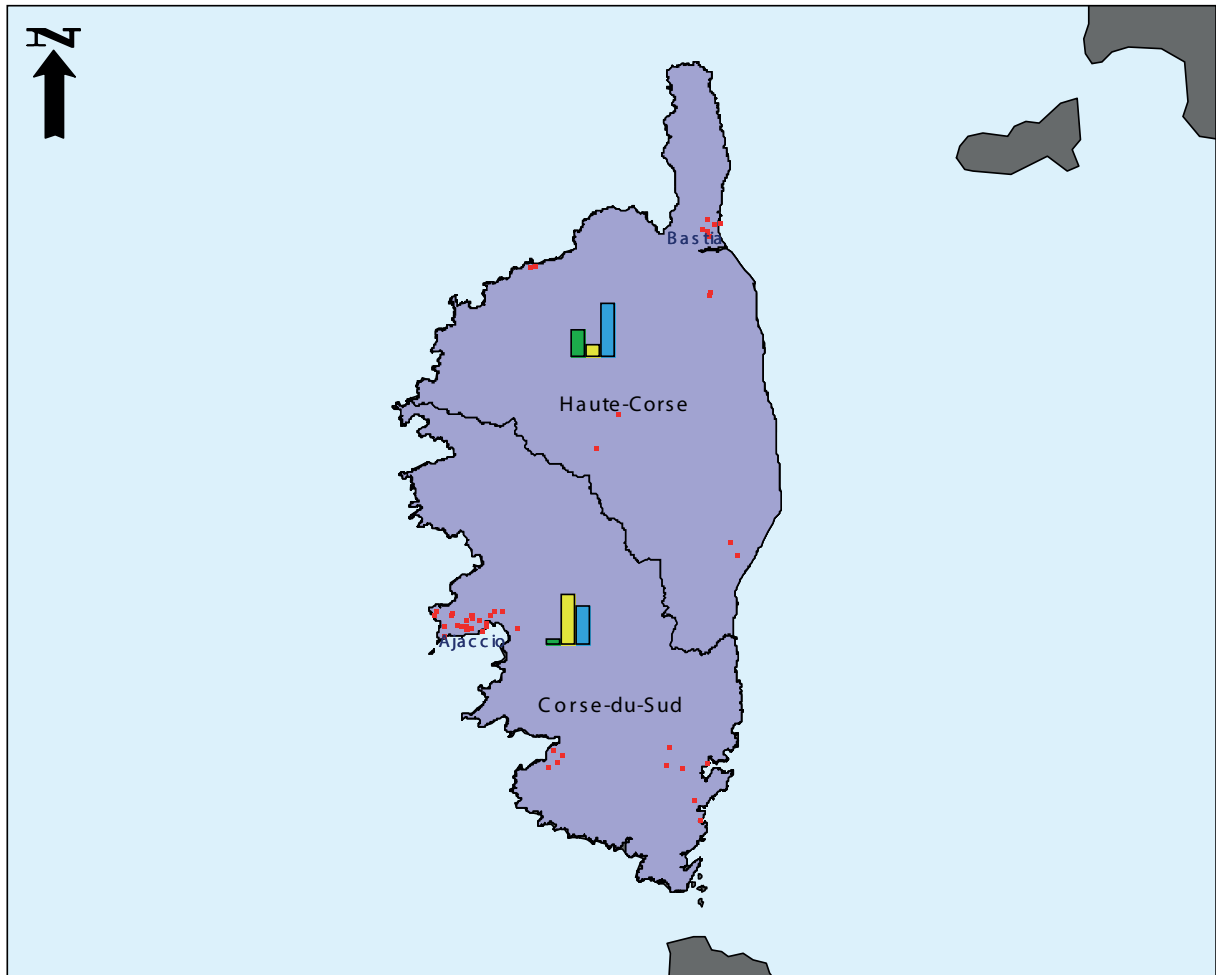
Taux de réponse : 100% des établissements de santé interrogés en Corse ont répondu à l'enquête.
Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CORSE DU SUD	HAUTE-CORSE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	186	166	352
HAD			
Placement familial thérapeutique			
Appartement thérapeutique			
Centre de post-cure			
Centre de crise			
Hôpital de jour	26	22	48
Hôpital de nuit	3		3
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	215	35	250
Etablissements privés à but non lucratif			
Etablissements privés à but lucratif		153	153
TOTAL nombre de lits et places	215	188	403
Capacités : nombre de ...			
CATTP	6		6
Ateliers thérapeutiques			
CMP	6	5	11
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	969	1270	2239
Séjours en temps complet	1211	1203	2414
Journées de prise en charge à temps complet	58605	61455	120060
Patients différents pris en charge à temps partiel		76	76
Venues à temps partiel	8276	7566	15842
Patients différents pris en charge en ambulatoire	3466		3466
Actes réalisés en ambulatoire	74986	12812	87798
Nombre d'habitants de ...			
17 ans et +	116370	134090	250460

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
 INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 9b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Corse



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

- Information non disponible
- < 36
- 36 à 62
- 62 à 87
- 87 à 118
- 118 à 171
- > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Corse-du-Sud = 107
Haute-Corse = 109

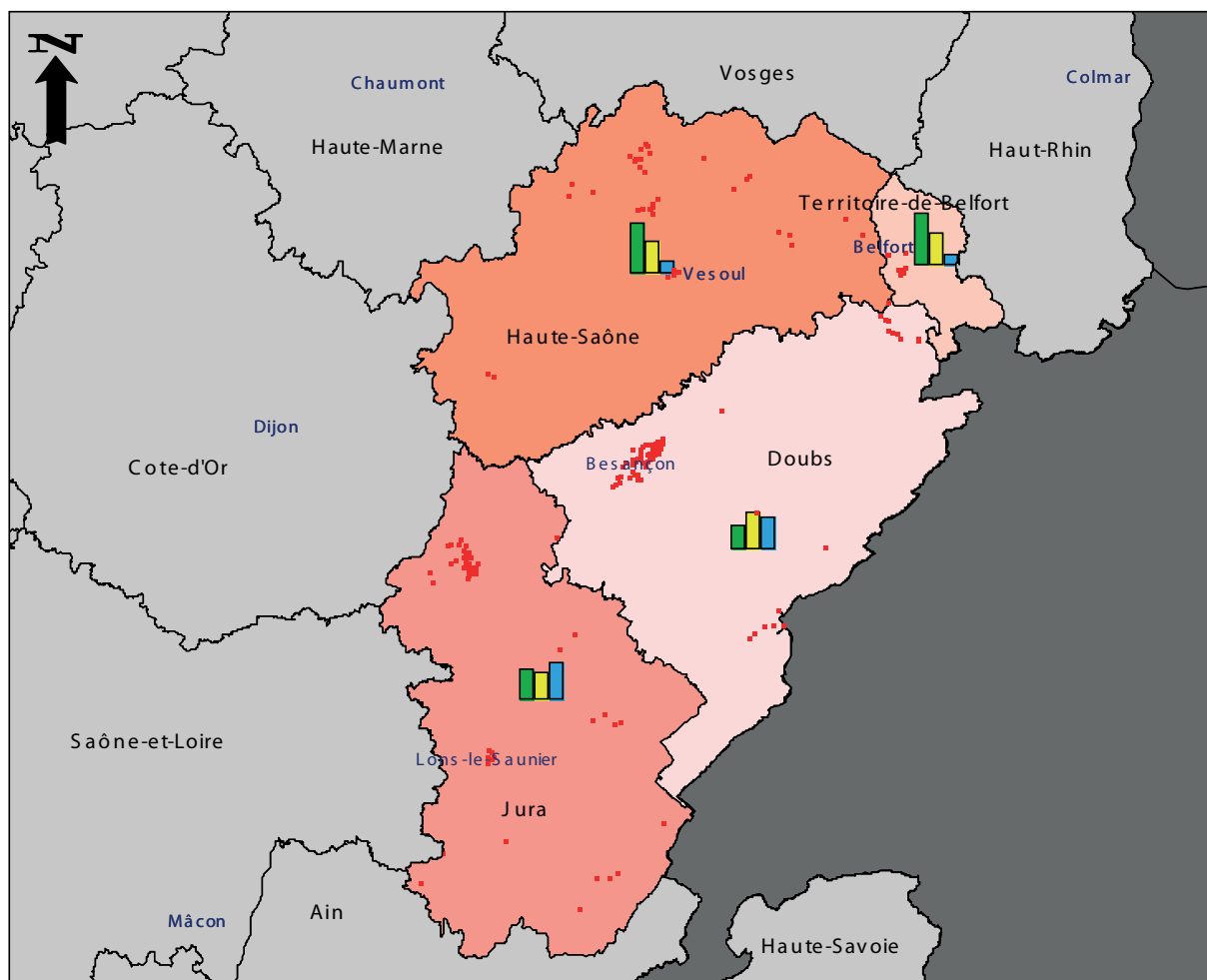
Taux de réponse : 100% des établissements de santé interrogés en Corse ont répondu à l'enquête.
Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CORSE DU SUD	HAUTE-CORSE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	6	5	11
HAD			
Placement familial thérapeutique			
Appartement thérapeutique			
Centre de post-cure			
Centre de crise			
Hôpital de jour	15		15
Hôpital de nuit	6	25	31
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	27	25	52
Etablissements privés à but non lucratif			
Etablissements privés à but lucratif		5	5
TOTAL nombre de lits et places	27	30	57
Capacités : nombre de ...			
CATTP	6		6
Ateliers thérapeutiques	1		1
CMP	7	4	11
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	34		34
Séjours en temps complet	177		177
Journées de prise en charge à temps complet	1267	164	1431
Patients différents pris en charge à temps partiel	106		106
Venues à temps partiel	4212		4212
Patients différents pris en charge en ambulatoire	991		991
Actes réalisés en ambulatoire	23960	11182	35142
Nombre d'habitants de ...			
0 à 16 ans inclus	25130	27410	52540

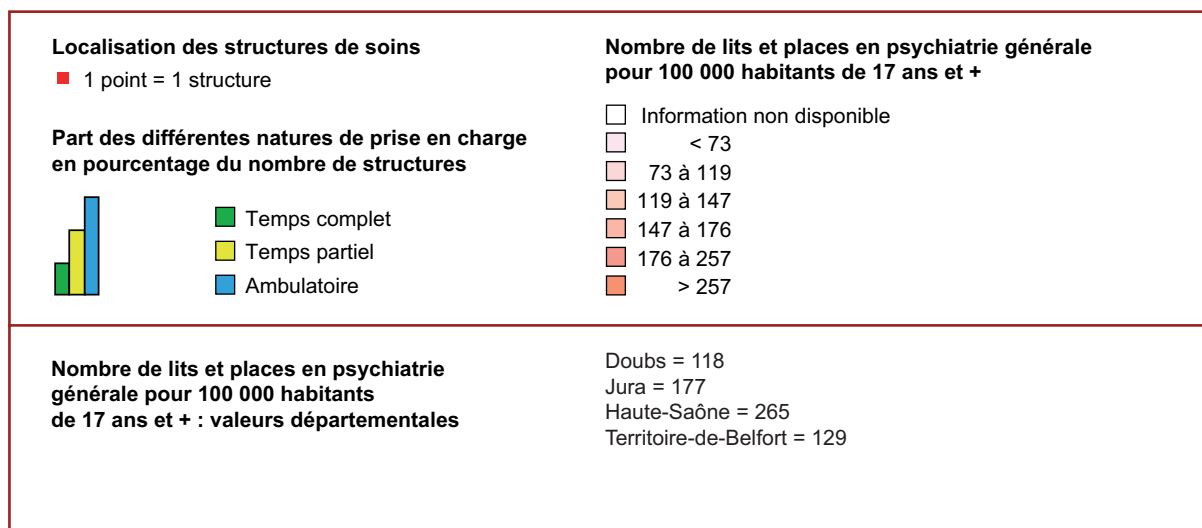
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
 INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 10a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Franche-Comté



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Franche-Comté

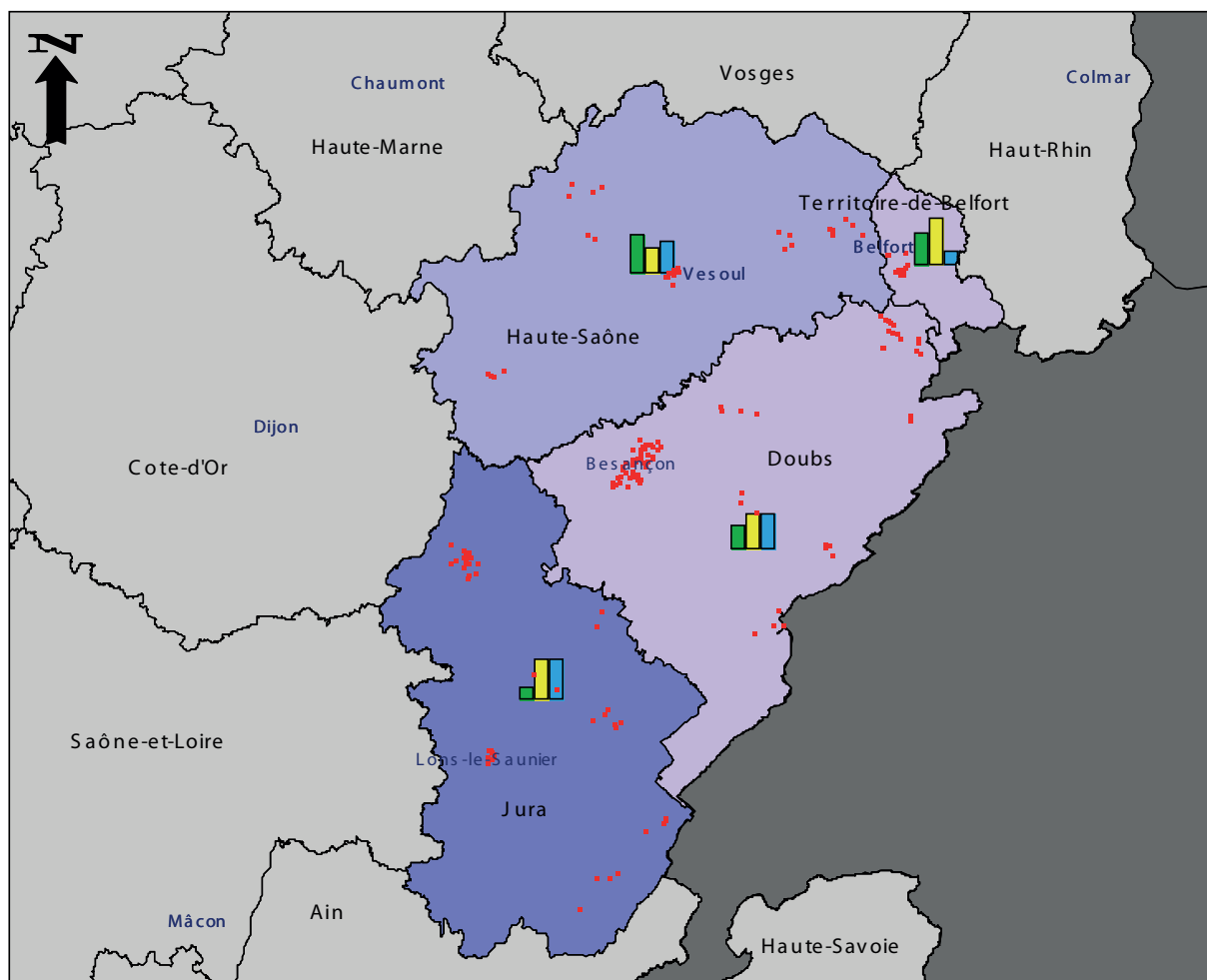
Taux de réponse : 88% des établissements de santé interrogés en Franche-Comté ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	DOUBS	JURA	HAUTE-SAONE	TERRITOIRE DE BELFORT	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	379	225	429	120	1153
HAD					
Placement familial thérapeutique			15	7	22
Appartement thérapeutique	7	11			18
Centre de post-cure	14	40			54
Centre de crise	22	8			30
Hôpital de jour	54	77	52	15	198
Hôpital de nuit	10	3	3	3	19
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	378	364			742
Etablissements privés à but non lucratif	108		499	145	752
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	486	364	499	145	1494
Capacités : nombre de ...					
CATTP	11	6			17
Ateliers thérapeutiques	1	1			2
CMP	24	18	13	4	59
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	2514	2218	2199	807	7738
Séjours en temps complet	4474	4145			8619
Journées de prise en charge à temps complet	127958	88812	150234	42891	409895
Patients différents pris en charge à temps partiel	722	673	633	127	2155
Venues à temps partiel	17609	22722	43732	6189	90252
Patients différents pris en charge en ambulatoire	5987	5441	2502	295	14225
Actes réalisés en ambulatoire	80823	39198	52382	9766	182169
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	411984	205704	188261	112688	918637

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 10b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Franche-Comté



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Doubs = 72
Jura = 182
Haute-Saône = 88
Territoire-de-Belfort = 76

Franche-Comté

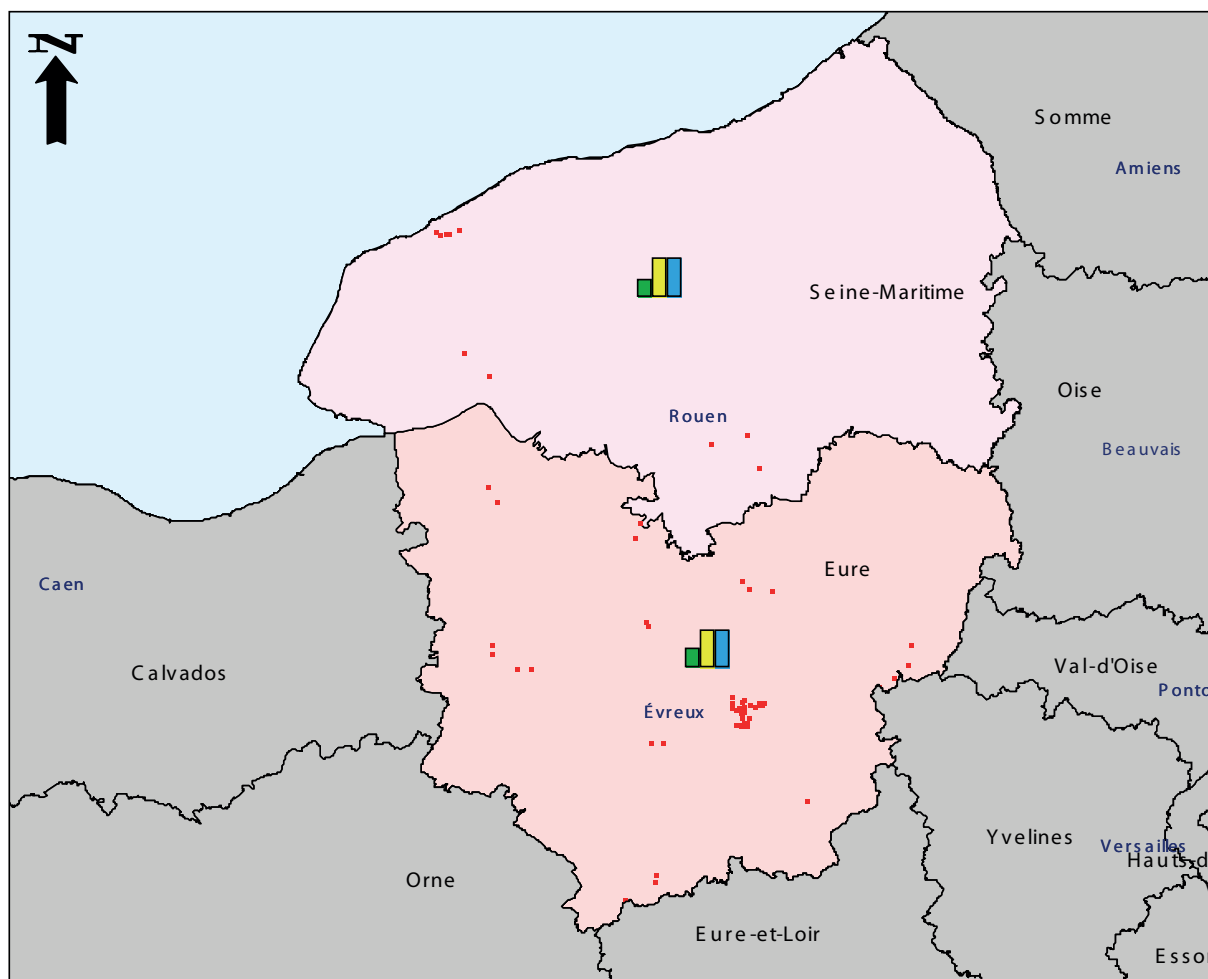
Taux de réponse : 88% des établissements de santé interrogés en Franche-Comté ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	DOUBS	JURA	HAUTE-SAÔNE	TERRITOIRE DE BELFORT	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	28	14	10	3	55
HAD					
Placement familial thérapeutique					
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure	8				8
Centre de crise	10				10
Hôpital de jour	34	84	34	20	172
Hôpital de nuit					
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	64	98			162
Etablissements privés à but non lucratif	16		44	23	83
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	80	98	44	23	245
Capacités : nombre de ...					
CATTP	13	5			18
Ateliers thérapeutiques	1				1
CMP	18	10	7	2	37
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	217	117	44	44	422
Séjours en temps complet	761	197			958
Journées de prise en charge à temps complet	5279	3209	1583	1446	11517
Patients différents pris en charge à temps partiel	398	322	81	104	905
Venues à temps partiel	6255	13712	5446	4323	29736
Patients différents pris en charge en ambulatoire	8710	1901	538	295	11444
Actes réalisés en ambulatoire	39489	23092	15298	3015	80894
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	110516	53796	49739	30312	244363

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 11a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Haute-Normandie



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 73 □ 73 à 119 □ 119 à 147 □ 147 à 176 □ 176 à 257 □ > 257
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 	
<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales</p>	<p>Eure = 87 Seine-Maritime = 18</p>

Haute-Normandie

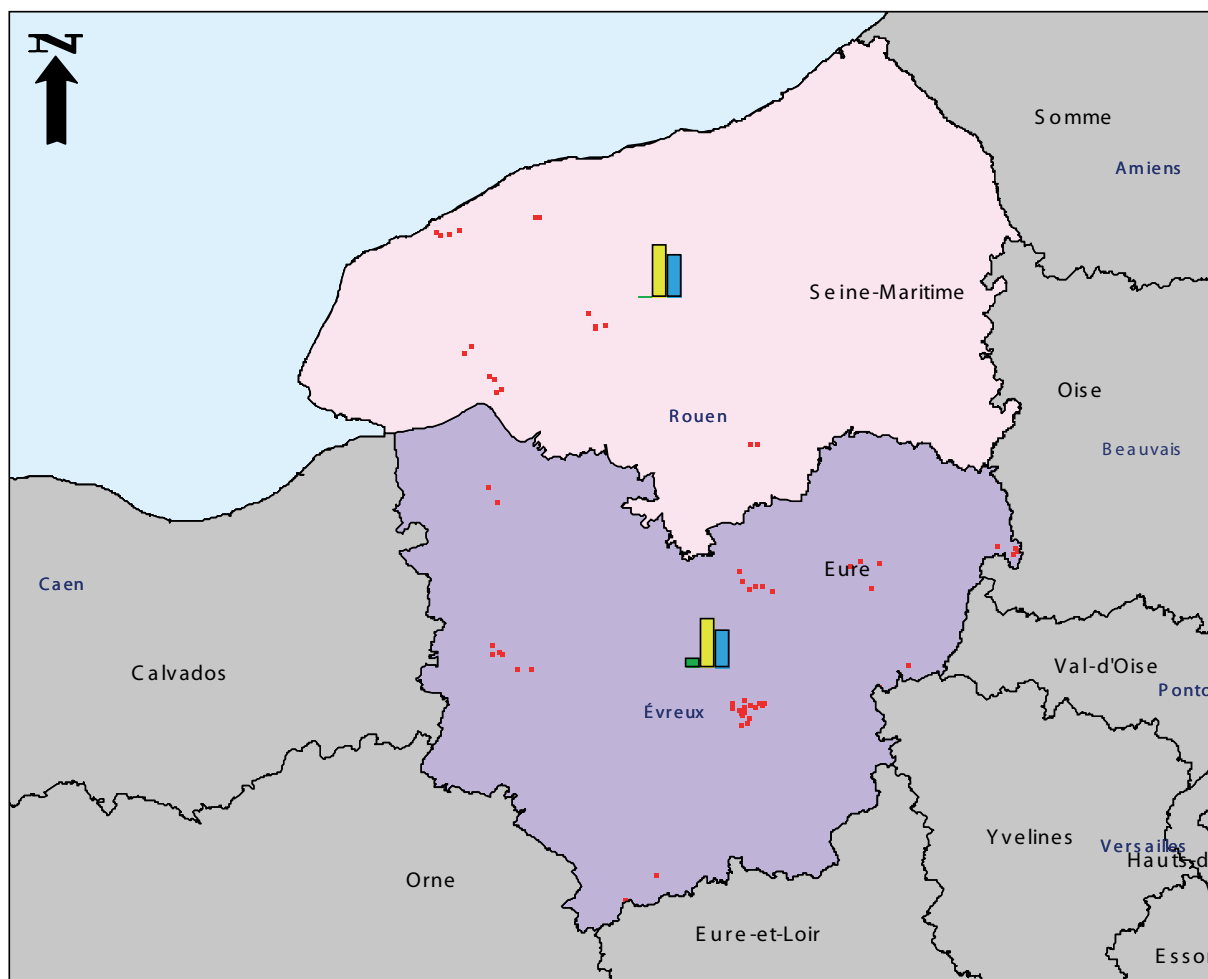
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Haute-Normandie ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	EURE	SEINE-MARITIME	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	281	84	365
HAD			
Placement familial thérapeutique		2	2
Appartement thérapeutique	22	9	31
Centre de post-cure			
Centre de crise			
Hôpital de jour	82	82	164
Hôpital de nuit			
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	385	53	438
Etablissements privés à but non lucratif		40	40
Etablissements privés à but lucratif		84	84
TOTAL nombre de lits et places	385	177	562
Capacités : nombre de ...			
CATTP	10	1	11
Ateliers thérapeutiques		20	20
CMP	12	3	15
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	1620	696	2316
Séjours en temps complet	3252	927	4179
Journées de prise en charge à temps complet	109255	3189	112444
Patients différents pris en charge à temps partiel	313	332	645
Venues à temps partiel	26380	21663	48043
Patients différents pris en charge en ambulatoire	8437	2391	10828
Actes réalisés en ambulatoire	65640	22616	88256
Nombre d'habitants de ...			
17 ans et +	443528	979475	1423003

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 11b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Haute-Normandie



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 36 □ 36 à 62 □ 62 à 87 □ 87 à 118 □ 118 à 171 □ > 171
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales</p> <p>Eure = 62 Seine-Maritime = 26</p>

Haute-Normandie

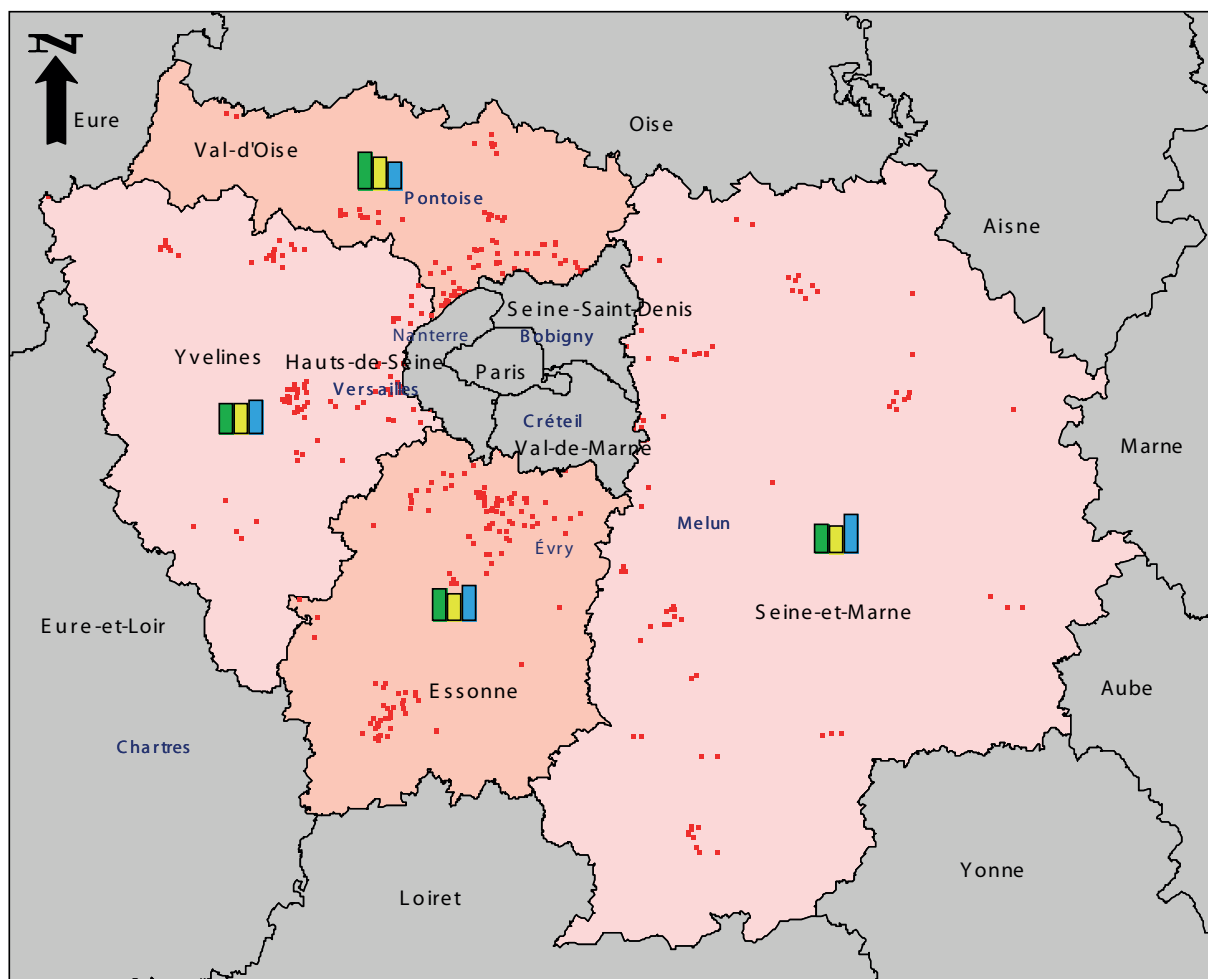
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Haute-Normandie ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	EURE	SEINE-MARITIME	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein			
HAD			
Placement familial thérapeutique	12	7	19
Appartement thérapeutique			
Centre de post-cure			
Centre de crise			
Hôpital de jour	70	61	131
Hôpital de nuit			
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	82	53	135
Etablissements privés à but non lucratif		15	15
Etablissements privés à but lucratif			
TOTAL nombre de lits et places	82	68	150
Capacités : nombre de ...			
CATTP	7		7
Ateliers thérapeutiques			
CMP	8	4	12
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	29	4	33
Séjours en temps complet	32		32
Journées de prise en charge à temps complet	2538	1207	3745
Patients différents pris en charge à temps partiel	277	105	382
Venues à temps partiel	15190	9651	24841
Patients différents pris en charge en ambulatoire	3206	1522	4728
Actes réalisés en ambulatoire	33024	16060	49084
Nombre d'habitants de ...			
0 à 16 ans inclus	131972	264525	396497

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 12a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Ile-de-France



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 73 □ 73 à 119 □ 119 à 147 □ 147 à 176 □ 176 à 257 □ > 257 	
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 		
<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales</p>	<p>Paris = 141 Seine-et-Marne = 81 Yvelines = 87 Essonne = 131</p>	<p>Hauts-de-Seine = 39 Seine-Saint-Denis = ND Val-de-Marne = 157 Val-d'Oise = 144</p>

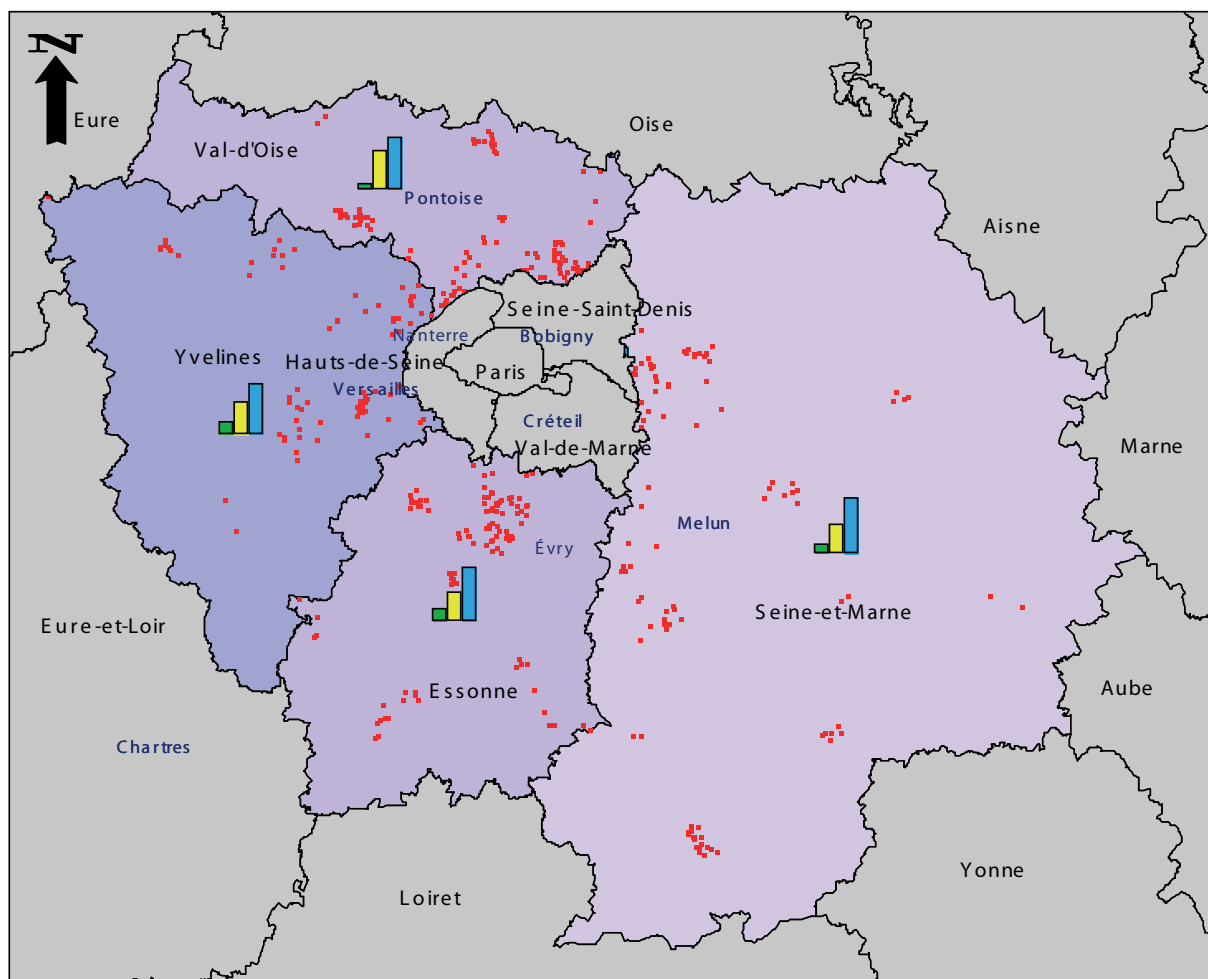
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Ile-de-France ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	PARIS	SEINE-ET-MARNE	YVELINES	ESSONNE	HAUTS-DE-SEINE	SEINE-ST-DENIS	VAL-DE-MARNE	VAL-D'OISE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...									
Hospitalisation à temps plein	1567	608	711	804	350		992	827	5859
HAD		16		6			98	17	137
Placement familial thérapeutique	75	10	5	125			88	22	325
Appartement thérapeutique	25	13	14	30			48	15	145
Centre de post-cure	194		6	67			52	43	362
Centre de crise	16		10				5	10	41
Hôpital de jour	666	132	184	173	126		286	311	1878
Hôpital de nuit	54	18	9	9	1		40	26	157
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...									
Etablissements publics	2045	492	541	1011	70		1342	909	6410
Etablissements privés à but non lucratif	500		272	30	167		40	66	1075
Etablissements privés à but lucratif	52	305	126	173	240		227	296	1419
TOTAL nombre de lits et places	2597	797	939	1214	477		1609	1271	8904
Capacités : nombre de ...									
CATTP	16	7	9	18	3		20	11	84
Ateliers thérapeutiques	2			1			1		4
CMP	23	14	34	27	4		29	18	149
Activité : nombre de ...									
Patients différents pris en charge à temps complet	13370	4902	1964	5977	3168		6324	6159	41864
Séjours en temps complet	30948	9999	6395	6793	4646		3580	10383	72744
Journées de prise en charge à temps complet	588173	221238	226795	300108	118610		404934	304170	2164028
Patients différents pris en charge à temps partiel	5237	825	861	965	476		1676	11675	21715
Venues à temps partiel	271074	50712	38826	52733	33983		116495	79955	643778
Patients différents pris en charge en ambulatoire	68521	15086	17452	14383	7344		28423	27977	179186
Actes réalisés en ambulatoire	603588	113410	177229	195927	55277		266994	174403	1586828
Nombre d'habitants de ...									
17 ans et +	1841782	987041	1077484	927530	1221424	1143062	1023185	883440	9104948

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 12b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Ile-de-France



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans</p> <p>□ Information non disponible</p> <p>□ < 36</p> <p>□ 36 à 62</p> <p>□ 62 à 87</p> <p>□ 87 à 118</p> <p>□ 118 à 171</p> <p>□ > 171</p>	
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <p>■ Temps complet</p> <p>■ Temps partiel</p> <p>■ Ambulatoire</p>		
<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales</p>	<p>Paris = 170</p> <p>Seine-et-Marne = 46</p> <p>Yvelines = 116</p> <p>Essonne = 85</p>	<p>Hauts-de-Seine = 19</p> <p>Seine-Saint-Denis = 15</p> <p>Val-de-Marne = 14</p> <p>Val-d'Oise = 63</p>

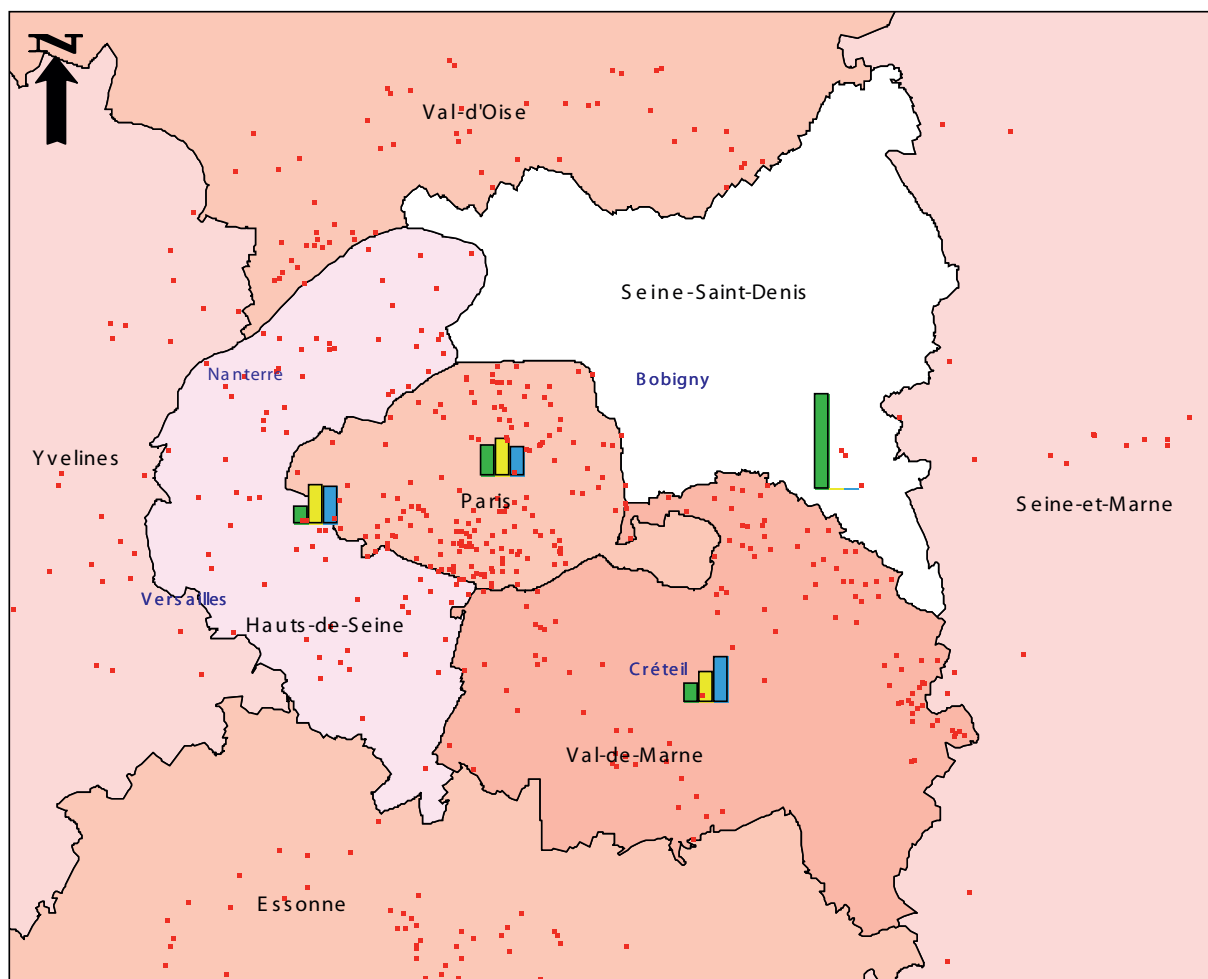
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Ile-de-France ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	PARIS	SEINE-ET-MARNE	YVELINES	ESSONNE	HAUTS-DE-SEINE	SEINE-ST-DENIS	VAL-DE-MARNE	VAL-D'OISE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...									
Hospitalisation à temps plein	140	38	135	30			8	30	381
HAD									
Placement familial thérapeutique	22	5	8	49					84
Appartement thérapeutique									
Centre de post-cure									
Centre de crise	8		3						11
Hôpital de jour	439	101	237	162	63	56	33	142	1233
Hôpital de nuit			2					8	10
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...									
Etablissements publics	238	91	317	241			41	138	1066
Etablissements privés à but non lucratif	371	53	68		63	56		42	653
Etablissements privés à but lucratif									
TOTAL nombre de lits et places	609	144	385	241	63	56	41	180	1719
Capacités : nombre de ...									
CATTP	8	9	10	12			3	8	50
Ateliers thérapeutiques									
CMP	13	26	13	20	2	1	12	18	105
Activité : nombre de ...									
Patients différents pris en charge à temps complet	731	137	355	43	25		46	185	1522
Séjours en temps complet	4902	2495	633	148	2		80	273	8533
Journées de prise en charge à temps complet	42757	82404	25705	14441	4444		2148	5970	177869
Patients différents pris en charge à temps partiel	1238	188	456	88	119	5	65	472	2631
Venues à temps partiel	96954	16336	23560	26000	18520	13010	7324	30974	232678
Patients différents pris en charge en ambulatoire	13033	5570	9155	7168	342		4444	8185	47897
Actes réalisés en ambulatoire	150508	80006	126031	99112	5132	4448	31064	66302	562603
Nombre d'habitants de ...									
0 à 16 ans inclus	357718	314459	331516	281970	336076	373938	288315	283560	2567552

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 13a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Ile-de-France *Petite Couronne*



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 73 □ 73 à 119 □ 119 à 147 □ 147 à 176 □ 176 à 257 □ > 257
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales</p> <p>Paris = 141 Hauts-de-Seine = 39 Seine-Saint-Denis = ND Val-de-Marne = 157</p>

Ile-de-France *Petite Couronne*

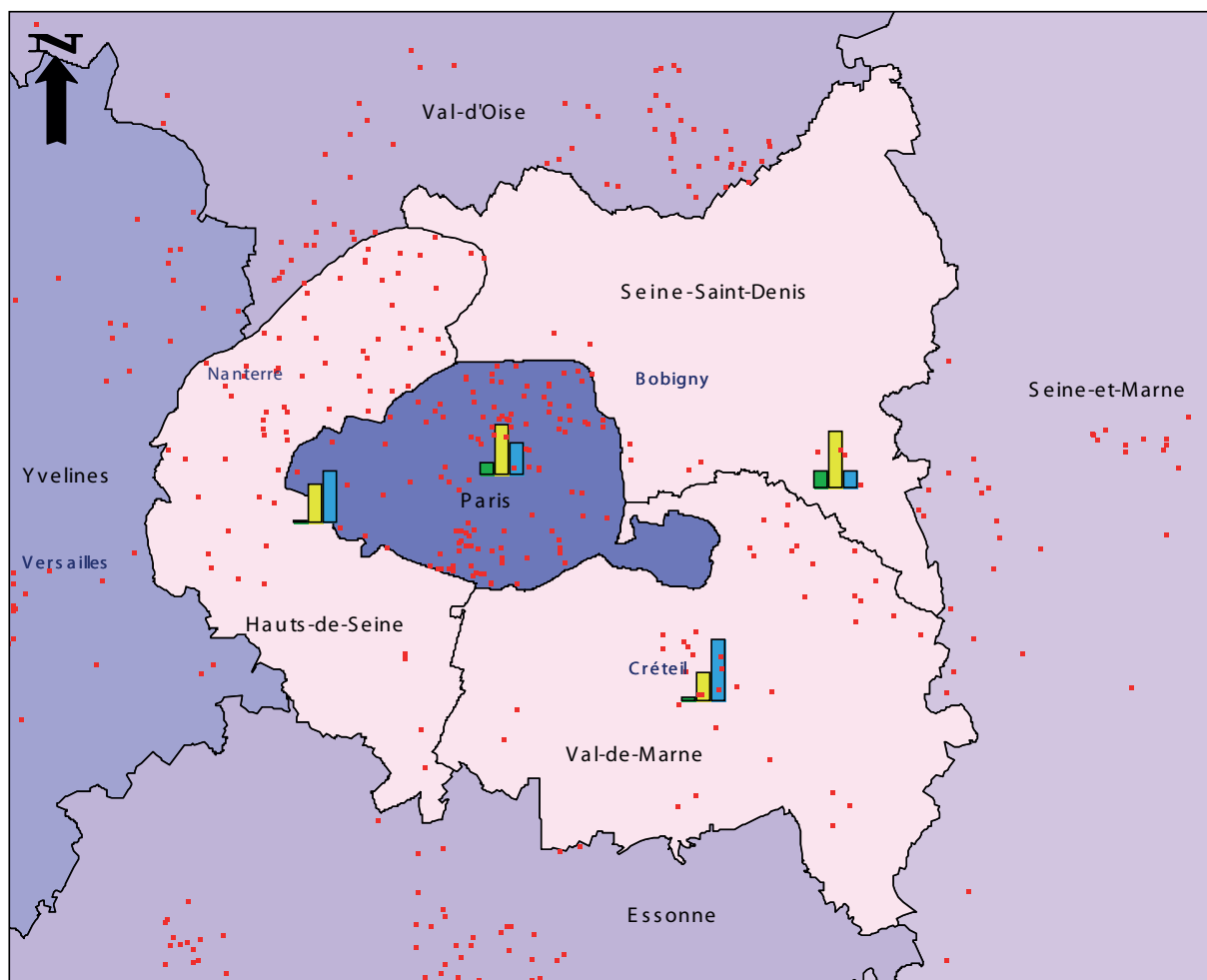
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Ile-de-France ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	PARIS	HAUTS-DE-SEINE	SEINE-ST-DENIS	VAL-DE-MARNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	1567	350		992	2909
HAD				98	98
Placement familial thérapeutique	75			88	163
Appartement thérapeutique	25			48	73
Centre de post-cure	194			52	246
Centre de crise	16			5	21
Hôpital de jour	666	126		286	1078
Hôpital de nuit	54	1		40	95
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	2045	70		1342	3457
Etablissements privés à but non lucratif	500	167		40	707
Etablissements privés à but lucratif	52	240		227	519
TOTAL nombre de lits et places	2597	477		1609	4683
Capacités : nombre de ...					
CATTP	16	3		20	39
Ateliers thérapeutiques	2			1	3
CMP	23	4		29	56
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	13370	3168		6324	22862
Séjours en temps complet	30948	4646		3580	39174
Journées de prise en charge à temps complet	588173	118610		404934	1111717
Patients différents pris en charge à temps partiel	5237	476		1676	7389
Venues à temps partiel	271074	33983		116495	421552
Patients différents pris en charge en ambulatoire	68521	7344		28423	104297
Actes réalisés en ambulatoire	603588	55277		266994	925859
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	1841782	1221424	1143062	1023185	5229453

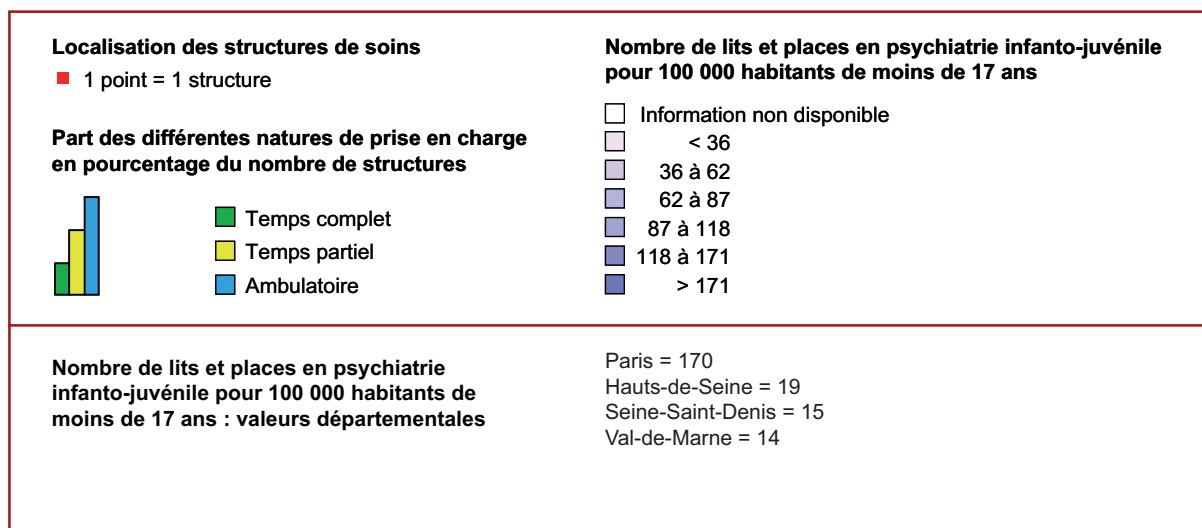
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 13b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Ile-de-France *Petite Couronne*



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Ile-de-France *Petite Couronne*

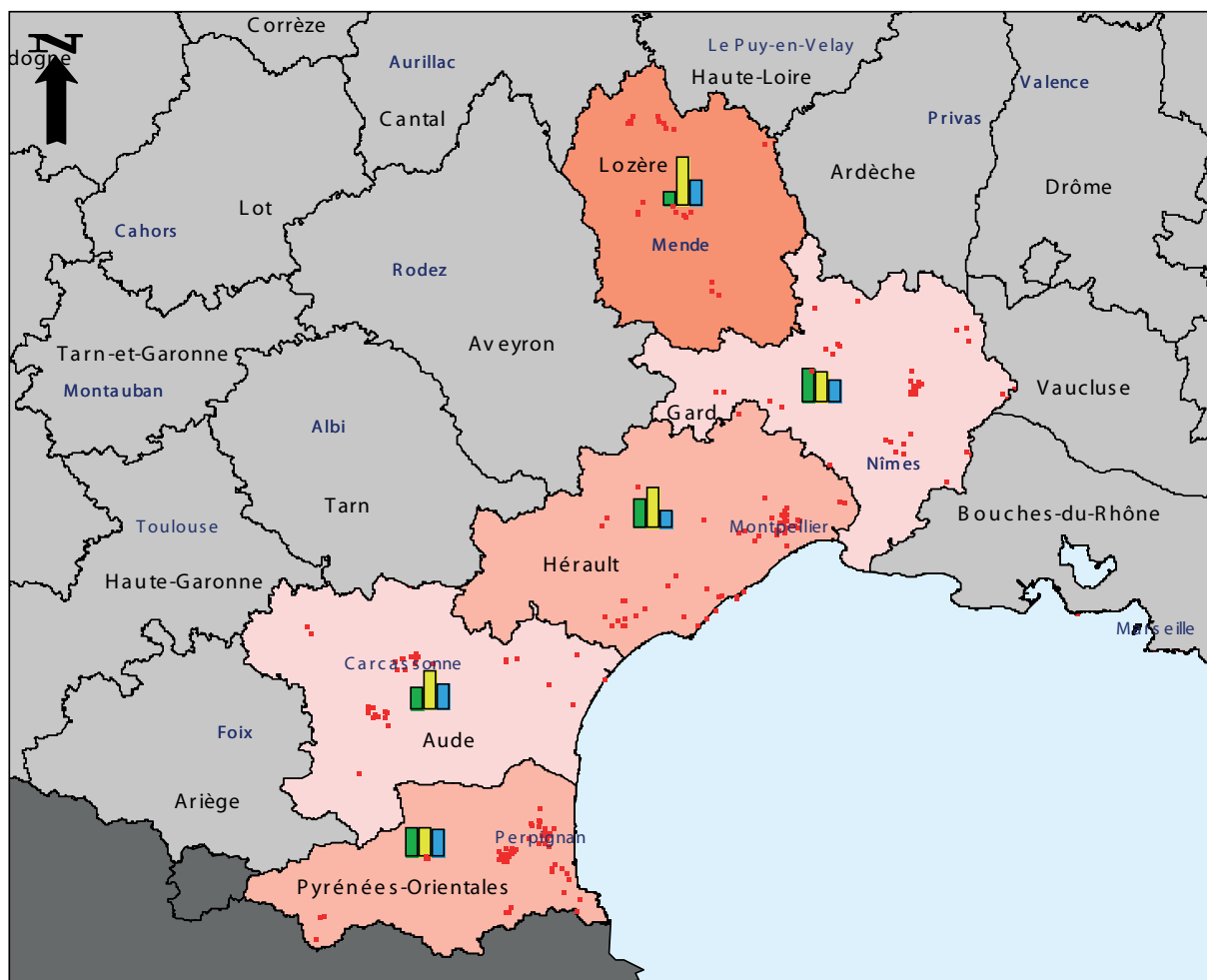
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Ile-de-France ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	PARIS	HAUTS-DE-SEINE	SEINE-ST-DENIS	VAL-DE-MARNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	140			8	148
HAD					
Placement familial thérapeutique	22				22
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure					
Centre de crise	8				8
Hôpital de jour	439	63	56	33	591
Hôpital de nuit					
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	238			41	279
Etablissements privés à but non lucratif	371	63	56		490
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	609	63	56	41	769
Capacités : nombre de ...					
CATTP	8			3	11
Ateliers thérapeutiques					
CMP	13	2	1	12	28
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	731	25		46	802
Séjours en temps complet	4902	2		80	4984
Journées de prise en charge à temps complet	42757	4444		2148	49349
Patients différents pris en charge à temps partiel	1238	119	5	65	1427
Venues à temps partiel	96954	18520	13010	7324	135206
Patients différents pris en charge en ambulatoire	13033	342		4444	17819
Actes réalisés en ambulatoire	150508	5132	4448	31064	191556
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	357718	336076	373938	288315	1356047

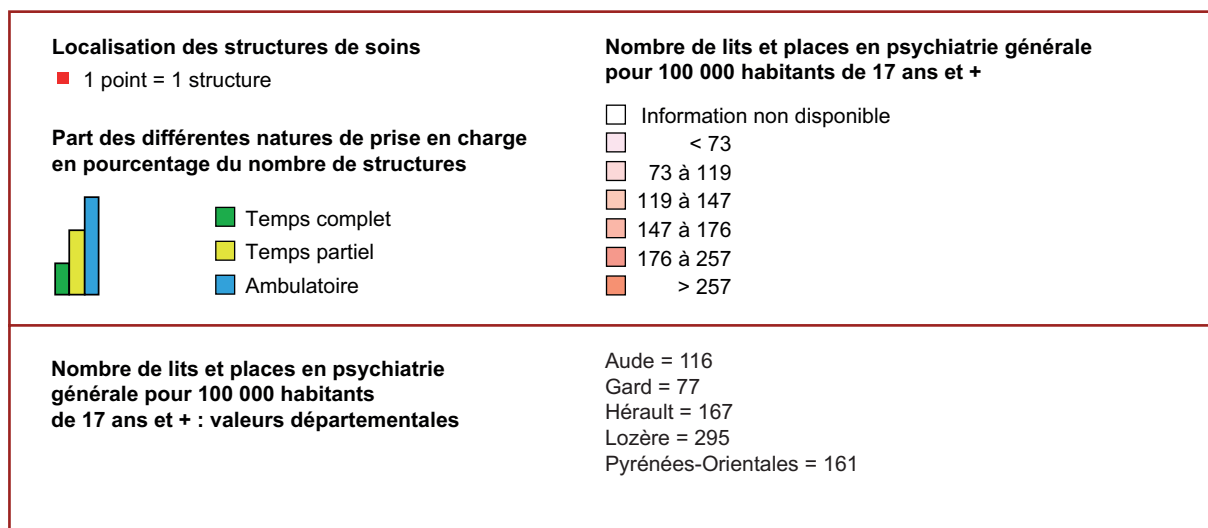
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 14a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Languedoc-Roussillon



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Languedoc-Roussillon

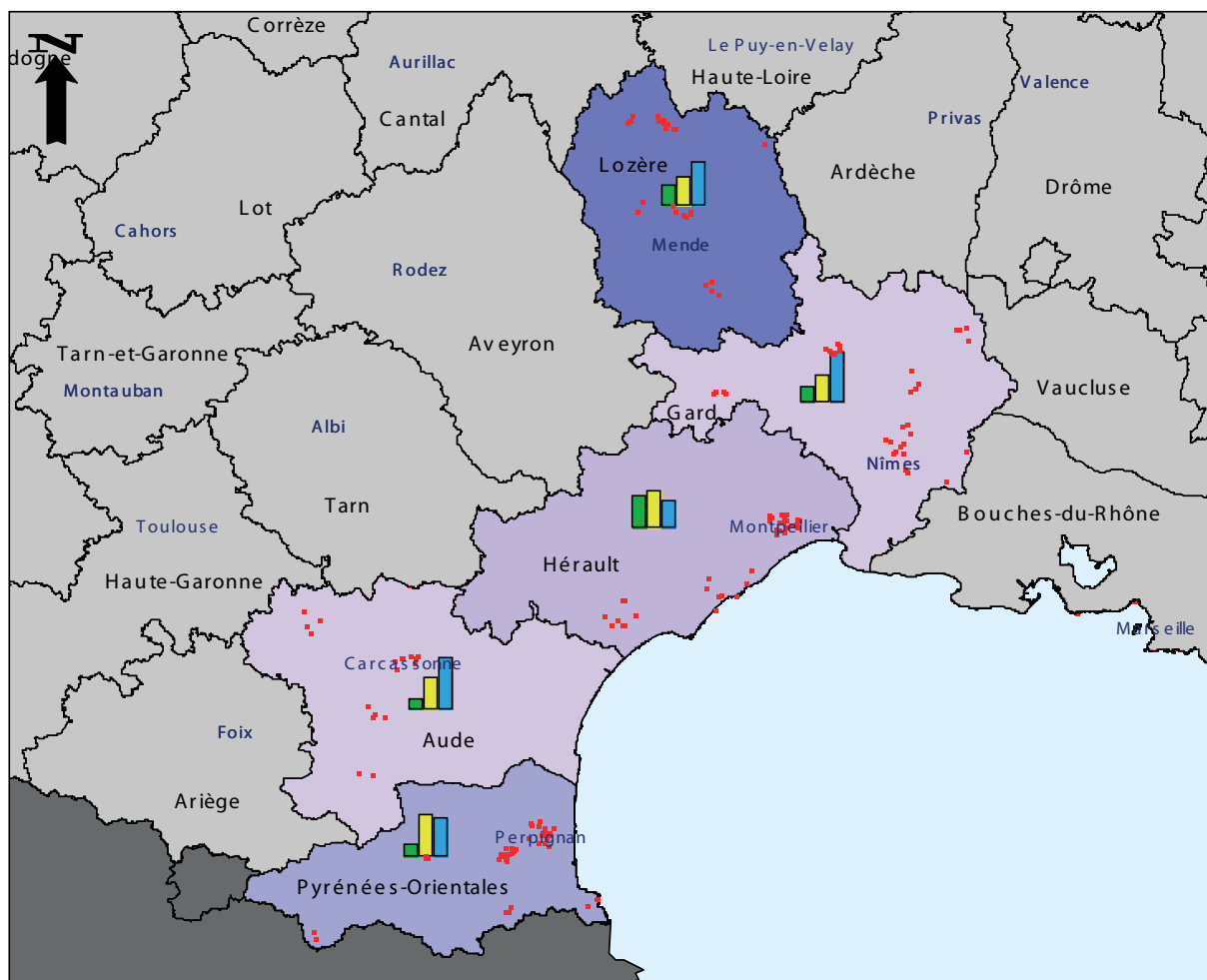
Taux de réponse : 85% des établissements de santé interrogés en Languedoc-Roussillon ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	AUDE	GARD	HÉRAULT	LOZÈRE	PYRÉNÉES-ORIENTALES	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...						
Hospitalisation à temps plein	245	342	905	141	395	2028
HAD			14		4	18
Placement familial thérapeutique	1	3	33	8	8	53
Appartement thérapeutique		12	17		18	47
Centre de post-cure	43	9	90			142
Centre de crise		6	8		8	22
Hôpital de jour	33	52	295	37	142	559
Hôpital de nuit	5	3	12	1		21
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...						
Etablissements publics		82	765	187	413	1447
Etablissements privés à but non lucratif	277	76	7			360
Etablissements privés à but lucratif	50	177	602		162	991
TOTAL nombre de lits et places	327	427	1374	187	575	2890
Capacités : nombre de ...						
CATTP	6	1	21	5	10	43
Ateliers thérapeutiques		22	1			23
CMP	7	3	19	5	15	49
Activité : nombre de ...						
Patients différents pris en charge à temps complet	1478	2520	4731	573	3567	12869
Séjours en temps complet	2862	2647	6247		1585	13341
Journées de prise en charge à temps complet	91608	130626	369277	43275	57985	692771
Patients différents pris en charge à temps partiel	612	593	1787	168		3160
Venues à temps partiel	10675	15467	98278	7275	51563	183258
Patients différents pris en charge en ambulatoire	6855	2555		1707	6174	17291
Actes réalisés en ambulatoire	56231	24727	48912	14863	55993	200726
Nombre d'habitants de ...						
17 ans et +	282418	553130	823172	63285	357427	2079432

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 14b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Languedoc-Roussillon



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Aude = 52
Gard = 43
Hérault = 67
Lozère = 314
Pyrénées-Orientales = 108

Languedoc-Roussillon

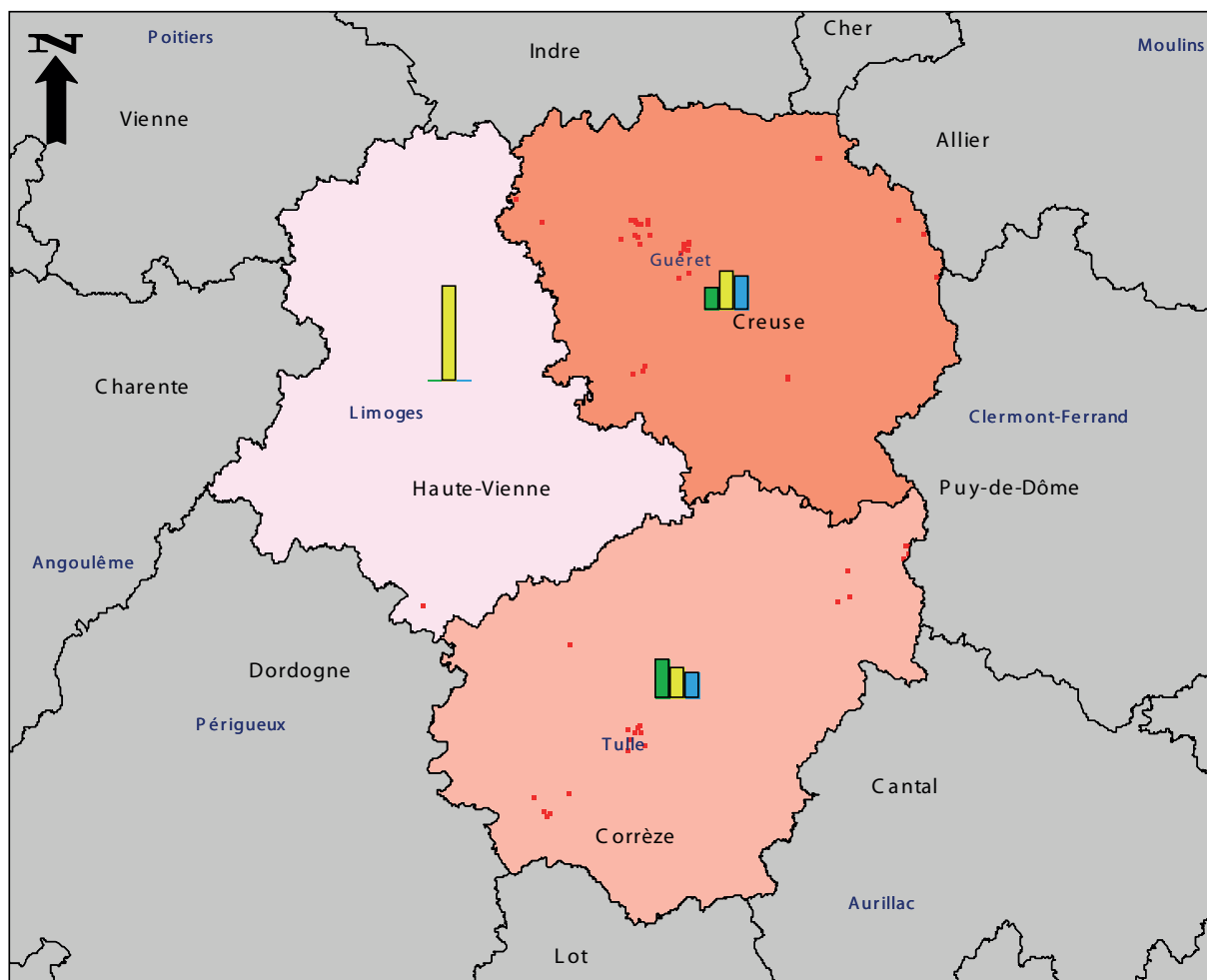
Taux de réponse : 85% des établissements de santé interrogés en Languedoc-Roussillon ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	AUDE	GARD	HÉRAULT	LOZÈRE	PYRÉNÉES-ORIENTALES	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...						
Hospitalisation à temps plein	5		19	10	8	42
HAD		19	33		23	75
Placement familial thérapeutique		6	5		8	19
Appartement thérapeutique						
Centre de post-cure						
Centre de crise					2	2
Hôpital de jour	30	36	77	33	50	226
Hôpital de nuit						
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...						
Etablissements publics		29	134	43	91	297
Etablissements privés à but non lucratif	35	32				67
Etablissements privés à but lucratif						
TOTAL nombre de lits et places	35	61	134	43	91	364
Capacités : nombre de ...						
CATTP	1	1	5		6	13
Ateliers thérapeutiques						
CMP	4	10	6	5	9	34
Activité : nombre de ...						
Patients différents pris en charge à temps complet	76	52	1094	43	73	1338
Séjours en temps complet	224		244		180	648
Journées de prise en charge à temps complet	1441	9157	59818	1361	4611	76388
Patients différents pris en charge à temps partiel	86	38	413	79	240	856
Venues à temps partiel	4565	7218	18916	2944	8295	41938
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1308	1763		625	2859	6555
Actes réalisés en ambulatoire	7413	10035		7790	20926	46164
Nombre d'habitants de ...						
0 à 16 ans inclus	67082	143370	199828	13715	84073	508068

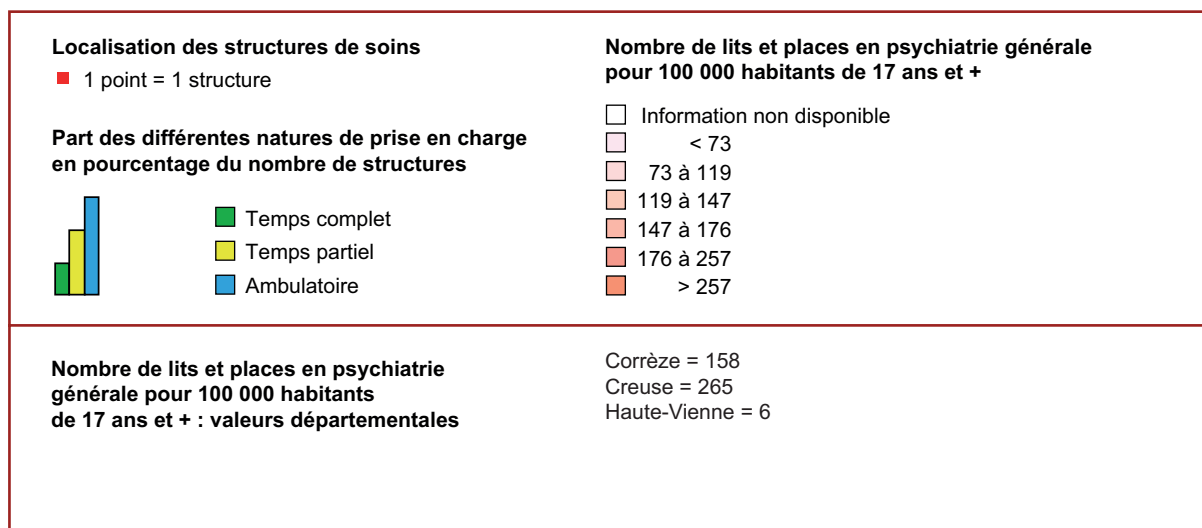
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 15a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale dans le Limousin



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



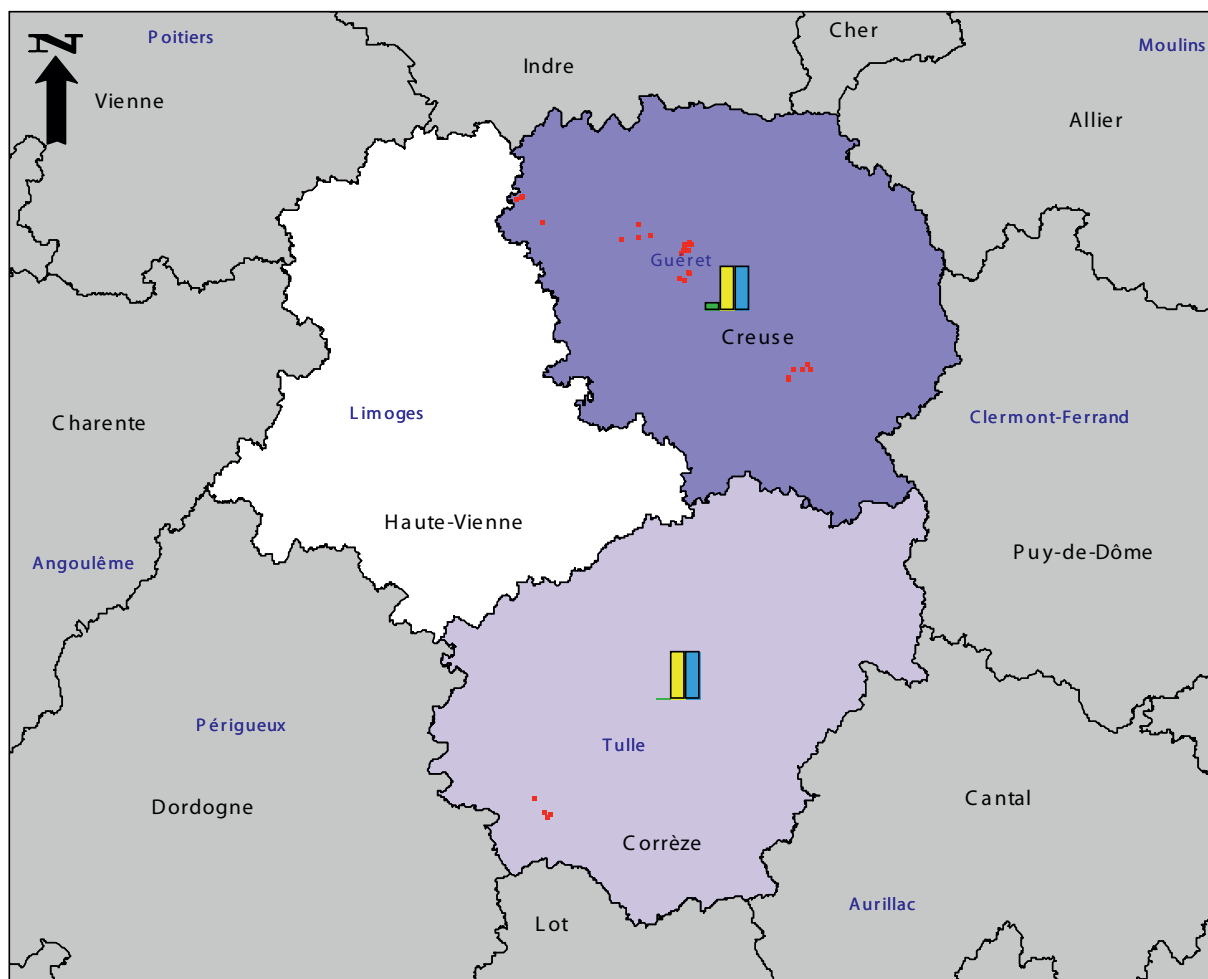
Taux de réponse : 70% des établissements de santé interrogés dans le Limousin ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CORRÈZE	CREUSE	HAUTE-VIENNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...				
Hospitalisation à temps plein	225	168		393
HAD				
Placement familial thérapeutique		3		3
Appartement thérapeutique	13			13
Centre de post-cure	25			25
Centre de crise				
Hôpital de jour	55	100	20	175
Hôpital de nuit		2		2
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...				
Etablissements publics	118	225	20	363
Etablissements privés à but non lucratif	200			200
Etablissements privés à but lucratif		48		48
TOTAL nombre de lits et places	318	273	20	611
Capacités : nombre de ...				
CATTP	2	7		9
Ateliers thérapeutiques	9	1		10
CMP	4	14		18
Activité : nombre de ...				
Patients différents pris en charge à temps complet	1053	1270		2323
Séjours en temps complet	944	747		1691
Journées de prise en charge à temps complet	77174	52566		129740
Patients différents pris en charge à temps partiel	109	475	119	703
Venues à temps partiel	15147	32297	4299	51743
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1505	4274		5779
Actes réalisés en ambulatoire	31375	37657		69032
Nombre d'habitants de ...				
17 ans et +	201414	103174	308265	612853

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 15b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile dans le Limousin



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans</p> <p>□ Information non disponible</p> <p>□ < 36</p> <p>□ 36 à 62</p> <p>□ 62 à 87</p> <p>□ 87 à 118</p> <p>□ 118 à 171</p> <p>□ > 171</p>
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <p>■ Temps complet</p> <p>■ Temps partiel</p> <p>■ Ambulatoire</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales</p> <p>Corrèze = 37</p> <p>Creuse = 162</p> <p>Haute-Vienne = ND</p>

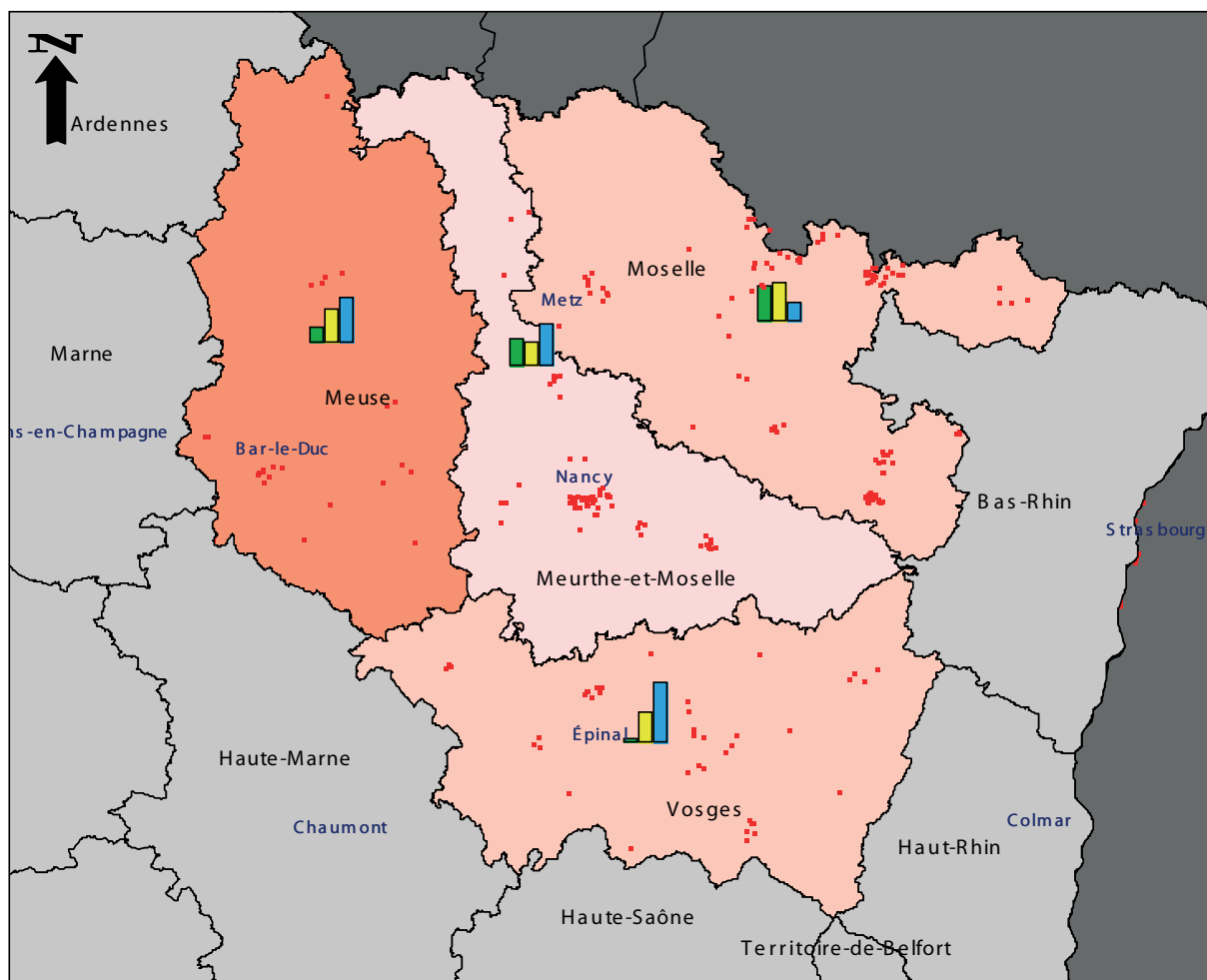
Taux de réponse : 70% des établissements de santé interrogés dans le Limousin ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CORRÈZE	CREUSE	HAUTE-VIENNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...				
Hospitalisation à temps plein				
HAD				
Placement familial thérapeutique		9		9
Appartement thérapeutique				
Centre de post-cure				
Centre de crise				
Hôpital de jour	15	24		39
Hôpital de nuit				
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...				
Etablissements publics	15	33		48
Etablissements privés à but non lucratif				
Etablissements privés à but lucratif				
TOTAL nombre de lits et places	15	33		48
Capacités : nombre de ...				
CATTP	1	3		4
Ateliers thérapeutiques				
CMP		4		4
Activité : nombre de ...				
Patients différents pris en charge à temps complet		36		36
Séjours en temps complet				
Journées de prise en charge à temps complet		470		470
Patients différents pris en charge à temps partiel		315		315
Venues à temps partiel	2969	6610		9579
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1808	651		2459
Actes réalisés en ambulatoire		4251		4251
Nombre d'habitants de ...				
0 à 16 ans inclus	41086	20326	64735	126147

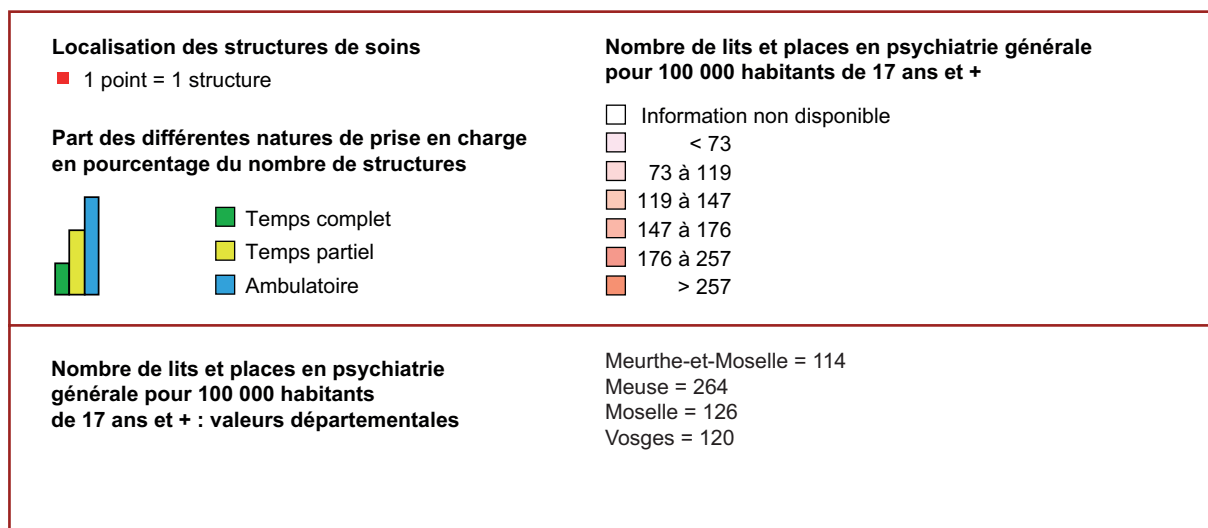
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 16a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Lorraine



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



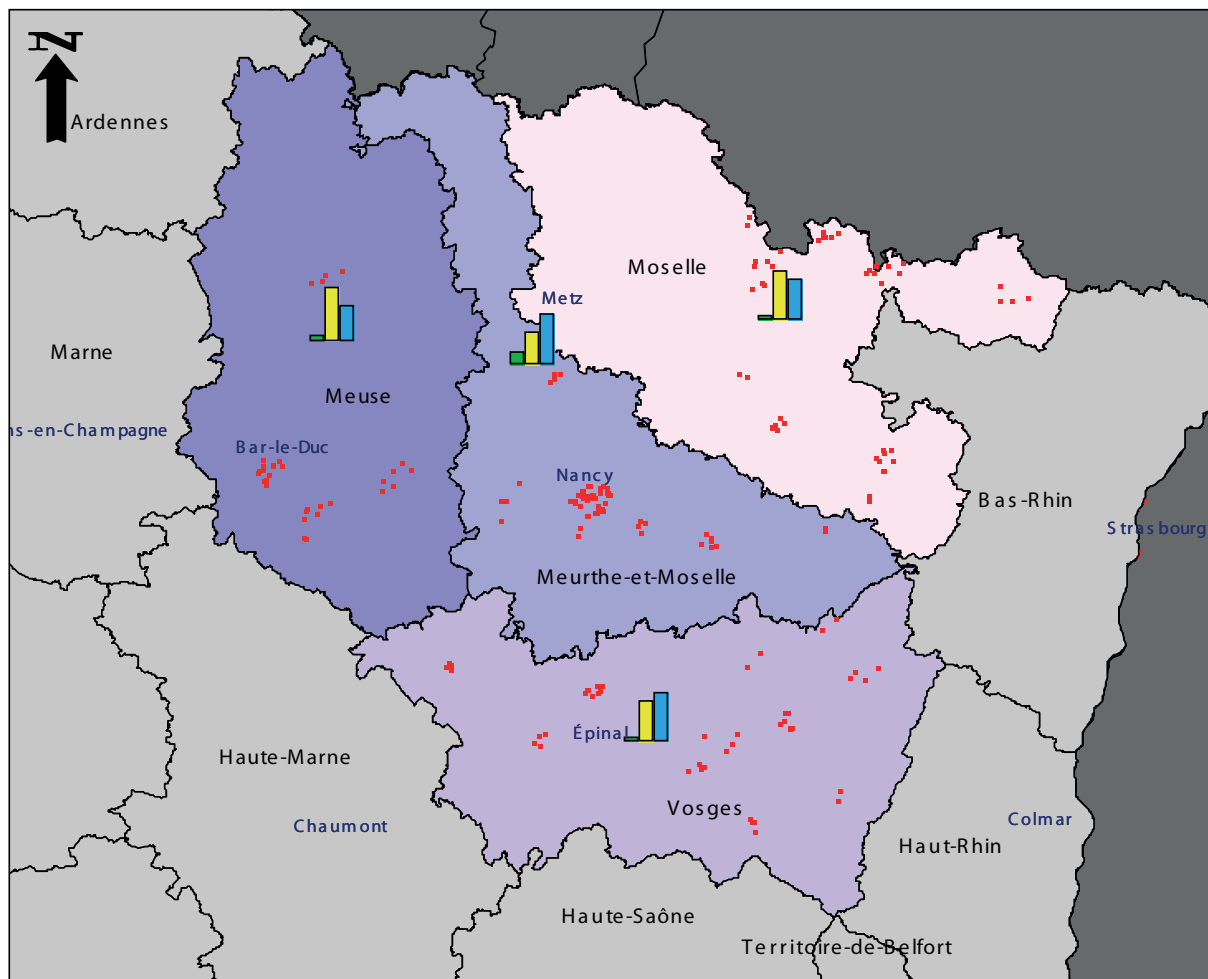
Taux de réponse : 71% des établissements de santé interrogés en Lorraine ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	MEURTHE-ET-MOSELLE	MEUSE	MOSELLE	VOSGES	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	435	283	814	261	1793
HAD					
Placement familial thérapeutique	83	10	37	14	144
Appartement thérapeutique		4	26	16	46
Centre de post-cure	11				11
Centre de crise	11				11
Hôpital de jour	118	94	158	67	437
Hôpital de nuit	8	14	14	4	40
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	666	405	962	362	2395
Etablissements privés à but non lucratif			35		35
Etablissements privés à but lucratif			52		52
TOTAL nombre de lits et places	666	405	1049	362	2482
Capacités : nombre de ...					
CATTP	15	6	10	10	41
Ateliers thérapeutiques	11		26	1	38
CMP	30	10	13	14	67
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	3627	1245	4074	1381	10327
Séjours en temps complet	5949	1660	4859		12468
Journées de prise en charge à temps complet	165173	92785	277077	93652	628687
Patients différents pris en charge à temps partiel	1346	316	1469	509	3640
Venues à temps partiel	55139	24458	41668	23985	145250
Patients différents pris en charge en ambulatoire	18483	2953	13088	11230	45754
Actes réalisés en ambulatoire	179790	64344	88967	100787	433888
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	583285	153688	832791	302072	1871836

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 16b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Lorraine



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans</p> <p>□ Information non disponible</p> <p>□ < 36</p> <p>□ 36 à 62</p> <p>□ 62 à 87</p> <p>□ 87 à 118</p> <p>□ 118 à 171</p> <p>□ > 171</p>
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <p>■ Temps complet</p> <p>■ Temps partiel</p> <p>■ Ambulatoire</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales</p> <p>Meurthe-et-Moselle = 91</p> <p>Meuse = 156</p> <p>Moselle = 36</p> <p>Vosges = 73</p>

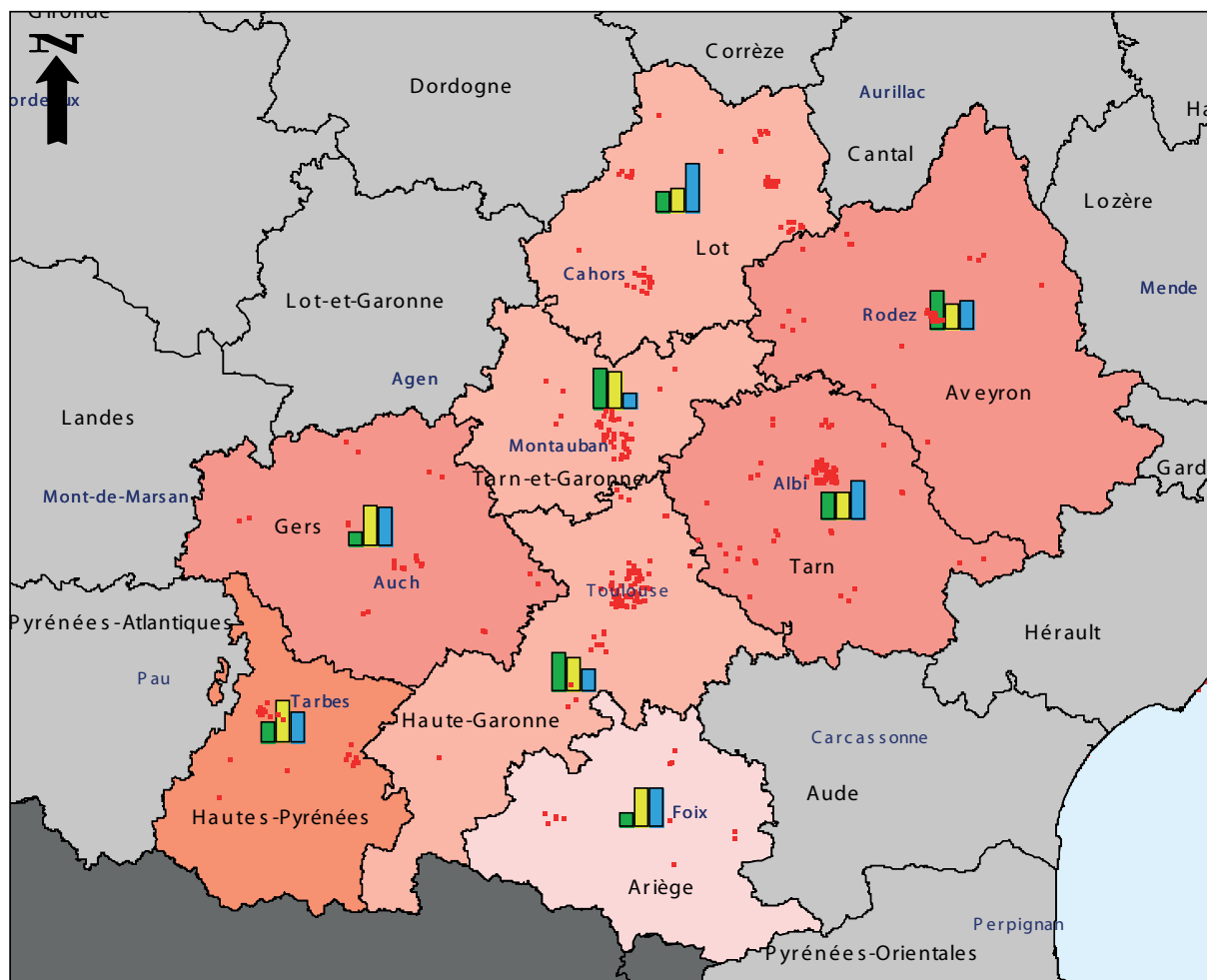
Taux de réponse : 71% des établissements de santé interrogés en Lorraine ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	MEURTHE-ET-MOSELLE	MEUSE	MOSELLE	VOSGES	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	28	1		7	36
HAD	3				3
Placement familial thérapeutique	11	6	7	2	26
Appartement thérapeutique					
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	87	56	67	48	258
Hôpital de nuit	2				2
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	131	63	74	57	325
Etablissements privés à but non lucratif					
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	131	63	74	57	325
Capacités : nombre de ...					
CATTP	9	5	6	7	27
Ateliers thérapeutiques	15		1		16
CMP	23	5	6	5	39
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	359	5	13	61	438
Séjours en temps complet	539	1	17		557
Journées de prise en charge à temps complet	10193	560	535	1633	12921
Patients différents pris en charge à temps partiel	562	285	325	394	1566
Venues à temps partiel	18561	13711	13569	12002	57843
Patients différents pris en charge en ambulatoire	7300	1271	3445	3425	15441
Actes réalisés en ambulatoire	67609	18972	20560	29318	136459
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	144215	40312	206709	77928	469164

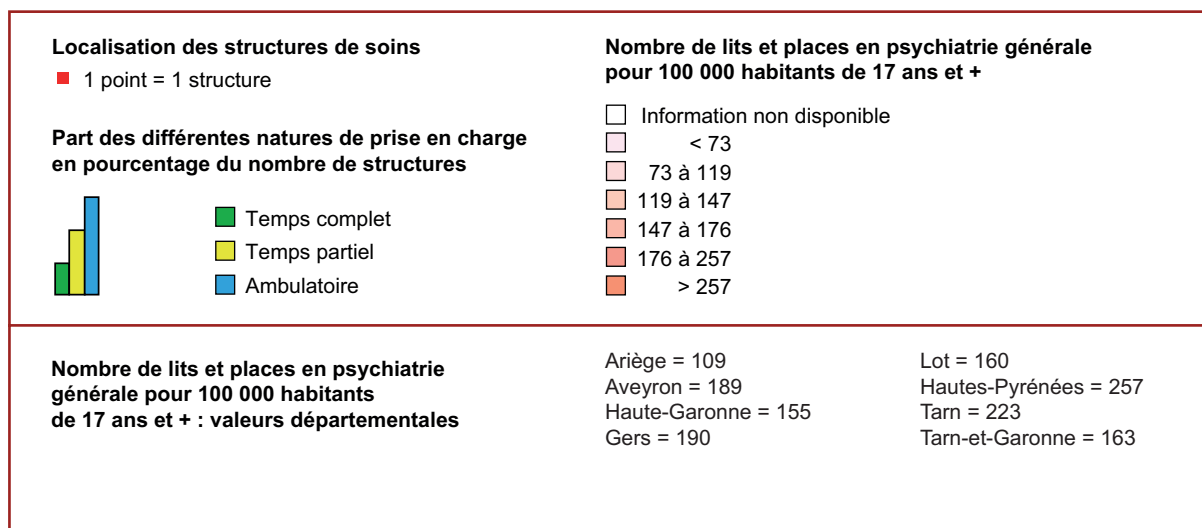
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 17a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Midi-Pyrénées



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Midi-Pyrénées

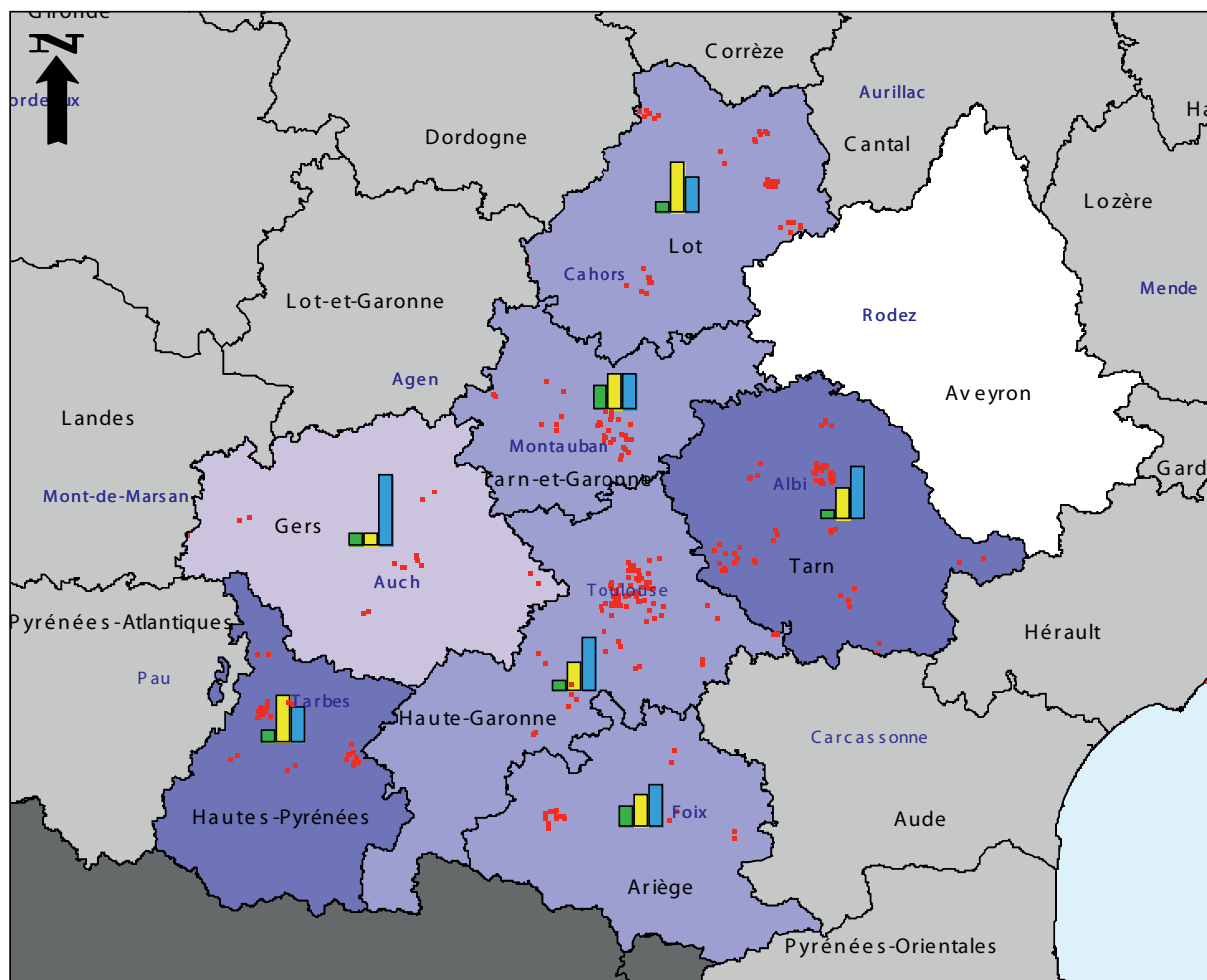
Taux de réponse : 82% des établissements de santé interrogés en Midi-Pyrénées ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	ARIÈGE	AVEYRON	HAUTE-GARONNE	GERS	LOT	HAUTES-PYRÉNÉES	TARN	TARNE-ET-GARONNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...									
Hospitalisation à temps plein	99	261	1176	200	165	366	379	207	2853
HAD				15					15
Placement familial thérapeutique		40	13	22			20	11	106
Appartement thérapeutique		5	18		16		6	4	49
Centre de post-cure			73	10		16	24	11	134
Centre de crise			55				5		60
Hôpital de jour	30	115	173	36	42	99	218	61	774
Hôpital de nuit	5	5	5	6	5	4	20	8	58
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...									
Etablissements publics	134		559	239		396	218	281	1827
Etablissements privés à but non lucratif		426	137		228		454	21	1266
Etablissements privés à but lucratif			817	50		89			956
TOTAL nombre de lits et places	134	426	1513	289	228	485	672	302	4049
Capacités : nombre de ...									
CATTP	2	3	12	8	4	6	17	4	56
Ateliers thérapeutiques			2	1					3
CMP	5	8	15	8	4	7	19	8	74
Activité : nombre de ...									
Patients différents pris en charge à temps complet	532	1928	10622	690	901	1911	3075	1167	20826
Séjours en temps complet	707		10149	1632	1490	956	5289	2056	22279
Journées de prise en charge à temps complet	33999	93272	447719	82668	49825	122166	132758	73884	1036291
Patients différents pris en charge à temps partiel	45	679	860	436	259	539	1267	237	4322
Venues à temps partiel	3362	40726	92793	18681	8733	35277	52916	23399	275887
Patients différents pris en charge en ambulatoire	3524	7752	7953	3582	5815	8184	11183	4405	52398
Actes réalisés en ambulatoire	41795	82159	85592	44556	59148	62308	88513	33165	497236
Nombre d'habitants de ...									
17 ans et +	122680	225893	977760	151715	142064	188578	301296	185433	2295419

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 17b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infant-juvénile en Midi-Pyrénées



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infant-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infant-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Ariège = 99
Aveyron = ND
Haute-Garonne = 115
Gers = 52

Lot = 100
Hautes-Pyrénées = 235
Tarn = 184
Tarn-et-Garonne = 96

Midi-Pyrénées

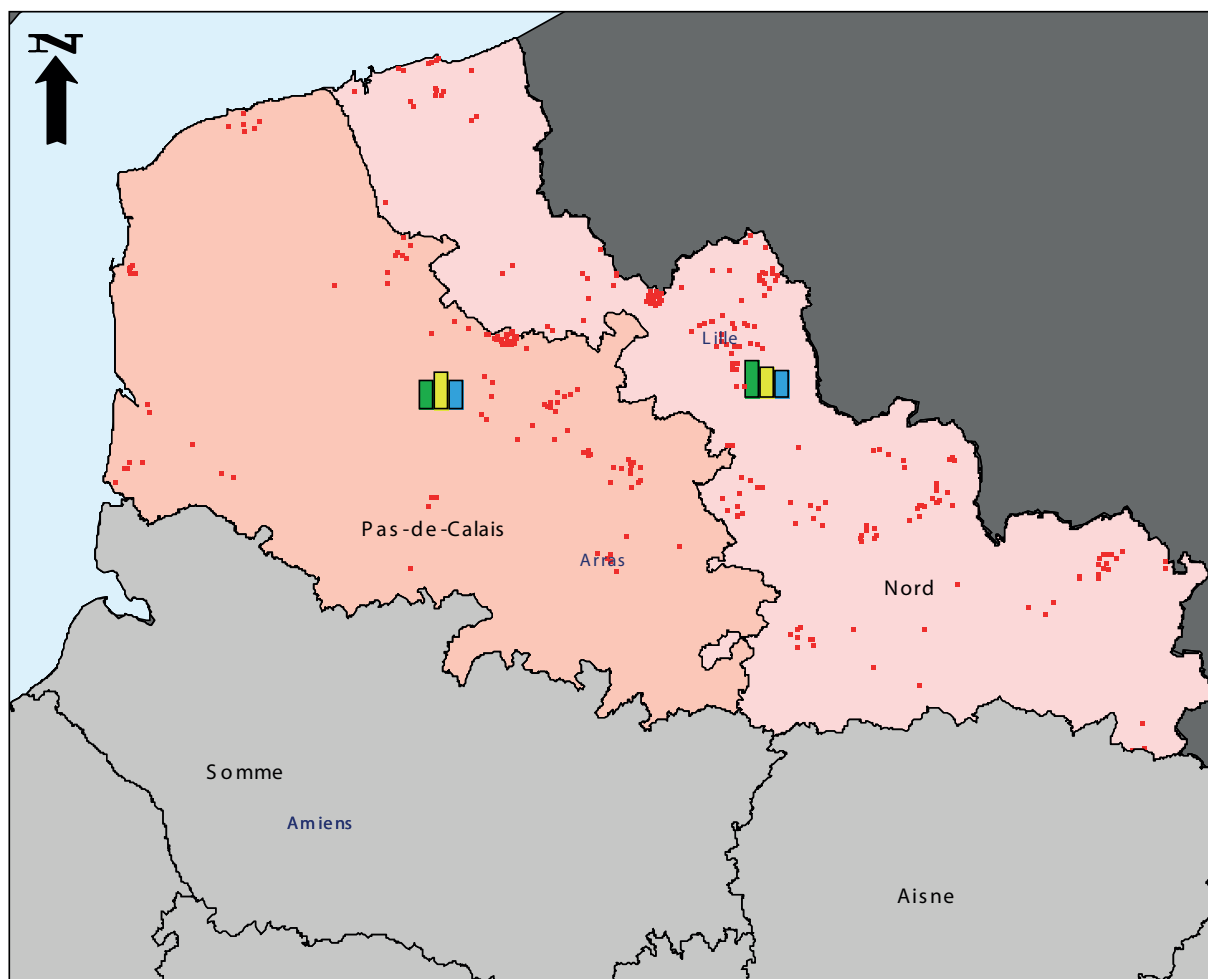
Taux de réponse : 82% des établissements de santé interrogés en Midi-Pyrénées ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	ARIÈGE	AVEYRON	HAUTE-GARONNE	GERS	LOT	HAUTES-PYRÉNÉES	TARN	TARNE-ET-GARONNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...									
Hospitalisation à temps plein	7		44		10	18	25	8	112
HAD									
Placement familial thérapeutique			16	8		6	17	3	50
Appartement thérapeutique									
Centre de post-cure									
Centre de crise									
Hôpital de jour	20		214	9	19	71	82	36	451
Hôpital de nuit			5		1		6		12
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...									
Etablissements publics	27		177	17		95	34	47	397
Etablissements privés à but non lucratif			90		30		96		216
Etablissements privés à but lucratif			12						12
TOTAL nombre de lits et places	27		279	17	30	95	130	47	625
Capacités : nombre de ...									
CATTP	1		6		5	7	8	2	29
Ateliers thérapeutiques									
CMP	3		25	5	4	5	16	6	64
Activité : nombre de ...									
Patients différents pris en charge à temps complet			356	2	12	121	77	78	646
Séjours en temps complet	110		224	9			925	235	1503
Journées de prise en charge à temps complet	1808		12912	440	1021	5443	4340	1878	27842
Patients différents pris en charge à temps partiel	20		506	13	104	403	249	70	1365
Venues à temps partiel	3652		37918	860	2997	29262	12300	6833	93822
Patients différents pris en charge en ambulatoire	1188		5745	1288	1368	1644	3076	1454	15763
Actes réalisés en ambulatoire	15373		72289	13575	16454	13702	35065	12099	178557
Nombre d'habitants de ...									
0 à 16 ans inclus	27320	49607	242240	32785	29936	40422	70704	49067	542081

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 18a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale dans le Nord-Pas-de-Calais



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 73 □ 73 à 119 □ 119 à 147 □ 147 à 176 □ 176 à 257 □ > 257
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 	
<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales</p>	<p>Nord = 117 Pas-de-Calais = 125</p>

Nord-Pas-de-Calais

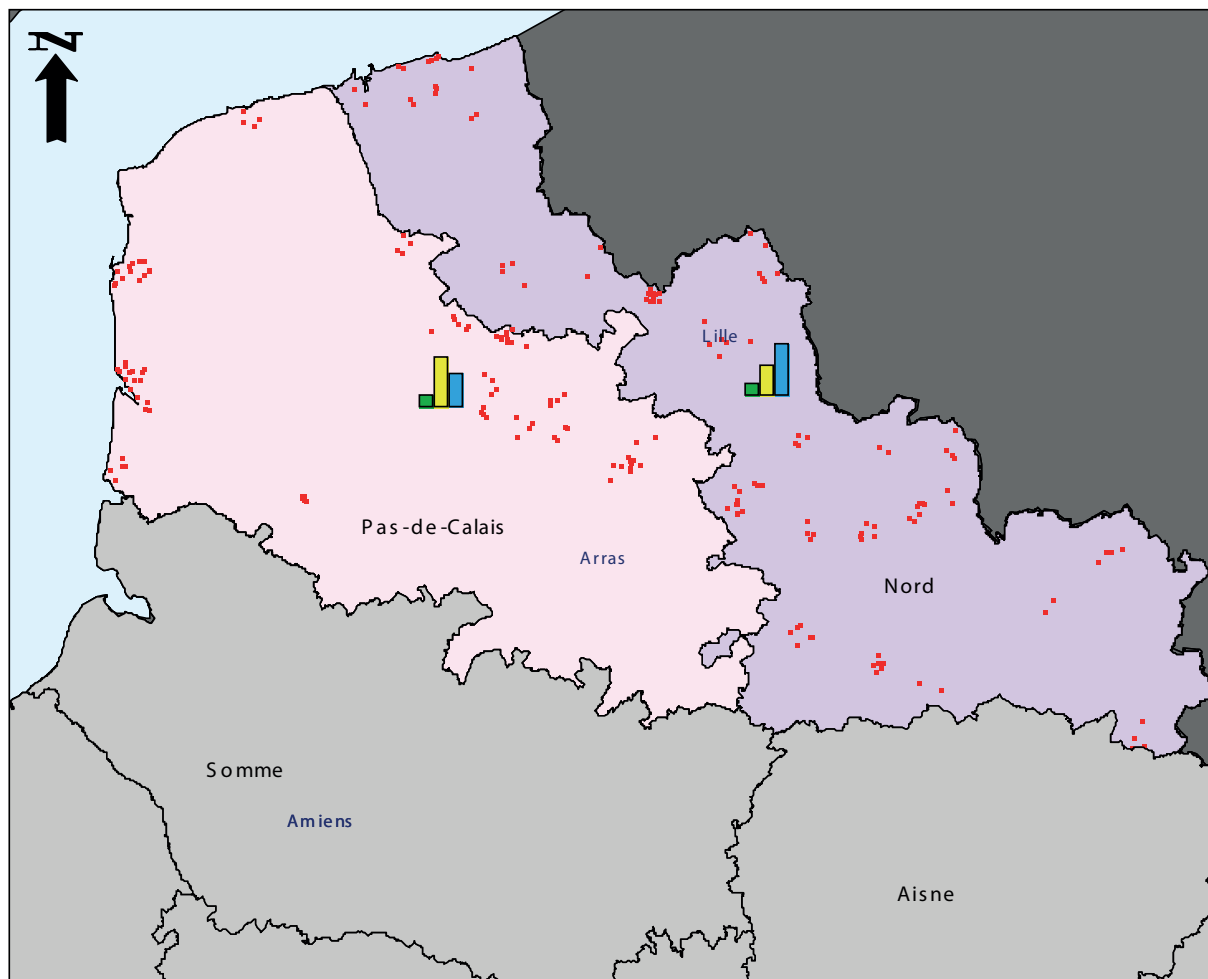
Taux de réponse : 83% des établissements de santé interrogés dans le Nord-Pas-de-Calais ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	NORD	PAS-DE-CALAIS	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	1470	982	2452
HAD	5		5
Placement familial thérapeutique	127	82	209
Appartement thérapeutique	133	41	174
Centre de post-cure	50	19	69
Centre de crise	8		8
Hôpital de jour	495	261	756
Hôpital de nuit	21	25	46
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	1865	1150	3015
Etablissements privés à but non lucratif	93	195	288
Etablissements privés à but lucratif	351	65	416
TOTAL nombre de lits et places	2309	1410	3719
Capacités : nombre de ...			
CATTP	51	36	87
Ateliers thérapeutiques	3	4	7
CMP	54	25	79
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	10069	5601	15670
Séjours en temps complet	15428	10413	25841
Journées de prise en charge à temps complet	521989	307650	829639
Patients différents pris en charge à temps partiel	4060	2051	6111
Venues à temps partiel	161653	90472	252125
Patients différents pris en charge en ambulatoire	46311	16129	62440
Actes réalisés en ambulatoire	418204	195390	613594
Nombre d'habitants de ...			
17 ans et +	1979091	1126673	3105764

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 18b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile dans le Nord-Pas-de-Calais



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Nord = 40
Pas-de-Calais = 29

Nord-Pas-de-Calais

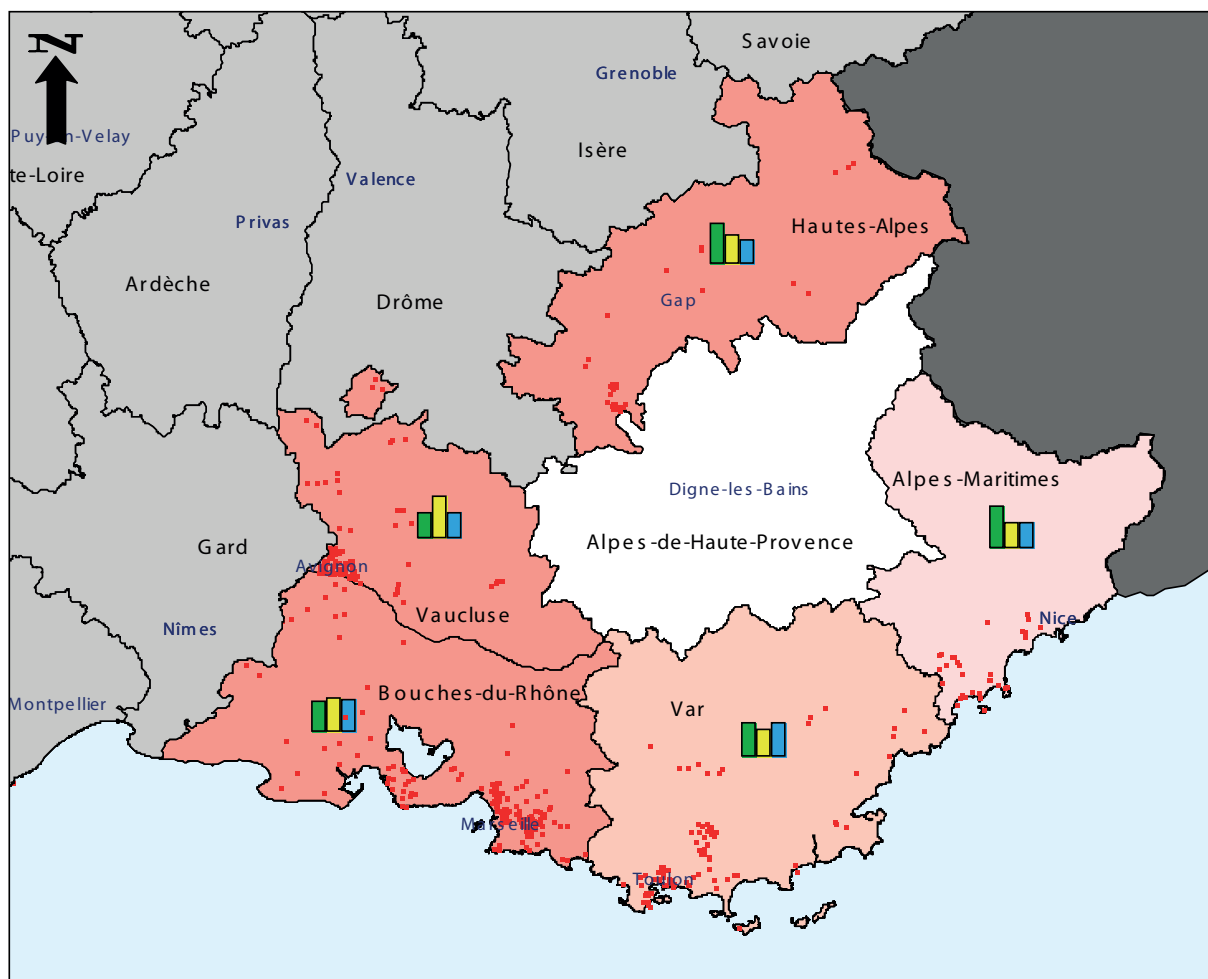
Taux de réponse : 83% des établissements de santé interrogés dans le Nord-Pas-de-Calais ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	NORD	PAS-DE-CALAIS	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...			
Hospitalisation à temps plein	28	20	48
HAD	25		25
Placement familial thérapeutique	22		22
Appartement thérapeutique			
Centre de post-cure			
Centre de crise	10		10
Hôpital de jour	149	76	225
Hôpital de nuit		1	1
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...			
Etablissements publics	216	92	308
Etablissements privés à but non lucratif	15		15
Etablissements privés à but lucratif	3	5	8
TOTAL nombre de lits et places	234	97	331
Capacités : nombre de ...			
CATTP	11	10	21
Ateliers thérapeutiques	4		4
CMP	25	11	36
Activité : nombre de ...			
Patients différents pris en charge à temps complet	343	228	571
Séjours en temps complet	475	296	771
Journées de prise en charge à temps complet	12192	13382	25574
Patients différents pris en charge à temps partiel	537	882	1419
Venues à temps partiel	31613	28756	60369
Patients différents pris en charge en ambulatoire	15975	10501	26476
Actes réalisés en ambulatoire	118006	66163	184169
Nombre d'habitants de ...			
0 à 16 ans inclus	583909	332327	916236

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 22a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 73 □ 73 à 119 □ 119 à 147 □ 147 à 176 □ 176 à 257 □ > 257
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 	
<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales</p>	<p>Hautes-Alpes = 205 Alpes-Maritimes = 78 Bouches-du-Rhône = 193 Var = 129 Vaucluse = 195 Alpes-de-Haute-Provence = ND</p>

Provence-Alpes-Côte d'Azur

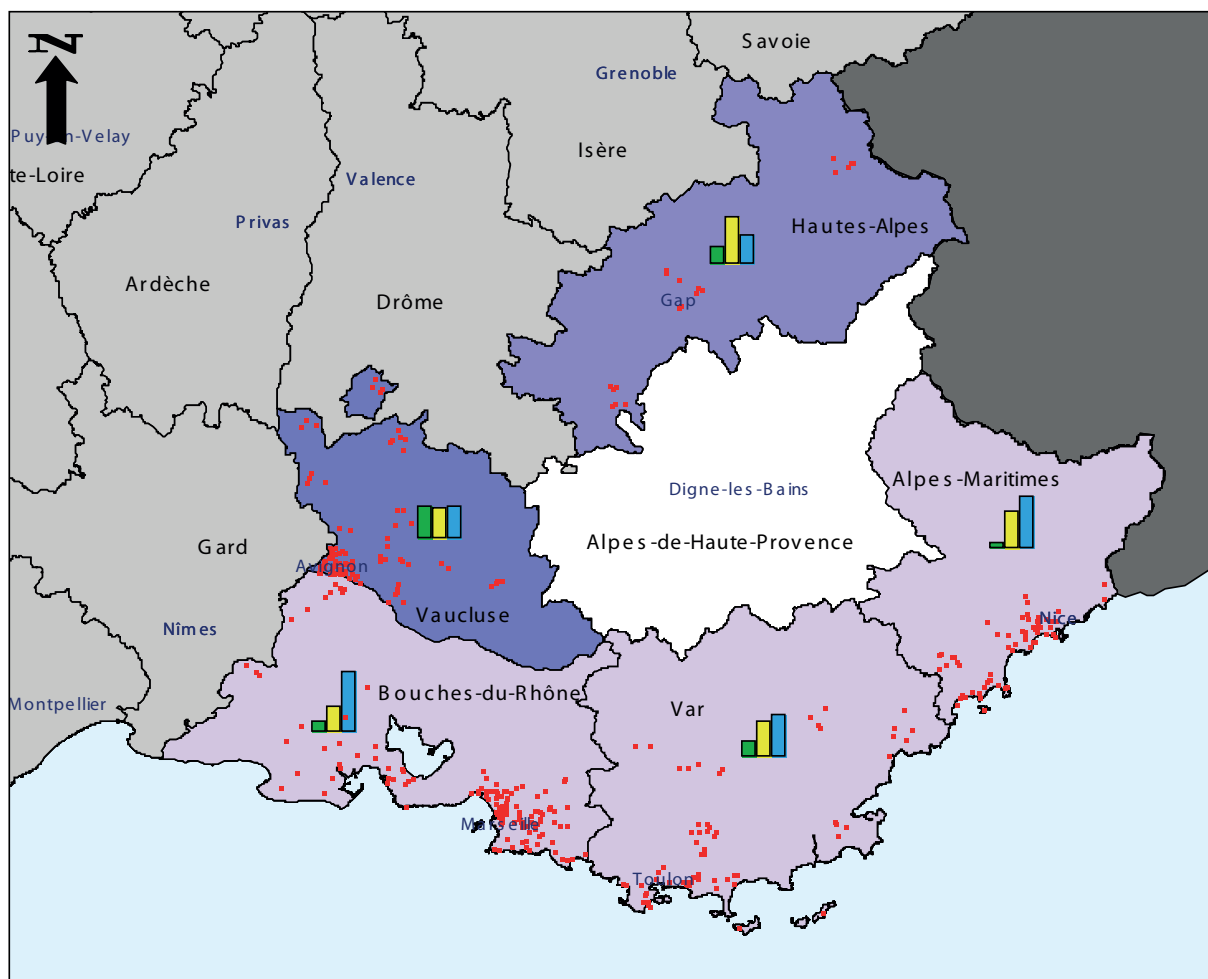
Taux de réponse : 91% des établissements de santé interrogés en Provence-Alpes-Côtes d'Azur ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	HAUTES-ALPES	ALPES-MARITIMES	BOUCHES-DU-RHÔNE	VAR	VAUCLUSE	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...							
Hospitalisation à temps plein	126	524	2177	742	537		4106
HAD							
Placement familial thérapeutique	12		50	4	16		82
Appartement thérapeutique	14	12	35				61
Centre de post-cure	34	47	284	151			516
Centre de crise		14	11		4		29
Hôpital de jour	30	85	449	153	252		969
Hôpital de nuit	3	11	32	6	24		76
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...							
Etablissements publics	199	354	1381	562	724		3220
Etablissements privés à but non lucratif	20		117				137
Etablissements privés à but lucratif		339	1540	494	109		2482
TOTAL nombre de lits et places	219	693	3038	1056	833		5839
Capacités : nombre de ...							
CATTP	1	1	17	13	16		48
Ateliers thérapeutiques			2				2
CMP	1	8	28	25	20		82
Activité : nombre de ...							
Patients différents pris en charge à temps complet	349	4689	9439	4901	3270		22648
Séjours en temps complet	1627	9310	16497	8540	13483		49457
Journées de prise en charge à temps complet	53366	196975	860047	298770	188314		1597472
Patients différents pris en charge à temps partiel	68	466	2365	1034	1795		5728
Venues à temps partiel	15100	20988	127951	43389	64333		271761
Patients différents pris en charge en ambulatoire	760	9006	24052	13597	14872		62287
Actes réalisés en ambulatoire	52834	43621	230702	133836	181290		642283
Nombre d'habitants de ...							
17 ans et +	107018	888205	1570336	815468	428083	126990	3936100

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 22b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

- Information non disponible
- < 36
- 36 à 62
- 62 à 87
- 87 à 118
- 118 à 171
- > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Hautes-Alpes = 125
Alpes-Maritimes = 56
Bouches-du-Rhône = 45
Var = 50
Vaucluse = 334
Alpes-de-Haute-Provence = ND

Provence-Alpes-Côte d'Azur

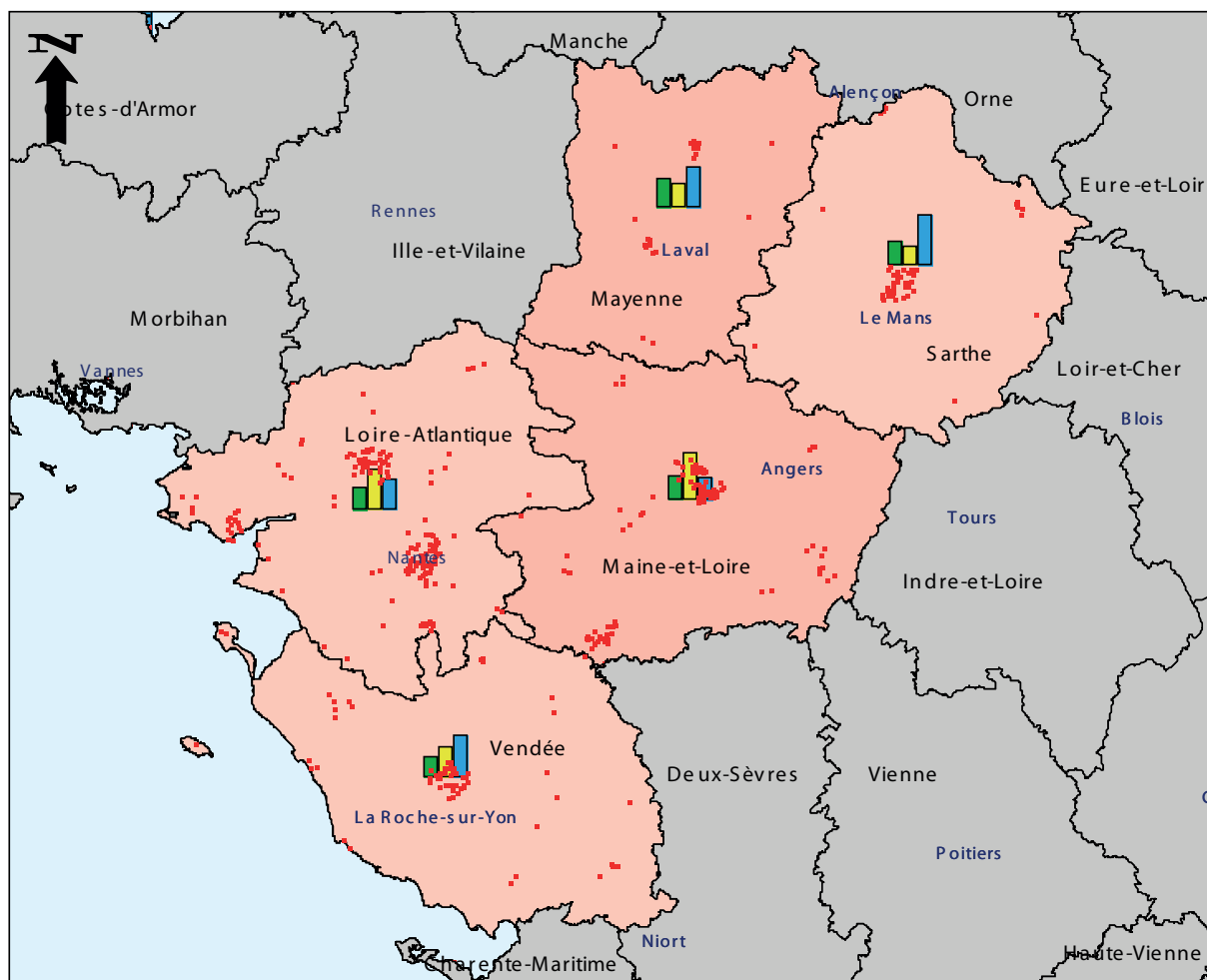
Taux de réponse : 91% des établissements de santé interrogés en Provence-Alpes-Côtes d'Azur ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	HAUTES-ALPES	ALPES-MARITIMES	BOUCHES-DU-RHÔNE	VAR	VAUCLUSE	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...							
Hospitalisation à temps plein	8	22	28	27	18		103
HAD					188		188
Placement familial thérapeutique	4		6	8	30		48
Appartement thérapeutique							
Centre de post-cure							
Centre de crise							
Hôpital de jour	21	91	149	60	144		465
Hôpital de nuit							
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...							
Etablissements publics	33	20	138	95	380		666
Etablissements privés à but non lucratif		93	27				120
Etablissements privés à but lucratif			18				18
TOTAL nombre de lits et places	33	113	183	95	380		804
Capacités : nombre de ...							
CATP		3	9	3	1		16
Ateliers thérapeutiques					1		1
CMP		18	31	10	18		77
Activité : nombre de ...							
Patients différents pris en charge à temps complet		137	136	186	419		878
Séjours en temps complet	196		215	380	1820		2611
Journées de prise en charge à temps complet	824	7117	2218	7314	43594		61067
Patients différents pris en charge à temps partiel		385	456	317	333		1491
Venues à temps partiel	5004	20898	24766	15035	21959		87662
Patients différents pris en charge en ambulatoire		7035	6950	3106	2692		19783
Actes réalisés en ambulatoire	10974	67632	117696	41295	16417		254014
Nombre d'habitants de ...							
0 à 16 ans inclus	26482	201295	402664	189532	113917	30510	964400

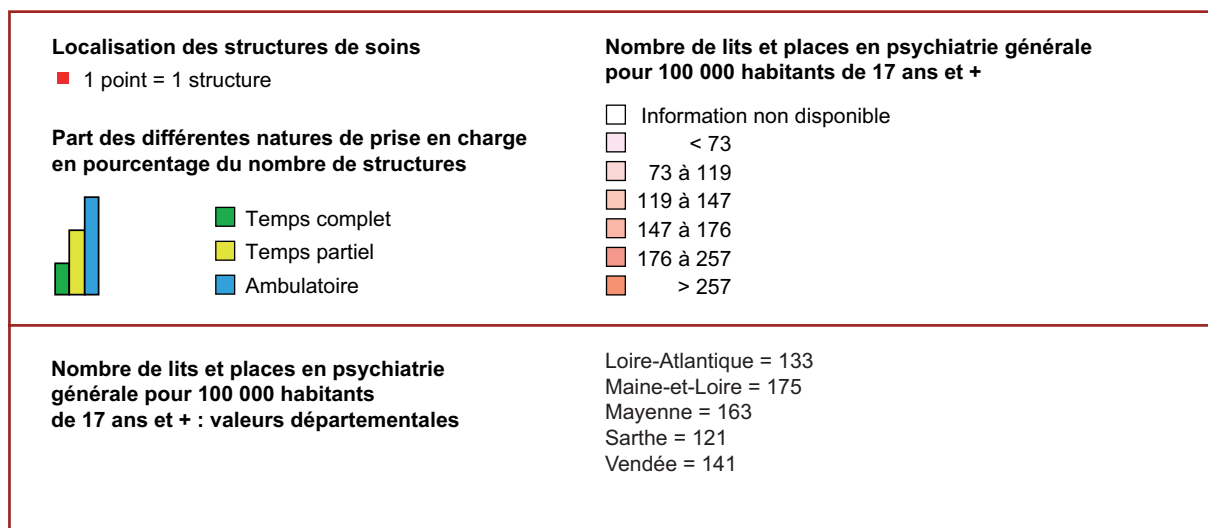
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 19a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Pays de la Loire



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Pays de la Loire

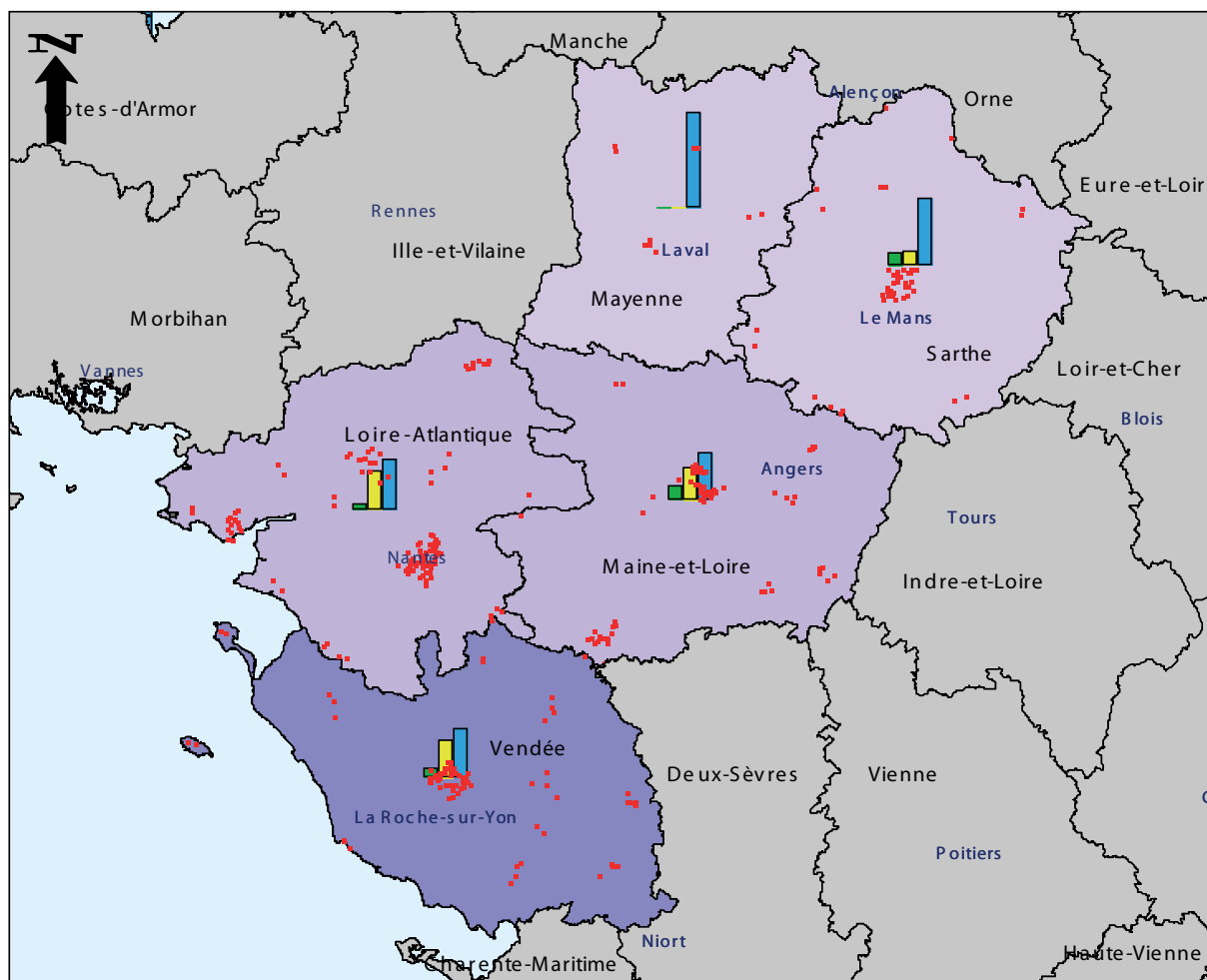
Taux de réponse : 89% des établissements de santé interrogés en Pays de la Loire ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAINE-ET-LOIRE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...						
Hospitalisation à temps plein	797	562	285	368	432	2444
HAD						
Placement familial thérapeutique	125	58	10	20		213
Appartement thérapeutique	9	20			19	48
Centre de post-cure	76	7			30	113
Centre de crise	3					3
Hôpital de jour	280	361	80	146	208	1075
Hôpital de nuit	22	47	8			77
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...						
Etablissements publics	1100	964	333	534	659	3590
Etablissements privés à but non lucratif	84	62			30	176
Etablissements privés à but lucratif	128	29	50			207
TOTAL nombre de lits et places	1312	1055	383	534	689	3973
Capacités : nombre de ...						
CATTP	32	25	6		14	77
Ateliers thérapeutiques		1			95	96
CMP	12	26	11	14	17	80
Activité : nombre de ...						
Patients différents pris en charge à temps complet	6392	3534	1322	3210	3037	17495
Séjours en temps complet	10526	8385	1942	6073	3657	30583
Journées de prise en charge à temps complet	304996	204072	100629	126323	155600	891620
Patients différents pris en charge à temps partiel	2160	1722	524	762	1378	6546
Venues à temps partiel	91608	69564	26426	29072	86824	303494
Patients différents pris en charge en ambulatoire	21501	12184	6136	11974	11627	63422
Actes réalisés en ambulatoire	155046	178357	97206	135804	74800	641213
Nombre d'habitants de ...						
17 ans et +	984051	602438	234791	439935	488898	2750113

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 19b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Pays de la Loire



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Loire-Atlantique = 73
Maine-et-Loire = 79
Mayenne = 58
Sarthe = 49
Vendée = 125

Pays de la Loire

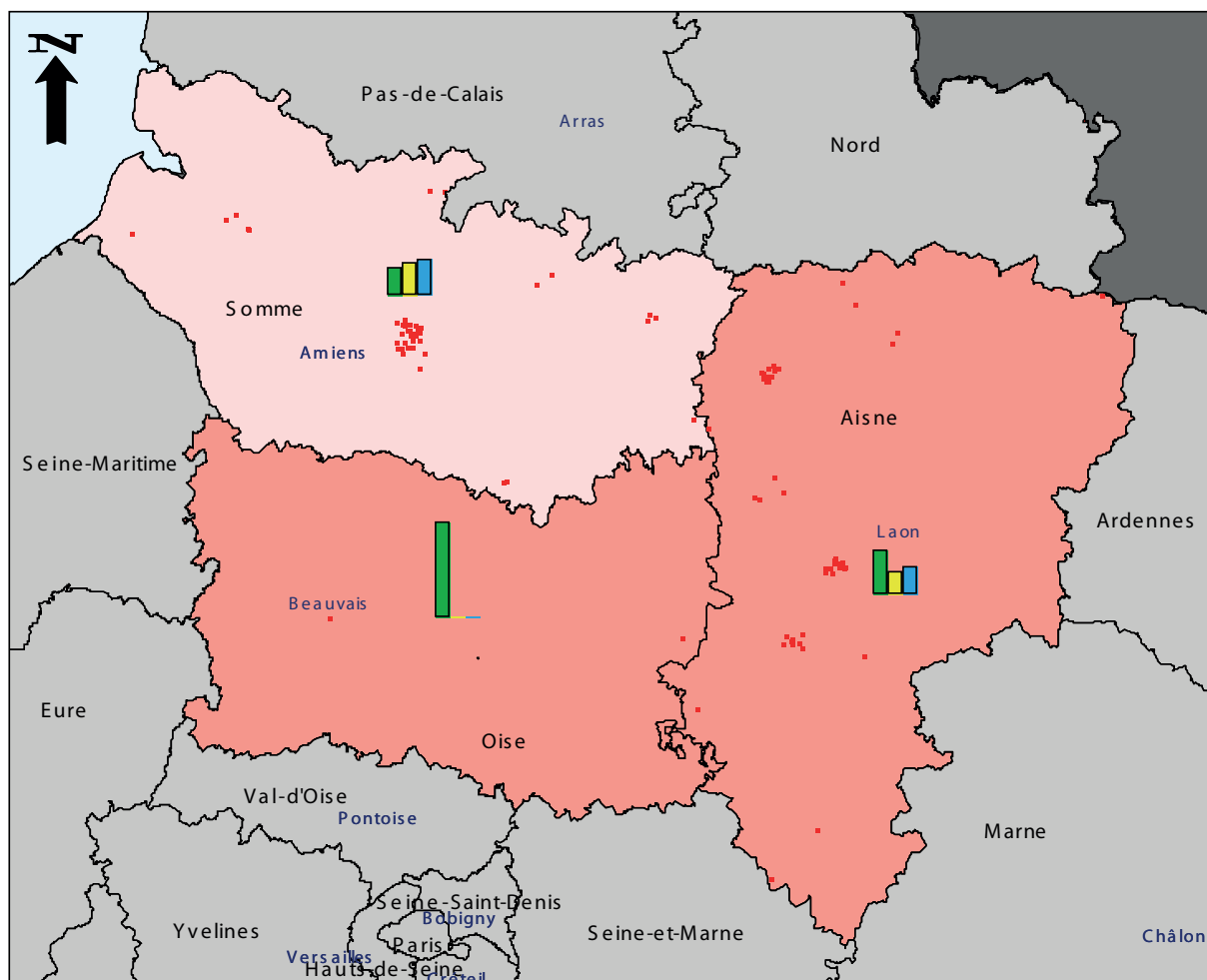
Taux de réponse : 89% des établissements de santé interrogés en Pays de la Loire ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAINE-ET-LOIRE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...						
Hospitalisation à temps plein	13	19	10	10	38	90
HAD						
Placement familial thérapeutique	22	4	6		6	38
Appartement thérapeutique						
Centre de post-cure						
Centre de crise						
Hôpital de jour	167	110	23	48	113	461
Hôpital de nuit		4				4
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...						
Etablissements publics	202	137	39	58	157	593
Etablissements privés à but non lucratif						
Etablissements privés à but lucratif						
TOTAL nombre de lits et places	202	137	39	58	157	593
Capacités : nombre de ...						
CATTP	4	12	3		11	30
Ateliers thérapeutiques		1	2			3
CMP	17	15	4	10	18	64
Activité : nombre de ...						
Patients différents pris en charge à temps complet	112	66	97	160	179	614
Séjours en temps complet	482	416	431	149	351	1829
Journées de prise en charge à temps complet	6356	2213	2930	2064	8757	22320
Patients différents pris en charge à temps partiel	1372	503		102	867	2844
Venues à temps partiel	32162	14855	5084	2553	23162	77816
Patients différents pris en charge en ambulatoire	7729	4711	1753	4464	5114	23771
Actes réalisés en ambulatoire	93374	58198	37264	34325	29821	252982
Nombre d'habitants de ...						
0 à 16 ans inclus	274949	172562	67209	119565	126102	760387

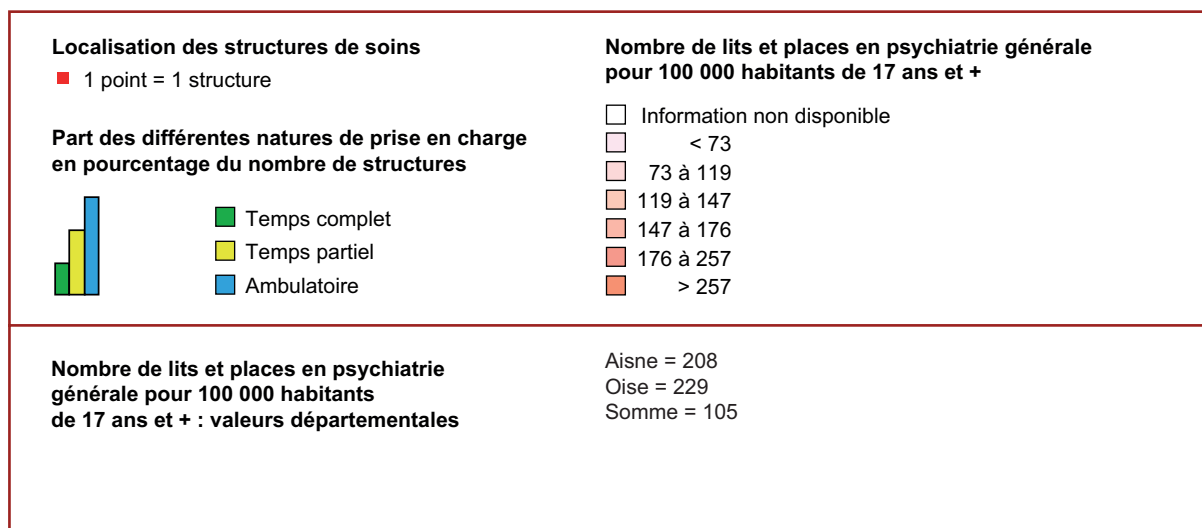
Sources : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 20a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Picardie



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



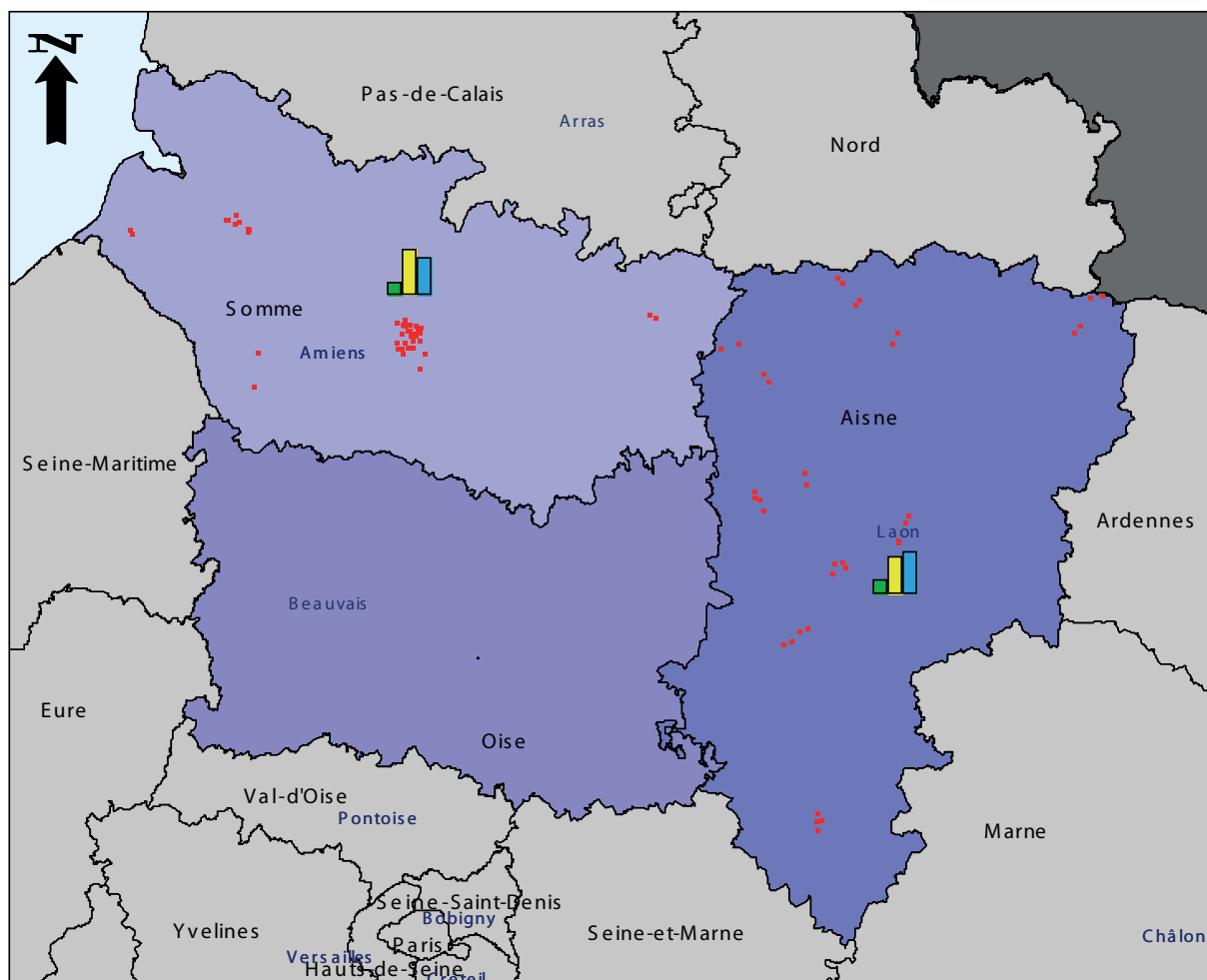
Taux de réponse : 91% des établissements de santé interrogés en Picardie ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	AISNE	OISE	SOMME	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...				
Hospitalisation à temps plein	546	957	277	1780
HAD	143	117	75	335
Placement familial thérapeutique	95	30	11	136
Appartement thérapeutique		39	3	42
Centre de post-cure		36	30	66
Centre de crise				
Hôpital de jour	79	191	55	325
Hôpital de nuit	4	33	22	59
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...				
Etablissements publics	777	1361	473	2611
Etablissements privés à but non lucratif	44			44
Etablissements privés à but lucratif	46	42		88
TOTAL nombre de lits et places	867	1403	473	2743
Capacités : nombre de ...				
CATTP	5	22	10	37
Ateliers thérapeutiques		4	8	12
CMP	19	20	10	49
Activité : nombre de ...				
Patients différents pris en charge à temps complet	2949	3442	2705	9096
Séjours en temps complet	4274	4692	4362	13328
Journées de prise en charge à temps complet	231686	181829	155161	568676
Patients différents pris en charge à temps partiel	499	1332	3585	5416
Venues à temps partiel	23685	57828	56822	138335
Patients différents pris en charge en ambulatoire	10728	18340	10819	39887
Actes réalisés en ambulatoire	86600	210155	108453	405208
Nombre d'habitants de ...				
17 ans et +	417749	613759	448381	1479889

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 20b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Picardie



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans</p> <p>□ Information non disponible</p> <p>□ < 36</p> <p>□ 36 à 62</p> <p>□ 62 à 87</p> <p>□ 87 à 118</p> <p>□ 118 à 171</p> <p>□ > 171</p>
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <p>■ Temps complet</p> <p>■ Temps partiel</p> <p>■ Ambulatoire</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales</p> <p>Aisne = 408</p> <p>Oise = 127</p> <p>Somme = 88</p>

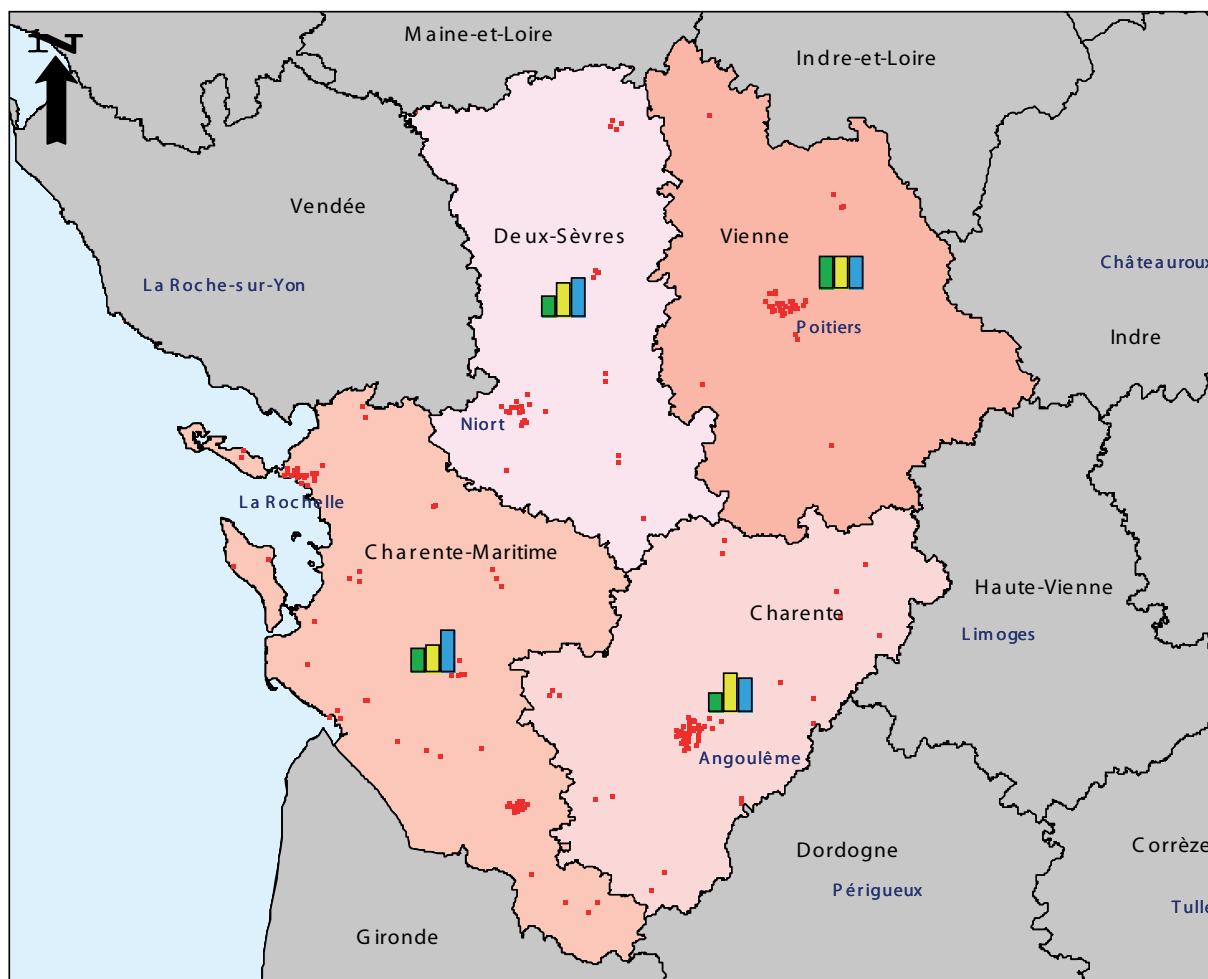
Taux de réponse : 91% des établissements de santé interrogés en Picardie ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">AISNE</div>	<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OISE</div>	<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMME</div>	<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">TOTAL RÉGION</div>
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...				
Hospitalisation à temps plein	34	42	12	88
HAD				
Placement familial thérapeutique	341	24	22	387
Appartement thérapeutique				
Centre de post-cure				
Centre de crise				
Hôpital de jour	112	162	70	344
Hôpital de nuit	1	7		8
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...				
Etablissements publics	488	235	104	827
Etablissements privés à but non lucratif				
Etablissements privés à but lucratif				
TOTAL nombre de lits et places	488	235	104	827
Capacités : nombre de ...				
CATTP		9	3	12
Ateliers thérapeutiques				
CMP		7	6	13
Activité : nombre de ...				
Patients différents pris en charge à temps complet	103	129	82	314
Séjours en temps complet	173	152	110	435
Journées de prise en charge à temps complet	7805	18132	5027	30964
Patients différents pris en charge à temps partiel	143	483	140	766
Venues à temps partiel	13284	26901	12426	52611
Patients différents pris en charge en ambulatoire	3569	2316	4005	9890
Actes réalisés en ambulatoire	39304	25329	48007	112640
Nombre d'habitants de ...				
0 à 16 ans inclus	119751	185741	118119	423611

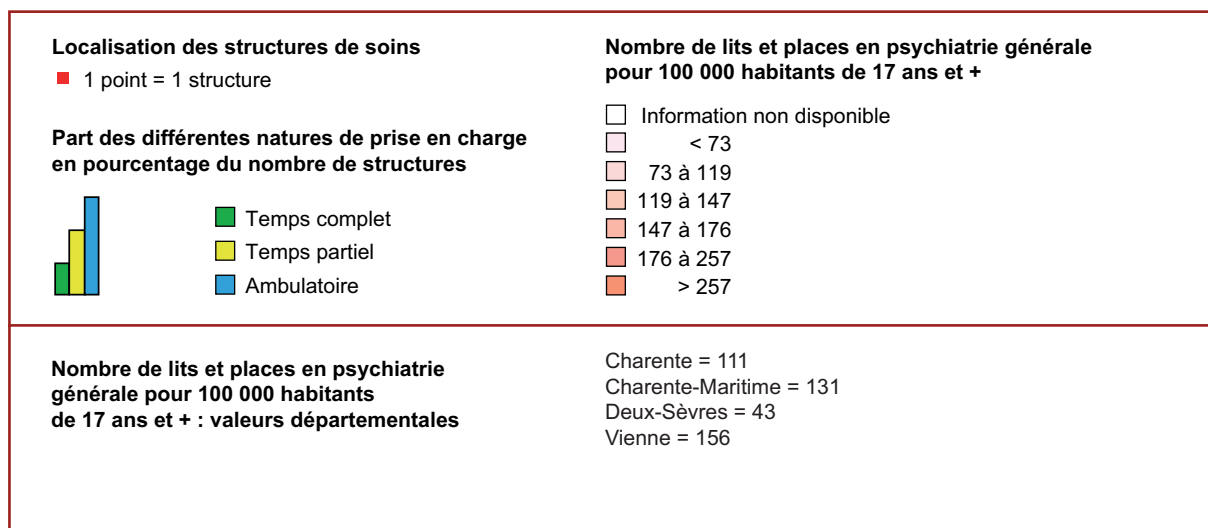
Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 21a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Poitou-Charentes



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



Poitou-Charentes

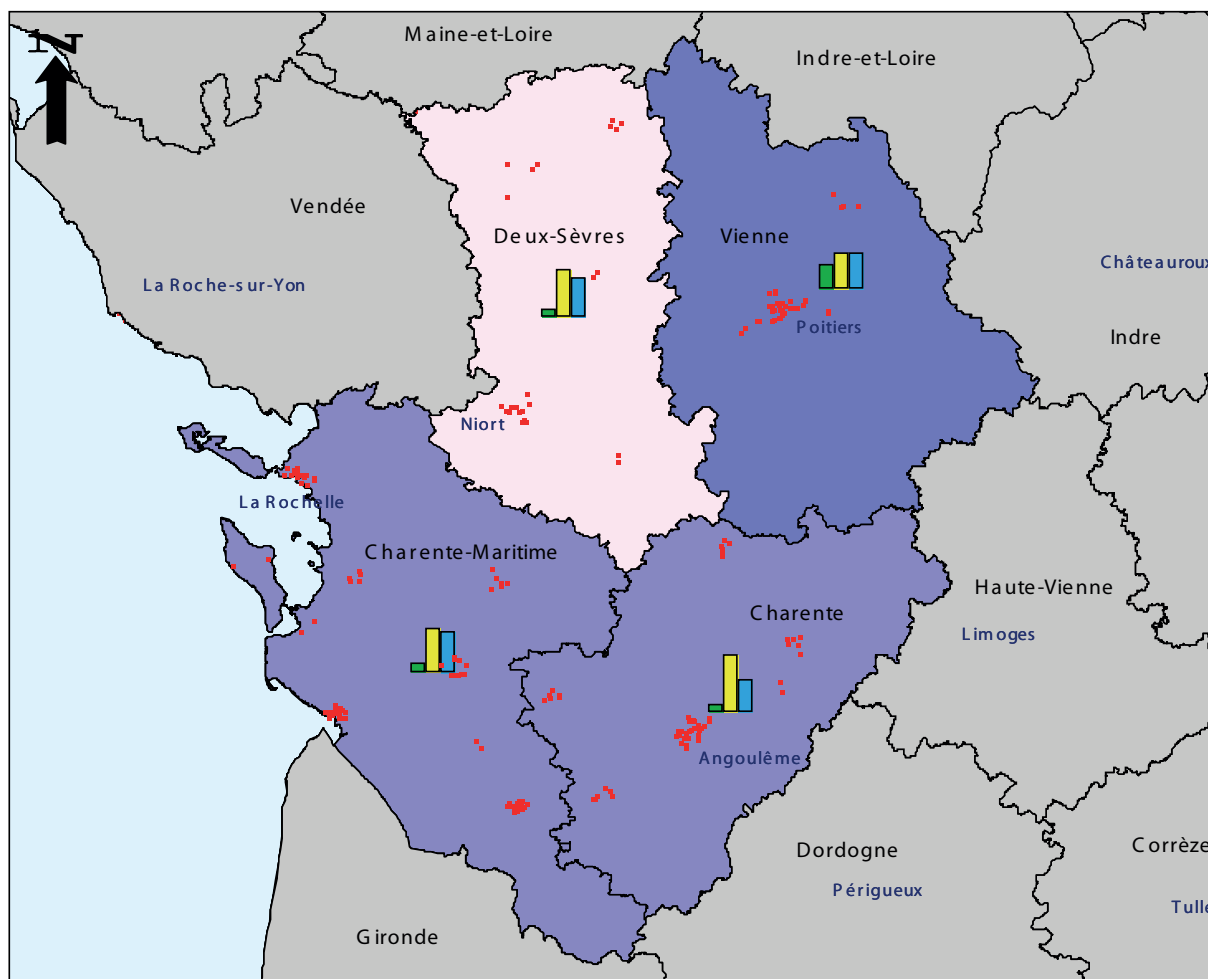
Taux de réponse : 91% des établissements de santé interrogés en Poitou-Charentes ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CHARENTE	CHARENTE MARITIME	DEUX-SÈVRES	VIENNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	243	513	70	344	1170
HAD					
Placement familial thérapeutique			10	79	89
Appartement thérapeutique		11			11
Centre de post-cure					
Centre de crise	10				10
Hôpital de jour	64	125	40	104	333
Hôpital de nuit			4	8	12
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	317	541	124	535	1517
Etablissements privés à but non lucratif					
Etablissements privés à but lucratif		108			108
TOTAL nombre de lits et places	317	649	124	535	1625
Capacités : nombre de ...					
CATTP	9	19	2	10	40
Ateliers thérapeutiques					
CMP	16	24	2	13	55
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	2109	4748	491	2250	9598
Séjours en temps complet	2816	6228		3378	12422
Journées de prise en charge à temps complet	77854	168362	20378	135629	402223
Patients différents pris en charge à temps partiel	288	562	1366	1252	3468
Venues à temps partiel	10691	36927	9844	24036	81498
Patients différents pris en charge en ambulatoire	9904	8733	3395	12692	34724
Actes réalisés en ambulatoire	73336	175141	19225	80609	348311
Nombre d'habitants de ...					
17 ans et +	286016	497080	291394	342840	1417330

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 21b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Poitou-Charentes



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



■ Temps complet
■ Temps partiel
■ Ambulatoire

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

□ Information non disponible
□ < 36
□ 36 à 62
□ 62 à 87
□ 87 à 118
□ 118 à 171
□ > 171

Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Charente = 146
Charente-Maritime = 139
Deux-Sèvres = 27
Vienne = 182

Poitou-Charentes

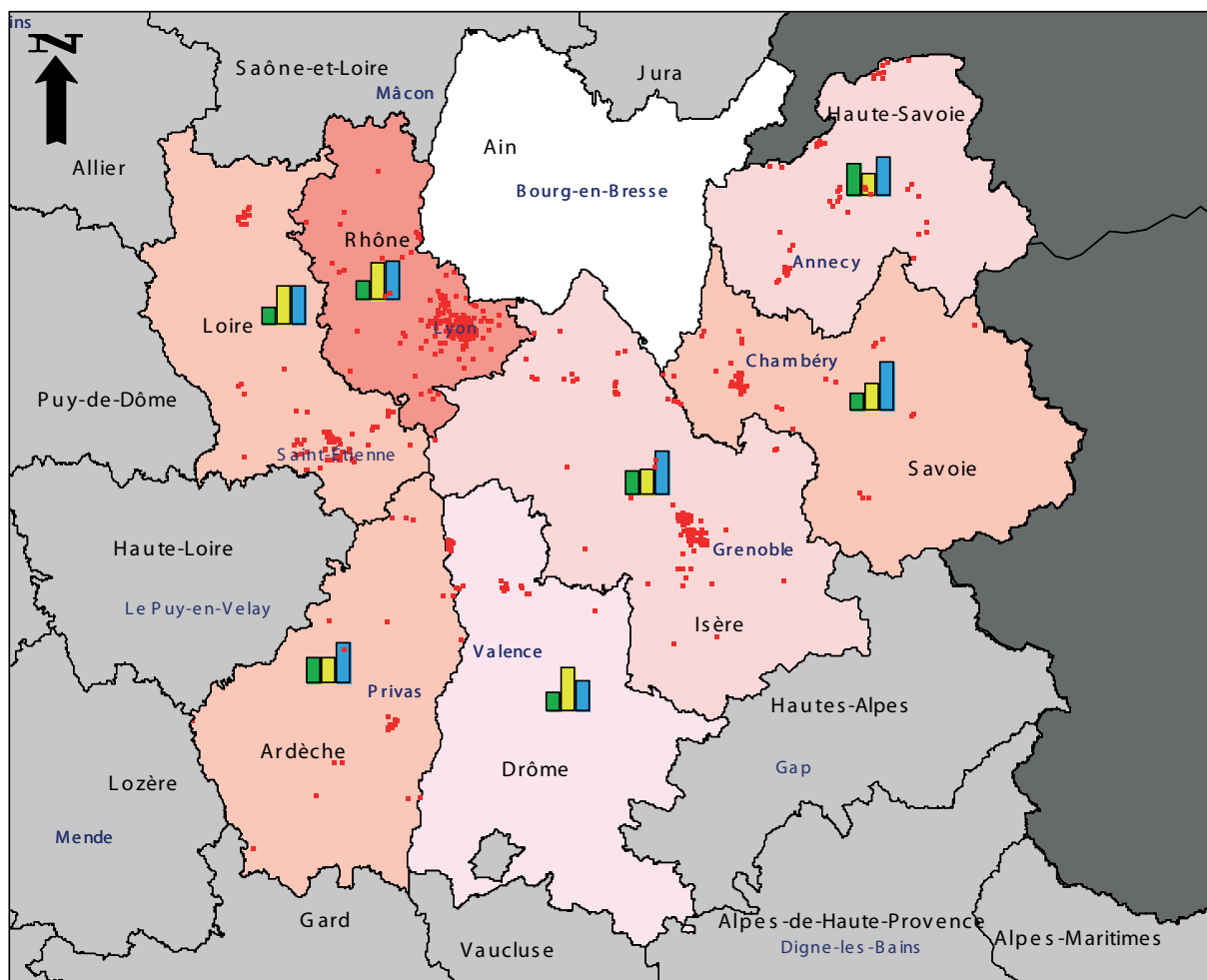
Taux de réponse : 91% des établissements de santé interrogés en Poitou-Charentes ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	CHARENTE	CHARENTE MARITIME	DEUX-SÈVRES	VIENNE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...					
Hospitalisation à temps plein	12	16		28	56
HAD					
Placement familial thérapeutique	2	11		22	35
Appartement thérapeutique		15			15
Centre de post-cure					
Centre de crise					
Hôpital de jour	80	114	20	98	312
Hôpital de nuit				1	1
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...					
Etablissements publics	94	141	20	149	404
Etablissements privés à but non lucratif		15			15
Etablissements privés à but lucratif					
TOTAL nombre de lits et places	94	156	20	149	419
Capacités : nombre de ...					
CATTP	7	5	2	3	17
Ateliers thérapeutiques					
CMP	7	15	2	8	32
Activité : nombre de ...					
Patients différents pris en charge à temps complet	240	172	85	219	716
Séjours en temps complet		760		416	1176
Journées de prise en charge à temps complet	2330	6767	317	12356	21770
Patients différents pris en charge à temps partiel	637	350	274	337	1598
Venues à temps partiel	10747	27110	9296	8777	55930
Patients différents pris en charge en ambulatoire	2624	5526	854	4133	13137
Actes réalisés en ambulatoire	21807	50332	4913	18373	95425
Nombre d'habitants de ...					
0 à 16 ans inclus	64484	112420	73606	81660	332170

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 23a

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie générale en Rhône-Alpes



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

<p>Localisation des structures de soins</p> <p>■ 1 point = 1 structure</p>	<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et +</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Information non disponible □ < 73 □ 73 à 119 □ 119 à 147 □ 147 à 176 □ 176 à 257 □ > 257 	
<p>Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Ambulatoire 		
<p>Nombre de lits et places en psychiatrie générale pour 100 000 habitants de 17 ans et + : valeurs départementales</p>	<p>Ain = ND Ardèche = 140 Drôme = 45 Isère = 93</p>	<p>Loire = 129 Rhône = 199 Savoie = 129 Haute-Savoie = 96</p>

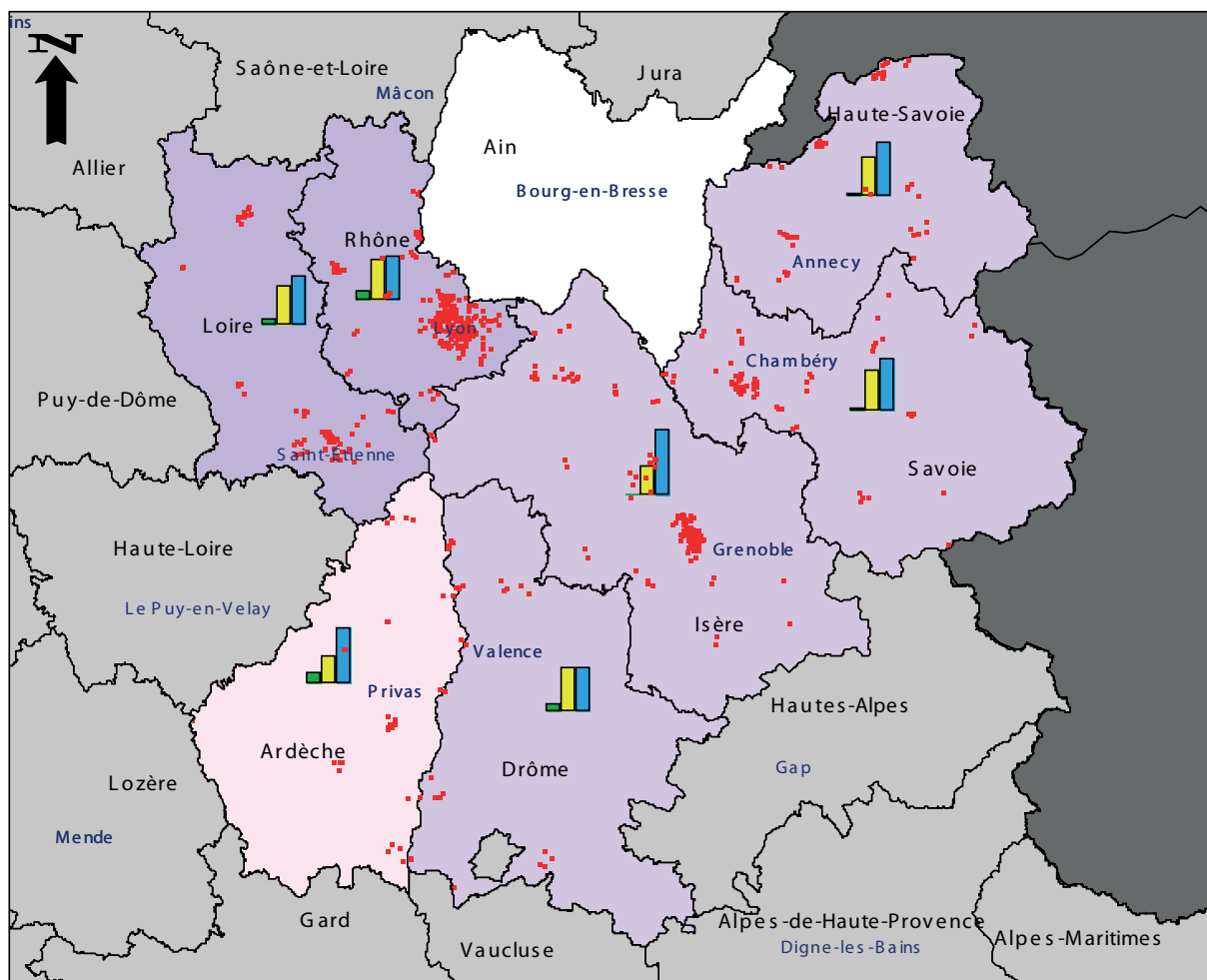
Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Rhône-Alpes ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	AIN	ARDÈCHE	DRÔME	ISÈRE	LOIRE	RHÔNE	SAVOIE	HAUTE SAVOIE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...									
Hospitalisation à temps plein		244	103	705	501	1958	260	397	4168
HAD						3			3
Placement familial thérapeutique			8	22	13	12	44	21	120
Appartement thérapeutique			8	16	17	52		9	102
Centre de post-cure					40	10			50
Centre de crise						7			7
Hôpital de jour		105	48	99	191	536	106	101	1186
Hôpital de nuit		1	3	16		59	8	5	92
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...									
Etablissements publics			170	470	502	1230	418	409	3199
Etablissements privés à but non lucratif		350		292		704			1346
Etablissements privés à but lucratif				96	260	703		124	1183
TOTAL nombre de lits et places		350	170	858	762	2637	418	533	5728
Capacités : nombre de ...									
CATTP			4	29	10	59	10	3	115
Ateliers thérapeutiques		1	1			43			45
CMP		11	5	50	10	49	18	9	152
Activité : nombre de ...									
Patients différents pris en charge à temps complet		1611		4248	3225	11358	1561	2446	24449
Séjours en temps complet		2808	473	10771	12938	16577	3381	3999	50947
Journées de prise en charge à temps complet		83707	35728	224616	195396	701471	96631	136784	1474333
Patients différents pris en charge à temps partiel		545		1598	111	4529	811	1075	8669
Venues à temps partiel		31341	13931	40787	59689	143573	30710	34010	354041
Patients différents pris en charge en ambulatoire		8370		17586	5917	33250	8637	7941	81701
Actes réalisés en ambulatoire		81567	16982	218944	81022	292551	68679	87995	847740
Nombre d'habitants de ...									
17 ans et +	447642	249412	375487	926594	589718	1327640	323176	556303	4795972

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Carte 23b

Répartition des lieux de soins et densités d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile en Rhône-Alpes



Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.

Localisation des structures de soins

■ 1 point = 1 structure

Part des différentes natures de prise en charge en pourcentage du nombre de structures



Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans

- Information non disponible
- < 36
- 36 à 62
- 62 à 87
- 87 à 118
- 118 à 171
- > 171


Nombre de lits et places en psychiatrie infanto-juvénile pour 100 000 habitants de moins de 17 ans : valeurs départementales

Ain = ND	Loire = 66
Ardèche = 52	Rhône = 75
Drôme = 45	Savoie = 42
Isère = 48	Haute-Savoie = 42

Taux de réponse : 75% des établissements de santé interrogés en Rhône-Alpes ont répondu à l'enquête. Consultez les informations détaillées sur les taux de réponse dans le premier chapitre.

	AIN	ARDÈCHE	DRÔME	ISÈRE	LOIRE	RHÔNE	SAVOIE	HAUTE SAVOIE	TOTAL RÉGION
Capacités par forme d'activité : nombre de lits ou places en ...									
Hospitalisation à temps plein			8	10	18	44	7	15	102
HAD									
Placement familial thérapeutique				2	8	11			21
Appartement thérapeutique									
Centre de post-cure									
Centre de crise									
Hôpital de jour		20	38	113	74	212	28	51	536
Hôpital de nuit				1		3	1		5
Capacités par statut juridique : nombre de lits et places en ...									
Etablissements publics			46	126	100	169	36	41	518
Etablissements privés à but non lucratif		20				101			121
Etablissements privés à but lucratif								25	25
TOTAL nombre de lits et places		20	46	126	100	270	36	66	664
Capacités : nombre de ...									
CATTP		3	2	19	7	39	12	5	87
Ateliers thérapeutiques									
CMP		10	6	45	12	52	20	8	153
Activité : nombre de ...									
Patients différents pris en charge à temps complet		8		68	78	631	69	17	871
Séjours en temps complet		3	37	96	202	2329	189	248	3104
Journées de prise en charge à temps complet		24	1430	3040	29888	25427	1721	5622	67152
Patients différents pris en charge à temps partiel		131	75	536	424	1630	604	257	3657
Venues à temps partiel		7437	3293	25849	28337	48958	14005	14300	142179
Patients différents pris en charge en ambulatoire		3218	1597	10400	12745	14359	4300	4926	51545
Actes réalisés en ambulatoire		24393	44643	121069	52573	149452	48615	59865	500610
Nombre d'habitants de ...									
0 à 16 ans inclus	132858	62588	102013	261906	151782	361360	85824	158697	1317028

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, estimations de population au 1er janvier 2008.



**4 - CHIFFRES-CLÉS
SUR LA PRISE EN CHARGE
DE LA SANTÉ MENTALE
EN ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ :
INDICATEURS PAR THÈME**

4.1 - Indicateurs régionaux de capacités, d'activité et de personnels des établissements de santé



Capacités d'accueil en psychiatrie générale

Capacités d'accueil en psychiatrie générale - densité

Capacités d'accueil en psychiatrie infanto juvénile

Capacités d'accueil en psychiatrie infanto juvénile - densité

Activité en psychiatrie générale

Activité en psychiatrie infanto juvénile

Personnels des établissements de santé

	Nombre de lits ou places en ...							Nombre de ...			
	Hospitalisation à temps plein	Hospitalisation à domicile	Placement familial thérapeutique	Appartement thérapeutique	Centre de postcure	Centre de crise	Hôpital de jour	Hôpital de nuit	CATTP	Ateliers thérapeutiques	CMP
Alsace	1340		2	14			565	16	39		86
Aquitaine	3080	15	15	15	69		604	79	33	1	83
Auvergne	1111		465	12	46		444	27	35	1	37
Basse-Normandie	1081	22	27	20	10		543	56	45	19	63
Bourgogne	988		6				138	11	18	1	27
Bretagne	3656	70	18	25	189		852	104	110	4	97
Centre	1622		320	71	17	24	455	23	26		56
Champagne-Ardenne	920	14	25	47	71		303	10	36	7	36
Corse	352						48	3	6		11
Franche-Comté	1153		22	18	54	30	198	19	17	2	59
Haute-Normandie	365		2	31			164		11	20	15
Ile-de-France	5859	137	325	145	362	41	1878	157	84	4	149
Languedoc-Roussillon	2028	18	53	47	142	22	559	21	43	23	49
Limousin	393		3	13	25		175	2	9	10	18
Lorraine	1793		144	46	11	11	437	40	41	38	67
Midi-Pyrénées	2853	15	106	49	134	60	774	58	56	3	74
Nord-Pas-de-Calais	2452	5	209	174	69	8	756	46	87	7	79
Pays de la Loire	2444		213	48	113	3	1075	77	77	96	80
Picardie	1780	335	136	42	66		325	59	37	12	49
Poitou-Charentes	1170		89	11		10	333	12	40		55
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4106		82	61	516	29	969	76	48	2	82
Rhône-Alpes	4168	3	120	102	50	7	1186	92	115	45	152
Guadeloupe	204		12	10			115	12	14	2	16
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	84						10				2
Réunion	312		75			6	139		26		15
France entière	45314	634	2469	1001	1944	251	13045	1000	1053	297	1457

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête.
Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Densité pour 100 000 habitants de 17 ans et +										
	Nombre de lits ou places en ...							Nombre de ...			
	Hospitalisation à temps plein	Hospitalisation à domicile	Placement familial thérapeutique	Appartement thérapeutique	Centre de posture	Centre de crise	Hôpital de jour	Hôpital de nuit	CATTP	Ateliers thérapeutiques	CMP
Alsace	92			1			39	1	3		6
Aquitaine	120	1	1	1	3		23	3	1		3
Auvergne	101		42	1	4		40	2	3		3
Basse-Normandie	93	2	2	2	1		47	5	4	2	5
Bourgogne	75						10	1	1		2
Bretagne	147	3	1	1	8		34	4	4		4
Centre	80		16	4	1	1	23	1	1		3
Champagne-Ardenne	87	1	2	4	7		29	1	3	1	3
Corse	141						19	1	2		4
Franche-Comté	126		2	2	6	3	22	2	2		6
Haute-Normandie	26			2			12		1	1	1
Ile-de-France	64	2	4	2	4		21	2	1		2
Languedoc-Roussillon	98	1	3	2	7	1	27	1	2	1	2
Limousin	64			2	4		29		1	2	3
Lorraine	96		8	2	1	1	23	2	2	2	4
Midi-Pyrénées	124	1	5	2	6	3	34	3	2		3
Nord-Pas-de-Calais	79		7	6	2		24	1	3		3
Pays de la Loire	89		8	2	4		39	3	3	3	3
Picardie	120	23	9	3	4		22	4	3	1	3
Poitou-Charentes	83		6	1		1	23	1	3		4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	104		2	2	13	1	25	2	1		2
Rhône-Alpes	87		3	2	1		25	2	2	1	3
Guadeloupe	68		4	3			38	4	5	1	5
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	62						7				1
Réunion	55		13			1	25		5		3
France entière	90	1	5	2	4		26	2	2	1	3

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2008.

	Nombre de lits ou places en ...							Nombre de ...			
	Hospitalisation à temps plein	Hospitalisation à domicile	Placement familial thérapeutique	Appartement thérapeutique	Centre de postcure	Centre de crise	Hôpital de jour	Hôpital de nuit	CATTP	Ateliers thérapeutiques	CMP
Alsace	52						329		20		22
Aquitaine	98	12	40		5		426	7	29	8	65
Auvergne	58		25	5			82		2		14
Basse-Normandie	15		5				234		19	2	39
Bourgogne	26		8				203		20		22
Bretagne	65		16				436	13	14		41
Centre	37		29	8		1	307		71		29
Champagne-Ardenne	21		14				210		14	3	34
Corse	11						15	31	6	1	11
Franche-Comté	55				8	10	172		18	1	37
Haute-Normandie			19				131		7		12
Ile-de-France	381		84			11	1233	10	50		105
Languedoc-Roussillon	42	75	19			2	226		13		34
Limousin			9				39		4		4
Lorraine	36	3	26				258	2	27	16	39
Midi-Pyrénées	112		50				451	12	29		64
Nord-Pas-de-Calais	48	25	22			10	225	1	21	4	36
Pays de la Loire	90		38				461	4	30	3	64
Picardie	88		387				344	8	12		13
Poitou-Charentes	56		35	15			312	1	17		32
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103	188	48				465		16	1	77
Rhône-Alpes	102		21				536	5	87		153
Guadeloupe	6		6				45		1		8
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane							10				2
Réunion	10		26				135		4		15
France entière	1512	303	927	28	13	34	7285	94	531	39	972

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

	Densité pour 100 000 habitants de 0 à 16 ans										
	Nombre de lits ou places en ...							Nombre de ...			
	Hospitalisation à temps plein	Hospitalisation à domicile	Placement familial thérapeutique	Appartement thérapeutique	Centre de posture	Centre de crise	Hôpital de jour	Hôpital de nuit	CATTP	Ateliers thérapeutiques	CMP
Alsace	14						87		5		6
Aquitaine	16	2	7		1		71	1	5	1	11
Auvergne	24		10	2			33		1		6
Basse-Normandie	5		2				77		6	1	13
Bourgogne	8		3				65		6		7
Bretagne	10		2				67	2	2		6
Centre	7		6	2			59		14		6
Champagne-Ardenne	8		5				76		5	1	12
Corse	21						29	59	11	2	21
Franche-Comté	23				3	4	70		7		15
Haute-Normandie			5				33		2		3
Ile-de-France	15		3				48		2		4
Languedoc-Roussillon	8	15	4				44		3		7
Limousin			7				31		3		3
Lorraine	8	1	6				55		6	3	8
Midi-Pyrénées	21		9				83	2	5		12
Nord-Pas-de-Calais	5	3	2			1	25		2		4
Pays de la Loire	12		5				61	1	4		8
Picardie	21		91				81	2	3		3
Poitou-Charentes	17		11	5			94		5		10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	19	5				48		2		8
Rhône-Alpes	8		2				41		7		12
Guadeloupe	6		6				44		1		8
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane							12				2
Réunion	4		11				56		2		6
France entière	11	2	7				54	1	4		7

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2008.

	Nombre de patients...			Nombre de patients pris en charge...							
	différents vus au cours de l'année 2008 Total	vus une seule fois au cours de l'année 2008	vus pour la première fois en 2008	à temps complet				à temps partiel		en ambulatoire	
				Total	exclusivement	exclusivement en hospit. à temps plein	présents depuis plus d'un an en hospit. à temps plein	Total	exclusivement	Total	exclusivement
Alsace	37319	10237	13050	10244	4438	3258	210	4047	166	32487	23890
Aquitaine	51314	10322	20628	15011	7894	7464	1291	3863	682	42012	29143
Auvergne	24570	6672	7613	7580	3953	3277	550	2433	212	19286	12469
Basse-Normandie	41189	6442	8516	6519	1946	1767	750	2562	257	39257	34771
Bourgogne	25202	5667	1643	7123	4169	3443	329	1462	39	19004	16364
Bretagne	72070	15889	20423	20871	10833	7664	586	6741	529	57957	45924
Centre	46444	11847	15773	11048	5433	6922	647	2941	258	39682	31332
Champagne-Ardenne	31171	7739	11045	6543	850	2347	674	3046	215	28497	21572
Corse	5226	3		2239	185	552	101	76	76	3466	
Franche-Comté	20003	5222	11240	7738	4089	4497	368	2155	620	14225	9688
Haute-Normandie	13021	2929	1572	2316	1415	1375	1	645	337	10828	7994
Ile-de-France	203081	61118	40433	41864	20587	20044	860	21715	11719	179186	133821
Languedoc-Roussillon	33998	8218	10881	12869	5849	7115	1428	3160	1346	17291	19025
Limousin	8576	1972	2793	2323	1017	1077	66	703	166	5779	6497
Lorraine	50297	10456	12463	10327	4041	5111	713	3640	428	45754	35485
Midi-Pyrénées	68210	19168	18026	20826	11802	12331	682	4322	962	52398	36440
Nord-Pas-de-Calais	71027	19114	17394	15670	6491	7320	476	6111	715	62440	41068
Pays de la Loire	67161	18508	19118	17495	7285	6832	800	6546	737	63422	46920
Picardie	42610	10158	14361	9096	2688	4005	1571	5416	131	39887	28815
Poitou-Charentes	42408	6946	10501	9598	2575	1745	275	3468	398	34724	19530
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83405	19874	23990	22648	12634	14625	1382	5728	623	62287	46845
Rhône-Alpes	112865	20723	28944	24449	8467	34364	1303	8669	1635	81701	65864
Guadeloupe	7446	1107	2668	1208	458	458	60	673	112	3129	4939
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	581	35	275	581			21	13	9		
Réunion	10193	2526	4452	2948	2640	3617	2	380	39	6692	5468
France entière	1169387	282892	317802	289134	131739	161210	15146	100515	22411	961391	723864

Source : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.

	Nombre de séjours, de journées, de venues ou d'actes				Nombre d'habitants de 17 ans et +
	Temps complet		Temps partiel	Ambulatoire	
	séjours	journées de prise en charge	venues	actes	
Alsace	14374	439314	165188	313240	1460313
Aquitaine	26269	895538	129845	341012	2572464
Auvergne	7948	489539	138810	216189	1096579
Basse-Normandie	9875	307023	156610	350433	1162007
Bourgogne	10023	352957	43242	141854	1321372
Bretagne	58645	974888	288536	525140	2493484
Centre	17273	724915	128033	372431	2018827
Champagne-Ardenne	8055	368636	139858	384784	1061679
Corse	2414	120060	15842	87798	250460
Franche-Comté	8619	409895	90252	182169	918637
Haute-Normandie	4179	112444	48043	88256	1423003
Ile-de-France	72744	2164028	643778	1586828	9104948
Languedoc-Roussillon	13341	692771	183258	200726	2079432
Limousin	1691	129740	51743	69032	612853
Lorraine	12468	628687	145250	433888	1871836
Midi-Pyrénées	22279	1036291	275887	497236	2295419
Nord-Pas-de-Calais	25841	829639	252125	613594	3105764
Pays de la Loire	30583	891620	303494	641213	2750113
Picardie	13328	568676	138335	405208	1479889
Poitou-Charentes	12422	402223	81498	348311	1417330
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49457	1597472	271761	642283	3936100
Rhône-Alpes	50947	1474333	354041	847740	4795972
Guadeloupe	1496	69213	16602	63374	299082
Martinique	-	-	-	-	305648
Guyane	785	26498	1056	6312	135687
Réunion	1437	133591	34762	56288	566338
France entière	476493	15839991	4097849	9415339	50535236

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2008.

	Nombre de patients...			Nombre de patients pris en charge...							
	différents vus au cours de l'année 2008 Total	vus une seule fois au cours de l'année 2008	vus pour la première fois en 2008	à temps complet				à temps partiel		en ambulatoire	
				Total	exclusivement	exclusivement en hospit. à temps plein	présents depuis plus d'un an en hospit. à temps plein	Total	exclusivement	Total	exclusivement
Alsace	11727	3436	4142	449	93	55	9	2018	201	9407	7983
Aquitaine	16002	2335	7536	316	121	306	45	911	372	15711	11592
Auvergne	5385	1083	1335	231	3	2	10	345	24	5488	4166
Basse-Normandie	25404	1266	2859	50	37		17	965	97	11994	11069
Bourgogne	10382	2411	212	183	8		4	1110	140	8620	8197
Bretagne	17182	3467	6902	691	84	177		2015	104	16811	14646
Centre	13247	3674	6692	271	24	72	8	2306	321	11718	8893
Champagne-Ardenne	11119	2229	4329	263	14	21	1	1950	344	10653	6761
Corse	2071			34				106		991	
Franche-Comté	7584	1858	5114	422	76	185		905	290	11444	8943
Haute-Normandie	11475	988	1089	33	12		4	382	32	4728	2846
Ile-de-France	69768	13317	16067	1522	718	593	41	2631	1244	47897	39138
Languedoc-Roussillon	1690	2832	1338	36	84	3	856	422	6555	7245	
Limousin	2539	78	272	36				315	48	2459	385
Lorraine	16932	3109	5252	438	68	34		1566	45	15441	12591
Midi-Pyrénées	16584	4289	3269	646	194	107	18	1365	395	15763	13294
Nord-Pas-de-Calais	28088	7178	6732	571	109	37	163	1419	163	26476	18500
Pays de la Loire	26018	5015	10645	614	216	135	4	2844	287	23771	21938
Picardie	8105	1077	2745	314	69	129	63	766	153	9890	7938
Poitou-Charentes	12811	1871	3327	716	128	43	1	1598	87	13137	7586
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25232	5297	8843	878	299	152	10	1491	614	19783	19409
Rhône-Alpes	44193	7856	16281	871	63	23731	7	3657	832	51545	36170
Guadeloupe	2083	483	873	29	21	21		105	36	2000	1970
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane										588	563
Réunion	5652	1401	3112	93	93	93		214		5178	
France entière	397988	75408	120460	11009	2486	25977	408	31840	6251	348048	271823

Source : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.

	Nombre de séjours, de journées, de venues ou d'actes				Nombre d'habitants de 0 à 16 ans
	Temps complet		Temps partiel	Ambulatoire	
	séjours	journées de prise en charge	venues	actes	
Alsace	1259	14432	66660	83927	377187
Aquitaine	1233	21571	63752	150546	603036
Auvergne	171	16611	19934	60604	244921
Basse-Normandie	179	5486	33950	116706	301993
Bourgogne	382	15949	42824	78235	314628
Bretagne	850	20456	88132	173300	647516
Centre	444	10946	66746	146988	516173
Champagne-Ardenne	565	7629	59598	104763	276821
Corse	177	1431	4212	35142	52540
Franche-Comté	958	11517	29736	80894	244363
Haute-Normandie	32	3745	24841	49084	396497
Ile-de-France	8533	177869	232678	562603	2567552
Languedoc-Roussillon	648	76388	41938	46164	508068
Limousin		470	9579	4251	126147
Lorraine	557	12921	57843	136459	469164
Midi-Pyrénées	1503	27842	93822	178557	542081
Nord-Pas-de-Calais	771	25574	60369	184169	916236
Pays de la Loire	1829	22320	77816	252982	760387
Picardie	435	30964	52611	112640	423611
Poitou-Charentes	1176	21770	55930	95425	332170
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2611	61067	87662	254014	964400
Rhône-Alpes	3104	67152	142179	500610	1317028
Guadeloupe	47	2258	7452	15652	103418
Martinique	-	-	-	-	93852
Guyane			1127	8266	85813
Réunion		5046	20211	23462	239162
France entière	27464	661414	1441602	3455443	13424764

Sources : DREES, RAPSY 2008, données administratives.
 INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2008.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête.
Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Psychiatres		Médecins <u>non</u> psychiatres		Personnels	
	Salariés en ETP	Non salariés en effectifs	Salariés en ETP	Non salariés en effectifs	non médicaux soignants en ETP	éducatifs et sociaux en ETP
Alsace	190		45		2761	203
Aquitaine	259	27	56	3	4549	447
Auvergne	80	21	19	13	1399	122
Basse-Normandie	131		37		2595	114
Bourgogne	72	17	18	3	1519	83
Bretagne	219	48	73	19	4665	219
Centre	191	17	24	3	3120	229
Champagne-Ardenne	122		25		2102	130
Corse	26	5	9		540	23
Franche-Comté	107		35		2274	79
Haute-Normandie	38		19		728	68
Ile-de-France	1373	50	209	11	10145	952
Languedoc-Roussillon	175	45	55	25	2923	292
Limousin	34	2	2	1	757	49
Lorraine	185	3	19		3514	169
Midi-Pyrénées	269	22	87	6	4719	363
Nord-Pas-de-Calais	273	27	67	5	4705	257
Pays de la Loire	319	36	64	6	5095	294
Picardie	184	7	61	7	3631	289
Poitou-Charentes	134	15	24		2440	145
Provence-Alpes-Côte d'Azur	368	117	76	56	6364	441
Rhône-Alpes	640	46	72	9	7138	537
Guadeloupe	45		4		530	52
Martinique	-	-	-	-	-	-
Guyane	11		3		132	11
Réunion	74	6	7	3	812	83
France entière	5518	511	1109	170	79157	5649

* Voir Annexe 2 pour la définition des catégories de personnels et la distinction ETP/effectifs.

4.2 - Indicateurs régionaux d'organisation de l'accès aux soins en établissement



Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête. Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements disposant d'une		Nombre d'établissements ayant contractualisé avec d'autres pour les cas où il n'est pas possible d'accueillir de nouveaux patients	Nombre d'établissements pouvant hospitaliser le jour même une personne en hospitalisation complète				Nombre d'établissements faisant prendre en charge leurs patients par d'autres établissements en raison...			
		structure ambulatoire mutualisée pour l'accueil de nouveaux patients	unité d'admission		Toujours	Souvent	Parfois	Jamais	... d'un manque de lits ou de places ou de délais trop longs	... de pathologies ou comportements particuliers des patients		
										Souvent	Parfois	Jamais
Alsace	8	2	1	1	6			1	1		5	2
Aquitaine	33	4	3	1	4	10	11	3	15		23	4
Auvergne	12		4	2	3	6	1		5		10	
Basse-Normandie	12	1	5	2	6	4			7	1	5	4
Bourgogne	11	3	2	5	2	3	2	2	5		8	1
Bretagne	26	8	12	5	7	6	7	1	15	1	20	
Centre	22	4	9	3	6	11	3	1	17	2	17	1
Champagne-Ardenne	6	1	2	1	1	4			2		5	1
Corse	5		1	2	2	3			4		4	
Franche-Comté	7	5	7	4	1	6			7		6	1
Haute-Normandie	9	1	2	2	1	6		1	7	2	5	
Ile-de-France	92	12	16	15	15	23	22	16	49	2	67	10
Languedoc-Roussillon	29	2	8	6	4	10	4	3	10		20	4
Limousin	7		1	4	4	2	1		2	1	5	1
Lorraine	12		7	2	5	3	2	1	9		10	1
Midi-Pyrénées	27	3	15	9	5	14	5	1	18		25	
Nord-Pas-de-Calais	30	3	9	5	7	10	8	3	14	1	21	3
Pays de la Loire	25	6	9	6	5	12	4	3	16	1	18	3
Picardie	10	2	6	2	6	2	1		5		6	2
Poitou-Charentes	10	3	7		3	2	3	1	6		9	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	7	15	14	4	23	14	2	21	3	37	1
Rhône-Alpes	36	2	6	6	4	11	13	1	22	1	27	2
Guadeloupe	2			1	1	1			1		1	1
Martinique	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	1		1		1						1	
Réunion	3			1	1	1	1		2		2	
France entière	483	69	148	99	104	173	102	40	260	15	357	42

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête. Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements...						
		participant à la prise en charge des patients dans un service d'urgences	ayant un dispositif de réponse à l'urgence "24 sur 24"	coordonnés avec des organismes de dépistage du cancer du sein	organisant un dépistage systématique			
					du diabète	de l'hypertension	du VHB	du VHC
Alsace	8	5	4		2	3	2	2
Aquitaine	33	12	18	2	8	9	3	3
Auvergne	12	7	8	1	5	5	2	2
Basse-Normandie	12	9	7	1	5	7	1	1
Bourgogne	11	7	5	2	3	4		
Bretagne	26	16	15	2	13	13	3	3
Centre	22	14	14	1	5	8	3	3
Champagne-Ardenne	6	4	3		3	3	1	1
Corse	5	3	2		2	2	1	1
Franche-Comté	7	7	7	3	5	5	2	2
Haute-Normandie	9	5	4			1	1	1
Ile-de-France	92	34	39	3	22	28	8	7
Languedoc-Roussillon	29	11	14	3	6	7	4	4
Limousin	7	4	4	1				
Lorraine	12	11	7	1	2	3	1	1
Midi-Pyrénées	27	14	11	1	7	11	2	2
Nord-Pas-de-Calais	30	17	13	2	7	11	1	2
Pays de la Loire	25	14	17	1	6	8	2	2
Picardie	10	7	8	1	6	6		
Poitou-Charentes	10	8	8		2	1	1	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	22	24	3	15	20	7	5
Rhône-Alpes	36	17	16	3	5	7	1	1
Guadeloupe	2	2	2		1	1		
Martinique	0	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	1	1	1		1	1		
Réunion	3	2	2			1		
France entière	483	253	253	31	131	165	46	44

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête. Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements organisant des vaccinations systématiques	Nombre d'établissements prévoyant, dans la prise en charge de ses patients, ...					Nombre d'établissements disposant d'outils spécifiques au repérage de la douleur
			un bilan dentaire	un bilan cardiaque	un bilan ophtamologique	un bilan gynécologique	un bilan diabétique	
Alsace	8	1	3	4	3	3	4	7
Aquitaine	33	5	6	13	5	5	10	17
Auvergne	12	2	2	4	3	3	4	9
Basse-Normandie	12	5	3	9	2	2	5	7
Bourgogne	11	3	2	6	1		4	6
Bretagne	26	3	5	16	3	4	11	21
Centre	22	7	4	7	3	4	6	17
Champagne-Ardenne	6	1	2	2	2	2	2	26
Corse	5	1	1	1		1	1	4
Franche-Comté	7	4		4	1	1	4	4
Haute-Normandie	9	1		2			1	3
Ile-de-France	92	12	17	35	19	14	29	53
Languedoc-Roussillon	29	6	7	10	5	6	9	17
Limousin	7	1						4
Lorraine	12	4	1	4	1		5	8
Midi-Pyrénées	27	3	7	15	5	7	11	24
Nord-Pas-de-Calais	30	4	7	12	4	4	10	24
Pays de la Loire	25	6	8	12	5	4	9	19
Picardie	10	3	3	4	2	2	4	5
Poitou-Charentes	10	1	2	4	2	2	3	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	10	11	26	4	8	15	36
Rhône-Alpes	36	3	6	8	4	6	7	23
Guadeloupe	2			1				1
Martinique	0	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	1			1			1	1
Réunion	3			1				1
France entière	483	86	97	201	74	78	155	320

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

4.3 - Indicateurs régionaux d'organisation et de pratiques professionnelles dans le cadre de certaines prises en charge



Unités de prises en charges spécifiques

Prévention et insertion sociale

Psychiatrie de liaison

Addictions

Hospitalisation sans consentement

Intervention en milieu pénitentiaire

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête. Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'unités mère-enfant	Nombres d'unités spécialisées dans la prise en charge...				
		des adolescents	des patients agités ou difficiles*	du sujet vieillissant	des troubles de la conduite alimentaire	des troubles envahissants du développement
Alsace	4	3		7		4
Aquitaine	2	18	9	9		12
Auvergne		4		8	1	
Basse-Normandie		3		5		6
Bourgogne	1	8		2		3
Bretagne	1	9	4	24	1	6
Centre	1	7		6		6
Champagne-Ardenne	1	11		5		1
Corse		5		1		
Franche-Comté	1	13		7		4
Haute-Normandie		3				1
Ile-de-France	5	41	1	8	12	31
Languedoc-Roussillon		8		2		3
Limousin	1	4	1	6		4
Lorraine		1	2	7		3
Midi-Pyrénées	2	17		18	1	7
Nord-Pas-de-Calais	1	8		4		7
Pays de la Loire	2	13		9	3	1
Picardie		8	1	3		5
Poitou-Charentes	2	9		4		3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	21	4	10	1	11
Rhône-Alpes	1	17	1	12	3	8
Guadeloupe				1		2
Martinique	-	-	-	-	-	-
Guyane						1
Réunion						
France entière	27	231	23	158	22	129

* Il s'agit notamment des unités de type UMD (Unité pour Malades Difficiles), UMAP (Unité pour Malades Agités et Perturbateurs), UPID (Unité Psychiatrique Intersectorielle Départementale)...

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête. Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements ...				
		Participant à des actions inscrites dans des programmes de promotion de la santé mentale	Participant à des actions de prévention et dépistage	Participant à des actions d'insertion (autres que dans le cadre des prises en charge individuelles)	Participant à des réseaux formalisés	disposant d'équipes dédiées à l'intervention dans le social et le médico-social
Alsace	8	5	5	4	4	3
Aquitaine	33	6	10	13	13	6
Auvergne	12	5	5	5	6	3
Basse-Normandie	12	4	6	7	6	3
Bourgogne	11	6	4	5	6	2
Bretagne	26	15	11	13	17	10
Centre	22	13	11	12	11	5
Champagne-Ardenne	6	1	5	5	4	2
Corse	5			1	3	
Franche-Comté	7	6	5	6	6	6
Haute-Normandie	9	4	5	6	6	2
Ile-de-France	92	28	43	42	54	19
Languedoc-Roussillon	29	7	9	12	13	6
Limousin	7		3	3	6	2
Lorraine	12	7	5	5	8	2
Midi-Pyrénées	27	7	9	10	9	4
Nord-Pas-de-Calais	30	10	12	16	23	10
Pays de la Loire	25	15	12	17	19	3
Picardie	10	3	4	6	6	3
Poitou-Charentes	10	7	4	5	5	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	19	13	18	19	10
Rhône-Alpes	36	14	14	15	18	6
Guadeloupe	2	1	1	1	1	1
Martinique	0	-	-	-	-	-
Guyane	1	1				1
Réunion	3	3	2	3	1	
France entière	483	187	198	230	264	113

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête.
Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements <u>multidisciplinaires</u> où...			Nombre d'établissements <u>spécialisés en psychiatrie</u> où...		
		l'activité de liaison est assurée par leurs propres services de psychiatrie	la psychiatrie de liaison est effectuée par une équipe dédiée	différents intervenants ou équipes assurent la psychiatrie de liaison selon la demande ou le type de patients	les services assurent une activité de liaison dans d'autres établissements	la psychiatrie de liaison est effectuée par une équipe dédiée	différents intervenants ou équipes assurent la psychiatrie de liaison selon la demande ou le type de patients
Alsace	8	3	2	1	4	2	1
Aquitaine	33	5	1	2	7	2	1
Auvergne	12	7	4	3	2	2	
Basse-Normandie	12	5	3	4	6	2	5
Bourgogne	11	2	1	1	2	2	2
Bretagne	26	9	4	5	6	2	2
Centre	22	10	2	3	5	4	2
Champagne-Ardenne	6	2	1	1	4	1	3
Corse	5	2	1	1			
Franche-Comté	7	4	4	2	4	4	3
Haute-Normandie	9	5	3		1		
Ile-de-France	92	27	9	16	7	5	3
Languedoc-Roussillon	29	5	3		6		1
Limousin	7	2	1		1	1	1
Lorraine	12	6	3		4	3	1
Midi-Pyrénées	27	6	5	5	7	1	2
Nord-Pas-de-Calais	30	14	7	11	8	1	5
Pays de la Loire	25	9	5	4	10	3	3
Picardie	10	4	1	2	4		2
Poitou-Charentes	10	4	1	2	3	1	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	13	5	5	9	6	2
Rhône-Alpes	36	7	1	3	8	5	5
Guadeloupe	2	1			1	1	1
Martinique	0	-	-	-	-	-	-
Guyane	1	1	1				
Réunion	3	2	1		1		1
France entière	483	155	69	71	110	48	47

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête.
Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements...	
		disposant d'au moins une équipe spécialisée en addictologie en intra	où les équipes de psychiatrie interviennent dans la prise en charge des addictions en dehors des services de psychiatrie
Alsace	8	5	4
Aquitaine	33	9	8
Auvergne	12	8	5
Basse-Normandie	12	8	5
Bourgogne	11	4	5
Bretagne	26	13	8
Centre	22	5	5
Champagne-Ardenne	6	2	3
Corse	5	2	1
Franche-Comté	7	5	4
Haute-Normandie	9	1	2
Ile-de-France	92	21	9
Languedoc-Roussillon	29	6	7
Limousin	7	3	3
Lorraine	12	6	5
Midi-Pyrénées	27	14	6
Nord-Pas-de-Calais	30	8	8
Pays de la Loire	25	8	5
Picardie	10	4	4
Poitou-Charentes	10	4	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	16	11
Rhône-Alpes	36	12	7
Guadeloupe	2		1
Martinique	0	-	-
Guyane	1	1	1
Réunion	3	1	
France entière	483	166	121

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête.
Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements ...					
		amenés à faire prendre en charge leurs patients par d'autres établissements en raison de leur mode légal d'hospitalisation				disposant d'unités spécifiques pour les patients en soins sans consentement	acceptant de recevoir des patients mineurs en OPP
		Toujours	Souvent	Parfois	Jamais		
Alsace	8			1	6	1	4
Aquitaine	33	1		10	10	4	7
Auvergne	12			6	5	4	3
Basse-Normandie	12	1		2	8	3	9
Bourgogne	11			5	4	1	4
Bretagne	26	1		10	13	6	8
Centre	22	1	2	7	9	1	9
Champagne-Ardenne	6			1	4	1	5
Corse	5	1		2	1	1	2
Franche-Comté	7			1	6	2	6
Haute-Normandie	9	3		2	1		2
Ile-de-France	92	4		19	36	3	25
Languedoc-Roussillon	29	3		8	13	3	5
Limousin	7			1	2	3	3
Lorraine	12			4	8	5	9
Midi-Pyrénées	27	1		12	10	8	11
Nord-Pas-de-Calais	30	1		9	12	5	17
Pays de la Loire	25	1	1	7	13		12
Picardie	10			3	5	1	6
Poitou-Charentes	10			2	7	1	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	2	1	24	14	6	9
Rhône-Alpes	36	3		10	14		15
Guadeloupe	2			2			2
Martinique	0	-	-	-	-	-	-
Guyane	1			1		1	1
Réunion	3	1			2		
France entière	483	24	4	149	203	60	180

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

Taux de réponse : au niveau national, 19% des établissements n'ont pas répondu à l'enquête. Consultez les taux de réponse détaillés par région, dans le premier chapitre.

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements ...															
		dans lesquels les patients HDT* sont hospitalisés								dans lesquels les patients HO** sont hospitalisés							
		en service ouvert				en service fermé				en service ouvert				en service fermé			
		Toujours	Souvent	Parfois	Jamais	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Alsace	8			2	2	3	2					4	5				
Aquitaine	33	2	1	2	3	1	3		2	3		2	4	2	2		2
Auvergne	12		1	4	2	3	2	3	1			2	4	6	1		1
Basse-Normandie	12	1	2	3	3	3	5	1	2	2	1	4	2	4	5		2
Bourgogne	11		1		6	3	1		3			2	5	3	1		3
Bretagne	26	1	2	7	4	1	6	4	4	1	1	3	8	5	3	2	4
Centre	22	3		5	4	1	3	2	4	3		3	6	3	2	1	4
Champagne-Ardenne	6	1	1	2	1	2	1			1	1	1	2	2	1		
Corse	5	1			1		1		1	1			1	1			1
Franche-Comté	7	1		4		2	1	1		1	1	1	2	2	2		
Haute-Normandie	9	1	1		3	1		1	2	1	1		3	1		1	2
Ile-de-France	92	6	11	4	9	2	3	12	9	5	8	6	11	3	2	12	9
Languedoc-Roussillon	29	3		2	8	3		1	5	3			10	3			6
Limousin	7			2		2	1					1	1	3			
Lorraine	12		1	4	3	4	3	1	2		1		6	7		1	2
Midi-Pyrénées	27	3	3	6	7	6	4	3	3	3	2	7	8	4	5	1	6
Nord-Pas-de-Calais	30	4	3	4	6	4	5	2	5	3	2	2	8	8	2	1	3
Pays de la Loire	25	2	4	4	6	4	3	5	4	2	3	4	7	6	2	4	4
Picardie	10	3		1	2	1	1			2	1		3	2			
Poitou-Charentes	10	3	3	2	1		1	4	1	3		2	2	2	1		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	3	5	4	9	5	4	2	6	3	3	4	9	5	3	1	6
Rhône-Alpes	36	6	3	2	6	3	4	4	8	6	2	3	6	4	3	4	8
Guadeloupe	2			2			2						2	2			
Martinique	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	1		1				1					1		1			
Réunion	3				1	2			1				1	2			1
France entière	483	44	43	66	87	56	57	46	63	43	27	48	115	85	36	28	65

Source : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.

	Nombre d'établissements intervenant en milieu pénitentiaire hors SMPR ...				
	Total	auprès d'adultes hommes	auprès d'adultes femmes	auprès de mineurs hommes	auprès de mineurs femmes
Alsace	3	3	1	1	
Aquitaine	6	6	2	1	1
Auvergne	3	4	2	2	1
Basse-Normandie	3	3			
Bourgogne	2	2	1	1	
Bretagne	4	4	1	2	
Centre	6	6	2	3	1
Champagne-Ardenne	4	4		2	
Corse	2	2	1	1	1
Franche-Comté	3	2			
Haute-Normandie	1	1			
Ile-de-France	7	6	3	2	1
Languedoc-Roussillon	4	4	1	1	
Limousin	2	2			
Lorraine	6	6	2	3	1
Midi-Pyrénées	7	7		1	1
Nord-Pas-de-Calais	5	6	2	2	1
Pays de la Loire	5	4	1	1	1
Picardie	2	2	1	2	
Poitou-Charentes	4	4	2	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	6	2	2	
Rhône-Alpes	5	5	3	2	
Guadeloupe					
Martinique	-	-	-	-	-
Guyane	1	1	1	1	1
Réunion	1	1	1	1	1
France entière	93	91	29	32	11

Source : DREES, RAPSY 2008, données administratives.

	Nombre d'établissements intervenant en milieu pénitentiaire hors SMPR ...									
	réalisant un entretien d'accueil pour chaque entrant en détention arrivant de liberté	réalisant un entretien d'accueil pour chaque entrant en détention arrivant de transfert	réalisant des consultations post-pénales	participant à une commission locale 'suicides en milieu pénitentiaire'	ayant un protocole de prise en charge des détenus présentant un problème de d'abus ou de dépendance	assurant des prises en charge individuelles des auteurs d'infraction sexuelle	assurant des prises en charge de groupe des auteurs d'infraction sexuelle	ayant des patients sur liste d'attente	étant en relation directe avec l'UCSA	étant en relation directe avec le SMPR
Alsace	2	3	1	1	2	2		1	3	3
Aquitaine	4	3	4	3	5	6	1	2	6	5
Auvergne	4	3	2	2	3	4		1	4	3
Basse-Normandie			3	1	1	2	1		2	2
Bourgogne	1	1	2	2	2	2	1	2	2	1
Bretagne	1	1	3	3	1	4	2	2	4	2
Centre	1	1	2	1	4	5	3	2	6	3
Champagne-Ardenne			1	2	3	3		2	4	2
Corse	1	1	2	1	2	2			2	2
Franche-Comté	1	1	3	2	2	2	1	1	3	2
Haute-Normandie	1	1	1	1		1	1	1	1	1
Ile-de-France	3	3	5	3	4	5	1	1	5	4
Languedoc-Roussillon	2	2	1	2	3	3		1	4	3
Limousin	1	1		2	1	2		1	2	2
Lorraine	4	4	3	3	3	5	2		6	4
Midi-Pyrénées	3	3	3	2	4	5	1		7	7
Nord-Pas-de-Calais	4	5	2	2	5	4	2	3	8	6
Pays de la Loire	1	1	1	1	2	1	2	1	4	3
Picardie	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2
Poitou-Charentes	2	3	2	2	1	2	2		3	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	2	1	4	3	5	2	4	5	5
Rhône-Alpes	1	1	3	5	4	4	1	2	6	5
Guadeloupe										
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	1	1	1	1	1				1	
Réunion	1	1	1	1	1	1			1	1
France entière	44	43	49	49	58	72	25	28	91	70

Source : DREES, RAPSYP 2008, données administratives.



ANNEXE 1 : Sigles et définitions

Sigles

ARS : Agence Régionale de Santé
CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CMP : Centre Médico-Psychologique
DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
ETP : équivalent temps plein
HDT : Hospitalisation à la demande d'un Tiers
HO : Hospitalisation d'Office
OPP : Ordonnance Provisoire de Placement
RAPSY : Rapports d'Activité de PSYchiatry
RIM-P : Recueil d'Information Médicalisée en Psychiatrie
SAE : Statistique Annuelle des Établissements de santé
SMPR : Service Médico-Psychologique Régional
UCSA : Unité de Consultations et Soins Ambulatoires
VHB : Virus de l'Hépatite B
VHC : Virus de l'Hépatite C

Définitions

Acte : Un acte est l'unité de recueil de l'activité d'accueil et de soins en ambulatoire, selon la logique de la grille EDGAR, utilisée dans le RIM-P. Dans les RAPSY, étaient à comptabilisés les actes de types entretien, démarche, groupe et accompagnement. Un acte de groupe devait être compté autant de fois qu'il y avait de patients dans le groupe. Les réunions cliniques pour un patient étaient à exclure du décompte.

Appartement thérapeutique : une des formes d'activité à temps complet. Voir encadré N°2, page 12.

Dispositifs intersectoriels formalisés : Voir encadré N°1 page 11.

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel : Un des lieux de prise en charge à temps partiel : Voir encadré N°2, page 12

Centre de crise : une des formes d'activité à temps complet. Voir encadré N°2, page 12.

Centre de postcure : une des formes d'activité à temps complet. Voir encadré N°2, page 12.

Centre Médico-Psychologique : un des lieux de prise en charge en ambulatoire : Voir encadré N°2, page 12.

Établissement de santé : Unité interrogée dans l'enquête qui peut désigner soit une entité juridique soit une entité géographique. Voir page 12.

Hôpital de jour : une des formes d'activité à temps partiel. Voir encadré N°2, page 12.

Hôpital de nuit : une des formes d'activité à temps partiel. Voir encadré N°2, page 12.

Hospitalisation à temps plein (ou hospitalisation complète) : une des formes d'activité à temps complet. Voir encadré N°2, page 12.

Hospitalisation à domicile : une des formes d'activité à temps complet. Voir encadré N°2, page 12.

Hospitalisation sans consentement : voir **Mode légal d'hospitalisation**.

Insertion (page 143) : Les actions d'insertion repérés dans les RAPSY sont celles qui sont de caractère « institutionnel » et non pas les actions individuelles faites pour un patient donné, indissociables du soin. Était visée dans le recueil la mission d'insertion qui amène les équipes de psychiatrie à développer des collaborations avec les acteurs du champ social ou médico-social qui accompagnent les patients dans leur vie quotidienne et leur participation sociale, avec les associations représentant les usagers et les familles, et avec les collectivités territoriales.

Journée de prise en charge : jour de présence du patient pendant laquelle il a été pris en charge. Sont exclues du décompte les journées correspondant aux sorties d'essai (article L3211-11 du Code de la santé publique) pour les personnes hospitalisées sans consentement ; aux permissions pour les personnes en hospitalisation libre (article 54 du décret n°74-27 du 14 janvier 1974 relatif aux règles de fonctionnement des centres hospitaliers et des hôpitaux locaux) ; aux sorties temporaires (sorties d'hospitalisation supérieures à 48h, avec l'accord du médecin, pour lesquelles un retour est prévu) ; aux interruptions de séjour, concernant les enfants ou les adolescents rentrant dans leur famille ou au substitut de domicile pendant les vacances scolaires ; aux prises en charge des patients hospitalisés sans consentement dans un autre groupe de discipline (médecine, chirurgie, etc.).

Mode légal d'hospitalisation : Dans le cas général, aucune hospitalisation ne peut se faire sans le consentement de la personne concernée ou de son représentant légal. Dans ce cas, le patient est dit en **hospitalisation libre** (articles L3211-1 et L3211-2 du Code de la Santé Publique). Toutefois, lorsque les troubles d'une personne rendent impossible son consentement, ou lorsque son état impose des soins immédiats assortis d'une surveillance constante en milieu hospitalier ou lorsque les troubles nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte de façon grave à l'ordre public, il est possible de contraindre les personnes concernées à une hospitalisation (articles L3212-1, L3213-1 et L3213-7 du Code de la Santé Publique). Le patient est alors **hospitalisé sans consentement**, soit en hospitalisation à la demande d'un tiers, soit en hospitalisation d'office (voir définitions respectives). D'autre part, si la protection de l'enfant l'exige, le juge des enfants peut décider de le confier à un établissement sanitaire spécialisé (article 375-3 du Code civil). On parle alors d'**ordonnance provisoire de placement** (OPP).

Hospitalisation à la demande d'un tiers : (Articles L3212-1 à L3212-12 du Code de la Santé Publique). Dans les cas où les troubles d'une personne rendent impossible son consentement, ou lorsque son état impose des soins immédiats assortis d'une surveillance constante en milieu hospitalier, une demande d'admission peut être présentée soit par un membre de la famille soit par une personne susceptible d'agir dans l'intérêt de celui-ci, à l'exclusion des personnels soignant exerçant dans l'établissement d'accueil, auprès du directeur de l'établissement d'accueil.

Sont distinguées : les hospitalisations à la demande d'un tiers prises en application de l'article L3212-1 du code de la Santé Publique, au vu de deux certificats médicaux circonstanciés, dont le premier ne peut être établi par un médecin exerçant dans l'établissement d'accueil ; et les hospitalisations à la demande d'un tiers en application de l'article L3212-1 du code de la Santé Publique, sur présentation d'un seul certificat médical, éventuellement établi par un médecin de l'établissement d'accueil, à titre exceptionnel et en cas de péril imminent pour la santé du patient.

Hospitalisation d'office : (Articles L3213-1 à L3213-10 du code de la Santé Publique).

Des mesures d'hospitalisation d'office peuvent être prises directement par les préfets, et à Paris par le préfet de police, dans les cas où des personnes dont les troubles mentaux nécessitent et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte de façon grave à l'ordre public. La mesure est dans ce cas là prise en application de l'article L3213-1 du Code de la Santé Publique, au vu d'un certificat médical circonstancié, qui ne peut émaner d'un médecin de l'établissement d'accueil.

En cas de danger imminent pour la sûreté des personnes attesté par un avis médical ou, à défaut, par la notoriété publique, le maire (et à Paris, es commissaires de police) peuvent arrêter des mesures provisoires d'hospitalisation d'office, en application de l'article L3213-2 du code de la santé publique.

Des mesures d'hospitalisation d'office peuvent être prises par les préfets pour des personnes ayant bénéficié d'un classement sans suite motivé par l'article 122-1 du code pénal ou d'une décision d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, à la suite de l'information transmise par les autorités judiciaires et au vu d'un certificat médical circonstancié, qui ne peut émaner d'un médecin de l'établissement d'accueil (article L3213-7 du code de la santé publique).

Enfin depuis la loi du 25 février 2008, la chambre d'instruction, le tribunal correctionnel ou la cour d'assise peut ordonner une hospitalisation d'office d'une personne ayant fait préalablement l'objet d'une déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, s'il est établi par une expertise psychiatrique que cette personne nécessite des soins et compromet la sûreté des personnes ou porte atteinte de façon grave à l'ordre public (article 706-135 du Code de Procédure Pénale). Les préfets et à Paris, le préfet de police doivent alors exécuter cette ordonnance d'hospitalisation d'office judiciaire.

Nombre de lits : le nombre de lits installés au 31 décembre 2008 est égal à la somme du nombre de lits en état d'accueillir des malades et du nombre de lits fermés temporairement pour cause de travaux ou désinfection. Il ne comprend pas les lits supplémentaires montés en cas d'urgence. Les chambres d'isolement dédiées uniquement à cet effet ne sont pas comptabilisées.

Ordonnance Provisoire de Placement (OPP) : voir **Mode légal d'hospitalisation.**

Placement familial thérapeutique : une des formes d'activité à temps complet. Voir encadré N°2, page 12.

Nombre de places : le nombre de places installées au 31 décembre 2008 en hôpital de jour et de nuit est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Le nombre de places en hospitalisation à domicile correspond à la capacité de prise en charge simultanée de patients du service, compte tenu du personnel.

Prévention et Insertion sociale (page 143) : Les actions de prévention et d'insertion sociale sont souvent intriquées, notamment dans les collaborations avec les acteurs du champ social et médico-social. Dans les RAPSY étaient distinguées la participation aux politiques de santé publique, les actions de prévention et accès aux soins et les actions d'insertion.

Prévention et dépistage (page 143) : Les actions de prévention s'adressent à des personnes en situation de souffrance en vue d'éviter qu'elles ne développent des pathologies mentales. Elles peuvent s'adresser directement à des populations spécifiques ou à des professionnels qui interviennent auprès des publics visés. Les RAPSY recueillaient des actions pouvant prendre différentes formes :

- organisation ou participation au dépistage de troubles psychiques auprès de certains publics
- permanence organisée dans des lieux spécifiques pour faciliter un premier contact avec une équipe de psychiatrie
- Guidance et soutien (intervision) de professionnels travaillant auprès des publics en difficulté dans le champ social
- information et formation auprès des collectivités locales, associations et organismes de la cité
- participation à des instances, projets et actions de prévention dans la communauté

Prise en charge à temps complet : une des natures de prise en charge en psychiatrie. Voir encadré N°2, page 12.

Prise en charge à temps partiel : une des natures de prise en charge en psychiatrie. Voir encadré N°2, page 12.

Prise en charge en ambulatoire : une des natures de prise en charge en psychiatrie. Voir encadré N°2, page 12.

Promotion de la santé (page 143) : Les interventions ou les actions relevant de la promotion de la santé sont inscrites dans un ensemble concerté et coordonné d'actions (programme) menées par des institutions, des professionnels, des associations ou des collectifs avec une stratégie définie sur le moyen ou le long terme. Ces actions peuvent s'adresser à un public professionnel ou non professionnel. Des programmes ou plans de promotion de la santé peuvent être définis à différents niveaux géographiques. L'objectif de ces actions est d'intervenir suffisamment en amont afin d'éviter que se développent ou s'instaurent des situations ou des contextes susceptibles de favoriser le passage vers la pathologie ou le trouble mental.

Psychiatrie de liaison : Intervention d'une équipe de psychiatrie dans des services sanitaires autres que ceux de psychiatrie et hors urgences.

Psychiatrie générale : prise en charge des adultes de plus de 16 ans

Psychiatrie infanto-juvénile : prise en charge des enfants et adolescents.

Secteurs de psychiatrie : Voir encadré N°1 page 11.

Séjour : la notion de séjour utilisée dans les RAPSY s'appuie sur celle utilisée dans le RIM-P, croisée avec l'information sur la forme d'activité contenue dans la description de la séquence, uniquement dans le cadre des prises en charge à temps complet. Dans le RIM-P, un séjour commence le premier jour de la prise en charge à temps complet (ou à temps partiel) d'un patient et se termine lorsque :

- le patient sort de l'établissement
- le patient est muté dans un service d'un autre champ d'activité de l'établissement
- il y a changement de nature de prise en charge : passage du temps complet vers le temps partiel, ou du temps complet vers l'ambulatoire

Pour décliner cette information au niveau de la forme d'activité, il convenait de compter le nombre de séjour contenant au moins une séquence de la forme d'activité concernée.

Service médico-psychologique régional : Il s'agit de la structure de base des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (Voir encadré N°1 page 11), installée en établissement pénitentiaire.

Structure de prise en charge : une des unités statistiques de collecte des RAPSY. Voir définition page 12.

Unité de consultations et de soins ambulatoires : unités de soins, plus particulièrement somatiques, installées en milieu pénitentiaire. Les équipes de psychiatrie générale peuvent y intervenir, notamment lorsque l'établissement pénitentiaire ne dispose pas d'un SMPR.

Venues en équivalent journée : Le nombre de venues est défini par la somme des venues de 6 à 8 heures et demi-venues de 3 à 4 heures à temps partiel, une demi-venue comptant pour $\frac{1}{2}$ dans la somme.

ANNEXE 2 :

Personnels des établissements de santé

La catégorie « Médecins non psychiatres » contient les médecins généralistes autorisés à exercer en psychiatrie et les autres médecins non psychiatres.

La catégorie « Personnels non médicaux soignants » contient les psychologues, les infirmiers, les personnels d'encadrement infirmier, les masseurs-kinésithérapeutes, les psychomotriciens, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les aides-soignants, les aides médico-psychologiques, les agents des services hospitaliers et les autres personnels des services de soins.

La catégorie « Personnels éducatifs et sociaux » contient les personnels d'encadrement socio-éducatif, les assistants de service social, les éducateurs (spécialisés, techniques spécialisés, de jeunes enfants), les moniteurs-éducateurs, les animateurs et les autres personnels éducatifs et sociaux.

Effectifs et ETP :

Les « équivalent temps plein » (ETP) correspondent au temps de travail effectif des personnels. L'ETP d'une personne peut donc varier de 0 à 1.

Dénombrer des ETP plutôt que des effectifs permet de mieux décrire la réalité en ne comptant pas pour autant une personne qui travaille à temps plein dans un service et une personne y travaille un jour par semaine.

Pour les personnels non salariés des établissements de santé, un décompte par ETP n'est pas possible, c'est pourquoi ce sont les effectifs qui sont indiqués dans ce cas.

ANNEXE 3 :**Nombre de psychiatres libéraux et mixtes
par département**

	Psychiatres libéraux et mixte	Psychiatres salariés	Psychiatres, tous statuts d'exercice confondus	Densité de psychiatres libéraux et mixte (pour 100 000 habitants)	Densité de psychiatres salariés (pour 100 000 habitants)	Densités de psychiatres, tous statuts d'exercice confondus. (pour 100 000 habitants)
Ain	23	46	69	4	8	12
Aisne	15	47	62	3	9	12
Allier	15	24	39	4	7	11
Alpes-de-Haute-Provence	7	14	21	4	9	13
Alpes-Maritimes	192	159	351	18	15	32
Ardèche	9	31	39	3	10	13
Ardennes	8	24	32	3	8	11
Ariège	4	15	19	3	10	13
Aube	11	19	30	4	6	10
Aude	17	33	50	5	9	14
Aveyron	13	34	47	5	12	17
Bas-Rhin	134	123	257	12	11	24
Bouches-du-Rhône	396	238	634	20	12	32
Calvados	43	88	131	6	13	19
Cantal	4	12	16	3	8	11
Charente	26	29	55	7	8	16
Charente-Maritime	33	57	90	5	9	15
Cher	16	34	50	5	11	16
Corrèze	13	17	30	5	7	12
Corse-du-Sud	14	19	32	10	13	23
Côte-d'Or	36	64	100	7	12	19
Côtes-d'Armor	29	55	84	5	9	15
Creuse	8	16	24	6	13	19
Deux-Sèvres	13	29	42	4	8	12
Dordogne	22	37	58	5	9	14
Doubs	50	42	92	10	8	18
Drôme	34	42	76	7	9	16
Essonne	76	181	258	6	15	21
Eure	12	36	49	2	6	9
Eure-et-Loir	8	27	35	2	6	8
Finistère	69	103	173	8	12	19
Gard	55	75	130	8	11	19
Gers	9	17	26	5	9	14
Gironde	306	210	516	22	15	36
Haute-Corse	15	8	23	9	5	14
Haute-Garonne	237	115	352	19	9	29
Haute-Loire	10	14	24	5	6	11
Haute-Marne	4	17	21	2	9	11
Hauts-Alpes	5	15	20	4	11	15
Haute-Saône	7	28	35	3	12	15
Haute-Savoie	63	58	121	9	8	17
Hauts-Pyrénées	16	23	39	7	10	17
Haute-Vienne	27	59	86	7	16	23
Haut-Rhin	40	86	127	5	12	17
Hauts-de-Seine	190	155	344	12	10	22
Hérault	161	123	285	16	12	28
Ille-et-Vilaine	91	115	206	9	12	21
Indre	13	14	26	6	6	11
Indre-et-Loire	78	72	150	13	12	26
Isère	140	126	266	12	11	22

	Psychiatres libéraux et mixte	Psychiatres salariés	Psychiatres, tous statuts d'exercice confondus	Densité de psychiatres libéraux et mixte (pour 100 000 habitants)	Densité de psychiatres salariés (pour 100 000 habitants)	Densités de psychiatres, tous statuts d'exercice confondus. (pour 100 000 habitants)
Jura	12	28	40	5	11	15
Landes	17	33	50	5	9	13
Loire	60	65	126	8	9	17
Loire-Atlantique	119	150	269	9	12	21
Loiret	43	49	92	7	8	14
Loir-et-Cher	30	15	45	9	5	14
Lot	8	26	34	5	15	20
Lot-et-Garonne	19	30	49	6	9	15
Lozère	2	11	13	3	14	17
Maine-et-Loire	65	80	144	8	10	19
Manche	10	48	58	2	10	12
Marne	29	57	86	5	10	15
Mayenne	15	15	30	5	5	10
Meurthe-et-Moselle	58	92	149	8	13	20
Meuse	4	13	17	2	7	9
Morbihan	47	75	122	7	11	17
Moselle	49	115	164	5	11	16
Nièvre	9	16	25	4	7	11
Nord	106	314	420	4	12	16
Oise	27	86	113	3	11	14
Orne	9	21	30	3	7	10
Paris	1481	555	2035	67	25	93
Pas-de-Calais	27	113	140	2	8	10
Puy-de-Dôme	57	67	124	9	11	20
Pyrénées-Atlantiques	78	76	154	12	12	24
Pyrénées-Orientales	32	53	85	7	12	19
Rhône	268	313	581	16	19	34
Saône-et-Loire	31	46	77	6	8	14
Sarthe	36	33	69	6	6	12
Savoie	34	41	76	8	10	19
Seine-et-Marne	73	131	204	6	10	16
Seine-Maritime	72	135	208	6	11	17
Seine-Saint-Denis	65	161	226	4	11	15
Somme	20	63	83	4	11	15
Tarn	21	58	79	6	16	21
Tarn-et-Garonne	11	25	36	5	11	15
Territoire-de-Belfort	9	8	17	6	6	12
Val-de-Marne	122	303	425	9	23	32
Val-d'Oise	76	141	216	7	12	19
Var	99	89	188	10	9	19
Vaucluse	53	74	127	10	14	23
Vendée	16	40	56	3	7	9
Vienne	25	52	77	6	12	18
Vosges	15	26	41	4	7	11
Yonne	24	30	54	7	9	16
Yvelines	134	237	371	10	17	26
Guadeloupe	9	35	44	2	9	11
Martinique	4	49	53	1	12	13
Guyane	0	18	18	0	8	8
Réunion	33	75	108	4	9	13
France + D	6480	7406	13886	10	12	22

Sources : DREES, ADELI, Estimations au 01 janvier 2009.
INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2008

ANNEXE 4 : Questionnaires RAPSY

Rapport d'activité de Psychiatrie

Consignes de remplissage

- De façon générale, la description de l'**activité** se fait selon les **règles du RIM-P**, reprises dans le bordereau Q09 de la SAE : c'est donc aux définitions et décomptes utilisés pour celui-ci qu'il conviendra de se référer.
- Pour les concepts concernant la description des **capacités et du personnel**, ce sont les règles de la Statistique Annuelle des Établissements de santé (SAE) qui sont adoptées.

En particulier pour le décompte du personnel, on appliquera les principes suivants :

- 1/ Il est demandé de comptabiliser les effectifs et équivalents temps plein (ETP) de personnel rémunéré en décembre 2008, ayant une activité à temps plein ou à temps partiel, quel que soit leur lieu de travail. **Attention** : les personnels en congé simple ou en longue maladie sont pris en compte selon leur taux de rémunération. En revanche, les personnels en détachement, en disponibilité, qui ne sont pas rémunérés par l'établissement de rattachement sont pas comptabilisés ici.
- 2/ Les ETP correspondent au temps de travail effectif pour l'activité et non au temps rémunéré, et qui, dès lors, concourt effectivement à produire les prestations comptées. En conséquence ce qui importe dans le calcul des ETP, c'est le temps travaillé ; par exemple l'ETP = 0,50 pour une personne en cessation progressive d'activité rémunérée à 80%, ou l'ETP = 0,80 pour une personne à temps partiel à 80% rémunérée 86%.
- 3/ Par convention, les praticiens hospitalo-universitaires sont comptés 0,50 dans le calcul des ETP. La rubrique « psychiatres à temps plein titulaires » regroupe les praticiens hospitaliers (PH) et les hospitalo-universitaires (HU).
- 4/ La rubrique « psychiatres temps partiel » regroupe les psychiatres titulaires et ceux nommés à titre provisoire sur un poste à temps partiel.
- 5/ Les internes et résidents affectés dans un établissement privé sous dotation globale (HPP), bien que rémunérés par un centre hospitalo-universitaire, doivent figurer dans les effectifs de l'établissement privé où ils exercent leur activité (et non dans ceux du CHU de rattachement).
- 6/ Les cadres supérieurs de santé, surveillants et surveillants chef sont regroupés dans la rubrique « personnel d'encadrement infirmier ».

Correspondances avec le bordereau Q09 de la SAE

Afin de pouvoir relier la SAE et les RAPSY, et notamment de mettre à jour une partie des données des RAPSY avec celles de la SAE à un rythme annuel, un certain nombre de variables sont communes aux deux enquêtes.

Ainsi, le décompte des structures, lits et places installées dans les questions E38 à E46 de ce questionnaire est le même que celui fait dans les cases A6-10 à J6-10 du bordereau Q09 de la psychiatrie. Le nombre de CMP dénombré dans les cases A+C 16 et A+C 17+18 se retrouve à la ligne E48 des RAPSY.

De même, dans les données sur l'activité, vous pourrez reporter une partie des données recueillies dans la SAE :

- La somme des lignes 21 et 23 dans le tableau file active du bordereau Q09 de la SAE se retrouve dans la description du nombre de patients en psychiatrie générale des RAPSY dans les questions E49, E57, E58 et E79 (et la ligne 22 dans la description du nombre de patients pris en charge en psychiatrie infanto-juvénile en E90, E98, E99 et E114).
- Le décompte du nombre de journées et venues effectuées dans les lignes 11 et 13 du bordereau Q09 se retrouve dans les tableaux E59 à E65 et E75 à E77 des RAPSY (la ligne 12 du Q09 de la SAE dans les tableaux E100 à E106 et E110 à E112 des RAPSY)

Rapport d'activité de Psychiatrie

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	4
PERSONNELS, ÉQUIPEMENT ET ACTIVITÉ.....	5
PRISES EN CHARGE SPÉCIFIQUES.....	13
ORGANISATION ET ACCÈS AUX SOINS.....	16
PRÉVENTION ET INSERTION SOCIALE.....	18
PSYCHIATRIE DE LIAISON.....	23
ADDICTIONS.....	24
HOSPITALISATION SANS CONSENTEMENT.....	25
INTERVENTION EN MILIEU PÉNITENTIAIRE.....	26

Identification de l'établissement

Si les informations pré-remplies ci-dessous sont erronées ou incomplètes, merci de les barrer et de les corriger

1 Entité juridique

2 N° FINESS

3 N° FINESS de l'entité juridique

Établissement

4 Raison sociale de l'entité interrogée

5 Complément de raison sociale

6 Complément de distribution

Adresse :

7 N° Voie

8 Type de voie

9 Nom de voie

7

8

9

10 Lieu-dit ou Boîte postale

10

11 Code postal

12 Libellé de commune

11

12

Informations complémentaires

Commune INSEE

13

14

Département

15

16

Région

17

18

Statut juridique

19

20

Catégorie FINESS

21

22

23 Service public hospitalier

- Établissement public
- PSPH par intégration (art. L6161-6 du CSP)
- Concession de service public (art. L6161-9 du CSP)
- Association au service public hospitalier
- N'assure pas le service public

24 Mode de fixation des tarifs

- Établissement public
- Dotation globale
- Établissement de santé sous OQN
- Tarif d'autorité
- Autres

Personnels, équipement et activité

Personnels médicaux

		Effectifs rémunérés en décembre 2008		ETP rémunérés en décembre 2008
		Hommes	Femmes	Ensemble
Médecins salariés				
<i>Médecins salariés psychiatres :</i>				
E1	Psychiatres à temps plein titulaires (y compris PU-PH)			□□□,□□
E2	Psychiatres à temps plein nommés à titre provisoire sur un poste de praticien hospitalier			□□□,□□
E3	Psychiatres temps partiel (hors attachés et PAC)			□□□,□□
E4	Psychiatres assistants et assistants associés			□□□,□□
E5	Psychiatres attachés et attachés associés			□□□,□□
E6	Psychiatres contractuels			□□□,□□
E7	Psychiatres praticiens adjoints contractuels (PAC)			□□□,□□
<i>Médecins salariés non psychiatres :</i>				
E8	Médecins généralistes autorisés à exercer en psychiatrie			□□□,□□
E9	Autres médecins non psychiatres			□□□,□□
E10	Total des médecins salariés			□□□□,□□

Médecins non salariés		Effectifs rémunérés en décembre 2008		ETP rémunérés en décembre 2008
		Hommes	Femmes	Ensemble
E11	Psychiatres			□□□,□□
E12	Autres médecins non psychiatres			□□□,□□
E13	Total des médecins non salariés			□□□□,□□

Internes		Effectifs rémunérés en décembre 2008		ETP rémunérés en décembre 2008
		Hommes	Femmes	Ensemble
E14	Internes en psychiatrie			□□□,□□
E15	Autres internes			□□□,□□
E16	Total des internes			□□□□,□□

Personnels non médicaux

	Personnels non médicaux soignants	Effectifs rémunérés en décembre 2008		ETP rémunérés en décembre 2008
		Hommes	Femmes	Ensemble
E17	Psychologues			□□□,□□
E18	Infirmiers			□□□,□□
E19	Personnels d'encadrement infirmier			□□□,□□
E20	Masseurs – kinésithérapeutes			□□□,□□
E21	Psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes			□□□,□□
E22	Aides-soignants			□□□,□□
E23	Aides médico-psychologiques			□□□,□□
E24	Agents des services hospitaliers			□□□,□□
E25	Autres personnels des services de soins			□□□,□□
Personnels éducatifs et sociaux				
E26	Personnels d'encadrement socio-éducatif			□□□,□□
E27	Assistants de service social			□□□,□□
E28	Éducateurs (spécialisés, techniques spécialisés, de jeunes enfants) ; moniteurs éducateurs			□□□,□□
E29	Animateurs			□□□,□□
E30	Autres personnels éducatifs et sociaux			□□□,□□
Personnels administratifs				
E31	Secrétaires médicales ou faisant fonction			□□□,□□
E32	Autres personnels administratifs			□□□,□□
E33	Autres personnels non médicaux			□□□,□□
E34	Total personnels non médicaux (doit être égal à la somme des lignes E17 à E33)			□□□□,□□

RIM-P et information médicale

E35 N°FINESS utilisé sur e-pmsi : □□□□□□

E36 Personnel non médical affecté au département d'information médicale (en ETP) □□□,□□

E37 Médecins (hors internes) intervenant au département d'information médicale (en ETP) □□□,□□

Nombre de structures, de lits et places installés au 31/12/2008

		Nombre de lits ou places	
		Psychiatrie générale	Psychiatrie Infanto-juvénile
E38	Hospitalisation à temps plein		
E39	Hospitalisation à domicile		
E40	Placement familial thérapeutique		
E41	Prise en charge en appartement thérapeutique		
E42	Prise en charge en centre de postcure psychiatrique		
E43	Prise en charge en centre de crise (y.c. Centre d'Accueil Permanent et centres d'accueil et de crise)		
E44	Hôpital de jour		
E45	Hôpital de nuit		

Le nombre de lits installés au 31 décembre 2008 est égal à la somme du nombre de lits en état d'accueillir des malades et du nombre de lits fermés temporairement pour cause de travaux ou désinfection. En aucun cas, les fermetures pour congés, jours fériés, vacances et samedi/dimanche ne seront déduites. Il ne comprend pas les brancards ni les lits supplémentaires montés en cas d'urgence.

Le nombre de places installées au 31 décembre 2008 en hospitalisation à temps partiel est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Remarques :

- Les chambres d'isolement dédiées uniquement à cet effet ne sont pas à prendre en compte dans le calcul du nombre de lits.
- Le nombre de places installées au 31 décembre 2008 en hospitalisation à domicile correspond à la capacité de prise en charge simultanée de patients du service (compte-tenu du personnel).
- Pour les unités mère-enfant, compter un lit par « binôme ».

	Nombre de :	Psychiatrie générale	Psychiatrie Infanto-juvénile
E46	CATTP		
E47	Atelier thérapeutique		
E48	CMP		

File active - psychiatrie générale

La file active doit être comprise comme l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe soignante pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistant social, etc.). Que le patient soit pris en charge par un seul intervenant ou qu'il soit suivi par plusieurs intervenants, il ne figure qu'une seule fois dans la file active.

Le calcul inclut donc les présents à 0 heure le 1er janvier auquel on ajoute chacun des autres patients pris en charge au moins une fois dans l'année. Les familles des patients n'entrent pas dans le décompte de la file active même si elles ont été reçues une ou plusieurs fois dans l'année par l'équipe soignante.

E49 Nombre de patients différents vus au cours de l'année 2008 :

E50 Nombre de patients vus une seule fois au cours de l'année 2008 :

E51 Nombre de patients vus pour la première fois au cours de l'année 2008 :

Répartition par sexe :	Masculin	Féminin	Non renseigné	Total <small>(doit être égal à E49)</small>
E52 Nombre de patients				

Répartition par groupes d'âge :	moins de 3 ans	3 et 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans
Nombre de patients				
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans
Nombre de patients				
	65 à 84 ans	85 ans et plus	Non renseigné	
Nombre de patients				

Total
(doit être égal à E49)

Allocation AAH	Bénéficiaire de l'AAH	Ne bénéficiant pas de l'AAH	Non renseigné	Total <small>(doit être égal à E49)</small>
E54 Nombre de patients				

Temps complet

E55 Nombre de patients différents vus à temps complet en 2008 :

E56 Nombre de patients différents vus exclusivement à temps complet en 2008 :

E57 Nombre de patients différents vus exclusivement en hospitalisation à temps plein en 2008 :

E58 Nombre de patients présents en hospitalisation à temps plein depuis plus d'un an en 2008 :

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de séjours	Nombre de journées de prise en charge
E59	Hospitalisation à temps plein			
E60	Séjours thérapeutiques			
E61	Hospitalisation à domicile			
E62	Placement familial thérapeutique			
E63	Prise en charge en appartement thérapeutique			
E64	Prise en charge en centre de post-cure psychiatrique			
E65	Prise en charge en centre de crise (y.c CAP et centre d'accueil et de crise)			

Le nombre de journées de prise en charge correspond à la somme des jours de présence durant lesquels les patients ont été pris en charge, cumulés sur l'année. Le jour de sortie est comptabilisé en cas de décès conformément aux règles de comptage du RIM-Psy.

Ne doivent pas être comptées comme des journées d'hospitalisation :

- les journées correspondantes aux sorties d'essai (article L3211-11 du Code de la santé publique) pour les personnes hospitalisées sans leur consentement,
- les journées correspondantes aux permissions pour les personnes en hospitalisation libre,
- les journées correspondantes aux sorties temporaires,
- les journées d'hospitalisation des « malades en subsistance », c'est-à-dire les journées d'hospitalisation des patients hospitalisés sans consentement dans des unités autres que psychiatriques.

Répartition par mode d'hospitalisation

	Mode d'hospitalisation	Nombre de mesures	Nombre de journées de prise en charge	Nombre de patients
E66	Hospitalisation libre			
E67	Hospitalisation à la demande d'un tiers			
E68	Hospitalisation d'office (articles L 3213-1 et L 3213-2)			
E69	Hospitalisation selon l'article 122-1 du CPP			
E70	Hospitalisation selon l'article D398 du CPP			
E71	Hospitalisation d'office judiciaire selon l'article 706-135 du CPP			
E72	Ordonnance provisoire de placement			

Un patient peut être compté plusieurs fois s'il a fait l'objet de plusieurs modes d'hospitalisation dans l'année mais une seule fois par mode d'hospitalisation.

Temps partiel

E73 Nombre de patients différents vus à temps partiel en 2008 :

E74 Nombre de patients différents vus exclusivement à temps partiel en 2008 :

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de venues (en équivalent journée)
E75	Hôpital de jour		
E76	Hôpital de nuit		
E77	CATTP et atelier thérapeutique		

Nombre de venues : on compte des journées (venues de 6 à 8 heures) et des demi-journées (demi-venues de 3 à 4 heures). Ainsi pour un patient venant 2 fois dans la même journée, une seule journée est comptée.

Ambulatoire

E78 Nombre de patients différents vus en ambulatoire en 2008 :

E79 Nombre de patients différents vus exclusivement en ambulatoire en 2008 :

	Lieux de prise en charge	Nombre de patients	Nombre d'actes
E80	Lo1 : CMP		
E81	Lo2 : Lieu de consultations externes de psychiatrie de l'établissement		
E82	Lo3 : Établissement social ou médico-social sans hébergement		
E83	Lo4 : Établissement scolaire ou centre de formation		
E84	Lo5 : PMI		
E85	Lo6 : Établissement pénitentiaire		
E86	Lo7 : Domicile du patient hors HAD ou substitut du domicile		
E87	Lo8 : Établissement social ou médico-social avec hébergement		
E88	Lo9 : Unité d'hospitalisation (MCO, SSR, Long séjour)		
E89	Lo10 : Unité d'accueil d'urgence		

Nombre d'actes : sont à comptabiliser le nombre d'actes de type entretien, démarche, groupe (un acte de groupe sera compté autant de fois qu'il y a de patients dans le groupe), accompagnement, à l'exception des réunions cliniques pour un patient quels que soient le nombre et la catégorie professionnelle des intervenants.

File active - psychiatrie infanto-juvénile

La file active doit être comprise comme l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe soignante pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistant social, etc.). Que le patient soit pris en charge par un seul intervenant ou qu'il soit suivi par plusieurs intervenants, il ne figure qu'une seule fois dans la file active.

Le calcul inclut donc les présents à 0 heure le 1er janvier auquel on ajoute chacun des autres patients pris en charge au moins une fois dans l'année. Les familles des patients n'entrent pas dans le décompte de la file active même si elles ont été reçues une ou plusieurs fois dans l'année par l'équipe soignante.

E90 Nombre de patients différents vus au cours de l'année 2008 :

E91 Nombre de patients vus une seule fois au cours de l'année 2008 :

E92 Nombre de patients vus pour la première fois au cours de l'année 2008 :

Répartition par sexe :		Masculin	Féminin	Non renseigné	Total (doit être égal à E90)
E93	Nombre de patients				

Répartition par groupes d'âge :		moins de 3 ans	3 et 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans
E94	Nombre de patients (de moins de 15 ans)				
		15 à 19 ans	20 ans et plus	Non renseigné	
	Nombre de patients (de plus de 15 ans)				

Total
(doit être égal à E90)

Allocation AEEH		Bénéficiaire de l'AEEH	Ne bénéficiant pas de l'AEEH	Non renseigné	Total (doit être égal à E90)
E95	Nombre de patients				

Temps complet

E96 Nombre de patients différents vus à temps complet en 2008 :

E97 Nombre de patients différents vus exclusivement à temps complet en 2008 :

E98 Nombre de patients différents vus exclusivement en hospitalisation à temps plein en 2008 :

E99 Nombre de patients présents en hospitalisation à temps plein depuis plus d'un an en 2008 :

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de séjours	Nombre de journées de prise en charge
E100	Hospitalisation à temps plein			
E101	Séjours thérapeutiques			
E102	Hospitalisation à domicile			
E103	Placement familial thérapeutique			
E104	Prise en charge en appartement thérapeutique			
E105	Prise en charge en centre de post-cure psychiatrique			
E106	Prise en charge en centre de crise (y.c CAP et centre d'accueil et de crise)			

Le nombre de journées de prise en charge correspond à la somme des jours de présence durant lesquels les patients ont été pris en charge, cumulés sur l'année. Le jour de sortie est comptabilisé en cas de décès conformément aux règles de comptage du RIM-Psy.

Ne doivent pas être comptées comme des journées d'hospitalisation :

- les journées correspondantes aux sorties d'essai (article L3211-11 du Code de la santé publique) pour les personnes hospitalisées sans leur consentement,
- les journées correspondantes aux permissions pour les personnes en hospitalisation libre,
- les journées correspondantes aux sorties temporaires,
- les journées d'hospitalisation des « malades en subsistance », c'est-à-dire les journées d'hospitalisation des patients hospitalisés sans consentement dans des unités autres que psychiatriques.

	Mode d'hospitalisation	Nombre de mesures	Nombre de journées de prise en charge	Nombre de patients
E107	Ordonnance provisoire de placement			

Temps partiel

E108 Nombre de patients différents vus à temps partiel en 2008 :

E109 Nombre de patients différents vus exclusivement à temps partiel en 2008 :

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de venues (en équivalent journée)
E110	Hôpital de jour		
E111	Hôpital de nuit		
E112	CATTP et atelier thérapeutique		

Nombre de venues : on compte des journées (venues de 6 à 8 heures) et des demi-journées (demi-venues de 3 à 4 heures). Ainsi pour un patient venant 2 fois dans la même journée, une seule journée est comptée.

Ambulatoire

E113 Nombre de patients vus en ambulatoire en 2008 :

E114 Nombre de patients différents vus exclusivement en ambulatoire en 2008 :

	Lieux de prise en charge	Nombre de patients	Nombre d'actes
E115	Lo1 : CMP		
E116	Lo2 : Lieu de consultations externes de psychiatrie de l'établissement		
E117	Lo3 : Établissement social ou médico-social sans hébergement		
E118	Lo4 : Établissement scolaire ou centre de formation		
E119	Lo5 : PMI		
E120	Lo6 : Établissement pénitentiaire		
E121	Lo7 : Domicile du patient hors HAD ou substitut du domicile		
E122	Lo8 : Établissement social ou médico-social avec hébergement		
E123	Lo9 : Unité d'hospitalisation (MCO, SSR, Long séjour)		
E124	Lo10 : Unité d'accueil d'urgence		

Nombre d'actes : sont à comptabiliser le nombre d'actes de type entretien, démarche, groupe (un acte de groupe sera compté autant de fois qu'il y a de patients dans le groupe), accompagnement, à l'exception des réunions cliniques pour un patient quels que soient le nombre et la catégorie professionnelle des intervenants.

Prises en charge spécifiques

L'objet de cette partie du questionnaire est l'identification d'unités de soins dédiées à un groupe de patients défini par l'âge, ou en lien avec un projet de soins physiopathologique. Chaque unité ne doit être comptée qu'une seule fois, en fonction de son projet de soins principal.

U1 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) mère-enfant ?

Oui Non ➔ U5

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune des unités mère - enfant (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U2	Temps complet	Nombre de lits (compter un lit par « binôme »)				
		Nombre de patients (compter un patient par « binôme »)				
		Nombre de séjours				
		Nombre de journées				
U3	Temps partiel	Nombre de places (compter une place par « binôme »)				
		Nombre de patients (compter un patient par « binôme »)				
		Nombre de venues (en équivalent journée)				
U4	Ambulatoire	Nombre de patients				

U5 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) spécialisée(s) dans la prise en charge des adolescents ?

Oui Non ➔ U9

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune de ces unités spécialisées (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U6	Temps complet	Nombre de lits				
		Nombre de patients				
		Nombre de séjours				
		Nombre de journées				
U7	Temps partiel	Nombre de places				
		Nombre de patients				
		Nombre de venues (en équivalent journée)				
U8	Ambulatoire	Nombre de patients				

U9 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) spécialisée(s) dans la prise en charge des patients agités ou difficiles (UMAP, UPID, UMD...)?

Oui Non ➔ U15

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune de ces unités spécialisées (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U10	Nombre de lits					
U11	Nombre de patients					
U12	Nombre de séjours					
U13	Nombre de journées					
U14	Type d'unité (cocher)	<input type="checkbox"/> UMAP <input type="checkbox"/> UMD <input type="checkbox"/> UPID <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> UMAP <input type="checkbox"/> UMD <input type="checkbox"/> UPID <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> UMAP <input type="checkbox"/> UMD <input type="checkbox"/> UPID <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> UMAP <input type="checkbox"/> UMD <input type="checkbox"/> UPID <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> UMAP <input type="checkbox"/> UMD <input type="checkbox"/> UPID <input type="checkbox"/> Autre

U15 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) spécialisée(s) dans la psychiatrie du sujet vieillissant ?

Oui Non ➔ U19

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune de ces unités spécialisées (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U16	Temps complet	Nombre de lits				
		Nombre de patients				
		Nombre de séjours				
		Nombre de journées				
U17	Temps partiel	Nombre de places				
		Nombre de patients				
		Nombre de venues (en équivalent journée)				
U18	Ambulatoire	Nombre de patients				

U19 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) spécialisée(s) dans la prise en charge des troubles des conduites alimentaires ?

Oui Non ➔ U23

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune de ces unités spécialisées (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U20	Temps complet	Nombre de lits				
		Nombre de patients				
		Nombre de séjours				
		Nombre de journées				
U21	Temps partiel	Nombre de places				
		Nombre de patients				
		Nombre de venues (en équivalent journée)				
U22	Ambulatoire	Nombre de patients				

U23 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) spécialisée(s) dans la prise en charge de l'autisme et des troubles envahissants du développement ?

Oui Non ➔ U27

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune de ces unités spécialisées (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U24	Temps complet	Nombre de lits				
		Nombre de patients				
		Nombre de séjours				
		Nombre de journées				
U25	Temps partiel	Nombre de places				
		Nombre de patients				
		Nombre de venues (en équivalent journée)				
U26	Ambulatoire	Nombre de patients				

U27 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) 72h ?

Oui Non ➔ U32

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune des unités 72h (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
U28	Nombre de lits					
U29	Nombre de patients					
U30	Nombre de séjours					
U31	Nombre de journées					

U32 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) spécialisée(s) dans une prise en charge spécifique ?

Oui Non ➔ page 16

➔ Si oui, Combien ?

Pour chacune de ces unités spécialisés (jusqu'à 5 unités possibles)		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
Projet de soins						
U33	Temps complet	Nombre de lits				
		Nombre de patients				
		Nombre de séjours				
		Nombre de journées				
U34	Temps partiel	Nombre de places				
		Nombre de patients				
		Nombre de venues (en équivalent journée)				
U35	Ambulatoire	Nombre de patients				

Organisation et accès aux soins

Accueil de nouveaux patients dans les horaires d'ouverture

O1 Disposez-vous pour l'établissement d'une structure ambulatoire mutualisée pour l'accueil de nouveaux patients ?

- Oui Non
 Sans objet

O2 Disposez-vous d'une unité d'admission ?

- Oui Non
 Sans objet

Permanence des soins

Accueil en hospitalisation de nouveaux patients en dehors des heures d'ouverture classiques.

O3 Pour les situations où vous n'êtes pas en capacité d'accueillir de nouveaux patients, avez-vous contractualisé avec d'autres établissements ?

- Oui Non

Continuité des soins

Pour les patients déjà connus, en cas de besoin d'hospitalisation.

O4 Une personne nécessitant une hospitalisation complète le jour même peut-elle être hospitalisée tout de suite ?

- Toujours Souvent Parfois Jamais

O5 Êtes-vous amené à faire prendre en charge des patients de votre établissement par d'autres établissements en raison d'un manque de lits ou places ou de délais d'attente trop longs ?

- Oui Non

➔ *Si oui,*

O5.a En hospitalisation complète :

- Toujours
 Souvent
 Parfois
 Jamais

O5.b En hospitalisation de jour :

- Toujours
 Souvent
 Parfois
 Jamais

O6 Êtes-vous amené à faire prendre en charge des patients de votre établissement par d'autres établissements en raison de pathologies ou comportements particuliers des patients ?

- Souvent Parfois Jamais

Accueil, orientation et prise en charge des urgences psychiatriques en dehors des services de psychiatrie :

O7 Participez-vous à la prise en charge des patients reçus dans un service d'urgences ?

- Oui Non ➔ **O8**

➔ *Si oui,*

O7.a Est-ce :

- Sur votre site
 Dans un autre établissement :

➔ *Si autre établissement, cette activité fait-elle l'objet d'une :*

- convention
 formalisation
 autre

07.b Quelle est la répartition en ETP moyen sur l'année (consacré à cette activité)

	ETP rémunérés en décembre 2008
Médecins	□□□, □□
Infirmiers et cadres	□□□, □□
Psychologues	□□□, □□
Autres	□□□, □□

08 Existe-t-il un dispositif de réponse à l'urgence « 24h sur 24 » ?

Oui Non ➔ O15

Quel type d'intervention ?		Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
O9	Orientation vers un médecin de ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O10	Rendez-vous en urgence dans un lieu de consultation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O11	Visite à domicile ou sur le lieu de détresse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O12	Centre de crise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O13	Orientation aux urgences de l'hôpital général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O14	Hospitalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prise en charge somatique des patients

O15 Êtes-vous coordonnés avec des organismes de dépistage du cancer du sein ?

Oui Non Sans objet

Organisez-vous un dépistage systématique :

O16 du diabète : Oui Non

O17 de l'hypertension : Oui Non

O18 du VHB : Oui Non

O19 du VHC : Oui Non

O20 Organisez vous des vaccinations de manière systématique ?

Oui Non

Est-il prévu dans la prise en charge du patient de faire un bilan :

O21 Dentaire : Oui Non

O22 Cardiaque : Oui Non

O23 Ophtalmologique : Oui Non

O24 Gynécologique : Oui Non

O25 Diabétique : Oui Non

O26 Disposez-vous d'outils spécifiques de repérage de la douleur dans votre établissement ?

Oui Non

Prévention et insertion sociale

Les actions de prévention et d'insertion sociale sont souvent intriquées, notamment dans les collaborations avec les acteurs du champ social et médico-social. Pour la commodité du recueil, on distinguera :

- la participation aux politiques de santé publique.
- les actions de prévention et accès aux soins.
- les actions d'insertion.

Promotion de la santé

Les interventions ou les actions relevant de la promotion de la santé sont inscrites dans un ensemble concerté et coordonné d'actions (programme) menées par des institutions, des professionnels, des associations ou des collectifs avec une stratégie définie sur le moyen ou le long terme. Ces actions peuvent s'adresser à un public professionnel (enseignants, personnels des collectivités territoriales) ou à un public non professionnel (lycéens, salariés d'une entreprise, etc.). Des programmes (ou plans) de promotion de la santé peuvent être définis à différents niveaux géographiques (ville, département, académie, région, national, etc.). L'objectif in fine de ces actions est d'intervenir suffisamment en amont afin d'éviter que se développent ou s'instaurent des situations, ou des contextes susceptibles de favoriser le passage vers la pathologie ou le trouble mental.

S1 Participez-vous à des actions inscrites dans un (ou des) programme(s) de promotion de la santé mentale ?

- Oui Non ➔ aller en S11

➔ Si oui, remplir le tableau ci-après :
une ligne pour chaque programme ou action à laquelle vous participez

Pour remplir la colonne thème inscrire le code correspondant :

- | | |
|--|--|
| 1 : Stress / anxiété | 7 : Suicide |
| 2 : Relation parentale /
Aide à la parentalité | 8 : Troubles des conduites /
Comportements à risque |
| 3 : Troubles psychosociaux | 9 : Usage de substances psycho-actives |
| 4 : Troubles du développement
chez l'enfant et l'adolescent | 10 : Lutte contre l'isolement |
| 5 : Souffrance psychique | 11 : Autre |
| 6 : Violences et agressions /
Maltraitements | |

	Thème	Nom de l'action ou du programme	Niveau géographique	Public	Formalisation du partenariat
S2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1 <input type="checkbox"/> Ville 2 <input type="checkbox"/> Département ou académie 3 <input type="checkbox"/> Régional 4 <input type="checkbox"/> Interrégional ou national 5 <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	1 <input type="checkbox"/> Professionnel 2 <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes 3 <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	1 <input type="checkbox"/> Absence de formalisation 2 <input type="checkbox"/> Convention 3 <input type="checkbox"/> Charte 4 <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1 <input type="checkbox"/> Ville 2 <input type="checkbox"/> Département ou académie 3 <input type="checkbox"/> Régional 4 <input type="checkbox"/> Interrégional ou national 5 <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	1 <input type="checkbox"/> Professionnel 2 <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes 3 <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	1 <input type="checkbox"/> Absence de formalisation 2 <input type="checkbox"/> Convention 3 <input type="checkbox"/> Charte 4 <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1 <input type="checkbox"/> Ville 2 <input type="checkbox"/> Département ou académie 3 <input type="checkbox"/> Régional 4 <input type="checkbox"/> Interrégional ou national 5 <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	1 <input type="checkbox"/> Professionnel 2 <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes 3 <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	1 <input type="checkbox"/> Absence de formalisation 2 <input type="checkbox"/> Convention 3 <input type="checkbox"/> Charte 4 <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____

Pour remplir la colonne thème inscrire le code correspondant :

- | | |
|---|---|
| 1 : Stress / anxiété | 7 : Suicide |
| 2 : Relation parentale / Aide à la parentalité | 8 : Troubles des conduites / Comportements à risque |
| 3 : Troubles psychosociaux | 9 : Usage de substances psycho-actives |
| 4 : Troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent | 10 : Lutte contre l'isolement |
| 5 : Souffrance psychique | 11 : Autre |
| 6 : Violences et agressions / Maltraitements | |

Numéro du thème	Nom de l'action ou du programme	Niveau géographique	Public	Formalisation du partenariat
S5		<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Département ou académie <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Interrégional ou national <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	<input type="checkbox"/> Absence de formalisation <input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Charte <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S6		<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Département ou académie <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Interrégional ou national <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	<input type="checkbox"/> Absence de formalisation <input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Charte <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S7		<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Département ou académie <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Interrégional ou national <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	<input type="checkbox"/> Absence de formalisation <input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Charte <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S8		<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Département ou académie <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Interrégional ou national <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	<input type="checkbox"/> Absence de formalisation <input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Charte <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S9		<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Département ou académie <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Interrégional ou national <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	<input type="checkbox"/> Absence de formalisation <input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Charte <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____
S10		<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Département ou académie <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Interrégional ou national <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Non professionnel adultes <input type="checkbox"/> Non professionnel adolescents ou jeunes enfants	<input type="checkbox"/> Absence de formalisation <input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Charte <input type="checkbox"/> Si autre, précisez : _____

Prévention et dépistage

Les actions de prévention s'adressent à des personnes en situation de souffrance en vue d'éviter qu'elles ne développent des pathologies mentales. Elles peuvent s'adresser directement à des populations spécifiques ou, plus fréquemment, s'adresser à des professionnels qui interviennent auprès des publics visés.

Les actions concernées par ce recueil peuvent prendre différentes formes :

- Organisation ou participation au dépistage de troubles psychiques auprès de certains publics
- Permanence organisée dans des lieux spécifiques pour faciliter un premier contact avec une équipe de psychiatrie
- Guidance et soutien (interview) de professionnels travaillant auprès des publics en difficulté dans le champ social
- Information et formation auprès des collectivités locales, associations et organismes de la cité
- Participation à des instances, projets et actions de prévention dans la communauté

Ne sont pas à prendre en compte ici les actions de formation ponctuelles (de type formation en IFSI) qui relèvent de l'initiative individuelle d'un agent mais ne rentrent pas dans le cadre d'un projet coordonné.

Ne remplir que les lignes par lesquelles l'établissement est concerné

	Publics visés	Actions directes auprès des publics visés (AD) ou Actions médiatisées (AM) auprès de professionnels en lien avec ce public ?	Ces actions font-elle partie d'une stratégie de l'établissement (1) ou sont-elles laissées à l'initiative des services/secteurs ou pôles d'activité (2)	Ces actions ont-elles donné lieu à la signature de conventions entre l'établissement et les partenaires ?	Nombre de conventions signées par l'établissement	Existe-t-il une équipe ou une organisation spécifique dans l'établissement sur ce thème ?
S11	Dispositifs d'accueils de la petite enfance - PMI...	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S12	Milieu scolaire	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S13	Enfance handicapée	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S14	Protection de l'enfance - ASE	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S15	Adolescents et Jeunes adultes	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S16	Personnes en situation de précarité - RMI...	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S17	CCAS – municipalités	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S18	Police / justice	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S19	Adultes handicapés	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S20	Personnes âgées	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S21	Autre :	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S22	Autre :	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S23	Autre :	AD <input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

S24 Nombre total de conventions :

Insertion

Il s'agit dans ce recueil de repérer les actions d'insertion de caractère « institutionnel » et non de recueillir les actions individuelles faites pour un patient donné, indissociables du soin. Ces actions individuelles d'insertion pourraient être définies comme visant à éviter la désinsertion au cours de la phase intensive des soins et à rétablir les liens avec le milieu social, dans la continuité des soins.

La mission d'insertion amène les équipes de psychiatrie à développer des collaborations avec les acteurs du champ social ou médico-social qui accompagnent les patients dans leur vie quotidienne et leur participation sociale, avec les associations représentant les usagers et les familles, et avec les collectivités territoriales. C'est cette activité médiatisée qui fait l'objet du présent chapitre.

Ne remplir que les lignes par lesquelles l'établissement est concerné

	Publics visés	Ces actions font-elles partie d'une stratégie de l'établissement (1) ou sont-elles laissées à l'initiative des services/secteur ou pôles d'activités (2) ?	Ces actions ont-elles donné lieu à la signature de conventions entre l'établissement et les partenaires ?	Existe-t-il une équipe ou une organisation spécifique dans l'établissement sur ce thème ?
S25	MDPH	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S26	Milieu scolaire	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S27	Acteurs du logement	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S28	Services sociaux	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S29	Département	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S30	Ville	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S31	Établissements et services pour enfants handicapés	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S32	Établissements et services pour adultes handicapés	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S33	Établissements et services pour personnes âgées	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S34	Dispositifs d'insertion professionnelle	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S35	Entreprises	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S36	Associations d'usagers et GEM	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S37	Associations de familles	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S38	Autre :	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S39	Autre :	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
S40	Autre :	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

S41 Nombre total de conventions :

Partenaires et collaborations

Participation à des réseaux formalisés :

S42 Votre établissement participe-t-il à des réseaux formalisés ?

Oui Non

➔ Si oui, Combien ?

Fonctions de ces réseaux :

Interventions auprès des patients du médico-social

S43 Disposez-vous d'une ou plusieurs équipe(s) dédiée(s) à l'intervention dans le champ social et médico-social ?

Oui Non

➔ Si oui, pour chaque équipe :

	Mission	ETP rémunérés en décembre 2008			
		Médecins	Infirmiers et cadres	Psychologues	Autres
S44	Équipe 1	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
S45	Équipe 2	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
S46	Équipe 3	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
S47	Équipe 4	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
S48	Équipe 5	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>

Psychiatrie de liaison

Intervention d'une équipe de psychiatrie dans des services sanitaires autres que ceux de psychiatrie et hors urgences.

Pour un établissement de santé autorisé dans plusieurs disciplines dont la psychiatrie

L1 Le ou les service(s) de psychiatrie de votre établissement assure-t-il l'ensemble de l'activité de psychiatrie de liaison de votre établissement ?

Oui

↳ **L1.a** Existe-t-il une formalisation de cette activité (protocole interne) ? Oui Non

Non

↳ **L1.b** - Qui intervient pour cette activité ?

- Cette intervention se fait-elle dans un cadre formalisé ? Oui Non

L2 Le ou les service(s) de psychiatrie de l'établissement assure-t-il une activité de psychiatrie pour d'autres établissements de santé ?

Oui

Non

↳ Si oui, combien ?

L3 L'activité de psychiatrie de liaison est-elle effectuée par des professionnels spécifiques « équipe de liaison » ?

Oui

Non

↳ **L3.a** Si oui, composition de cette équipe :

	ETP rémunérés en décembre 2008
Médecins	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
Infirmiers et cadres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
Psychologues	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
Autres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>

L4 Existe-t-il différents intervenants ou différentes équipes en fonction de l'unité à l'origine de la demande ou du type de patients (maternité / addictions...) ?

Oui

Non

Pour un établissement spécialisé en psychiatrie

L5 Assurez-vous la psychiatrie de liaison pour des établissements de santé autorisés dans des disciplines MCO ?

Oui

Non

↳ - nombre d'établissements :

- Dont nombre d'établissements faisant l'objet d'une convention :

L6 L'activité de psychiatrie de liaison est-elle effectuée par des professionnels spécifiques « équipe de liaison » ?

Oui

Non

↳ **L6.a** Si oui, composition de cette équipe :

	ETP rémunérés en décembre 2008
Médecins	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
Infirmiers et cadres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
Psychologues	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
Autres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>

L7 Existe-t-il différents intervenants ou différentes équipes en fonction de l'unité à l'origine de la demande ou du type de patients (maternité / addictions...) ?

Oui

Non

Addictions

Usage nocif et dépendance à des substances psycho-actives chez des personnes présentant des troubles mentaux.

Dans l'établissement

Patients suivis en psychiatrie dans votre établissement et nécessitant également une prise en charge en addictologie

A1 Disposez-vous en intra d'une ou plusieurs équipe(s) spécialisée(s) en addictologie ?

Oui Non ➔ aller en A2

➔ **A1.a** Si oui, - Combien ?

- Pour chacune de ces équipes :

A1.b	Orientée en ... (Cochez) (Plusieurs réponses possibles)	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3	Équipe 4	Équipe 5
		Addictologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alcoologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tabacologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Toxicomanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A1.c	ETP rémunérés en décembre 2008	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3	Équipe 4	Équipe 5
		Médecins	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
Infirmiers et cadres	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	
Psychologues	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	
Autres	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>	

	Selon le type d'addiction, qui prend en charge ces patients ? (Cochez)	Type d'addiction			
		Tabagisme	Alcoolisme	Toxicomanie	Autre addiction
A2	Le (les) professionnel(s) qui suivent ces patients habituellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A3	Une équipe spécialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4	Un dispositif spécialisé en addiction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A5	Un professionnel ou une équipe spécialisé(e) d'un autre établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En dehors de l'établissement

Patients suivis dans un dispositif sanitaire ou médico-social spécialisé dans la prise en charge des addictions (CSAPA,...)

A6 Les professionnels de la psychiatrie de votre établissement interviennent-ils dans la prise en charge de ces personnes ?

Oui Non

➔ **A6.a** Si oui, Convention ou partenariat

De façon informelle

➔ Souvent

Rarement

Jamais

A6.b Nombre d'intervention des professionnels de la psychiatrie dans le ou les dispositifs spécialisés en addictologie (CSAPA) :

Hospitalisation sans consentement

C1 Êtes-vous amené à faire prendre en charge des patients de votre établissement par d'autres établissements en raison de leur mode légal d'hospitalisation ?

- Toujours Souvent Parfois Jamais

C2 Dans quelles conditions sont hospitalisés les patients en soins sans consentement dans votre établissement ?

	Patients hospitalisés à la demande d'un tiers	Patients hospitalisés d'office
Service ouvert :	<input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Jamais
Service fermé :	<input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Jamais

C3 Existe-t-il, dans votre territoire de santé, un accord formalisé organisant les procédures de HO entre la préfecture, les forces de l'ordre (police / gendarmerie) et les établissements de psychiatrie habilités ?

- Oui Non

➔ **C3.a** *Si oui*, ce protocole porte-t-il sur :

- Les transports

- oui non

- Les délais et modalités de transmission des documents (arrêtés, certificats médicaux)

- oui non

- Autre

- oui non

C4 Disposez-vous d'unités spécifiques pour les patients en soins sans consentement ?

- Oui Non

C5 Acceptez-vous de recevoir des patients mineurs en OPP (ordonnance provisoire de placement) ?

- Oui Non

Intervention en milieu pénitentiaire (en dehors du SMPR)

P1 Votre établissement intervient-il en milieu pénitentiaire dans le cadre d'un protocole passé avec un établissement pénitentiaire ?

Oui Non ➔ *fin du questionnaire*

➔ *Si oui, P1.a* Précisez le nom du ou des établissements et leur catégorie (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, centre pénitentiaire, centre de semi-liberté, centre pour peines aménagées)

Nom	Commune	Département	Catégorie

P1.b Après de quel public intervenez-vous ?

Adultes hommes Adultes femmes
 Mineurs Mineures

Personnel participant à cette activité	Effectifs rémunérés en décembre 2008	ETP rémunérés en décembre 2008
P2 Psychiatres		
P3 Autres médecins		
P4 Infirmiers		
P5 Psychologues		
P6 Assistants de service social		
P7 Autres personnels		

P8 Réalisez-vous un entretien d'accueil :

- pour chaque entrant en détention arrivant de liberté
- pour chaque entrant en détention arrivant de transfert
- pour chaque cas signalé par l'UCSA
- vous ne réalisez pas d'entretien d'accueil

P9 Nombre de patients vus en entretien d'accueil :

P10 Nombre de patients vus uniquement dans le cadre d'un entretien d'accueil :

P11 Intervenez-vous pour le suivi des patients dans ces établissements :

Oui Non ➔ *P14*

➔ *Si oui, P12* Nombre de patients vus dans le cadre d'un suivi :

➔ *Si oui, P13* Nombre d'actes réalisés dans le cadre d'un suivi :

P14 Pourcentage de personnes sortantes parmi les détenus ayant bénéficié d'une activité individualisée de préparation à la sortie : %

P15 Réalisez-vous des consultations post-pénales ?

Oui Non

P16 Prévention suicide :

P16.a Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation au repérage de la crise suicidaire dans le cadre de la stratégie nationale d'actions face au suicide ?

P16.b Participez-vous à une commission locale « suicides en milieu pénitentiaire » ?

Oui Non

➔ *Si oui, P16.c* Y-signalez-vous des personnes à risque ?

Oui Non

P17 Prise en charge des addictions :

Existe-t-il un protocole de prise en charge des détenus présentant un problème d'abus ou de dépendance ? (note ministérielle du 9 Août 2001)

Oui Non

P18 Prise en charge des auteurs d'infraction sexuelle :

P18.a Assurez-vous des prises en charge

Individuelles De groupe

P18.b Combien de médecins coordonnateurs ?

P18.c Combien sont médecins traitants dans le cadre d'une injonction de soins ?

P18.d Avez-vous des patients sur liste d'attente ?

Oui Non

P19 Êtes-vous en relation directe avec l'UCSA :

Toujours Souvent Parfois Jamais

P20 Êtes-vous en relation directe avec le SMPR :

Toujours Souvent Parfois Jamais

P21 Organisez-vous des réunions de coordination avec :

P21.a L'UCSA ?

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

P21.b Le SMPR ?

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

P21.c L'administration pénitentiaire ?

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

P21.d Le SPIP ?

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

P21.e Le JAP ?

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

P21.f La PJJ, le cas échéant ?

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

P21.g Les autres intervenants en milieu pénitentiaire

Oui : nombre de réunions dans l'année
 Non

Rapport d'activité de psychiatrie

Structure de prise en charge à temps complet

Si les informations pré-remplies ci-dessous sont erronées ou incomplètes, merci de les barrer et les corriger

- Psychiatrie générale
 Psychiatrie infanto-juvénile

Identification de la structure

1 N° Questionnaire structure

2 Nom de la structure :

Adresse :

3 N° Voie

4 Type de voie

5 Nom de voie

3

4

5

Lieu-dit ou Boîte postale

6

7 Code postal

8 Libellé de commune

7

8

Identification de l'établissement de rattachement

- 9 Entité juridique
 Établissement

10 N° FINESS

11 N° FINESS de l'entité juridique

12 Raison sociale de l'entité interrogée

Participation à la psychiatrie sectorisée

13 Lors de la pré-enquête, l'établissement a déclaré que cette structure était rattachée aux secteurs de psychiatrie suivants :

14 Ainsi qu'aux dispositifs intersectoriels formalisés suivants :

Un dispositif intersectoriel formalisé assure des missions sectorielles, souvent complémentaires aux activités de secteur, pour le compte de plusieurs secteurs de psychiatrie générale ou de psychiatrie infanto-juvénile. Un dispositif intersectoriel formalisé est créé par une délibération des instances de l'établissement (CA – CME). Il correspond ou est rattaché à une fédération, à un département ou à un service, et comporte une ou plusieurs activités, un ou plusieurs types d'équipements, une ou plusieurs unités fonctionnelles.

Seul le responsable administratif de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel attribue donc un seul et unique numéro d'ordre aux différents dispositifs intersectoriels rattachés à son établissement. Il se compose :

- du numéro FINESS de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel,
- de la lettre clé « Z » identifiant un intersecteur en comparaison aux lettres clés « G » ou « I » identifiant les secteurs de psychiatrie générale et de psychiatrie infanto-juvénile,
- du numéro d'ordre que seul l'établissement de rattachement peut attribuer au dispositif intersectoriel formalisé.

15 La structure et l'établissement de rattachement sont-ils situés au même endroit ?

Oui Non

16 La structure fait-elle partie d'un pôle ?

Oui Non

→ si oui lequel ?

Nom :

Équipement : nombre de lits ou places installés au 31/12/2008

	Nombre de lits ou places
17 Hospitalisation à temps plein	
18 Hospitalisation à domicile	
19 Placement familial thérapeutique	
20 Prise en charge en appartement thérapeutique	
21 Prise en charge en centre de postcure psychiatrique	
22 Prise en charge en centre de crise (y.c. CAP et centres d'accueil et de crise)	

Le nombre de lits installés au 31 décembre 2008 est égal à la somme du nombre de lits en état d'accueillir des malades et du nombre de lits fermés temporairement pour cause de travaux ou désinfection. En aucun cas, les fermetures pour congés, jours fériés, vacances et samedi/dimanche ne seront déduites. Il ne comprend pas les brancards ni les lits supplémentaires montés en cas d'urgence. Pour les unités mère-enfant, compter un lit par « binôme ».

Le nombre de places installées au 31 décembre 2008 en hospitalisation à domicile correspond à la capacité de prise en charge simultanée de patients du service (compte tenu du personnel).

Personnel

	Effectifs rémunérés en décembre 2008	ETP rémunérés en décembre 2008
23 Psychiatres salariés		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
24 Psychiatres libéraux		<input type="text"/><input type="text"/><input type="text"/>,<input type="text"/><input type="text"/>
25 Autres personnels médicaux salariés, y.c. internes		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
26 Autres personnels médicaux libéraux		<input type="text"/><input type="text"/><input type="text"/>,<input type="text"/><input type="text"/>
27 Infirmiers et cadres		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
28 Psychologues		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
29 Personnels socio-éducatifs		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
30 Autres		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
31 Total		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>

Activité

	Modalités de prise en charge	Nombre de séjours	Nombre de journées de prise en charge	Nombre de patients
32	Hospitalisation à temps plein			
33	Séjours thérapeutiques			
34	Hospitalisation à domicile			
35	Placement familial thérapeutique			
36	Prise en charge en appartement thérapeutique			
37	Prise en charge en centre de post-cure psychiatrique			
38	Prise en charge en centre de crise (y.c CAP et centre d'accueil et de crise)			

Le nombre de journées de prise en charge correspond à la somme des jours de présence durant lesquels les patients sont été pris en charge, cumulés sur l'année. Le jour de sortie est comptabilisé en cas de décès conformément aux règles de comptage du RIM-Psy. Ne doivent pas être comptées comme des journées d'hospitalisation :

- les journées correspondantes aux sorties d'essai (article L3211-11 du Code de la santé publique) pour les personnes hospitalisées sans leur consentement,
- les journées correspondantes aux permissions pour les personnes en hospitalisation libre
- Les journées correspondant aux sorties temporaires
- Les journées d'hospitalisation des « malades en subsistance », c'est-à-dire les journées d'hospitalisation des patients hospitalisés sans consentement dans des unités autres que psychiatriques.

Nombre de patients : il doit être compris comme l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe soignante pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistant social, etc.). Que le patient soit pris en charge par un seul ou plusieurs intervenants, il n'est dénombré qu'une seule fois. Le calcul inclut donc les présents à 0 heure le 1^{er} janvier auquel on ajoute chacun des autres patients pris en charge au moins une fois dans l'année. Les familles des patients n'entrent pas dans le décompte de la file active même si elles ont été reçues une ou plusieurs fois dans l'année par l'équipe soignante.

Organisation des soins et pratiques professionnelles (psychiatrie générale)

Pour la psychiatrie générale uniquement → sinon aller en 46

39 Disposez-vous d'une ou plusieurs unité(s) d'hospitalisation fermée ?

Oui Non

→ 39.a si oui, Combien ?

en permanence selon les besoins

39.b Dans cette ou ces unité(s), toutes les chambres sont-elles munies d'un système d'appel d'urgence ?

Oui Non

40 Au cours de l'année, avez-vous fait une demande de transfert vers une UMD ?

Oui Non

→ 40.a si oui, Nombre de patients concernés

40.b Nombre de patients transférés

41 Existe-t-il une ou plusieurs chambre(s) d'isolement ?

Oui Non → aller en 42

→ 41.a si oui, Combien ?

41.b Nombre de journées cumulées d'occupation

41.c Nombre de patients concernés

41.d Appliquez-vous un protocole écrit de prise en charge des patients en chambre d'isolement ?

Oui Non

41.e Qui décide de l'isolement ?

un médecin exclusivement un médecin ou un infirmier en cas d'urgence

42 Existe-t-il un protocole écrit ou des règles de conduite écrites internes pour répondre à la prise en charge des patients, en cas de comportements violents ?

Oui Non

43 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation adaptée aux situations de violence au cours de l'année 2008 ?

Oui Non

44 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation au repérage des risques suicidaires au cours de l'année 2008 ?

Oui Non

45 Existe-t-il un protocole formalisé de prise en charge des patients à risque suicidaire ?

Oui Non

Organisation des soins et pratiques professionnelles (psychiatrie infanto-juvénile)

Pour la psychiatrie infanto-juvénile uniquement ➔ sinon aller en 51

46 Existe-t-il un protocole écrit ou des règles de conduite écrites internes pour répondre à la prise en charge des jeunes en cas de comportements violents ?

Oui Non

47 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation adaptée aux situations de violence au cours de l'année 2008 ?

Oui Non

48 Existe-t-il un protocole écrit ou des règles de conduite écrites internes en cas de fugue d'un jeune ?

Oui Non

49 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation au repérage des risques suicidaires au cours de l'année 2008 ?

Oui Non

50 Existe-t-il un protocole formalisé de prise en charge des patients à risque suicidaire ?

Oui Non

Lien avec la médecine générale

51 Pour les patients adressés par un médecin généraliste, prenez-vous contact avec ce dernier ?

Toujours Parfois
 Souvent Jamais

52 Pour les patients adressés par un médecin généraliste, envoyez-vous systématiquement le compte-rendu de l'hospitalisation ?

Oui Non

Vos commentaires :

.....
.....
.....

Rapport d'activité de psychiatrie

Structure de prise en charge à temps partiel

Si les informations pré-remplies ci-dessous sont erronées ou incomplètes, merci de les barrer et les corriger

- Psychiatrie générale
 Psychiatrie infanto-juvénile

Identification de la structure

1 N° Questionnaire structure

2 Nom de la structure :

Adresse :

3 N° Voie

4 Type de voie

5 Nom de voie

3

4

5

6 Lieu-dit ou Boîte postale

6

7 Code postal

8 Libellé de commune

8

Identification de l'établissement de rattachement

- 9 Entité juridique
 Établissement

10 N° FINESS

11 N° FINESS de l'entité juridique

12 Raison sociale de l'entité interrogée

Participation à la psychiatrie sectorisée

13 Lors de la pré-enquête, l'établissement a déclaré que cette structure était rattachée aux secteurs de psychiatrie suivants :

14 Ainsi qu'aux dispositifs intersectoriels formalisés suivants :

Un dispositif intersectoriel formalisé assure des missions sectorielles, souvent complémentaires aux activités de secteur, pour le compte de plusieurs secteurs de psychiatrie générale ou de psychiatrie infanto-juvénile. Un dispositif intersectoriel formalisé est créé par une délibération des instances de l'établissement (CA – CME). Il correspond ou est rattaché à une fédération, à un département ou à un service, et comporte une ou plusieurs activités, un ou plusieurs types d'équipements, une ou plusieurs unités fonctionnelles.

Seul le responsable administratif de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel attribue donc un seul et unique numéro d'ordre aux différents dispositifs intersectoriels rattachés à son établissement. Il se compose :

- du numéro FINESS de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel,
- de la lettre clé « Z » identifiant un intersecteur en comparaison aux lettres clés « G » ou « I » identifiant les secteurs de psychiatrie générale et de psychiatrie infanto-juvénile,
- du numéro d'ordre que seul l'établissement de rattachement peut attribuer au dispositif intersectoriel formalisé.

Personnel

	Effectifs rémunérés en décembre 2008	ETP rémunérés en décembre 2008
20 Psychiatres salariés		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
21 Psychiatres libéraux		<input type="text"/><input type="text"/><input type="text"/>, <input type="text"/><input type="text"/>
22 Autres personnels médicaux salariés, y.c. internes		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
23 Autres personnels médicaux libéraux		<input type="text"/><input type="text"/><input type="text"/>, <input type="text"/><input type="text"/>
24 Infirmiers et cadres		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
25 Psychologues		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
26 Personnels socio-éducatifs		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
27 Autres		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
28 Total		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>

Activité

	Modalités de prise en charge	Nombres de venues (en équivalent journées)	Nombre de patients
29	Hôpital de jour		
30	Hôpital de nuit		
31	CATTP et atelier thérapeutique		

Nombre de venues : on compte des journées (venues de 6 à 8 heures) et des demi-journées (demi-venues de 3 à 4 heures). Ainsi pour un patient venant 2 fois dans la même journée, une seule journée est comptée.

Nombre de patients : il doit être compris comme l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe soignante pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistant social, etc.). Que le patient soit pris en charge par un seul ou plusieurs intervenants, il n'est dénombré qu'une seule fois. Le calcul inclut donc les présents à 0 heure le 1^{er} janvier auquel on ajoute chacun des autres patients pris en charge au moins une fois dans l'année. Les familles des patients n'entrent pas dans le décompte de la file active même si elles ont été reçues une ou plusieurs fois dans l'année par l'équipe soignante.

Organisation des soins et pratiques professionnelles

- 32 Existe-t-il un protocole écrit ou des règles de conduite écrites internes pour répondre à la prise en charge des patients, en cas de comportements violents ?
 Oui Non
- 33 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation adaptée aux situations de violence au cours de l'année 2008 ?
 Oui Non
- 34 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation au repérage des risques suicidaires au cours de l'année 2008 ?
 Oui Non
- 35 Existe-t-il un protocole formalisé de prise en charge des patients à risque suicidaire ?
 Oui Non

Lien avec la médecine générale

- 36 Pour les patients adressés par un médecin généraliste, prenez-vous contact avec ce dernier ?
 Toujours
 Souvent
 Parfois
 Jamais

Vos commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rapport d'activité de psychiatrie

Structure de prise en charge ambulatoire

Si les informations pré-remplies ci-dessous sont erronées ou incomplètes, merci de les barrer et les corriger

- Psychiatrie générale
 Psychiatrie infanto-juvénile

Identification de la structure

1 N° Questionnaire structure

2 Nom de la structure :

Adresse :

3 N° Voie

4 Type de voie

5 Nom de voie

3

4

5

Lieu-dit ou Boîte postale

6

7 Code postal

8 Libellé de commune

7

8

Identification de l'établissement de rattachement

- 9 Entité juridique
 Établissement

10 N° FINESS

11 N° FINESS de l'entité juridique

12 Raison sociale de l'entité interrogée

Participation à la psychiatrie sectorisée

13 Lors de la pré-enquête, l'établissement a déclaré que cette structure était rattachée aux secteurs de psychiatrie suivants :

14 Ainsi qu'aux dispositifs intersectoriels formalisés suivants :

Un dispositif intersectoriel formalisé assure des missions sectorielles, souvent complémentaires aux activités de secteur, pour le compte de plusieurs secteurs de psychiatrie générale ou de psychiatrie infanto-juvénile. Un dispositif intersectoriel formalisé est créé par une délibération des instances de l'établissement (CA – CME). Il correspond ou est rattaché à une fédération, à un département ou à un service, et comporte une ou plusieurs activités, un ou plusieurs types d'équipements, une ou plusieurs unités fonctionnelles.

Seul le responsable administratif de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel attribue donc un seul et unique numéro d'ordre aux différents dispositifs intersectoriels rattachés à son établissement. Il se compose :

- du numéro FINESS de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel,
- de la lettre clé « Z » identifiant un intersecteur en comparaison aux lettres clés « G » ou « I » identifiant les secteurs de psychiatrie générale et de psychiatrie infanto-juvénile,
- du numéro d'ordre que seul l'établissement de rattachement peut attribuer au dispositif intersectoriel formalisé.

15 La structure et l'établissement de rattachement sont-ils situés au même endroit ?

Oui Non

16 La structure fait-elle partie d'un pôle ?

Oui Non

↳ si oui lequel ?

Nom :

Fonctionnement et accessibilité

Si dans cette structure de prise en charge en ambulatoire, vous disposez de plusieurs unités, remplir une ligne pour chaque unité de soins (CMP, lieu de consultations...).

	Nombre de jours d'ouverture par semaine	Nombre de jours d'ouverture par semaine après 18h	Ce lieu de consultation est-il ouvert toute l'année ? (y.c. les mois d'étés)
17 Unité 1			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
18 Unité 2			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
19 Unité 3			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20 Unité 4			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
21 Unité 5			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Personnel

	Effectifs rémunérés en décembre 2008	ETP rémunérés en décembre 2008
22 Psychiatres salariés		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
23 Psychiatres libéraux		<input type="text"/><input type="text"/><input type="text"/>,<input type="text"/><input type="text"/>
24 Autres personnels médicaux salariés, y.c. internes		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
25 Autres personnels médicaux libéraux		<input type="text"/><input type="text"/><input type="text"/>,<input type="text"/><input type="text"/>
26 Infirmiers et cadres		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
27 Psychologues		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
28 Personnels socio-éducatifs		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
29 Autres		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
30 Total		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>

Activité

	Lieux de prise en charge	Nombre de patients	Nombre d'actes
30	Lo1 : CMP		
31	Lo2 : Lieu de consultations externes de psychiatrie de l'établissement		
32	Lo3 : Établissement social ou médico-social sans hébergement		
33	Lo4 : Établissement scolaire ou centre de formation		
34	Lo5 : PMI		
35	Lo6 : Établissement pénitentiaire		
36	Lo7 : Domicile du patient hors HAD ou substitut du domicile		
37	Lo8 : Établissement social ou médico-social avec hébergement		
38	Lo9 : Unité d'hospitalisation (MCO, SSR, Long séjour)		
39	Lo10 : Unité d'accueil d'urgence		

Nombre de patients : il doit être compris comme l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe soignante pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistant social, etc.). Que le patient soit pris en charge par un seul ou plusieurs intervenants, il n'est dénombré qu'une seule fois. Le calcul inclut donc les présents à 0 heure le 1^{er} janvier auquel on ajoute chacun des autres patients pris en charge au moins une fois dans l'année. Les familles des patients n'entrent pas dans le décompte de la file active même si elles ont été reçues une ou plusieurs fois dans l'année par l'équipe soignante

Nombre d'actes : Sont à comptabiliser le nombre d'actes de type entretien, démarche, groupe (un acte de groupe sera compté autant de fois qu'il y a de patients dans le groupe), accompagnement, à l'exception des réunions cliniques pour un patient quels que soient le nombre et la catégorie professionnelle des intervenants.

Organisation des soins et pratiques professionnelles

Existe-t-il une permanence téléphonique pour la structure 24h/24h (en dehors du standard téléphonique de l'établissement de rattachement), assurée par :

40 • un répondeur téléphonique

Oui Non

41 • un transfert d'appel vers un soignant ?

Oui Non

Dans la majorité des cas, qui reçoit un patient pour la première fois ?

42 • un médecin exclusivement

Oui Non

43 • un médecin et/ou un autre professionnel

Oui Non

→ si oui, Préciser l'autre professionnel :

psychologue assistant de service social
 infirmier autre

44 • un autre professionnel

Oui Non

→ si oui, Préciser l'autre professionnel :

psychologue assistant de service social
 infirmier autre

Quel est le délai minimum d'attente pour un 1^{er} rendez-vous hors urgence ?

45 • Pour une consultation avec un médecin

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> moins d'une semaine | <input type="checkbox"/> de 1 à 3 mois |
| <input type="checkbox"/> de 1 à 2 semaines | <input type="checkbox"/> 3 mois et plus |
| <input type="checkbox"/> de 2 semaines à 1 mois | |

46 • Pour un entretien avec un autre professionnel

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> moins d'une semaine | <input type="checkbox"/> de 1 à 3 mois |
| <input type="checkbox"/> de 1 à 2 semaines | <input type="checkbox"/> 3 mois et plus |
| <input type="checkbox"/> de 2 semaines à 1 mois | |

Délai minimum : il s'agit de mesurer le délai qui sépare le moment où il y a demande de consultation avec un médecin ou d'entretien avec un autre professionnel pour un patient vu pour la première fois par l'équipe ou pour un patient déjà vu mais qui ne fait pas l'objet d'une prise en charge au moment du rendez-vous et celui où la consultation ou l'entretien a lieu. Il s'agit d'une moyenne des délais minimum observée dans les différentes unités de votre structure. Les périodes de fermeture des rendez-vous (week-end et jours fériés) sont exclues du calcul des délais.

47 Avez-vous une liste d'attente pour un premier rendez-vous, hors urgence, au cours de l'année ?

- Oui Non

48 Existe-t-il un protocole écrit ou des règles de conduite écrites internes pour répondre à la prise en charge des patients en cas de comportements violents ?

- Oui Non

49 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation adaptée aux situations de violence au cours de l'année 2008 ?

- Oui Non

50 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation au repérage des risques suicidaires au cours de l'année 2008 ?

- Oui Non

51 Existe-t-il un protocole formalisé de prise en charge des patients à risque suicidaire ?

- Oui Non

Lien avec la médecine générale

52 Pour les patients adressés par un médecin généraliste, prenez-vous contact avec ce dernier ?

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Toujours | <input type="checkbox"/> Parfois |
| <input type="checkbox"/> Souvent | <input type="checkbox"/> Jamais |

Vos commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....